

ACTES  
DU  
CHAPITRE GÉNÉRAL  
DES PRIEURS PROVINCIAUX  
DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS

CÉLÉBRÉ À CRACOVIE  
DU 19 JUILLET AU 8 AOUT 2025

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU  
FRÈRE GERARD FRANCISCO TIMONER III  
PROFESSEUR EN SACRÉE THÉOLOGIE  
ET  
MAÎTRE DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS





## AVERTISSEMENT

La présente édition des *Actes du chapitre général de Cracovie 2025*, est la traduction française des *Acta capituli generalis provincialium Ordinis Prædicatorum Cracoviæ* promulgués par le maître de l'Ordre le 22 août 2025. Cette traduction a été élaborée par la curie provinciale de la province de France à l'usage des provinces francophones de l'Ordre des Prêcheurs. Autant qu'il est possible, elle reste fidèle aux parties rédigées en anglais et en espagnol, tout en recherchant la meilleure formulation pour les expressions propres à ces deux langues. Dans quelques rares cas, une note de traduction a été ajoutée en bas de page ; cet ajout est toujours signalé par l'expression « N. d. t. » Toutefois, le texte qui fait autorité demeure le texte quadrilingue tel qu'il a été promulgué par le maître de l'Ordre.

Selon l'usage, la partie en latin (chapitre IX, *Nota previa* et modifications apportées au LCO) est restée dans cette langue.



# INDEX

Lettre de promulgation .....	9
Liste des capitulaires.....	13
Acronymes .....	19
CHAPITRE I. — Déclarations .....	21
CHAPITRE II. — Prologue .....	43
A. — Donner sa vie pour la mission .....	42
B. — Venus pour écouter : une spiritualité de l'écoute pour la mission .....	43
C. — L'urgence de la mission .....	44
D. — Prêchers dans l'Église en mission .....	47
E. — Les interlocuteurs de notre mission .....	48
Conclusion. — La vie dominicaine, une mission d'espérance pour un monde blessé.....	49
CHAPITRE III. — <i>Missio ad gentes</i> — à ceux qui ne connaissent pas Jésus .....	51
A. — La <i>missio ad gentes</i> .....	51
B. — Les moyens de vivre cette mission .....	52
C. — « Aréopages » .....	53
D. — Une culture de la mission .....	53
Mission en Amazonie.....	54
Réunions régionales.....	55
E. — Évaluation en 2028.....	55
CHAPITRE IV. — La mission d'approfondir la foi des croyants.....	57
A. — Communauté de croyants .....	57
B. — Liturgie et sacrements .....	59
C. — Prédication et formation.....	60
D. — L'accueil des migrants .....	61
E. — Attitudes et compétences pastorales à développer .....	62
CHAPITRE V.....	65
A. — S'attaquer à la réalité.....	65
B. — Jésus et sa mission .....	66
C. — Principes d'engagement .....	67
D. — La crise des abus.....	69
Protection des abus ( <i>safeguarding</i> ).....	70

CHAPITRE VI. — La mission auprès des jeunes .....	73
CHAPITRE VII. — Vie fraternelle, formation, vie intellectuelle .....	77
A. — La vie fraternelle .....	77
La consécration, signe d'espérance et de sagesse .....	77
Frères coopérateurs .....	78
Vie fraternelle et gouvernement .....	79
B. — Formation permanente .....	80
La communauté comme base .....	80
Accompagnement, développement humain, formation humaine .....	80
C. — La formation initiale .....	81
La formation à la maturité humaine .....	81
Une formation authentiquement dominicaine.....	82
Les défis de la formation des jeunes aujourd'hui .....	82
Approches de la formation.....	83
Culture des vocations .....	84
Prière pour les vocations .....	85
D. — La vie intellectuelle.....	85
La prédication comme but de notre vie intellectuelle .....	85
Unité de vie dominicaine et tradition intellectuelle.....	86
Félicitations .....	87
Centres d'études .....	87
Obstacles et défis à la vie intellectuelle .....	88
Institutions académiques sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre .....	89
Activités sous la supervision du maître de l'Ordre .....	91
E. — Collaboration.....	94
F. — Collecte de fonds ( <i>fundraising</i> ).....	96
CHAPITRE VIII. — Gouvernement et économie .....	99
A. — Gouvernement .....	99
Un gouvernement véritablement dominicain et le bien commun.....	99
Accompagnement dans le gouvernement.....	100
Provinces, vice-provinces et vicariats ne remplissant pas les conditions du LCO.....	101
La Famille dominicaine .....	102
B. — Économie.....	106
Transparence et solidarité.....	106
Mauvaise gestion économique .....	107
Administration économique.....	107
Rapports financiers et économiques.....	109

Contributions et subventions.....	109
CHAPITRE IX. — Le <i>Livre des constitutions et ordinations</i> .....	113
<i>Nota pravia</i> .....	113
Interprétations authentiques .....	118
Publication en ligne du LCO .....	118
Déclaration finale .....	118
Lieu du prochain chapitre général .....	119
Suffrages pour les vivants.....	119
Suffrages pour les défunts.....	119
Lecture des Actes.....	120
Prière.....	120
APPENDICE 1. — <i>Relatio de statu Ordinis</i> .....	123
APPENDICE 2. — La vocation du frère coopérateur dans l'Ordre et dans l'Église .....	167
APPENDICE 3. — « La multitude des croyants avait un seul cœur et une seule âme. »	
Quelques notes pour la réflexion sur un gouvernement dominicain authentique .....	203

# LETTRE DE PROMULGATION

NOUS, FR. GERARD FRANCISCO TIMONER III O. P.,  
PROFESSEUR EN SACREE THEOLOGIE,  
HUMBLE MAITRE ET SERVITEUR DE L'ORDRE DES PRECHEURS

Chers frères en saint Dominique,

nous rendons grâce à Dieu, *gratiarum omnium largitori*, dispensateur de tous les biens, pour le chapitre général des prieurs provinciaux que nous avons célébré au couvent de la Sainte-Trinité à Cracovie, dans la province de Pologne. Par cette lettre, je promulgue les Actes du chapitre général de Cracovie, célébré du 19 juillet au 8 août 2025.

« Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » (Jn 20, 21). Notre mission de prédicateurs de l'Évangile est avant tout une participation à la mission de Jésus qui nous envoie pour le salut du monde (Jn 3, 17). *La Missio Dei* est l'initiative gratuite et l'action miséricordieuse de Dieu pour nous amener à une communion plus profonde avec Lui. Notre tâche, en tant que collaborateurs de la mission apostolique, est de discerner et de coopérer avec ce que Dieu fait déjà dans le monde.

Nous avons structuré les commissions du chapitre de manière à mettre l'accent sur les personnes auxquelles nous adressons notre prédication, les *quatre publics*. Nous espérons bien sûr que ces « publics » répondront à notre prédication et deviendront ainsi nos « interlocuteurs », nos compagnons dans notre dialogue continu *avec* Dieu et *au sujet de* Dieu. Dans sa lettre aux capitulaires, le pape Léon XIV nous a tous encouragés : « Le thème que vous avez choisi d'aborder de manière plus approfondie, à savoir les différentes formes de prédication destinées aux 'quatre publics' — ceux qui ne connaissent pas encore Jésus, les fidèles chrétiens, ceux qui se sont éloignés de l'Église et les jeunes qui se trouvent dans ces situations —, est particulièrement opportun. » Nous gardons à l'esprit notre « fonction prophétique, par laquelle, compte tenu des conditions des personnes, des temps et des lieux, l'Évangile de Jésus-Christ

est annoncé partout par la parole et l'exemple, afin que la foi soit suscitée ou imprègne plus profondément toute la vie dans l'édification du Corps du Christ, qui est porté à la perfection dans les sacrements de la foi » (LCO 1, § V).

Alors que nous renouvelons intentionnellement l'orientation de notre prédication, nous nous inspirons de l'exemple de notre saint fondateur. La prédication de Dominique n'a pas seulement converti les gens à la vraie foi, son expérience de la rencontre et du dialogue l'a profondément transformé. Nous nous souvenons comment Dominique a passé la nuit à dialoguer avec l'aubergiste, ce qui, nous le croyons, a abouti à la conversion de ce dernier. Mais cet événement a certainement influencé profondément la décision de Dominique de laisser derrière lui une carrière ecclésiastique prometteuse comme chanoine de la cathédrale d'Osma, et de choisir d'être appelé « frère Dominique » (*Libellus* 21). La prédication transforme à la fois celui qui prêche et celui qui écoute la Parole de Dieu.

Je crois que le chapitre général que nous avons célébré a dû nous affecter, nous convertir de manières différentes mais positives. À plusieurs reprises, certains frères m'ont dit qu'ils n'étaient pas enthousiastes à l'idée de venir au chapitre, soit parce qu'ils étaient fatigués, soit parce qu'ils étaient indifférents, soit parce qu'ils étaient sceptiques quant à ce que le chapitre pouvait accomplir. Et pourtant, pendant le chapitre, l'un d'entre eux s'est senti revigoré, un autre a été confirmé dans sa vocation dominicaine, et un autre a eu le sentiment d'avoir vécu une retraite fructueuse ! D'une façon générale, tous ont été heureux de cette expérience de fraternité au sein de l'Ordre universel.

En promulguant les Actes du chapitre général, je souhaite également vous présenter la *Lettre des capitulaires à tous les frères*. Bien que le texte final de cette lettre ait été achevé après la conclusion du chapitre, les capitulaires ont approuvé l'essentiel de son contenu. Dans une large mesure, la lettre exprime le cœur et l'esprit des capitulaires, en particulier en ce qui concerne le conseil évangélique de l'obéissance, la vie fraternelle commune et la mission. Dans l'esprit des Actes, n° 340, je demande aux prieurs et aux supérieurs de donner à chaque frère une copie de cette lettre et de la

faire lire dans l'un de leurs chapitres conventuels pour une réflexion et une discussion en commun.

Enfin, au nom de l'Ordre, je souhaite exprimer notre gratitude aux frères de la province de Pologne, en particulier les frères Łukasz Wiśniewski, prieur provincial, et Jakub Bluj, secrétaire général du chapitre général, pour leur excellent service, leur dévouement fraternel dans l'organisation du chapitre et la satisfaction des besoins des capitulaires ; au comité du chapitre général de la curie ; aux membres du comité directeur, aux modérateurs, aux présidents et aux secrétaires des commissions capitulaires et des groupes linguistiques qui, par leur sagesse et leur expérience collectives, nous ont tous aidés à « guider » ce chapitre ; et enfin, à nos frères interprètes et traducteurs qui ont fait de leur mieux pour que nos voix soient entendues et comprises dans les différentes langues.

Donné à São Paulo, dans notre couvent de Saint-Albert,  
le vingt-deuxième jour du mois d'août de l'an de grâce 2025,  
mémoire de la sainte Vierge Marie Reine.



*Gerard Francisco P. Timoner, OP*  
Br. Gerard Francisco P. Timoner III, OP  
Master of the Order

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Fernando Delgado Flórez".

Br. Fernando Delgado Flórez, OP  
*Pro-Secretary*

*Prot. n. 50/22/487 Krakow 2025*

# LISTE DES CAPITULAIRES

Fr. Gerard Francisco TIMONER, maître de l'Ordre des Prêcheurs.

## *Ancien maître de l'Ordre*

Fr. Bruno CADORE

## *Prieurs provinciaux*

Fr. Jesús Antonio DIAZ SARIEGO, *province d'Hispanie*

Fr. Olivier de SAINT MARTIN, *province de Toulouse*

Fr. Nicolas TIXIER, *province de France*

Fr. Luca REFATTI, *socius du prieur provincial de la province de Saint-Dominique en Italie*

Fr. Antonio COCOLICCHIO, *province romaine de Sainte-Catherine-de-Sienne*

Fr. Francesco Maria RICCI, *province de Saint-Thomas-d'Aquin en Italie*

Fr. Daniel STADTHERR, *socius du prieur provincial de la province de Saint-Albert-le-Grand en Allemagne et Autriche*

Fr. Nicholas Paul CROWE, *province d'Angleterre*

Fr. Łukasz WISNIEWSKI, *province de Pologne*

Fr. Lukáš Jan FOSUM, *province de Bohême*

Fr. Tomislav KRALJEVIC, *province croate de l'Annonciation*

Fr. José Manuel CORREIA FERNANDES, *province du Portugal*

Fr. John Martin HARRIS, *province d'Irlande*

Fr. Luís Javier RUBIO GUERRERO, *province de Saint-Jacques au Mexique*

Fr. Rómulo VASQUEZ GAVIDIA, *province de Saint-Jean-Baptiste au Pérou*

Fr. Franklin BUITRAGO ROJAS, *province de Saint-Louis-Bertrand en Colombie*

Fr. Juan José BALDINI, *province de Saint-Augustin en Argentine et au Chili*

Fr. Rubén MARTINEZ ORTEGA, *province de Notre-Dame-du-Rosaire*

Fr. Didier CROONENBERGHS, *province de Saint-Thomas-d'Aquin en Belgique*

Fr. Allen Bernard MORAN, *province de Saint-Joseph aux États-Unis d'Amérique*

Fr. Vincent Mary MICALLEF, *province maltaise de Saint-Pie-V*

Fr. Yves BERIAULT, *province de Saint-Dominique au Canada*

Fr. Christopher Paul FADOK, *province du Saint-Nom-de-Jésus aux États-Unis d'Amérique*

Fr. Louis Stephen MORRONE, *province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis d'Amérique*

Fr. Dominic MURPHY, *province de l'Assomption en Australie et Nouvelle-Zélande*

Fr. André Luís TAVARES, *province du Frère-Bartholomé-de-Las-Casas au Brésil*

Fr. Thomas Aquinas NGUYEN TRUONG TAM, *province de la Reine-des-Martyrs au Vietnam*

Fr. Filemon I. DELA CRUZ Jr., *province des Philippines*

Fr. Roberto MERCED, *province de Saint-Martin-de-Porrès aux États-Unis d'Amérique*

Fr. Ricardo GUARDADO, *province de Saint-Vincent-Ferrier en Amérique centrale*

Fr. Modestus Jideofor NGWU, *province de Saint-Joseph-Travailleur au Nigéria*

Fr. Peter MENDONSA, *province de l'Inde*

Fr. Damián MACURA, *province de Slovaquie*

Fr. Bertrand Claude AKPAGBE, *province de Saint-Augustin en Afrique de l'Ouest*

Fr. Gabriel SAMBA, *province de Saint-Charles-Lwanga en Afrique équatoriale*

*Vice-provinciaux*

Fr. Armando Alonso VILLALTA SALAZAR, *vice-province de Sainte-Catherine-de-Sienne en Équateur*

Fr. Pascal PAULUS, *vice-province du Fils-de-Marie au Pakistan*

Fr. Augustin WILOWOLI SIBILONI, *vice-province de Saint-Pie-V en République démocratique du Congo*

Fr. Clement MWENI, *vice-province d'Afrique australe*

Fr. Angelik Petro KITSULA, *vice-province de la Reine-de-Chine*

Fr. Yinmy CABALLERO SUAREZ, *vice-province de Bolivie*

*Délégués des vicariats provinciaux*

Fr. Leoncio VALLEJO BENITEZ, *vicariat Pedro de Córdoba (à Cuba et en République dominicaine)*

Fr. Jaroslaw KRAWIEC, *vicariat d'Ukraine*

Fr. José Sebastião PAULO, *vicariat d'Angola*

Fr. Luke Kipkoech ARAP BETT, *vicariat d'Afrique orientale (au Kenya)*

*Délégués des couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre*

Fr. Loïc-Marie LE BOT, *couvent des Saints-Dominique-et-Sixte à Rome*

Fr. Olivier POQUILLON, *couvent de Saint-Étienne-Protomartyr à Jérusalem*

*Ont été présents au chapitre*

*Socii du maître de l'Ordre et syndic de l'Ordre*

Fr. Pablo Carlos SICOULY, *socius pour la vie intellectuelle*

Fr. Juan Manuel HERNANDEZ HERNANDEZ, *socius pour la vie fraternelle et la formation*

Fr. Florentino A. BOLO Jr., *socius pour la vie apostolique*

Fr. Pavel SYSSOEV, *socius pour les provinces d'Europe I*

Fr. Thomas Gabriel BROGL, *socius pour les provinces d'Europe II*

Fr. Juan Luis MEDIAVILLA GARCIA, *syndic de l'Ordre*

*Frères invités par le maître de l'Ordre*

Fr. Benjamin EARL, *procureur général, peritus juris canonici*

Fr. Aniedi OKURE, *promoteur général de Justice et Paix*

Fr. Fabian STANISZ, *de la province de Pologne, frère coopérateur*

*Membres de la Famille dominicaine invités par le maître de l'Ordre*

S<sup>t</sup> Stanisława PELECHATA, *moniale*

M. Jacek ZEJMA, *fraternités laïques*

M. l'abbé Serge MAUCQ, *fraternités sacerdotales*

M<sup>me</sup> Cristina EXPOSITO, *Mouvement international de la Jeunesse dominicaine*

S<sup>t</sup> Gracja Agata BASIAGA, *sœur apostolique*

M<sup>me</sup> Agnieszka KURYS, *instituts séculiers*

*Secrétaires*

Fr. Jakub BLUJ, *secrétaire général*

Fr. Dawid KOŁODZIECZYK, *vice-secrétaire général*

Fr. Dominik JARCZEWSKI, *vice-secrétaire général*

Fr. Michał PAC, *coordinateur du secrétariat*

Fr. Piotr TASAŁ

*Actuaires*

Fr. Olivier CATEL

Fr. Piotr SKIBINSKI

*Modérateurs*

Fr. Vincent DAVILA

Fr. José Rafael REYES GONZALES

Fr. Jacques-Benoît RAUSCHER

*Ont aidé au chapitre*

*Traducteurs*

Fr. Sixto José CASTRO RODRIGUEZ

Fr. David Thomas ORIQUE

Fr. Cristóbal TORRES IGLESIAS

Fr. Alejandro CROSTHWAITE

Fr. Thomas-Marie GILLET

Fr. Louis-Marie ARINO-DURAND

Fr. Mario JABARES CUBILLAS

Fr. Atanasio FLOREZ MOLINA

Fr. Erik ROSS

Fr. Marie-Augustin LAURENT-HUYGHUES-BEAUFOND

Fr. Conor Benedict MCDONOUGH

Fr. Vincent Antony LÖNING

Fr. Walter Yesid RIVERO FLOREZ

Fr. Juan Francisco CORREA HIGUERA

*Traducteurs par internet*

M<sup>me</sup> Marie-Hélène CANALE

Fr. Martin LAMBERT

Fr. Gregory PEARSON

*Ont encore apporté leur aide*

Fr. Łukasz MISKO, *chantre du chapitre général*

Fr. Radosław WIECLAWEK, *pour les relations publiques*

Fr. Łukasz JANIK, *pour les relations publiques*

Fr. Krzysztof KOCJAN  
Fr. Julian STOLARCZYK  
Fr. Łukasz PASICH  
Fr. Czesław LECH  
Fr. Piotr ORZECZOWSKI  
Fr. Antoni KOWALIK  
Fr. Krzysztof KAPUSCINSKI  
Fr. Tomasz KOWALSKI  
Fr. Ireneusz ZAJAC  
Fr. Maciej LESNIAK  
Fr. Mateusz MALCHEREK  
Fr. Kamil NOWAKOWSKI  
Fr. Łukasz PRZYBYLSKI  
Fr. Marcin POROZYNSKI  
Fr. Przemysław KOBER  
Fr. Nikita JURCZENKO  
Fr. Michał ŚWIETEK  
Fr. Kacper OSIKA  
Fr. Damian KUCHTA  
Fr. Arkadiusz PIJANOWSKI  
Fr. Jakub FUTRZYNSKI  
Fr. Piotr SHYTSIKAU  
Fr. Szymon OBRZUT

# ACRONYMES

ACG	Actes du chapitre général
CIC	<i>Codex Juris canonici</i>
CIDALC	Conférence interprovinciale dominicaine en Amérique latine et en Caraïbe
EBAF	École biblique et archéologique française de Jérusalem
IAOP	Interafricaine dominicaine
IDYM	<i>International Dominican Youth Movement</i> (Mouvement international de la jeunesse dominicaine)
IEOP	Intereuropéenne dominicaine
LCO	<i>Liber Constitutionum et Ordinationum Fratrum Ordinis Prædicatorum</i>
OPTIC	<i>Ordo Prædicatorum for Technologies of Information and Communication</i>
PUST	<i>Pontificia Università San Tommaso d'Aquino</i> (Université pontificale Saint-Thomas-d'Aquin), Rome
RFG	<i>Ratio Formationis generalis</i>
RFP	<i>Ratio Formationis particularis</i>
RSG	<i>Ratio Studiorum generalis</i>



# CHAPITRE I

## DÉCLARATIONS

1. — Par lettre circulaire datée du 7 novembre 2024 à Rome, en la fête de la Toussaint de l'Ordre des Prêcheurs, le maître de l'Ordre, le frère Gerard Francisco Timoner III o. p., conformément à LCO 413, § II, a convoqué le chapitre général des prieurs provinciaux qui se tiendra au couvent de la Très-Sainte-Trinité, dans la ville de Cracovie, en Pologne, du 18 juillet au 8 août 2025.

2. — Le 13 mai 2023, le maître de l'Ordre, conformément à LCO 414, a nommé le frère Jakub Bluj o. p. secrétaire général du chapitre des prieurs provinciaux à Cracovie.

3. — Les membres suivants de la famille dominicaine ont été invités par le maître de l'Ordre à participer au chapitre : le frère Fabian Stanisz o. p., frère coopérateur (Pologne) ; la sœur Stanisława Pelechata o. p., moniale contemplative du monastère de Sainte-Anne à Święta Anna (Pologne) ; M. Jacek Zejma, des fraternités laïques dominicaines (Pologne) ; M. l'abbé Serge Maucq, prêtre du diocèse de Malines-Bruxelles (Belgique), membre des fraternités sacerdotales dominicaines (Toulouse) ; M<sup>me</sup> Cristina Expósito, du Mouvement de la jeunesse dominicaine (Hispanie) ; la sœur Gracja (Agata) Basiaga o. p., de la congrégation des Sœurs de Saint-Dominique ; M<sup>me</sup> Agnieszka Kuryś, de l'Institut séculier dominicain d'Orléans.

4. — Le maître de l'Ordre a invité les membres suivants de la Curie générale : le frère Pablo Carlos Sicouly o. p., *socius* pour la vie intellectuelle ; le frère Juan Manuel Hernández o. p., *socius* pour la vie fraternelle et la formation ; le frère Florentino Bolo o. p., *socius* pour la vie apostolique ; le frère Pavel Syssoev o. p., *socius* pour l'Europe I ; le frère Thomas Brogl o. p., *socius* pour l'Europe II ; le frère Juan Luis Mediavilla García o. p., syndic de l'Ordre ; le frère Aniedi Okure o. p., promoteur général pour Justice et Paix et délégué permanent de l'Ordre auprès de l'ONU.

5. — Le maître de l'Ordre a invité au chapitre général le frère Benjamin Earl o. p., procureur général de l'Ordre, en tant qu'expert en droit canonique.

6. — Le frère Timothy Radcliffe o. p., ancien maître de l'Ordre, a été dispensé de participer au chapitre général, sauf du 23 au 26 juillet.

7. — Le 8 juillet 2025, le maître de l'Ordre a envoyé une lettre au pape Léon XIV, l'informant de la célébration du chapitre général des prieurs provinciaux à Cracovie :

À Sa Sainteté

Le pape LEON XIV

Cité du Vatican

Rome, le 8 juillet  
2025

Très Saint Père,

nous, vos frères de l'Ordre des Prêcheurs (Dominicains), célébrerons notre chapitre général des prieurs provinciaux à Cracovie, en Pologne, du 17 juillet au 8 août 2025. Nous demandons votre bénédiction paternelle et fraternelle et votre message aux capitulaires alors que nous discernons et décidons de la manière dont nous pouvons nous renouveler dans le service de Dieu et de son peuple aujourd'hui.

Très Saint Père, je demande votre indulgence pour cette longue lettre. J'ai pensé qu'au nom de l'Ordre, je devais vous présenter ce que j'espère que nous ferons dans les années à venir, en aidant à servir la mission de notre Sainte Mère l'Église.

Notre thème pour ce chapitre est de savoir comment aborder de manière plus dévouée nos diverses formes de prédication de l'Évangile à ces quatre publics :

I. — *Mission ad gentes*, la mission de saint Paul auprès des personnes qui n'ont pas encore connu Jésus : « J'ai même découvert un autel portant l'inscription 'Au Dieu inconnu'. Ce que donc vous adorez sans le savoir, je vous l'annonce » (Ac 17, 23).

Aujourd'hui, nous reconnaissons que le lieu de la mission n'est plus seulement celui qui est loin de chez nous, mais aussi celui qui est proche de chez nous ! Parfois, lorsque nous sortons du couvent, nous rencontrons « beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne connaissent pas la joie de l'amitié avec Jésus ». La mission *ad gentes* n'est pas seulement une mission dans certaines parties du monde, mais dans toutes les parties du monde ! Nous apprécions nos frères et sœurs qui se trouvent dans des lieux de *missio ad gentes*, où l'Église est en train de s'implanter. Mais l'Ordre doit aussi s'efforcer d'atteindre les chercheurs, ceux qui n'ont pas encore entendu et cru au Christ. Certains domaines dans lesquels nos frères travaillent déjà sont : la présence et le ministère dans les universités, la prédication dans le continent numérique, *etc.*

II. — *Mission d'approfondir la foi des croyants*, la « mission » de Luc en écrivant l'Évangile adressé à un certain « Théophile », un « ami de Dieu » qui représente tout croyant qui s'ouvre à Dieu et désire connaître l'Évangile : « J'ai décidé d'écrire pour toi, Théophile, un récit ordonné, afin que tu saches combien est fondé l'enseignement que tu as reçu » (Lc 1, 1-4).

Prendre soin d'une communauté stable (paroisse, université, aumônerie scolaire, *etc.*), c'est accompagner ses membres dans leur cheminement de vie et de foi, et c'est une forme particulière d'« itinérance » ou de « synodalité », qui consiste à accompagner les personnes dans l'approfondissement de leur vie de foi.

III. — *Mission de rencontre et d'accompagnement de ceux qui s'éloignent de l'Église*, de ceux qui sont sur la même « route » que les deux disciples s'éloignant de Jérusalem, la communauté de foi, en direction d'Emmaüs. Leurs « yeux étaient empêchés de reconnaître Jésus qui marchait avec eux », mais plus tard, ils ont reconnu Jésus dans les Écritures et la fraction du Pain (Lc 24, 13-32).

La sécularisation a beaucoup à voir avec les personnes qui se sont progressivement éloignées de la pratique de la foi. Ils ont perdu le sens de la reconnaissance de Jésus dans la Parole et le sacrement. Comment pouvons-nous les interpeller et les

inviter à revoir Jésus ? Comment pouvons-nous marcher avec eux, parler avec eux, nous asseoir à table avec eux comme saint Dominique l'a fait avec l'aubergiste ?

Les deux disciples qui s'éloignaient de Jérusalem ont été choqués par la crucifixion : « Comment le Messie peut-il mourir pour nous ? » À notre époque, nous ne pouvons pas nier que de nombreuses personnes quittent l'Église parce qu'elles ont été scandalisées par nous, par les différents abus (sexuels, spirituels, psychologiques) commis par leurs frères et sœurs spirituels. Que faisons-nous en tant qu'Ordre pour inviter ces personnes à revenir dans la communauté de foi ? Que pourrions-nous faire de plus pour que notre prédication (*verbis et exempli*) les aide à reconnaître Jésus dans sa Parole salvatrice et dans la fraction du Pain ? Que devrions-nous faire pour que les blessures qui ont aidé Thomas à reconnaître le Seigneur ressuscité — « Mon Seigneur et mon Dieu » — puissent guérir les blessures de la confiance brisée et des relations rompues ?

IV. — *Une mission spéciale pour les jeunes*, qui se trouvent dans les situations de foi susmentionnées. De nombreux jeunes, même dans les lieux imprégnés de « culture chrétienne », ne quittent pas l'Église, ils n'y sont même pas « entrés » pour la première fois parce que leurs parents ont décidé de ne pas les amener à l'Église !

Beaucoup de jeunes d'aujourd'hui se posent probablement la même question que le jeune homme qui demanda à Jésus : « Maître, que dois-je faire de bon pour obtenir la vie éternelle ? » (Mt 19, 16). Nous devrions les accueillir et les engager dans leur recherche de ce qui est vrai et bon. Nous croyons que nos frères dans les écoles, les aumôneries universitaires ou dans d'autres formes de ministère auprès des jeunes dans les paroisses et les sanctuaires partagent une mission semblable à celle de l'apôtre André. Dans la merveilleuse histoire de la multiplication des pains et des poissons (Jn 6, 5-15), Jésus a nourri des milliers de personnes, grâce au garçon qui a généreusement offert son pain et son poisson au Seigneur, et à André qui a sagement perçu que le garçon avait quelque chose à offrir. Il n'y aurait pas eu de miracle sans le garçon, et sans André, l'offrande du garçon n'aurait peut-être pas atteint Jésus. Le garçon n'avait pas seulement faim de nourriture, il avait faim de faire quelque chose de bon pour les autres ! Nous avons besoin d'« André » pour accompagner les jeunes désireux de partager leurs dons et leurs talents avec l'Église ! Nous devons donner aux jeunes l'occasion de ressentir la joie que nous éprouvons lorsque nous servons le peuple de Dieu.

Comme Votre Sainteté le sait, nous, Dominicains, suivons également la Règle de saint Augustin. Alors que nous faisons de notre mieux pour « être d'un seul cœur et d'un seul esprit sur le chemin de Dieu » (*et sit vobis cor unum et anima una in Deum*), nous vous assurons que vous pouvez compter sur nous parmi vos *synodoi*, compagnons de route vers une communion plus profonde avec Dieu.

Je reste, avec le plus grand respect et la plus grande révérence, votre fils dévoué dans le Christ,

Fr. Gerard Francisco TIMONER III o. p.,  
maître de l'Ordre des Prêcheurs

8. — Le 22 juillet, Sa Sainteté le pape Léon XIV a envoyé une lettre au maître de l'Ordre à l'occasion de la célébration du chapitre général :

Au père Gerard Francisco Timoner III,  
maître de l'Ordre des Prêcheurs

J'ai appris avec plaisir que l'Ordre des Prêcheurs tiendra son chapitre général des prieurs provinciaux à Cracovie, en Pologne, du 17 juillet au 8 août, et je vous assure volontiers, ainsi que tous les participants, de ma proximité dans la prière.

Alors que vous vous réunissez au cours de cette année jubilaire, je suis convaincu que ces journées pleines de grâce se révéleront être une occasion de renouveau, enracinée dans l'espérance qui ne déçoit jamais et dans la certitude que le Seigneur vous a appelés, en tant que prédicateurs, à proclamer la Bonne Nouvelle au milieu des défis uniques d'aujourd'hui (Rm 5, 5 ; Mt 10, 7). Le thème que vous avez choisi pour aborder de manière plus approfondie vos diverses formes de prédication à « quatre publics » — ceux qui ne connaissent pas encore Jésus, les fidèles chrétiens, ceux qui se sont éloignés de l'Église et les jeunes qui se trouvent dans ces situations — est particulièrement opportun. Je prie pour que vos délibérations vous permettent

d'écouter attentivement l'Esprit Saint, qui continue à guider l'Église dans la plénitude de la vérité (Jn 16, 13).

J'espère également que ce temps passé ensemble renforcera votre engagement à servir le Corps du Christ dans la forme de vie évangélique choisie par saint Dominique. Que votre expérience partagée de fraternité et de prière renforce les liens de communion qui vous unissent en tant que dominicains et vous inspire à vivre toujours plus pleinement votre vocation de prêcheurs contemplatifs. Ainsi, fidèles au charisme et à la spiritualité de votre fondateur, vous continuerez sûrement à accomplir votre mission au cœur de l'Église.

Confiant le chapitre général à l'intercession de Notre-Dame du Rosaire, je donne cordialement ma Bénédiction apostolique à tous les membres de l'Ordre, en gage de sagesse, de joie et de paix dans le Seigneur.

Au Vatican, le 17 juillet 2025

LEON XIV, pape

**9.** — Le maître de l'Ordre, le frère Gerard Francisco Timoner III o. p., après le chapitre général de Tultenango en 2022, a procédé aux nominations suivantes :

*Nominations à la curie*

Le frère Benjamin Earl o. p., procureur général de l'Ordre (07.11.22).

Le frère Jean-Ariel Bauza Salinas o. p., secrétaire général de l'Ordre (07.11.22).

Le frère Pablo Carlos Sicouly o. p., vicaire du maître de l'Ordre (25.02.23).

Le frère Juan Manuel Hernández Hernández o. p., *socius* du maître de l'Ordre pour la vie fraternelle et la formation (03.09.23).

Le frère Fernando Delgado Flórez o. p., *socius* du maître de l'Ordre pour l'Amérique latine et les Caraïbes (03.09.23).

Le frère Cristóbal de la Encarnación Torres Iglesias o. p., promoteur général du laïcat dominicain (08.09.23).

Le frère Jordan Turano o. p., *socius* du maître de l'Ordre pour les provinces des États-Unis d'Amérique (17.10.23).

Le frère Raúl Gómez Sánchez o. p., secrétaire général de l'Ordre (08.11.23).

Le frère Roger Gaïse N'Ganzi, o. p., *socius* du maître de l'Ordre pour l'Afrique (21.11.23).

Le frère Pavel Syssoev o. p., *socius* du maître de l'Ordre pour les provinces d'Europe I (08.09.24).

Le frère Thomas Brogl o. p., *socius* du maître de l'Ordre pour les provinces d'Europe II (08.09.24).

Le frère Raúl Gómez Sánchez o. p., promoteur général des Fraternités sacerdotales (24.06.25).

#### *Autres nominations*

Les frères Florentino Bolo o. p., Franklin Buitrago o. p., Didier Caenepeel o. p., Benjamin Earl o. p., Wenifredo Padilla o. p., membres de la commission de révision des normes de procédure du chapitre général (19.09.22).

Le frère Gabriel Samba o. p., vicaire de la province de Saint-Charles-Lwanga en Afrique équatoriale (21.09.22) jusqu'au premier chapitre provincial de cette province (septembre 2023).

M<sup>me</sup> Madelen Jaimes Hurtado, membre de la commission internationale Justice et Paix (28.11.22).

M. Sébastien Milazzo, président du conseil des laïcs dominicains d'Europe (07.11.22).

La sœur Merete Ruud-Christensen, déléguée des moniales au conseil international de la Famille dominicaine (20.12.22).

La sœur Mary Catherine of Jesus Perry, la sœur Mary Augustine Cruz, la sœur María Belén Marín López, membres du conseil international des moniales *Spem Miram* (20.12.22).

Les frères Loïc-Marie Le Bot o. p., Gregory Pearson o. p., Piotr Skonieczny o. p., Nicolas Tixier o. p., Emiliano Vanoli o. p., membres de la commission sur le LCO, selon ACG 2022 Tultenango 366 (10.01.23).

Les frères Juan Luis Mediavilla o. p., Juan Ubaldo López Salamanca o. p., Johannes Shäßler o. p., Richard Ounsworth o. p., Luis Enrique Ramírez Camacho o. p., et la sœur María da Silva o. p., membres du conseil économique de l'Ordre (07.03.23).

Les frères Angelik Kitsula o. p. et Privatus Jamhuri Sullusi o. p., membres du conseil économique extraordinaire de l'Ordre (07.03.23).

M. Theophilus Atmadi, du laïcat dominicain d'Asie, membre du conseil international du laïcat dominicain (18.02.23).

Les frères Anthony Walsh o. p., Pablo Condrac o. p., Stephen Maria Lopez o. p., Richard Ounsworth o. p. et Juan Ubaldo López Salamanca o. p., membres du conseil de *Spem Miram International* (18.03.23).

Le frère Carlyle Fortune o. p., vicaire du maître de l'Ordre pour les questions administratives et financières dans la vice-province d'Afrique australe.

M<sup>me</sup> Mariee Belle Baldó Liscano, membre du conseil international de Justice et Paix (10.08.23).

M<sup>me</sup> Cristina Expósito de Vicente et M. Humberto de Jesús Rico Camacho, membres du conseil international du Mouvement de la jeunesse dominicaine (IDYM) (14.08.23)

Le frère Pablo Javier Coronello o. p., promoteur de la formation initiale et permanente en Amérique latine et dans les Caraïbes (CIDALC) (02.04.24).

M. Wilson Domingos Amado, membre du conseil international du Mouvement de la jeunesse dominicaine (IDYM) (15.08.24)

Les frères Daniel Stadtherr o. p. et Adam Sulikowski o. p., membres du conseil économique de l'Ordre (19.09.24).

M. Wilson Domingo Amado, du Mouvement de la jeunesse dominicaine, membre de la commission Justice et Paix de l'Ordre (09.11.24).

Les frères Georges Alahou o. p., Cecilio Vladimir Magboo o. p., Jordan Schmidt, o. p., Serge-Thomas Bonino o. p., Martin Staszak o. p., Nicanor Austriaco o. p., membres de la commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre (15.01.25)

Le frère Osvaldo Robles o. p., promoteur de la formation permanente en Amérique latine et dans les Caraïbes (CIDALC) (25.02.25).

Le frère Manuel Aristides Gonzales o. p., promoteur de la vie intellectuelle en Amérique latine et dans les Caraïbes (CIDALC) (25.02.25) et membre de la commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre (10.03.25).

Le frère Juan David Montes Flórez o. p., promoteur de Justice et Paix en Amérique latine et dans les Caraïbes (CIDALC) (25.02.25).

Le frère Robert Gay o. p., vicaire du maître de l'Ordre sur la province de Saint-Dominique en Italie (27.05.25).

Le frère Pavel Syssoev o. p., vicaire du maître de l'Ordre pour le couvent de Saint-Étienne-Protomartyr à Jérusalem (28.05.25).

Le frère Ivan Attard o. p., promoteur de Justice et Paix pour l'Europe (IEOP) (09.06.25).

Le frère Thomas Joseph White o. p., recteur de l'Université pontificale Saint-Thomas-d'Aquin (PUST) à Rome (20.06.25).

**10.** — Le frère Gilles Hervé-Masson o. p. a été nommé assistant religieux de la Fédération Sainte-Catherine-de-Sienne (15.04.25).

**11.** — Le 23 juin 2025, le frère Orlando Rueda Acevedo o. p., prieur et recteur du *Convitto internazionale* à Rome, est décédé d'une crise cardiaque. Le maître de l'Ordre a célébré l'eucharistie de suffrage pour son âme dans l'église conventuelle des Saints-Dominique-et-Sixte à Rome.

*Nominations faites par le pape ou le Saint-Siège*

12. — Le frère Juan Carlos González del Cerro o. p. a été nommé assistant religieux de la Fédération Mère-de-Dieu des monastères dominicains (20.10.22).

13. — Le frère Wojciech Giertych o. p. a été confirmé comme théologien de la Maison pontificale jusqu'à son soixante-quinzième anniversaire (16.05.23).

14. — Le frère Giuseppe Marco Salvati o. p. a été nommé prélat secrétaire de l'Académie pontificale de théologie (26.09.23).

15. — Le frère Rómulo Vásquez Gaviria o. p. a été nommé assistant religieux de la Fédération Notre-Dame-du-Rosaire des monastères dominicains du Pérou (27.03.24).

16. — Depuis le chapitre général de Tultenango en 2022, les frères suivants ont été consacrés évêques : Juan Carlos Huaygua Oropeza o. p., évêque de Coroico, en Bolivie (31.01.23) ; Steven John Maekawa o. p., évêque de Fairbanks, Alaska, aux États-Unis d'Amérique (12. 10.23) ; Napoleon B. Sipalay o. p., évêque d'Alaminos, aux Philippines (18.03.24) ; Xavier Gómez García o. p., évêque de Sant Feliu de Llobregat, en Espagne (30.11.24) ; Emmanuel Ntakarutimana o. p., évêque de Bubanza, au Burundi (05.04.25).

17. — Les frères Jean-Paul Vesco o. p., archevêque d'Alger, et Timothy Radcliffe o. p., ancien maître de l'Ordre, ont été créés cardinaux lors du consistoire célébré le 7 décembre 2024.

#### *Maîtres en Sacrée Théologie*

18. — Depuis le chapitre général de Tultenango en 2022, le maître de l'Ordre a promu au grade de maître en Sacrée Théologie les frères Vito Tomás Gómez García o. p., de la province d'Hispanie (21.11.22) ; Michał Paluch o. p., de la province de Pologne (21.11.22) ; Manuel Ángel Martínez Juan o. p., de la province d'Hispanie (23.02.23) ; Anthony Akinwale o. p., de la province du Nigéria et du Ghana (23.02.23) ; Vicente Botella Cubells o. p., de la province d'Hispanie (25.05.23) ; Jean-Michel Poffet o. p., de l'actuel vicariat provincial de Suisse de la province de France (15.09.23) ; Basil Cole o. p., de la province de Saint-Joseph aux États-Unis (17.10.23) ; Thomas Joseph White o. p., de la province de Saint-Joseph aux États-Unis (17.10.23) ;

Gerardo Cioffari o. p., de la province de Saint-Thomas-d'Aquin en Italie (25.02.24) ; Jorge Alejandro Scampini o. p., de la province de Saint-Augustin en Argentine et au Chili (22.11.24).

### *Érections et suppressions*

**19.** — Le 7 novembre 2022, en la fête de la Toussaint de l'Ordre, le maître de l'Ordre a promulgué le décret d'érection canonique de la province de Saint-Charles-Lwanga en Afrique équatoriale, précédemment vicariat de la province de France. En conséquence, tous les couvents et maisons de l'ancien vicariat ont été incorporés à la nouvelle province.

**20.** — Le 27 janvier 2024, le maître de l'Ordre a promulgué le décret d'union des provinces de Teutonie et de Saint-Albert-le-Grand en Allemagne du Sud et en Autriche en une seule province de Saint-Albert-le-Grand en Allemagne et en Autriche.

**21.** — Le 3 février 2024, le maître de l'Ordre a promulgué le décret de suppression de la province de Suisse, confiant la mission de l'Ordre dans ce territoire à la province de France. En conséquence, tous les couvents et maisons de l'ancienne province de Suisse ont été incorporés à la province de France.

### *Lettres*

**22.** — Le 14 septembre 2022, le maître de l'Ordre a envoyé une lettre à tous les prieurs provinciaux et régents des études, ainsi qu'à tous les frères responsables des institutions académiques de l'Ordre, et en général à tous les frères, leur rappelant la nécessité de d'envoyer aux archives de l'Ordre un exemplaire des œuvres publiées par les frères.

**23.** — Le 30 novembre 2022, en la fête de saint André Apôtre, le maître de l'Ordre a publié le nouveau *Règlement sur les reliques des saints et les bienheureux de l'Ordre* concernant l'acquisition et la distribution des reliques.

**24.** — Le 25 janvier 2023, en la fête de la conversion de saint Paul, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine une lettre sur le double jubilé de saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Église, commémorant le septième centenaire de sa canonisation et le sept cent cinquantième anniversaire de sa mort. Avec cette lettre,

le maître de l'Ordre a également adressé le rescrit du Saint-Siège qui a accordé l'indulgence plénière selon les conditions promulguées par l'Église.

**25.** — Le 25 février 2023, le maître de l'Ordre a adressé une lettre à toute la famille dominicaine invitant à et promouvant une collaboration commune en vue de l'assemblée internationale du Mouvement de la jeunesse dominicaine (IDYM) à Lisbonne, au Portugal, devant se tenir du 6 au 9 août de la même année.

**26.** — Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine une lettre sur le mois dominicain pour la paix en Amazonie.

**27.** — Le 8 septembre 2023, le maître de l'Ordre a adressé une lettre à la commission internationale pour Justice et Paix, l'encourageant à faire connaître à l'ensemble de l'Ordre les programmes et projets de justice et de paix déjà existants et mis en œuvre par la Famille dominicaine dans différentes parties du monde.

**28.** — Le 2 mai 2024, le maître de l'Ordre a adressé une lettre au Mouvement de la jeunesse dominicaine (IDYM) à l'occasion de la publication des Actes de la XIV<sup>e</sup> assemblée internationale de l'IDYM à Lisbonne en 2023.

**29.** — Le 13 juin 2024, le maître de l'Ordre a adressé une lettre de salutation aux promoteurs des vocations à l'occasion de la première rencontre internationale des promoteurs des vocations à Rome.

**30.** — Le 1<sup>er</sup> septembre 2024, le maître de l'Ordre a adressé une lettre à tous les membres de la Famille dominicaine à l'occasion du mois dominicain pour la paix en Haïti.

**31.** — Le 8 septembre 2024, en la fête de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, le maître de l'Ordre a adressé à tous les prieurs provinciaux d'Europe et du Canada la lettre annonçant la nomination des nouveaux *socii* pour l'Europe et la répartition respective des provinces sous leur responsabilité.

**32.** — Le 17 septembre 2024, le maître de l'Ordre a adressé une lettre à toute la famille dominicaine et spécialement aux membres des confréries du Rosaire à l'occasion de la fête de Notre-Dame du Rosaire et de l'invitation à prier le Rosaire en préparation du Jubilé de l'Espérance en 2025.

**33.** — Le 8 octobre 2024, le maître de l'Ordre a adressé à tout l'Ordre la lettre *Eucharistie, source et paradigme de la synodalité* à l'occasion de la deuxième session de la XVI<sup>e</sup> assemblée synodale ordinaire des évêques.

**34.** — Le 23 octobre 2024, le maître de l'Ordre a adressé à tous les prieurs provinciaux et vice-provinciaux, et à tous les frères de l'Ordre une lettre sur la prière pour les vocations ; à cette lettre était jointe la promulgation de la prière pour les vocations dans l'Ordre des Prêcheurs.

**35.** — Le 7 novembre 2024, en la fête de la Toussaint de l'Ordre des Prêcheurs, le maître de l'Ordre, avec son *socius* pour la vie fraternelle et la formation, a adressé à tous les prieurs provinciaux et vice-provinciaux une lettre sur l'institution et le travail de la commission sur les abus de l'Ordre (ACG 2022 Tultenango 218).

**36.** — Le 21 novembre 2024, en la fête de la Présentation de la bienheureuse Vierge Marie, le maître de l'Ordre a adressé une lettre à tous les membres de la Famille dominicaine à l'occasion de l'annonce faite par le pape François de la canonisation de Pier Giorgio Frassati, membre du laïcat dominicain.

**37.** — Le 21 mai 2025, le maître de l'Ordre a adressé une lettre à toutes les provinces et vice-provinces de l'Ordre pour les inviter à soutenir la mission en Amazonie péruvienne.

**38.** — Le 24 mai 2025, en la fête de la Translation de notre père saint Dominique, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre *Les publics de la prédication de l'Évangile*.

#### *Visites canoniques*

**39.** — Au cours de l'année 2022, le maître de l'Ordre a effectué la visite canonique de la vice-province de l'Équateur (24 – 30 septembre 2022) ; de la province du Très-Saint-Nom-de-Jésus aux États-Unis (1<sup>er</sup> – 14 octobre 2022) ; du vicariat de la province du Vietnam au Canada (15 – 19 octobre 2022) ; de la province du Canada (19 – 30 octobre 2022) ; de la province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis (2 – 12 décembre 2022).

**40.** — Au cours de l'année 2023, le maître de l'Ordre a effectué la visite canonique de la province de l'Inde (17 janvier – 4 février 2023) ; de la province de Toulouse (20 mars – 2 avril 2023) ; des communautés de la province de France dans les Pays baltes et du vicariat de la province de Pologne en Ukraine (22 avril – 7 mai 2023) ; de la province de Croatie (28 mai – 7 juin 2023) ; du vicariat de la province Notre-Dame-du-Rosaire au Japon (19 – 29 juin 2023) ; du vicariat de la province de Saint-Joseph aux États-Unis en Afrique de l'Est (16 – 23 juillet 2023) ; de la vice-province de Saint-Pie-V au Congo (25 juillet – 4 août 2023) ; du vicariat de la province du Portugal en Angola (24 – 31 août 2023) ; de la province du Portugal (19 – 23 septembre 2023) ; de la province de Pologne (24 septembre – 14 octobre 2023) ; de la province de Colombie (18 octobre – 4 novembre 2023) ; de la vice-province de Bolivie (27 novembre – 3 décembre 2023) ; de la province du Mexique (4 – 19 décembre 2023) ; des communautés de la province de France en Irak (24 décembre 2023 – 3 janvier 2024).

**41.** — Au cours de l'année 2024, le maître de l'Ordre a effectué la visite canonique de la vice-province Reine-de-Chine à Taïwan (13 – 21 janvier 2024) ; de la province de France (8 – 25 mars 2024) ; de la province Notre-Dame-de-l'Assomption en Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Îles Salomon (7 – 18 avril 2024) ; du territoire de Singapour de la province du Rosaire (18 – 19 avril 2024) ; du vicariat de la province du Rosaire au Venezuela (23 - 29 avril 2024) ; de la province de Saint-Augustin en Argentine et au Chili, et du vicariat de l'Uruguay et du Paraguay (3 – 21 juin 2024) ; de la province du Pérou (22 – 26 juin ; 16 – 31 août 2024) ; de la province de Saint-Vincent-Ferrier en Amérique centrale (27 juin – 18 juillet 2024) ; de la province d'Hispanie (18 septembre – 2 octobre 2024) ; du vicariat de la province du Rosaire en Espagne (5 – 7 octobre 2024) ; de la province d'Angleterre (8 – 20 octobre 2024) ; de la province de Saint-Martin-de-Porrès aux États-Unis (22 octobre – 6 novembre 2024) ; de la province de Saint-Thomas-d'Aquin en Belgique et aux Pays-Bas (30 novembre – 10 décembre 2024) ; de la vice-province Fils-de-Marie au Pakistan (17 – 22 décembre 2024) ; de la province du Rosaire en Birmanie, à Macao, à Hong-Kong et au Timor oriental (18 décembre – 8 janvier 2025).

**42.** — Au cours des six premiers mois de l'année 2025, le maître de l'Ordre a effectué la visite canonique de la province de Saint-Thomas-d'Aquin en Italie (15 – 29 janvier 2025) ; de la province de Saint-Dominique en Italie (1<sup>er</sup> février – 28 juin 2025) ; de la province romaine de Sainte-Catherine-de-Sienne en Italie (8 – 15 mars 2025) ; de la province du Vietnam (Laos, Thaïlande) (30 mars – 16 avril 2025) ; des territoires de Trinité-et-Tobago (province d'Irlande), Grenade et Jamaïque (province d'Angleterre) (26 avril – 1<sup>er</sup> mai 2025) ; du vicariat de la province d'Hispanie à Cuba et en République dominicaine (1<sup>er</sup> – 5 mai 2025) ; de la province de Saint-Joseph aux États-Unis (27 mai - 18 juin 2025) ; de la province de Saint-Pie-V à Malte (30 juin – 7 juillet 2025).

*Visites fraternelles et participation à d'autres événements*

**43.** — Au cours de la période triennale écoulée, le maître de l'Ordre a effectué des visites fraternelles et a participé à diverses réunions et manifestations internationales, à savoir :

— assemblée provinciale de la province de Saint-Albert-le-Grand à Chicago, Illinois ; visite fraternelle à la communauté de San Jose, Californie (12 – 23 août 2022) ; suffrages pour vingt-et-un fidèles défunts de la famille dominicaine au cimetière du Verano à Rome (19 novembre 2022) ; assemblée générale des supérieurs généraux à Rome (23 – 26 novembre 2022) ;

— assemblée vice-provinciale de la vice-province d'Afrique australe (5 – 10 février 2023) ; atelier pour les nouveaux provinciaux à Rome (7 – 16 mars 2023) ; visite fraternelle au couvent de Sainte-Marie-des-Grâces à Milan (19 – 20 avril 2023) ; visite fraternelle à l'IDEO (Institut dominicain d'études orientales, au Caire) (8 – 11 juin 2023) ; programme d'études commun pour les frères d'Asie-Pacifique à Biên-Hòa et Đà Lạt, Vietnam (1 – 4 juillet 2023) ; assemblée générale du Mouvement de la jeunesse dominicaine (IDYM) en commémoration du trentième anniversaire de la fondation du mouvement, à Lisbonne, Portugal (5 – 9 août 2023) ;

— cours pour formateurs de l'Asie-Pacifique aux Philippines (4 – 12 janvier 2024) ; visite fraternelle à la province des Philippines (22 – 25 janvier 2024) ; eucharistie en l'église de Saint-André de Cologne, en Allemagne, à l'occasion de

l'érection de la nouvelle province de Saint-Albert-le-Grand en Allemagne et en Autriche (26 – 28 janvier 2024) ; visite à Fribourg, en Suisse, à l'occasion de la proclamation du décret de suppression de la province de Suisse et de l'érection du nouveau vicariat de Suisse de la province de France (2 – 4 février 2024) ; visite fraternelle et célébration eucharistique en l'église du Saint-Sauveur de Dublin, en Irlande, à l'occasion de la célébration du huit centième anniversaire de la présence de l'Ordre dans ce pays (9 – 11 février 2024) ; concélébration de la messe en l'honneur de saint Thomas d'Aquin dans le cadre du jubilé d'Aquin à l'abbaye de Fossanova, en Italie (7 mars 2024) ; rencontre avec les membres de l'IEOP à Bologne, Italie (2 – 4 avril 2024) ; assemblée générale des supérieurs généraux (21 – 24 mai 2024) ; conférence et homélie à l'assemblée internationale des novices d'Europe à Caleruega, en Espagne (23 – 25 mai 2024) ; visite fraternelle aux monastères de New York, aux États-Unis, et rencontre avec les frères travaillant dans les aumôneries universitaires aux États-Unis (26 mai – 2 juin 2024) ; célébration du jubilé du cent cinquantième anniversaire de l'église de Saint-Dominique en Californie, aux États-Unis (2 août 2024) ; célébration eucharistique à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la fête du couronnement de la Madonna dell' Arco (6 – 7 septembre 2024) ;

— assemblée des canonistes dominicains aux Philippines (22 avril 2025) ; assemblée de l'IEOP à Malte (24 avril 2025) ; assemblée générale des supérieurs généraux (21 – 23 mai 2025) et rencontre internationale des novices d'Europe (29 mai – 4 juin 2025).

#### *Promulgation d'un décret de canonisation*

**44.** — Le 13 juin 2025, au cours du consistoire ordinaire public célébré par le pape Léon XIV, a été solennellement promulgué le décret de canonisation du bienheureux Pier Giorgio Frassati, membre du tiers-ordre dominicain, le laïc dominicain d'aujourd'hui, en fixant la date de la célébration liturgique au 7 septembre 2025.

**45.** — Le 18 juillet 2025, le maître de l'Ordre, frère Gerard Francisco Timoner III o. p., a reçu le cardinal Grzegorz Rys, archevêque de Łódź, en Pologne,

qui a parlé aux vingt-deux capitulaires et aux personnes invitées de la nouvelle évangélisation. Le cardinal Rys a célébré la messe avec les capitulaires et a prêché.

**46.** — Les frères Loïc-Marie Le Bot o. p., Ricardo Guardado Flores o. p. et Angelik Kitsula o. p. ont examiné les lettres testimoniales des vocaux dans l'après-midi du 18 juillet.

**47.** — Le chapitre général a été ouvert le samedi 19 juillet par la messe solennelle du Saint-Esprit, concélébrée par tous les capitulaires et présidée par le frère Łukasz Wiśniewski o. p. Dans son homélie, le frère Łukasz a rappelé à plusieurs reprises les premiers mots des deux plus anciens documents dominicains conservés dans les archives du couvent de Cracovie : *Cum qui recipit prophetam* (Mt 10, 41), et a confié les participants à l'Esprit Saint pour qu'ils soient guidés vers la liberté intérieure, qu'ils servent la vérité, et qu'ils soient généreusement disponibles pour assumer la mission là où Dieu les enverra.

**48.** — Le 18 juillet, le maître de l'Ordre, en accord avec LCO 417, § I, 2, a nommé le frère Olivier Catel o. p. et le frère Piotr Skibiński o. p. actuaire du chapitre général.

**49.** — Le 18 juillet, le maître de l'Ordre, ayant entendu les capitulaires, conformément à LCO 417, § I, 3, a nommé comme réviseurs du texte des Actes du chapitre général les frères Franklin Buitrago Rojas o. p., Christopher Fadok, o. p. et Damián Mačura o. p.

**50.** — Le maître de l'Ordre, ayant entendu les capitulaires, conformément à LCO 417, § I, 4, a confirmé la répartition des membres et des présidents des sept commissions préparées antérieurement :

*Commission I* : Missio ad gentes, à ceux qui n'ont pas encore connu Jésus. — Président : frère Didier Croonenberghs o. p. (27)<sup>1</sup> ; frères Luca Refatti o. p. (04), Lukáš Jan Fošum o. p. (12), Rubén Martínez Ortega o. p. (25), Thomas-d'Aquin Nguyễn Trường Tam o. p. (40), Roberto Merced o. p. (42), Modestus Jidefor Ngwu o. p. (45),

---

<sup>1</sup> *N. d. t.* — Les numéros associés aux noms des frères sont ceux des provinces et vice-provinces auxquels ces frères appartiennent, selon la nomenclature de l'Ordre.

Pascal Paulus o. p. (43), Aniedi Okure o. p. (45, promoteur de Justice et Paix) ; abbé Serge Maucq (diocèse de Malines-Bruxelles) (invité).

*Commission II : Mission d'approfondissement de la foi des croyants.* — Président : frère Bertrand-Claude Akpagbe o. p. (84) ; frères Olivier de Saint Martin o. p. (02), Francesco Maria Ricci o. p. (06), Tomislav Kraljević o. p. (13), Vincent Mary Micallef o. p. (30), Peter Mendonsa o. p. (46), Gabriel Samba o. p. (86), Augustin Wiliwoli o. p. (47) ; Fabian Stanisiz o. p. (10, invité), M. Jacek Zejma (invité).

*Commission III : Mission auprès de ceux qui se sont éloignés de l'Église, ou de ceux qui sont en marge de l'Église.* — Président : frère André Luís Tavares o. p. (37) ; frères Bruno Cadoré o. p. (03), Nicolas Tixier o. p. (03), Christopher Paul Fadok o. p. (32), Damián Mačura o. p. (83), Angelik Petro Kitsula o. p. (49) ; sœur Stanisława Pelechata o. p. (invitée), M<sup>me</sup> Agnieszka Kuryś (invitée), Thomas Gabriel Brogl o. p. (08, *socius* pour l'Europe II).

*Commission IV : Mission auprès des jeunes.* — Président : frère Yinmy Caballero Suárez o. p. (85) ; frères Antonio Cocolicchio o. p. (05), José Manuel Correia Fernandes o. p. (15), Rómulo Vásquez Gavidia o. p. (20), Leoncio Vallejo Benítez o. p. (01.1), Florentino A. Bolo Jr. o. p. (41, *socius* du maître de l'Ordre pour la vie apostolique) ; M<sup>me</sup> Cristina Expósito (invitée), sœur Gracja Agata Basiaga o. p. (invitée).

*Commission V : Vie fraternelle, formation et vie intellectuelle.* — Président : frère Nicholas Paul Crowe o. p. (09) ; frères Jesús Antonio Díaz Sariego o. p. (01), John Martin Harris o. p. (18), Luís Javier Rubio Guerrero o. p. (19), Franklin Buitrago Rojas o. p. (21), Filemon I. dela Cruz Jr. o. p. (41), Luke Kipkoech Arap Bett o. p. (29.1), Olivier Poquillon o. p. (03), Juan Manuel Hernández Hernández o. p. (19, *socius* du maître de l'Ordre pour la vie fraternelle et la formation), Pablo Carlos Sicouly o. p. (24, *socius* du maître de l'Ordre pour la vie intellectuelle).

*Commission VI : Gouvernement et économie.* — Président : frère Łukasz Wiśniewski o. p. (10) ; frères Daniel Stadtherr o. p. (08), Juan José Baldini o. p. (24), Ricardo Guardado o. p. (44), Armando Alonso Villalta Salazar o. p. (23), Clement Mweni o. p. (48), Jarosław Krawiec o. p. (10.1), José Sebastião Paulo o. p. (15.1), Juan Luis Mediavilla García o. p. (01, syndic de l'Ordre).

*Commission VII : LCO.* — Président : Louis Stephen Morrone o. p. (35) ; frères Allen Bernard Moran o. p. (29), Yves Bériault o. p. (31) Dominic Murphy o. p. (36), Loïc-Marie Le Bot o. p. (02), Benjamin Earl o. p. (09, procureur général, *peritus in jure canonico*), Pavel Syssoev o. p. (02, *socius* du maître de l'Ordre pour l'Europe II).

**51.** — Le 18 juillet, le chapitre général a approuvé les modérateurs des sessions plénières précédemment proposés par le maître de l'Ordre : les frères Vincent Dávila o. p., de la province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis, José Rafael Reyes González o. p., de la province d'Hispanie, et Jacques-Benoît Rauscher o. p., de la province de France.

**52.** — Le 19 juillet, le chapitre général a approuvé les normes générales de procédure qui avaient été dûment proposées aux frères capitulaires.

**53.** — Le 19 juillet, le maître de l'Ordre, le frère Gerard Francisco Timoner III o. p. a présenté aux capitulaires sa *Relatio de Statu Ordinis*. Ce document (*cf* Annexe 1), signé à Rome le 8 mars 2025, avait déjà été envoyé aux capitulaires. La présentation a été suivie de réunions par groupes linguistiques et d'une séance de questions-réponses avec le maître de l'Ordre dans la salle capitulaire.

**54.** — Les *socii* du maître de l'Ordre, ainsi que le procureur général et d'autres officiers de l'Ordre, ont présenté leurs rapports respectifs, qui ont été mis à la disposition des membres du chapitre. Le 19 juillet, Juan Luis Mediavilla García o. p., syndic de l'Ordre, a présenté son rapport sur l'état financier de l'Ordre.

**55.** — Le 20 juillet, après la messe dominicale, a eu lieu une rencontre conviviale avec les membres de la Famille dominicaine en Pologne.

**56.** — Les 21, 22 et 23 juillet, les capitulaires, divisés en sept groupes linguistiques, ont tenu des échanges sur diverses dimensions de la mission de l'Ordre (à ceux qui n'ont pas encore connu Jésus, pour approfondir la foi des croyants, à ceux qui se sont éloignés de l'Église, ou ceux qui sont en marge de l'Église, et aux jeunes), la vie fraternelle, la formation, et la vie intellectuelle, et le gouvernement et l'économie.

**57.** — Le 22 juillet, le maître de l'Ordre a proposé et le comité directeur a approuvé la composition de la commission du prologue. Les frères suivants, un de chacune des sept commissions, ont constitué la commission :

Président : frère Jesús Antonio Díaz Sariego o. p. (01) ; frères Thomas Aquinas Nguyễn Trường Tam o. p. (40), Gabriel Samba o. p. (86), Nicolas Tixier, o. p. (03), Rómulo Vásquez Gavidia o. p. (20), José Sebastião Paulo o. p. (15.1), Yves Bériault o. p. (31).

**58.** — Au cours du chapitre général, plusieurs partages fraternels ont eu lieu : avec le frère Vivian Boland o. p. (21 juillet ; « La vocation du frère coopérateur dans l'Ordre et dans l'Église » ; ACG 2019 Biên Hòa 194) ; le frère Thomas Joseph White o. p. (23 juillet ; Université pontificale de Saint-Thomas-d'Aquin, Angelicum) ; les frères Olivier Poquillon o. p. et Olivier Catel, o. p. (25 juillet ; École biblique et archéologique française de Jérusalem) ; les frères Adriano Oliva o. p. et Marc Millais o. p. (28 juillet ; Commission léonine) ; le frère Didier Croonenberghs o. p. (28 juillet ; KU Leuven et Université catholique de Louvain) ; le frère Bernhard Blankenhorn o. p. (29 juillet ; Institut d'études dominicaines de l'Université de Fribourg) ; le professeur Clarita D. Carillo, le frère Georges Alahou o. p. et le frère Brice Bini o. p. (30 juillet ; Dominican LAMP) ; la sœur Marie Monnet o. p. (1<sup>er</sup> août ; DOMUNI Universitas) ; les frères Pablo Carlos Sicouly o. p., Juan Manuel Hernández Hernández o. p. et Florentino A. Bolo Jr. o. p. (4 août ; évaluation des activités de collaboration, ACG 2022 Tultenango 168) ; le frère Éric Salobir o. p. (5 août ; OPTIC).

**59.** — Notre frère le cardinal Timothy Radcliffe o. p., était présent au chapitre entre le 22 et le 27 juillet. Le 24 juillet, il s'est adressé au chapitre et il a prêché pendant la messe du lendemain.

**60.** — Le 25 juillet, le frère Mykola Petro Luchok o. p., évêque de Mukačeve, en Ukraine, a présidé une prière pour la paix. Le 1<sup>er</sup> août, le chapitre a reçu un groupe d'Ukraine qui a témoigné de ses expériences de vie dans une zone de guerre.

**61.** — Le 25 juillet, le frère Carlos Alfonso Azpiroz Costa o. p., archevêque de Bahía Blanca, a adressé une lettre à tous les participants au chapitre général des provinciaux.

**62.** — Le 6 août, M<sup>gr</sup> Marek Jędraszewski, archevêque de Cracovie, a présidé les vêpres de la fête de la Transfiguration du Seigneur et s'est adressé aux capitulaires dans une homélie.

**63.** — Le chapitre général de Cracovie a conclu ses travaux le 8 août, en la solennité de notre saint père Dominique, par une eucharistie solennelle concélébrée dans la basilique de la Très-Sainte-Trinité à Cracovie. L'eucharistie a été présidée et l'homélie prononcée par le frère Gerard Francisco Timoner III o. p., maître de l'Ordre. Le frère Gerard a souligné que la sainteté de saint Dominique résidait dans l'orientation totale et l'exposition de sa vie au Christ. La prédication dominicaine, à travers le témoignage d'une vie fraternelle au sein d'une humanité divisée, incarne la véritable « audace de l'improbable », attestant qu'avec une foi et une espérance inébranlables, même l'improbable devient possible par la grâce de Dieu. Au cours de l'eucharistie, cinq novices de la province polonaise ont fait leur première profession entre les mains du maître de l'Ordre.

## CHAPITRE II

### PROLOGUE

#### « VADE ET PRÆDICA ! » UN CHAPITRE POUR LA MISSION DOMINICAINE

*« Paix à vous ! Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. » (Jn 20, 21)*

**64.** — Le chapitre général de l'Ordre a été célébré à Cracovie aux mois de juillet et août 2025. Alors que nous étions réunis en Pologne, l'actualité du monde continuait à se dérouler sous nos yeux et l'Église fêtait avec enthousiasme le jubilé. Il est peu de dire que ce couvent de Cracovie est important pour l'histoire de notre Ordre, puisqu'il est en effet, avec les couvents de Vienne et de Dubrovnik, l'un des trois lieux où la présence dominicaine n'a jamais été interrompue depuis la fondation de l'Ordre. Aussi célébrer ce chapitre sur les bords de la Vistule nous invitait-il à faire le lien entre notre longue histoire de huit siècles, en se nourrissant de ce qu'elle peut nous enseigner de ses beautés et de ses erreurs, et notre époque et ses nombreux défis (sans prétendre ici à l'exhaustivité, et pêle-mêle : les conflits meurtriers et l'incertitude quant à la stabilité politique du monde, la crise environnementale, les questions liées à la montée en puissance de l'intelligence artificielle, l'indifférence religieuse croissante dans certaines régions...), en nous efforçant d'être attentifs aux signes des temps.

**65.** — Sa longue histoire n'est pas la seule particularité du couvent de Cracovie, puisqu'il est aussi bien connu pour abriter en son sein le tombeau de saint Hyacinthe, une figure éminente de l'Ordre et un grand prêcheur. Hyacinthe fut un des frères de la première génération de l'Ordre. Il reçut l'habit dominicain à Rome des mains de saint Dominique lui-même et mena une très intense activité missionnaire. À quelques mètres de son tombeau, c'est de cette mission que le chapitre général a voulu, huit siècles plus tard, se saisir, en faisant l'objet central de son attention.

## A. — DONNER SA VIE POUR LA MISSION

66. — *Donner sa vie pour la mission*, tel était le titre d'une lettre adressée par le frère Timothy Radcliffe à l'Ordre tout entier en 1994. Donner sa vie pour la mission, c'est bien sûr le propos de tout l'Ordre et de la famille dominicaine avec lui, prise en ses différentes branches : frères, moniales, membres des fraternités laïques ou sacerdotales dominicaines, sœurs apostoliques, membres des instituts séculiers ou de la jeunesse dominicaine. On dira que le sujet n'est pas nouveau et que, depuis sa naissance, l'Ordre est tout entier animé par ce souci, relayant le cri de saint Dominique venu jusqu'à nous : « Que deviendront les pécheurs ? » En évoquant la mission, le chapitre a entendu en premier lieu signifier que le champ de celle-ci n'est jamais saturé de ceux qui pourraient y œuvrer. De fait, la moisson est abondante et les ouvriers sont peu nombreux (Lc 10, 2). Le temps de récolter, auquel on a pu être habitué n'est d'ailleurs pas toujours venu, à la différence du temps des semailles, toujours d'actualité, temps de l'espérance.

67. — Il est bien des manières de parler de la mission et, au cours des huit siècles de son histoire, l'Ordre lui-même a réfléchi en maintes occasions sur elle. Ainsi le chapitre général de Bien Hòà insistait-il par exemple sur la synergie vie-mission qui fonde notre vie dominicaine et notre prédication. Sans négliger cet aspect fondamental de notre vie, nous avons voulu cette fois-ci regarder les publics de la mission, autrement dit le peuple immense de celles et ceux qui constituent le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Notre espérance, que nous voulons affirmer ici, est qu'ils ne demeurent pas nos publics, mais deviennent véritablement les interlocuteurs de notre mission. « Interlocuteurs », le terme a son importance, car on verra dans ces actes que le chapitre n'a pas entendu parler de la mission comme d'une entreprise à sens unique, mais comme une conversation que l'on désire féconde pour tous. C'est une « conversation d'amitié », puisque l'amour de charité — pour reprendre des termes chers à saint Thomas d'Aquin — s'étend à Dieu, à notre prochain, à notre corps et à nous-mêmes (*cf Sum. Theol.*, II<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 25, a. 12).

**68.** — Parler de mission fut d'ailleurs en soi un défi, car évoquer ce vaste champ dont les capitulaires venus des quatre horizons du monde représentaient l'étendue, nécessite d'en relever l'immense diversité, et le travail d'inculturation que la prédication suppose évidemment. On aurait donc pu entreprendre une réflexion par aire culturelle ou linguistique, mais le chapitre a fait le choix de traiter cette mission comme un objet unique, l'objet de notre Ordre, lui-même considéré dans son unicité.

## B. — VENUS POUR ECOUTER : UNE SPIRITUALITE DE L'ECOUTE POUR LA MISSION

**69.** — Que sommes-nous venus faire à Cracovie ? Sommes-nous venus d'abord pour édicter des lois ? Faire un état des lieux de la vie de l'Ordre ? Certes, telles sont les tâches d'un chapitre général, mais c'est d'abord pour écouter, et nous écouter, que nous sommes venus. Cette écoute fut au cœur de ces rencontres : écoute de Dieu sous les voûtes de la vénérable basilique, écoute de récits de frères venus des quatre coins du monde, écoute des capitulaires en commissions, groupes linguistiques, et en assemblée plénière. Cette écoute est, nous le savons bien, fondamentale pour notre mission, et elle apparaît en maints lieux dans ces actes. Elle est aussi au cœur de notre vie dominicaine, s'exprimant dans notre style de vie et dans la profession que nous avons émise un jour. Ne professant à voix haute que l'obéissance, et résumant toute notre promesse à ce mot, nous avons en fait promis d'écouter pour toute notre vie.

**70.** — Pourtant, nous avons fait le constat que l'écoute est un sens qui a été bien souvent négligé dans l'histoire de la prédication de l'Église. Combien d'hommes et de femmes se sont éloignés de l'Église faute d'avoir été vraiment écoutés ? Combien ne se sont pas sentis accueillis et ont préféré se retirer ? Dans sa réflexion sur la mission, le chapitre a dû constater que nous, frères de l'Ordre, nous avons pu, nous aussi, être la cause de tels éloignements. Aussi avons-nous fait le choix de nous interroger longuement sur les méthodes de la mission dans le contexte d'aujourd'hui, en relevant qu'il ne saurait y avoir de prédication authentique de l'Évangile de Jésus-Christ, véritable cœur de notre mission, sans cette écoute de nos contemporains et de leurs besoins, à l'image de Dominique prêcheur conversant avec l'aubergiste de

Toulouse. À l'image, avant lui, de Jésus lui-même, se faisant le compagnon des hommes et des femmes rencontrés au gré des chemins. « Saint Dominique disait à ceux qui le suivaient : 'À pieds nus, allons prêcher.' Il nous rappelle le passage du buisson ardent, quand Dieu dit à Moïse : 'Ôte les sandales de tes pieds, parce que le lieu sur lequel tu te tiens est une terre sainte !' (Ex 3, 5). Le bon prédicateur est conscient de se mouvoir sur une terre sainte, parce que la Parole qu'il porte est sainte, et ses destinataires le sont aussi » (pape François, *Discours aux participants du chapitre général de Bologne*, 4 août 2016).

71. — Cette écoute devrait être pour nous, prêcheurs, une vraie conversion, ce que le chapitre a entendu rappeler avec solennité. Nous avons voulu redire notre conviction que nous ne pouvons être le terrain qui annonce la bonne nouvelle que si nous recevons pour nous-mêmes l'Évangile que nous prêchons et si nous nous laissons transformer en profondeur par lui. Il n'est pas de prédication vraie qui ne soit la manifestation de cette conversion (ou du désir sincère de cette conversion), de notre représentation de Dieu et de notre représentation de l'autre à qui l'on prétend parler de Dieu. Comment, en effet, annoncer l'Évangile au monde si l'on ne s'engage pas soi-même dans cette *metanoia*, dans la joie d'accueillir dès aujourd'hui le Royaume ? Le chapitre a voulu rappeler d'ailleurs que cette conversion n'est pas qu'une nécessité individuelle, mais communautaire. En effet, c'est tout l'Ordre des prêcheurs qui doit sans cesse se renouveler, se convertir, pour rester fidèle au propos qui est le sien : le salut des âmes.

### C. — L'URGENCE DE LA MISSION

72. — « Malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile ! » Le cri de saint Paul adressé aux Corinthiens (1 Co 9, 16) a rejoint les capitulaires à Cracovie, comme les mots de la finale de l'Évangile de saint Matthieu, cher à saint Dominique : « Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit » (Mt 28, 19). Nous remarquons d'ailleurs que ce dernier texte n'a jamais été considéré comme une simple invitation à partir en mission, mais comme un commandement, un ordre donné par Jésus.

**73.** — Il y aurait à craindre, il est vrai, que nous n'ayons plus conscience de l'urgence de la mission. En effet, s'il nous faut réaffirmer que notre vie communautaire est un bien précieux pour notre mission apostolique, nous avons conscience aussi que notre mode de vie peut, si nous n'y prenons pas garde, nous isoler des nécessités du monde, nous prémunir contre sa vulnérabilité, nous couper de ses besoins. Alors nos couvents courent le risque de se transformer en forteresses, et nos débats internes peuvent nous couper des préoccupations du monde qui nous entoure. Bref, habitués à croire, nous pouvons perdre le zèle de la mission. Pourtant résonne toujours l'appel qui pressait les pas de saint Dominique, écho de celui du Seigneur à son prophète : « Mon peuple périt, faute de connaissance ! » (Os 4, 6).

**74.** — C'est pourquoi nous sommes conscients du danger de ne plus entendre l'appel du Seigneur, de renoncer à le chercher inlassablement comme pourtant il nous y invite. Il n'y va pas de la seule qualité de notre prédication, mais de notre vie elle-même (« Car ainsi parle le Seigneur à la maison d'Israël : Cherchez-moi, et vous vivrez ! » Am 5, 4). Comme elle est grande aussi la tentation de défendre nos intérêts ou protéger notre confort, oubliant qu'il s'agit pour nous rien moins que de chercher un trésor enfoui dans un champ, une perle de grand prix (Mt 13, 44-46). L'évangélisation repose sur des témoins dont la vie transformée témoigne du Christ. Quel risque pour nous d'oublier Dieu !

**75.** — Si nous l'oublions, qui l'annoncera à ceux qui l'ignorent eux-mêmes ? Car ils sont si nombreux encore ceux qui ignorent Dieu. Ils sont si nombreux aussi ceux qui connaissent l'épreuve, le désespoir, qui subissent le mal chaque jour sans savoir vers qui exprimer leur cri. Ce chapitre fut l'occasion pour nous d'entendre de telles questions, dans l'affrontement au mystère du mal. Rien sans doute ne saurait illustrer ce mal mieux que l'horreur des camps d'Auschwitz et Birkenau où nous nous sommes rendus ensemble, y méditant sur la folie de l'humanité. Sur la redoutable épreuve, aussi, que ce mal constitue pour notre foi, et notre prédication.

**76.** — Parler de l'urgence de la mission, c'est donc, au commencement évoquer la situation de celles et ceux qui, du fond de l'abîme où ils se tiennent, affrontés à la violence, à la pauvreté, à la maladie, à la corruption, au déplacement forcé des

populations, et à toutes les situations de dérégulation, attendent, plus que les autres, une parole de consolation. Nous pensons à ces régions du monde où notre famille dominicaine poursuit sa mission avec courage au milieu des horreurs de la guerre en particulier, espérant la justice et la paix. Une veillée de prière tous ensemble et une rencontre émouvante avec des amis venus de l'Ukraine, si proche de Cracovie, nous ont rappelé avec gravité notre responsabilité commune d'être proches de nos frères et de nos sœurs éprouvés dans toutes ces régions. Nous avons la conviction que, tous, dans leurs situations particulières, dans la joie comme dans la douleur parfois atroce, sont un signe concret de la réalisation du Royaume et de son avancée discrète mais certaine.

77. — « Pourquoi restez-vous ? » Telle était la question que l'on posait à notre bienheureux frère Pierre Claverie, évêque d'Oran en Algérie, assassiné le 1<sup>er</sup> août 1996 en même temps que son chauffeur musulman. Cette question en appelait une deuxième : « Pourquoi ne rentrez-vous pas chez vous ? » Et lui de répondre, quelques jours avant sa mort : « Où sommes-nous chez nous ? ... Nous sommes là-bas à cause de ce Messie crucifié. À cause de rien d'autre et de personne d'autre ! Nous n'avons aucun intérêt à sauver, aucune influence à maintenir. Nous ne sommes pas poussés par je ne sais quelle perversion masochiste [...], mais nous sommes là comme au chevet d'un ami, d'un frère malade, en silence, en lui serrant la main, en lui épongeant le front » (homélie prononcée le 23 juin 1996). Nous, frères, nous nous reconnaissons dans ce témoignage.

#### D. — PRECHEURS DANS L'ÉGLISE EN MISSION

78. — Dominique, nous le savons, se hâta de placer son entreprise missionnaire sous la protection de l'évêque Foulques de Toulouse, puis sous celle du pape Honorius. Il est peu de dire qu'il entendit donc, dès le commencement, inscrire son projet missionnaire (dont la fondation de notre Ordre) au cœur de l'Église de son temps. Aujourd'hui encore, nous affirmons s'il était besoin de le faire à nouveau, que la mission de l'Ordre s'inscrit bien au cœur de l'Église, *in medio Ecclesia*.

**79.** — S'il semble nécessaire au chapitre de réaffirmer la place de l'Ordre dans l'Église, c'est que nous sommes conscients que l'Église, toute sainte qu'elle soit, a pu montrer un bien triste visage ces dernières années en bien des lieux, marquées par le scandale des abus sexuels et spirituels, dont la longue liste des victimes s'accompagne aussi de la perte de crédibilité de l'institution ecclésiale auprès de nombre de nos contemporains. Elle a pu également provoquer l'incompréhension ou la désaffection de beaucoup du fait de ce qui fut perçu parfois comme une difficulté à écouter les hommes et femmes de notre temps, leur présentant le visage d'une institution alors jugée fermée et peu évangélique.

**80.** — Dans toutes ces situations, grande serait alors la tentation pour un ordre comme le nôtre d'apparaître comme une sorte d'« Église alternative », lui assurant un auditoire à peu de frais. C'est pourquoi nous voulons affirmer que, si notre mission est bien de rejoindre toutes les personnes, qu'elles se tiennent à proximité de l'Église ou s'en soient éloignées, il nous faut mener cette entreprise en communion profonde avec notre Église, y compris localement, et pas à côté d'elle.

**81.** — Ce service de la communion est d'ailleurs, nous le croyons, au cœur de notre mission dominicaine, alors que nous essayons nous-mêmes — très humblement — de vivre une telle expérience de communion au cœur de nos communautés, en particulier dans notre mode de gouvernement synodal. N'est-il pas essentiel que, dans un monde et une Église polarisés à ce point, nous puissions apporter ce témoignage fondamental ? Nous avons à prêcher cette communion qui suppose une recherche authentique de la réconciliation. En cela, il est permis de dire que notre vie fraternelle est notre première prédication.

## E. — LES INTERLOCUTEURS DE NOTRE MISSION

**82.** — On l'a dit, la particularité du chapitre général de Cracovie a été de s'intéresser moins au portrait de l'Ordre lui-même qu'à dresser celui des interlocuteurs de notre prédication, insistant sur la dimension de réciprocité de notre mission apostolique. Ainsi, on verra qu'à plusieurs reprises est apparue la nécessité d'envisager la mission non comme la seule action du prêcheur venu enseigner un peuple en attente

d'un savoir nouveau, mais plutôt comme la rencontre féconde entre lui et ceux qui sont appelés à devenir les partenaires, voire les participants, de sa mission.

**83.** — Dans sa *Relatio*, le maître de l'Ordre a évoqué l'épisode du discours de Paul à l'Aréopage d'Athènes (Ac 17), figurant le lieu où se tiennent ceux qui n'ont pas connu Jésus. Ainsi que le relève le frère Gerard, nombreux sont ces aréopages dans notre monde contemporain et, à leur manière, chacune des commissions de notre chapitre a eu à en prendre soin, comme une première aventure missionnaire, aux frontières. C'est le cas en premier lieu de celles et ceux qui ne connaissent pas encore le nom de Jésus et attendent (ou n'attendent pas encore) ceux qui seront capables de le prononcer pour la première fois auprès d'eux, comme une bonne nouvelle délivrée personnellement, dans leur langue propre et leur culture propre. C'est aussi le cas de celles et ceux qui se sont éloignés de l'Église ou se tiennent à ses marges. Blessés ou pas par l'institution, peu concernés par le message de l'Église qu'ils ne reçoivent pas, ou courroucés par lui, ils constituent un autre lieu de mission. Le monde des jeunes a semblé aussi être, à bien des égards, un autre aréopage où l'Évangile ne résonne parfois pas encore, en particulier sur les réseaux sociaux qu'ils fréquentent.

**84.** — Mais il a semblé aussi que, même chez celles et ceux qui connaissent déjà Jésus et se reconnaissent pleinement membres de l'Église, il est des territoires de mission, dans la nécessité de conforter la foi et de l'approfondir par un enseignement solide et un accompagnement ajusté. Lorsque les grandes questions de l'existence humaine ou les épreuves de la vie se présentent, en effet, chacun se confronte aux frontières de sa propre foi. Traversant alors les ravins de la mort (Ps 22), aura-t-il les vivres nécessaires pour continuer la route sans craindre aucun mal ? Il est probablement de notre responsabilité, aussi, de l'aider à y répondre.

## CONCLUSION. — LA VIE DOMINICAINE, UNE MISSION D'ESPERANCE POUR UN MONDE BLESSE

**85.** — « Proclame la parole, insiste à temps et à contretemps, réfute, menace, exhorte, avec une patience inlassable et le souci d'instruire ! » (2 Tm 4, 2). En évoquant

la tâche immense de la mission qui nous incombe, le chapitre a entendu ranimer en nous la flamme apostolique. Nous le savons, la tâche n'est pas facile et, à l'image des prophètes découragés que l'Écriture nous donne parfois à contempler, les prêcheurs que nous sommes peuvent parfois connaître la lassitude ou la désillusion. Nous savons que, pour certains, ce zèle semble un peu éteint et que la flamme vacille. Il nous faut donc reprendre courage, et c'est par-là que s'achèvera ce prologue : des encouragements.

**86.** — D'où ce courage pourrait-il venir ? De nos propres forces ? Peut-être puiserons-nous dans notre volonté et notre enthousiasme quelques provisions pour la route, mais à vrai dire, cela risque de ne pas être suffisant, ajoutant à la fatigue. Plus sûrement nous chercherons dans le Christ lui-même, avec la force de l'Esprit Saint, le courage que nous attendons, et nous puiserons en lui l'espérance qui ne trompe pas. C'est alors que nous revient l'image de saint Dominique, absorbé dans les longues veilles nocturnes de sa prière. Le premier lieu sans doute de ses combats. Le premier lieu, aussi, de son espérance.

**87.** — En cette année jubilaire, nous voulons affirmer que l'espérance nous anime, comme une conviction très profonde que le Christ est parmi nous et qu'il ne cesse jamais d'agir en nous et autour de nous. Notre espérance ne repose pas, en effet, sur des espoirs, mais sur une promesse : la promesse du salut que Dieu offre à son peuple. Nous n'espérons d'ailleurs pas seuls, et l'expérience même du chapitre général nous le rappelle magnifiquement. En effet, quel signe d'espérance que d'être ainsi réunis, malgré nos différences, débattant sérieusement et pourtant joyeusement des grandes questions de notre vie dominicaine ! Un signe peut-être fragile, mais fort pourtant, dans un monde profondément divisé. Mais nous mettons aussi nos pas dans ceux qui ont vécu de cette espérance avant nous et en ont rendu compte bien avant que nous ne le fassions nous-mêmes. Telle est la beauté de l'Ordre que de nous offrir les visages de toutes celles et de tous ceux qui, ancrés dans cette espérance, ont tenté courageusement l'aventure enthousiasmante de la mission, comme prêcheurs. N'en évoquant que quelques-uns, nous nous souviendrons de leurs « aréopages », de leurs territoires de mission : Jourdain de Saxe, parti en Terre Sainte dès 1236 ; Hyacinthe de Pologne, missionnaire aux confins de l'Europe chrétienne ; Thomas d'Aquin, en

dialogue avec les penseurs grecs et arabes ; Catherine de Sienne, engagée dans l'Église mouvementée de son temps ; Montesinos, Vitoria et Las Casas, défenseurs acharnés des droits humains. Et tant d'autres...

**88.** — C'est par l'un d'entre eux, d'ailleurs, que l'on conclura ce prologue : le jeune Pier Giorgio Frassati, qui sera canonisé le 7 septembre 2025, quelques semaines après la clôture de notre chapitre. Il nous laisse l'enseignement joyeux de son courage missionnaire impressionnant, de son dévouement pour les pauvres, de son engagement politique dans une période troublée. Mais surtout il nous laisse le témoignage de son amitié profonde avec le Christ, nous invitant, ainsi qu'il le faisait aux membres de sa *Società dei tipi loschi* (Compagnie des types louches), à ne pas vivoter (*vivacchiare*) mais à vivre (*vivere*).

**89.** — Se faisant proche de tous, jusqu'au plus petit, il n'eut jamais qu'un but, que l'on a retenu comme sa devise, et qui résume mieux que tout l'élan qui a animé notre chapitre : « *Verso l'alto !* » (Vers le haut !)

« Espère le Seigneur, sois fort et prends courage ; espère le Seigneur ! » (Ps 26, 14).

## CHAPITRE III

### MISSIO AD GENTES — À CEUX QUI NE CONNAISSENT PAS JÉSUS

#### A. — LA MISSIO AD GENTES

« Allez, et faites de toutes les nations des disciples ! » (Mt 28,19).

**90.** — [*Declaratio*] Dans sa *Relatio*, le maître de l'Ordre rappelle que « le lieu de la mission n'est plus seulement loin de chez soi, il est aussi près de chez soi » (*Relatio* 2025, 21 ; ACG 1995 Caleruega 46.8.v). Le chapitre réaffirme l'importance et la priorité des deux formes de mission *ad gentes*.

**91.** — [*Declaratio*] Cette mission implique de rejoindre à la fois ceux qui n'ont jamais rencontré le Christ et ceux qui sont façonnés par un christianisme culturel dans lequel l'image de Jésus est souvent déformée. Cependant, les deux font partie de la même mission : proclamer le Christ comme Sauveur (*kerygma*), au-delà des frontières historiques ou culturelles.

**92.** — [*Declaratio*] « Nous avons besoin d'une conversion profonde et d'abandonner le confort et la sécurité qui produisent une mentalité opposée à tout changement. » (ACG 1986 Ávila). Un signe clair que nous sommes vraiment engagés dans la *missio ad gentes* se trouve dans la peur, le malaise et la vulnérabilité que nous pouvons ressentir lorsque nous sortons de nos zones de confort et de notre sécurité apostolique.

**93.** — [*Exhortatio*] Même si nous sommes conscients des ressources humaines qui sont disponibles, le chapitre encourage les frères à s'ouvrir à l'envoi en mission et à s'immerger dans d'autres contextes, environnements ou cultures.

**94.** — [*Gratiarum actio*] Le chapitre se réjouit du zèle missionnaire des membres de la Famille dominicaine qui ont annoncé le Christ avec générosité et courage là où il n'était pas encore connu.

**95.** — [*Gratiarum actio*] Le chapitre souhaite exprimer sa compassion, sa solidarité et sa gratitude à tous nos frères et sœurs qui travaillent dans des contextes de persécution, pour le nom du Christ, étant rendus participants de leurs souffrances (*cf* concile Vatican II, *Ad Gentes*, 42). Ils témoignent de l'Évangile dans des régions difficiles, violentes et fermées, telles que la République centrafricaine, le Cameroun, la République démocratique du Congo, Haïti, la Terre Sainte, l'Inde, l'Irak, la Birmanie, le Nigeria, le Pakistan, l'Ukraine, le Venezuela, le Vietnam et bien d'autres encore.

## B. — LES MOYENS DE VIVRE CETTE MISSION

« La foi naît de ce qu'on entend, et ce qu'on entend, c'est la Parole du Christ. »  
(Rm 10, 17).

**96.** — [*Declaratio*] La mission commence simplement par la présence, l'écoute et l'hospitalité, en demeurant parmi les gens, avec un mode de vie qui fait appel aux valeurs de la société et les confronte (ACG 1995 Caleruega 20.7). Cette présence ne consiste pas, avant tout, à administrer des sacrements, mais à établir des relations authentiques qui peuvent, à terme, conduire à la célébration d'un sacrement.

**97.** — [*Commendatio*] Nous encourageons les frères à être attentifs, dans leur prédication et leurs célébrations liturgiques, à la diversité des personnes rassemblées — croyants, chercheurs et ceux qui ne partagent peut-être pas encore notre foi. En choisissant des mots compréhensibles pour tous, ils peuvent doucement ouvrir les cœurs et inviter toutes les personnes présentes à faire l'expérience de la grâce de Dieu.

## C. — « AREOPAGES »

« Ce que vous adorez sans le savoir, je vous l'annonce » (Ac 17, 23).

**98.** — [*Exhortatio*] Le chapitre rappelle qu'« il existe dans le monde d'aujourd'hui de nombreuses formes d'aréopages' vers lesquels l'activité missionnaire de l'Église devrait être orientée » (Jean-Paul II, *Redemptoris Missio*, 37). Nous invitons chaque communauté à identifier au moins un « aréopage » dans son projet communautaire. Ces espaces peuvent être tous les lieux de rencontre humaine, tels que les cafés, les musées, les bibliothèques, les hôpitaux, les mondes numériques, les plages, les expositions, les festivals, les pubs, *etc.* La philosophie, la littérature, les arts et les sciences sociales offrent des espaces de dialogue significatifs avec des penseurs et des artistes contemporains, chrétiens ou non.

**99.** — [*Commendatio*] Nos églises et nos couvents, souvent riches en art, en architecture et en histoire, accueillent de nombreux visiteurs du monde entier. Ces espaces offrent des occasions précieuses pour une première annonce de la foi. Nous recommandons aux frères d'être disponibles pour accueillir les visiteurs avec chaleur et, le cas échéant, d'offrir une interprétation qui ouvre des chemins vers l'Évangile.

## D. — UNE CULTURE DE LA MISSION

« Je remercie mon Dieu chaque fois que je me souviens de vous à cause de votre participation à l'Évangile. » (Ph 1, 3-5).

**100.** — [*Ordinatio*] La fondation d'une mission en dehors du territoire d'une province par cette même province fait partie intégrante de son identité (ACG 2004 Cracovie 83). Là où l'établissement d'une mission n'est pas possible ou réaliste, une coopération entre provinces peut être établie pour assurer une responsabilité missionnaire partagée. Dans cet esprit, chaque province qui n'a pas encore de mission établie en dehors de sa propre juridiction doit identifier et développer une relation de soutien et de collaboration.

**101.** — [*Exhortatio*] Nous encourageons chaque communauté à identifier dans son projet communautaire une mission particulière, surtout dans les régions où l'Évangile n'est pas encore connu ou où l'Église est confrontée à des difficultés. Ce partenariat peut prendre diverses formes : prière fidèle, collecte de fonds, soutien financier, prise de contact avec les frères travaillant dans ces régions, ou sensibilisation de la Famille dominicaine dans son ensemble.

**102.** — [*Commissio*] Nous chargeons le *socius* pour la vie apostolique de veiller à ce que la liste mise à jour des opportunités apostoliques de l'Ordre soit disponible chaque année. Les prieurs provinciaux sont invités à contribuer activement au développement de cette base de données et à son partage.

#### *Mission en Amazonie*

**103.** — [*Gratiarum actio*] Nous exprimons notre gratitude aux frères des provinces d'Hispanie et du Pérou pour le soin dévoué qu'ils ont apporté au vicariat de Puerto Maldonado, en Amazonie péruvienne, depuis plus d'un siècle.

**104.** — [*Declaratio*] Nous déclarons le vicariat apostolique de Puerto Maldonado comme priorité *ad gentes* de l'Ordre jusqu'au prochain chapitre général (ACG 2022 Tultenango 139-143).

**105.** — [*Exhortatio*] Nous invitons les frères à répondre à l'appel du maître de l'Ordre (lettre *Invitation à prêcher l'Évangile en Amazonie*, mai 2025) en participant à cette mission.

**106.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les provinces de l'Ordre à rechercher un soutien financier pour cette mission (ACG 2022 Tultenango 141).

**107.** — [*Commendatio*] En cas d'absence de réponse des provinces, nous rappelons au maître de l'Ordre la possibilité d'affecter directement des frères à cette mission conformément à LCO 271, § I.

**108.** — [*Commissio*] Nous chargeons le prieur provincial du Pérou de présenter une évaluation de la mission en Amazonie pour le prochain chapitre général.

## Réunions régionales

**109.** — [*Commissio*] Nous demandons aux réunions régionales (Asie-Pacifique, Amérique du Nord, CIDALC, IAOP, IEOP) d'évaluer annuellement la situation des maisons fragiles existant en-dehors des territoires des provinces et d'en dresser la carte, afin de promouvoir la collaboration entre les provinces et d'encourager le soutien de l'Ordre tout entier.

## E. — ÉVALUATION EN 2028

**110.** — [*Commissio*] Le chapitre général de 2028 évaluera les progrès de l'Ordre dans la *missio ad gentes* (*Relatio* 2025, 26), sur la base des éléments suivants : *a*) les provinces qui se sont engagées à développer des initiatives créatives parmi les non-croyants (n<sup>os</sup> 9-12) ; *b*) l'intégration de la formation missionnaire dans la formation initiale et continue ; *c*) le soin apporté aux présences missionnaires ou aux collaborations interprovinciales (n<sup>o</sup> 13) ; *d*) le soutien concret offert par les communautés (n<sup>o</sup> 14).

**111.** — [*Commissio*] Nous demandons que le *socius* pour la vie apostolique prépare un rapport pour le chapitre général de 2028, en réfléchissant sur ces points et en incluant des témoignages et des indicateurs de la vitalité missionnaire dans l'ensemble de l'Ordre.



## CHAPITRE IV

### LA MISSION D'APPROFONDIR LA FOI DES CROYANTS

**112.** — [*Declaratio*] « L'Église doit [avancer] vers de nouvelles frontières tant pour la première mission *ad gentes* que pour la nouvelle évangélisation de peuples qui ont déjà reçu l'annonce du Christ » (Jean-Paul II, *Redemptoris Missio*, 30). Notre vocation prophétique a pour but de faire naître la foi ou de lui permettre de pénétrer plus profondément la vie des hommes en vue de l'édification du Corps du Christ (LCO 1, § V ; *Relatio* 2025, 20-35). Coopérateurs des évêques, les frères participent à leur mission de confirmation des fidèles dans la foi (Lc 22, 31-32). Cela comprend une véritable amitié avec le Christ, une vraie connaissance de la foi, des relations fraternelles renouvelées, une responsabilité missionnaire.

#### A. — COMMUNAUTE DE CROYANTS

« La communauté des croyants n'avait qu'un seul cœur et qu'une seule âme » (Ac 4, 32).

**113.** — [*Declaratio*] Le concile Vatican II rappelle que l'Église est « *veluti sacramentum* » (*cf Lumen Gentium* 1), c'est-à-dire qu'elle a une dimension à la fois invisible et visible. Cela souligne l'importance pour les communautés de croyants de témoigner de l'unité apportée par le Christ, avant tout celle que nous incarnons nous-mêmes (LCO 2, § II).

**114.** — [*Declaratio*] Nous déclarons que notre vie conventuelle est notre principal témoignage (*cf* CIC 673 ; ACG 2007 Bogotá, 60 ; ACG 2019 Biên Hòa, 58-60, 176 ; ACG 2022 Tultenango, 136). Elle a besoin d'être nourrie et choyée comme la communauté chrétienne primitive (*cf* Ac 2, 44-47) afin de faire une expérience plus

proche du Seigneur. Nous sommes « appelés à rayonner la parole de vérité que le Seigneur Jésus nous a laissée » (Benoît XVI, *Porta Fidei*, 6).

**115.** — [*Declaratio*] Nous déclarons que le ministère paroissial peut répondre aux besoins contemporains (ACG 2019 *Biên Hòa*, 58-59), puisque la paroisse est un espace de croissance dans la foi par les sacrements et d'accompagnement sur le chemin pour de nombreuses personnes (2 Tm 4, 2). Elle doit être une communauté de foi et de grâce vivante.

**116.** — [*Admonitio*] Nous rappelons aux frères que c'est le chapitre provincial ou le provincial et son conseil qui acceptent qu'une paroisse soit confiée à l'Ordre (LCO 128, § III).

**117.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons chaque province à définir les critères d'acceptation d'un tel ministère, conformément au charisme dominicain.

**118.** — [*Admonitio*] Nous rappelons que si le soin des âmes ainsi que l'exercice public du culte divin relèvent de l'autorité des évêques, le CIC affirme également que tout religieux ayant reçu un mandat diocésain reste sous l'autorité de son supérieur, et que les évêques eux-mêmes doivent y veiller (CIC 678). Les charges confiées aux frères ne doivent donc pas devenir une occasion de se soustraire aux obligations de leur vie religieuse.

**119.** — [*Exhortatio*] Lorsqu'une paroisse est confiée à l'Ordre, le frère responsable doit veiller à ce qu'elle soit imprégnée de l'esprit dominicain. Nous insistons pour qu'une attention particulière soit accordée à la dimension communautaire de la gouvernance pastorale. Cela doit se faire régulièrement avec le chapitre et en consultation avec le supérieur local, tant en ce qui concerne la participation des frères à la vie paroissiale qu'en ce qui concerne les questions d'administration matérielle.

**120.** — [*Declaratio*] Nous déclarons que le fait de s'occuper d'une communauté stable (paroisse) et de l'aider à grandir dans la foi peut être en soi une forme d'itinérance (*cf Relatio* 2025, 28) dans laquelle les frères non seulement « accom-

pagnent » les fidèles mais s'unissent à eux dans un pèlerinage commun. En même temps, cela ne doit pas entraver la disponibilité des frères pour de nouvelles missions.

**121.** — [*Commendatio*] Dans un contexte urbain anonyme, de petites communautés chrétiennes devraient favoriser le partage, la fraternité, la formation et la mission. Nous recommandons la création de tels groupes, afin de promouvoir des relations amicales efficaces, le partage des joies et des problèmes personnels.

**122.** — [*Commendatio*] Nous recommandons que les membres de la Famille dominicaine soient engagés, afin que la paroisse puisse bénéficier de la spiritualité dominicaine (cf LCO 128, § I ; ACG 2022 Tultenango, 128-135). Cela devrait se faire en vivant le charisme dominicain d'étude, de prière, de vie communautaire et de prédication (*Relatio* 2025, 28).

## B. — LITURGIE ET SACREMENTS

« Offre à Dieu le sacrifice d'action de grâce » (Ps 49,14).

**123.** — [*Admonitio*] La liturgie exprime et transmet ce que l'Église vit et croit. Nous exhortons chaque communauté à soigner la célébration des sacrements et rappelons l'exigence de la célébration de l'office en public (LCO 58).

**124.** — [*Exhortatio*] La confession est un lieu majeur de renouvellement de l'amitié avec Dieu. Les frères expliqueront aux fidèles l'importance de ce sacrement pour leur vie spirituelle. Les confesseurs se souviendront toujours qu'ils sont au service de la réconciliation de l'homme avec Dieu. Ils accueilleront et accompagneront les fidèles avec vérité et compassion évitant à la fois le laxisme et le rigorisme (pape François, *Misericordiae Vultus*, 10).

**125.** — [*Exhortatio*] Les sacramentaux, tout comme la piété populaire, sont un patrimoine important, occasion de rencontre avec le Christ, comme l'ont rappelé tous les papes, de Paul VI à François. Nous exhortons les frères à accueillir avec sollicitude les demandes des fidèles en respectant le *Directoire sur la piété populaire et la liturgie*.

**126.** — [*Exhortatio*] Le sanctuaire de Saint-Dominique à Soriano Calabro est un lieu historique pour l'Ordre, comme en témoigne la diffusion de son image à la demande de plusieurs chapitres généraux. Nous soutenons le projet d'une année jubilaire à l'occasion du cinquième centenaire de l'apparition. Nous encourageons la province de Saint-Thomas-d'Aquin en Italie à entreprendre les démarches utiles au bon déroulement de ce jubilé.

### C. — PREDICATION ET FORMATION

« De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé » (Mt 28, 19-20).

**127.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères à offrir une prédication solide, doctrinale, nourrie par les questions de nos contemporains et éclairée par notre contemplation. Cette prédication, qui prend en compte tout ce qui constitue notre humanité, doit s'adresser à tous, y compris « les plus simples », dans un langage accessible (pape François, *Lumen Fidei*, 36). Une attention particulière devrait être apportée aux néophytes et à ceux qui traversent des périodes difficiles.

**128.** — [*Exhortatio*] L'enseignement (écoles, universités, programmes de formation des couvents...) a un rôle essentiel dans l'éveil et l'approfondissement de la foi. Il permet l'acquisition de repères pour la réflexion personnelle, une meilleure intelligence de la foi et un engagement chrétien conséquent. Nous rendons grâce à Dieu pour l'implication de beaucoup de frères dans ce domaine. Nous exhortons chacun à approfondir ses connaissances en particulier dans la doctrine sociale de l'Église pour mieux la transmettre (*cf* ACG 2019 *Biên Hòa* 125-175).

**129.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères à ne pas négliger la prédication de retraites, de séminaires ou de sessions qui permettent, sur un temps plus long, un approfondissement de la foi et des échanges entre participants. Ces échanges nourrissent aussi la foi du prédicateur.

**130.** — [*Exhortatio*] Les familles sont des lieux privilégiés de la transmission de la foi (pape François, *Lumen Fidei*, 54 ; *Evangelii Gaudium*, 139-140 ; *Amoris Laetitia*, 192, 287, 292). Nous exhortons les frères, dans leur pastorale, à tout mettre en œuvre pour aider les familles à répondre à cette vocation.

**131.** — [*Exhortatio*] Les fraternités laïques dominicaines font partie de l'Ordre. Elles doivent être encouragées et soutenues puisqu'elles permettent l'accomplissement d'une forme de vocation dominicaine. La prédication commune (aux laïcs et aux frères) de l'Évangile est bénéfique pour tous dans la société : elle mérite d'être promue.

**132.** — [*Exhortatio*] La *disputatio* est un héritage dominicain précieux à promouvoir dans un monde fracturé, où les opinions s'opposent violemment (*cf* ACG 2007 Bogotá 103 ; ACG 2022 Tultenango 146). Nous exhortons les frères à encourager cette culture de débats dans un esprit d'écoute, de dialogue, de respect mutuel, particulièrement dans les maisons de formation.

**133.** — [*Commendatio*] Pour favoriser la créativité apostolique et le renouvellement de notre prédication, nous encourageons les frères à participer aux forums créés par la Curie (*cf* ACG 2022 Tultenango 105-106). Nous recommandons aussi, à l'intérieur des provinces, le partage d'expériences entre frères œuvrant dans un même domaine apostolique.

## D. — L'ACCUEIL DES MIGRANTS

« L'étranger qui réside avec vous sera pour vous comme un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même car vous avez été étrangers au pays d'Égypte » (Lv 19, 34).

**134.** — [*Exhortatio*] Le Seigneur nous commande d'aimer notre prochain comme il nous a aimés (Jn 15, 12). L'accueil des migrants constitue l'une des formes particulièrement expressives de cet amour. Voilà pourquoi nous sommes invités à nous rendre proches de ceux qui ont été contraints d'abandonner leur lieu de vie et à dénoncer les discours qui suscitent la peur et la méfiance envers les migrants.

**135.** — [*Commendatio*] L'accueil des migrants est quelque chose d'exigeant au-delà des discours. Pour le vivre de manière pleinement évangélique, nous encourageons les frères et tous les membres de la famille dominicaine à se former un jugement prudentiel (*cf* Mt 25, 34-38) et à promouvoir les initiatives qui contribuent à l'intégration des migrants et à l'approfondissement de leur foi.

**136.** — [*Gratiarum actio*] Beaucoup de migrants sont des croyants fervents et leur foi revivifie les communautés locales aujourd'hui. Nous rendons grâce à Dieu pour les vocations dominicaines qui nous viennent de l'immigration et qui nous permettent de témoigner de l'interculturalité dans nos communautés. Elles nous interpellent à valoriser les caractéristiques de la culture de chaque frère afin de générer des expressions de vie et de mission partagées dans un climat de respect et d'appréciation mutuels (ACG 2022 Tultenango 173).

## E. — ATTITUDES ET COMPETENCES PASTORALES A DEVELOPPER

« Proclame la Parole, intervien à temps et à contretemps [...], toujours avec patience et souci d'instruire » (2 Tm 4, 2).

**137.** — [*Exhortatio*] Chacun de nous doit nourrir sa vie de foi et se rappeler que le sens de notre vie vient uniquement de la grâce et de la miséricorde de Dieu le Père. L'approfondissement de la foi ne consiste pas seulement à « savoir », mais à devenir soi-même prêcheur, à l'image de saint Dominique, qui fut envoyé avec ce commandement : « Va et prêche ! » (ACG 2007 Bogotá 46, 50).

**138.** — [*Exhortatio*] La mission s'adresse à tous, croyants et non-croyants. Elle exige du courage, de l'humilité, de la sensibilité, un témoignage personnel et de l'attention au chemin unique de chacun. Les prédicateurs doivent d'abord écouter et comprendre, puis instruire. Ils doivent prêcher en s'appuyant sur la sagesse de l'Église et sur leur propre témoignage, tout en étant ouverts aux conseils de l'Esprit Saint.

**139.** — [*Exhortatio*] Comprendre la culture et les besoins de la génération actuelle est essentiel pour trouver la bonne approche pour approfondir ou éveiller la foi des croyants.

**140.** [*Exhortatio*] Nous devons oser explorer diverses formes de prédication, en utilisant aussi les nouveaux outils et les nouvelles méthodes offerts par le monde contemporain, mais sans abandonner la richesse de la Tradition.

*a.* — Les médias numériques offrent de nouvelles possibilités d'évangélisation : par exemple, les retraites, les homélies et les catéchèses (ACG 2022 Tultenango 92, 94, 99). Ils permettent d'atteindre aussi bien les croyants que les personnes éloignées de l'Église. Les frères doivent être formés à leur utilisation, tout en maintenant un lien avec la prédication incarnée (ACG 2022 Tultenango 100, 145).

*b.* — Les méthodes modernes d'enseignement peuvent inclure l'utilisation du jeu, l'utilisation de l'art pour exprimer divers aspects de la foi, l'utilisation d'outils psychologiques, *etc.* Certaines méthodes ne doivent pas être utilisées sans une préparation adéquate ; c'est pourquoi la coopération avec des spécialistes laïcs sera très fructueuse dans ce domaine de la prédication.

*c.* — Nous pouvons trouver de nouvelles inspirations dans d'autres pratiques pastorales et apprendre des bonnes expériences trouvées ailleurs, en maintenant un équilibre entre l'émotion et la doctrine (ACG 2022 Tultenango 127). Il est nécessaire de souligner que ces nouvelles formes de prédication ont pour but d'aider à la diffusion de l'Évangile sans éliminer la Tradition.

Dans toutes les formes de prédication, on peut envisager une coopération avec les laïcs, en particulier avec les fraternités laïques dominicaines. C'est pourquoi une formation théologique et spirituelle appropriée des laïcs est très importante.

**141.** — [*Exhortatio*] Certains frères ont écrit des livres ou produit des contenus en ligne qui aident à l'approfondissement de la foi. Certaines de ces productions méritent d'être connues et traduites dans d'autres langues pour être utilisées, avec les adaptations appropriées. Nous encourageons ce travail de partage, d'édition et de promotion.

142. — [*Commendatio*] Nous recommandons aux communautés d'établir des critères d'évaluation pour leurs initiatives pastorales.

143. — [*Exhortatio*] Nous devons être conscients des obstacles et des dangers qui peuvent entraver notre prédication. En particulier (ACG 2019 Biên Hòa 70-73) :

a. — *L'individualisme*, qui peut conduire à l'isolement ou même à une forme de narcissisme. En particulier, l'Ordre devrait prendre soin des frères qui sont influents dans les médias. Ils peuvent être épuisés spirituellement ou physiquement ; ils peuvent aussi être tentés de ne prêcher qu'eux-mêmes.

b. — *La fragilité de nos communautés*, qui introduit l'anxiété et la méfiance dans nos vies. Pour renforcer la communauté, il est nécessaire de cultiver la fraternité, la capacité de pardonner et la culture de la discussion. Les activités communes sont également importantes, en particulier les activités récréatives. Une bonne communauté nous donne de la joie de vivre, ce qui est aussi une forme de prédication, mais elle doit être authentique.

c. — *L'excès d'activité* qui évince la contemplation et la réflexion théologique et affaiblit la vie communautaire. L'abandon de la prière communautaire et individuelle, des retraites et des relations personnelles avec les frères, menace notre prédication et même notre présence dans l'Ordre.

## CHAPITRE V

### LA MISSION AUPRÈS DE CEUX QUI SE SONT ÉLOIGNÉS DE L'ÉGLISE OU QUI SONT EN MARGE DE L'ÉGLISE

#### A. — S'ATTAQUER A LA REALITE

**144.** — [*Declaratio*] Notre Ordre est né de la reconnaissance par saint Dominique des marginaux et de ceux qui se sont éloignés de l'Église. Son amour pour eux et son amour pour la Vérité l'ont poussé à quitter sa maison pour leur apporter la plénitude de l'Évangile de Jésus-Christ. Cela s'est passé dans le même esprit que celui qui a poussé le Verbe à se faire chair : « Mais il s'est anéanti, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes » (Ph 2, 7). Au cours des siècles, dans cette démarche, de nombreux membres de notre Ordre ont expérimenté que « Dieu ne se révèle aux hommes que dans la mesure où ils sont complètement immergés dans les réalités qu'il leur est donné de vivre » (bienheureux Pierre Claverie).

**145.** — [*Declaratio*] Comme saint Dominique, nous sommes appelés à nous engager dans la réalité que nous vivons. Nous rencontrons ceux qui ne se reconnaissent pas dans le statut ou l'attitude, l'enseignement ou la pratique de l'Église. Il y a ceux qui sont indifférents, qui sont éloignés par la sécularisation et le sentiment d'une perte de sens ou qui cherchent un sens ailleurs. Ils sont arrachés à l'Église par ce qui se passe dans la société. Et il y a ceux qui ne sont pas indifférents, mais qui sont aliénés et repoussés par ce que l'Église et ses membres font ou ne font pas. Certains d'entre eux quittent l'Église catholique pour rejoindre d'autres communautés chrétiennes. Beaucoup sont de nos proches, parce qu'ils appartiennent à nos familles, à nos amis, ou même sont d'anciens membres de notre famille dominicaine.

**146.** — [*Gratiarum actio*] Ce défi a été une réalité pour l'Ordre depuis ses débuts et c'est un défi auquel nous nous sentons particulièrement appelés. Les différentes

générations l'abordent de diverses manières. Nous apprécions que nos jeunes frères et sœurs relèvent ce défi. Peut-être ont-ils une approche différente, mais nous leur faisons confiance et nous faisons confiance à l'Esprit qui les anime.

## B. — JESUS ET SA MISSION

**147.** — [*Declaratio*] « Un temps viendra où les gens ne supporteront plus l'enseignement de la saine doctrine » (2 Tm 4, 3). Ces paroles sont particulièrement significatives dans notre monde marqué par l'indifférence et l'éloignement de l'Église. C'est précisément pour cette raison que notre vocation de chercheurs et de prêcheurs de la vérité revêt une importance particulière pour nos contemporains. Cette vérité nous rend libres (Jn 8, 32). Thomas d'Aquin relie constamment la vérité à la liberté (*Super Ioannem*, c. 8, l. 4, n. 1199). Bartolomé de Las Casas, dans son ouvrage *De unico modo*, rappelle avec insistance la valeur des moyens doux, humbles et empreints d'amour dans la transmission de la foi, « comme l'ont fait le Christ et les Apôtres ». Le service de la vérité dans la charité sert le peuple de Dieu dans son unité, à l'image de la prédication de Jésus, le premier prêcheur.

**148.** — [*Declaratio*] L'Évangile nous présente la prédication de l'unité de manière paradoxale. En effet, Jésus s'attache à rassembler le peuple de Dieu comme l'illustrent la parabole de la brebis perdue (Mt 18, 12-13) ou la rencontre avec la femme adultère (Jn 8, 1-11), tout en reconnaissant que sa parole sera source de division : « Cette parole est rude ! Qui peut l'entendre ? » (Jn 6, 60).

**149.** — [*Exhortatio*] Dans toutes ses rencontres Jésus s'adapte à ses interlocuteurs et se fait leur compagnon, à l'image des pèlerins d'Emmaüs (Lc 24, 18-35). Il s'approche et il marche avec eux. Il les écoute et les rejoint là où leur espoir est blessé. Il les enseigne : c'est par le mystère de la Croix qu'il donne la vie nouvelle (Jn 20, 24-29). Aujourd'hui une telle démarche à la suite du Christ invite ses disciples à une conversion. De fait, il nous faut convertir notre image de Dieu et notre image du prochain, en particulier le prochain éloigné de l'Église. Comme membres d'un Ordre au fondement missionnaire, cette conversion doit être pour nous à la fois personnelle

et communautaire, dans l'espérance de l'unité, pour laquelle prie Jésus : « Que là où je suis avec toi, Père, eux tous soient avec moi » (Jn 17, 20.24).

### C. — PRINCIPES D'ENGAGEMENT

**150.** — [*Declaratio*] Bien que nous devions être parfaits comme notre Père céleste est parfait (Mt 5, 48), l'Église restera pécheresse dans ses membres, même si nous faisons tous les efforts possibles pour faire ce qui est juste. Nous croyons que Dieu agit au milieu de notre péché (1 Jn 2, 1). Notre honnêteté face au péché peut elle-même devenir un témoignage de l'Évangile.

**151.** — [*Exhortatio*] Lorsque nous prêchons à des personnes en marge ou en-dehors de l'Église, nous exhortons les frères à garder à l'esprit trois choses : la priorité de l'unité en un temps de polarisation, le lien indispensable entre la charité et la vérité, et la réflexion théologique en tant que mission spécifique de l'Ordre.

**152.** — [*Exhortatio*] Nous vivons une époque de polarisation dans le monde et dans l'Église. La prédication à ceux qui sont en marge de l'Église ou qui la quittent est l'un des lieux où les divisions au sein de l'Église et de la société se manifestent le plus. Notre Ordre, au sein duquel les tensions n'ont jamais conduit à la division, a une expérience importante à partager. Les traditions intellectuelles et spirituelles de l'Ordre sont destinées à servir l'unité de l'Église et nous devrions nous abstenir de contribuer à la polarisation. Nous exhortons nos communautés à rester un signe d'unité *in medio Ecclesia*. Nous ne devons pas nous présenter comme une « Église alternative », en nous concentrant uniquement sur certains aspects de la vie ecclésiale au détriment des autres.

**153.** — [*Exhortatio*] Comme l'enseigne Éphésiens 4, 15, nous sommes appelés à dire la vérité dans l'amour. Cela signifie suivre l'exemple de Jésus avec la femme pécheresse, en offrant dans une profonde compassion un appel clair à « aller et ne plus pécher » (Jn 8, 11). Dans cette compassion, nous exhortons les frères à réunir la vérité et la miséricorde par une présence contemplative et vulnérable et une attention aux besoins mêmes de la personne. Comme nous le rappelle notre frère Paul Murray, un

auteur dominicain anonyme du XIII<sup>e</sup> siècle a écrit que, parmi les choses « qu'un homme doit voir dans la contemplation », il y a les « besoins de son prochain ». En accueillant les autres par amour, nous devons être sûrs de rester dans l'étreinte de la Vérité. De même, en embrassant la Vérité, nous devons tendre la main aux autres dans l'Amour. Même en cas de désaccord sur la vérité, « nous devons les aimer tous les deux, ceux dont nous partageons les opinions et ceux dont nous rejetons les opinions. Car tous deux ont travaillé à la recherche de la vérité et tous deux nous ont aidés à la trouver » (Thomas d'Aquin, *In Meta.* XII, 9, n. 2566).

**154.** — [*Exhortatio*] Nous croyons fermement que Dieu travaille dans les personnes avant même que les prêcheurs ne les rencontrent. Sur la base d'expériences positives, nous exhortons les frères à prêter attention à la richesse du trésor des sacramentaux pour prendre contact avec les gens dans leurs situations particulières où leur quête de quelque chose de sacré ou un désir de retour à l'Église peut être éveillé (par exemple, bénédictions de personnes, de véhicules ou de maisons ; icônes ; cierges ; eau bénite). Nous avons toujours quelque chose à offrir, même lorsque les personnes ne peuvent pas recevoir les sacrements.

**155.** — [*Declaratio*] Lorsque nous regardons les personnes qui quittent l'Église ou qui se sentent éloignées d'elle, nous pouvons ressentir un certain échec dans la mission de l'Église. C'est pourquoi nous avons besoin de prédicateurs et de théologiens en dialogue pour voir quelle est la vérité de Dieu dans ces situations où les gens quittent l'Église. Cela pourrait entraîner le développement d'une certaine « théologie de l'échec ». Nous sommes convaincus de l'influence mutuelle indispensable et fructueuse de l'expérience pastorale et de la réflexion théologique, dont l'Ordre doit assumer la responsabilité.

**156.** — [*Commissio*] La recherche théologique authentique est la contribution spécifique de notre Ordre à l'Église. C'est une richesse certaine de l'Ordre que de pouvoir poursuivre cette recherche dans des contextes culturels différents. Nous chargeons les provinciaux de chaque région de désigner ensemble une institution académique de la région pour réfléchir au cours des trois prochaines années sur les questions brûlantes auxquelles sont confrontées les personnes marginalisées, afin que

les résultats soient adaptés aux régions et aux cultures. Nous chargeons les *socii* régionaux de suivre, de soutenir et de recevoir les résultats qui seront présentés au prochain chapitre général.

#### D. — LA CRISE DES ABUS

**157.** — [*Gratiarum actio*] À la suite du chapitre général de Tultenango, une commission interdisciplinaire sur les abus a été mise en place par le maître de l'Ordre (ACG 2022 Tultenango 218). Cette commission a commencé à remplir sa mission selon le cahier des charges qui lui a été fixé. Nous nous en réjouissons et nous l'encourageons à poursuivre son travail. Nous saluons également le travail accompli par les provinces en la matière.

**158.** — [*Ordinatio*] Afin de continuer à promouvoir dans l'Ordre une solide culture de protection des personnes (*safeguarding*) et de lutte contre les abus, nous ordonnons au maître de l'Ordre qu'une commission multidisciplinaire permanente sur la protection des personnes (*safeguarding*) soit établie et qu'elle intègre les expériences de différentes entités et réalités de notre Ordre. Elle présentera son rapport lors de chaque chapitre général.

**159.** — [*Ordinatio*] Nous demandons aux prieurs provinciaux d'accompagner la réception dans leurs provinces des travaux de cette commission, avec la pédagogie requise, et de poursuivre la promotion d'une culture de respect des personnes et de lutte contre les abus. Cette culture doit être promue dès la formation initiale et tout au long de la formation permanente.

**160.** — [*Commissio*] Nous demandons au maître de l'Ordre, au cours de ses visites canoniques, de veiller à la mise en œuvre des actes des chapitres généraux en matière de lutte contre les abus (ACG 2010 Rome 235, 237 ; ACG 2013 Trogir 142 ; ACG 2016 Bologne 255, 348 ; ACG 2019 Biên Hòa 118-122, 188, 291-296 ; ACG 2022 Tultenango 175-178, 372-376), et en particulier des § 159, 161, 171, 263, 284, 290, 321-323 et 325 du présent chapitre.

**161.** — [*Declaratio*] La promotion d'une culture de respect des personnes et de lutte contre les abus suppose d'être conscient de l'implication de la vertu de chasteté dans la prédication. Elle requiert une attention particulière au lien entre affectivité et prédication. Comme certaines situations graves l'ont, hélas, montré : il y a en effet des risques quand on valorise trop la liberté des frères et l'exercice de leurs charismes individuels sans lien réel avec leur communauté. Ou bien quand on utilise la théologie comme instrument pour l'emprise spirituelle. Ou bien encore lorsqu'on recourt trop facilement à la miséricorde au mépris des exigences de la justice et du respect des personnes. Tout cela nous oblige.

*Protection des personnes (safeguarding)*

*Formation à la protection des personnes et prévention des abus (ACG Bogotá 348 ;  
Biên Hòa 119 ; Tultenango 372)*

**162.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux prieurs provinciaux de veiller à ce que les frères, les employés et les bénévoles qui collaborent avec les frères dans les œuvres propres à l'Ordre soient formés aux différents types d'abus (sexuels, psychologiques, physiques, émotionnels et spirituels, entre autres) et à l'importance de promouvoir des pratiques sûres, de minimiser les risques d'abus et de répondre immédiatement et de manière appropriée aux signalements. En outre, les frères, les employés et les bénévoles devraient participer à des séminaires et à des ateliers sur les différentes sortes d'abus et les dispositions du droit civil local à ce sujet. Les supérieurs doivent veiller à ce que tous les frères aient accès à ces ressources.

*Politiques de protection des personnes (ACG Bogotá 348 ; Biên Hòa 120 ;  
Tultenango 373)*

**163.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux prieurs provinciaux et à leurs conseils de s'assurer que leur province dispose de politiques et de procédures claires et détaillées qui abordent de manière appropriée les questions relatives à la garantie d'un environnement sûr, au soin pastoral et à la réponse aux soupçons et aux allégations d'abus, ainsi que de stratégies de communication claires, tant internes qu'externes, en tenant compte des normes du droit canonique et du droit civil, ainsi que des normes de protection des personnes du ou des territoires ecclésiastiques dans lesquels la

province est située. Ces politiques et procédures doivent être révisées régulièrement, renouvelées au moins tous les quatre ans et mises en œuvre. Lorsqu'elles sont mises à jour, une copie doit être envoyée au maître de l'Ordre.

*Sélection des candidats (ACG Biên Hòa 188 ; Tultenango 374)*

**164.** — [*Ordination*] Nous ordonnons aux prieurs provinciaux de veiller à ce que tous les candidats fassent l'objet d'une sélection appropriée, y compris d'évaluations psychologiques et médicales, de lettres de référence et de vérifications des antécédents criminels, financiers et sociaux. Dans le cas des candidats clercs, cette vérification doit se faire en tenant compte des exigences de la *Ratio nationalis* ou de la *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis*. Tout candidat qui a été condamné pour abus sur mineur ou pour possession de pornographie infantile ne peut être admis dans l'Ordre, sans préjudice du LCO 420.

**165.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre d'insérer une norme à cet effet dans la *Ratio formationis generalis*.

*Information d'une communauté locale sur les condamnations et les restrictions au ministère d'un frère (ACG Tultenango 376)*

**166.** — [*Ordinatio*] La commission par nos frères de délits, en particulier de délits graves impliquant l'abus de mineurs ou la possession de pornographie infantile, cause du tort d'abord aux individus, mais aussi au bien de l'Église et de l'Ordre. Pour aider à la restauration de la justice, à la correction des délinquants et à la réparation du scandale, il est essentiel que les couvents concernés soient correctement informés au sujet de ces frères. Par conséquent, nous ordonnons que lorsqu'un frère a été condamné pour un tel délit, le prier provincial informe le supérieur et le chapitre conventuel de la maison dans laquelle réside ce frère de ladite condamnation. En outre, pour éviter de nuire à autrui ou de créer un scandale, le prier provincial peut aussi être obligé, en justice, d'imposer des restrictions au ministère public d'un frère, par une restriction administrative ou par un précepte pénal, même si le frère n'a pas été reconnu coupable d'un délit dans le cadre d'un processus formel. Toute restriction ainsi imposée se fait ordinairement en consultation avec l'évêque diocésain (CIC 103 et 967, § 2), avec le conseil d'un canoniste qualifié, et doit être réexaminée

régulièrement, au moins tous les cinq ans. Nous ordonnons en outre que lorsque des restrictions ont été imposées à un frère, que ce soit par sentence pénale, par précepte pénal ou de manière administrative, le prieur provincial en informe le supérieur et le chapitre conventuel de la maison dans laquelle le frère réside.

# CHAPITRE VI

## LA MISSION AUPRÈS DES JEUNES

**167.** — [*Gratulatio*] Le chapitre reconnaît et applaudit le travail apostolique de toute la Famille dominicaine auprès des jeunes, que ce soit dans les aumôneries, les paroisses, les écoles, les universités, *etc.*

**168** — [*Declaratio*] Nous déclarons l'importance de reconnaître la pluralité des jeunes et d'accueillir leur diversité, en étant conscients de leurs différentes réalités, contextes, préoccupations et recherches. Dans cette aventure apostolique, il est essentiel de montrer une attitude d'hospitalité, de proximité respectueuse, de compréhension, de cohérence et un témoignage de vie.

**169.** — [*Commissio*] Nous demandons au promoteur général du laïcat dominicain et au *socius* pour la vie apostolique, en collaboration avec toutes les entités, de recueillir et d'évaluer les expériences de travail avec les jeunes de l'Ordre afin d'améliorer l'apostolat auprès d'eux. Nous recommandons également que le promoteur général formule des critères d'évaluation et partage ensuite ces activités par le biais du forum des jeunes sous la responsabilité du *socius* pour la vie apostolique.

**170.** — [*Commissio*] Nous demandons au promoteur général du laïcat dominicain, en coordination avec la commission internationale de l'IDYM, d'assurer la mise à jour du site internet de l'IDYM afin de faciliter l'échange de ressources formatives et informatives entre les groupes appartenant au Mouvement de la jeunesse dominicaine (ACG 2022 Tultenango 95, 99).

**171.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les responsables de l'accompagnement des groupes de jeunes et les promoteurs locaux, en coordination avec les supérieurs, à promouvoir de manière créative des espaces et des moments propices pour l'accueil des jeunes et leur participation active aux célébrations liturgiques, aux activités sociales et aux projets apostoliques de la province (ACG 2022 Tultenango 133).

**172.** — [*Exhortatio*] Nous réitérons les rappels contenus dans les Actes de Bologne (ACG 2016 Bologne 139), Biên Hòa (ACG 2019 Biên Hòa 274) et Tultenango (ACG 2022 Tultenango 133-134) : que, dans les provinces où il n’y a pas encore de groupes de jeunes dominicains âgés d’entre dix-huit et trente-cinq ans en lien avec l’IDYM (Statut de l’IDYM, 1.4), les prieurs provinciaux et leurs conseils s’efforcent de faciliter la présence et de promouvoir l’appartenance de ces groupes de jeunes à la Famille dominicaine par l’intermédiaire de l’IDYM.

**173.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons à ce que les groupes de jeunes de moins de dix-huit ans présents dans toutes les régions soient accompagnés par des membres des différentes branches de la Famille dominicaine et participent au charisme dominicain.

**174.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les membres de la Famille dominicaine dont l’apostolat s’exerce dans nos institutions apostoliques et éducatives à renforcer leur identité dominicaine et à avoir une présence active et visible.

**175.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les prieurs et les responsables de la pastorale des jeunes à promouvoir des communautés de jeunes dirigées par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des membres de la Famille dominicaine. Il est essentiel que les jeunes soient valorisés, formés et encouragés dans leur capacité de *leadership* et de participation active à la vie de l’Église, conformément aux exhortations de Biên Hòa (ACG 2019 Biên Hòa 147-148) et de Tultenango (ACG 2022 Tultenango 132).

**176.** — [*Commissio*] Nous confions au promoteur général du laïcat dominicain, en collaboration avec la commission internationale de l’IDYM, l’élaboration d’un plan de formation pour les jeunes, basé sur les orientations suivantes :

*a.* — Qu’ils soient enracinés dans le Christ, cultivant une relation personnelle et vivante avec lui, connaissant l’Évangile non seulement comme un enseignement, mais comme un mode de vie incarné.

*b.* — Qu’ils soient des disciples missionnaires, capables de témoigner de leur foi dans les différents domaines de leur vie : à l’école, au travail, dans les

environnements numériques et dans les périphéries où la présence de l'Évangile est la plus urgente.

*c.* — Qu'ils soient formés comme des personnes intègres dont la spiritualité s'exprime dans une foi unie à la raison, à l'éthique et aux décisions concrètes de chaque jour, enracinée dans la contemplation.

*d.* — Qu'ils soient présents dans le monde numérique et ancrés dans une vie spirituelle, avec une présence critique, éthique et créative dans les environnements virtuels, évangélisant à partir de la culture numérique sans négliger la vie intérieure.

*e.* — Qu'ils soient des disciples pleins d'espérance, avec une foi ferme et réfléchie, engagés, profondément humains et passionnément amoureux du Christ et de sa mission.

*f.* — Qu'ils présentent l'expérience dominicaine de l'humain comme support de l'expérience religieuse : l'expérience de la liberté, le mode de gouvernement, le fondement de l'être en grâce, la pensée critique, *etc.*

*g.* — Que tous nos jeunes soient conscients de leur rôle dans la construction d'une culture de protection dans nos ministères auprès des jeunes. À cette fin, il est essentiel que tous les collaborateurs de la pastorale des jeunes reçoivent une formation sur la reconnaissance et la prévention des abus, ainsi que sur les protocoles de signalement appropriés, conformément aux réglementations ecclésiastiques et civiles en vigueur dans chaque pays, en promouvant l'attention et la responsabilité dans les actions pastorales des jeunes pour les jeunes.

**177.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les *socii* régionaux, avec les promoteurs provinciaux, à organiser et à promouvoir, selon leurs possibilités et leurs moyens, en collaboration avec la commission internationale de l'IDYM chaque fois que cela est possible, des rencontres régionales de groupes de jeunes dominicains pour se connaître, partager des expériences et des projets communs.

**178.** — [*Admonitio*] Nous rappelons à toute la Famille dominicaine l'importance de continuer à promouvoir la dimension communautaire de la mission avec et pour les jeunes, au-delà des initiatives isolées ou individualistes. Nous reconnaissons en

particulier l'importance de la formation des responsables et des assistants des groupes de jeunes, afin qu'ils accomplissent leur service dans la culture de la protection avec compétence, avec humilité, avec générosité et avec esprit synodal (ACG 2019 Biên Hòa 180.e).

**179.** — [*Admonitio*] Nous rappelons aux promoteurs locaux de la jeunesse de veiller à ce que le Mouvement dominicain de la jeunesse (IDYM) soit dûment représenté dans la commission locale de la Famille dominicaine, là où elle existe (ACG 2019 Biên Hòa 273 ; ACG 2022 Tultenango 179).

**180.** — [*Commendatio*] Nous proposons à la Famille dominicaine de promouvoir et de faire connaître la figure de Pier Giorgio Frassati auprès des jeunes dominicains, en le présentant comme un modèle qui incarne le type de sainteté juvénile que l'Église souhaite cultiver à notre époque : joyeuse, courageuse, engagée socialement et enracinée dans le Christ, faisant de lui une source d'inspiration qui « nous guide 'vers le haut' (*verso l'alto*). Par son intercession, que tous les dominicains puissent être inspirés et s'engager à prêcher aux jeunes, avec eux et par eux, qui demeurent l'avenir de la société et l'espérance de l'Église » (*Relatio* 2025, 36).

## CHAPITRE VII

### VIE FRATERNELLE, FORMATION, VIE INTEL- LECTUELLE

« *Je vous appelle amis* » (Jean 15, 15)

**181.** — [*Declaratio*] La vie dominicaine commence dans l'amitié avec le Christ, une communion transformatrice au cœur de notre prière personnelle et liturgique, de notre étude et de notre vie fraternelle. L'amitié authentique avec Dieu, nourrie en communauté, est contagieuse et elle est fondamentale pour notre vie et notre mission auprès de nos interlocuteurs.

#### A. — LA VIE FRATERNELLE

*La consécration, signe d'espérance et de sagesse prophétique*

**182.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères à vivre profondément leur amitié avec le Christ comme religieux consacrés, tant comme clercs que comme frères coopérateurs. Ce n'est pas une idée abstraite ; elle s'incarne dans les éléments constitutifs de notre vie fraternelle : notre système de gouvernement, la prière commune, les repas et les loisirs communs, l'étude commune et la mission partagée.

**183.** — [*Exhortatio*] Dans un monde divisé, souvent fracturé et individualiste, notre communion fraternelle est un signe prophétique d'espérance. En tant que prédicateurs, soyons « de sages intendants de la grâce multiple de Dieu, chacun de nous devant utiliser le don qu'il a reçu pour se servir les uns les autres. Si quelqu'un parle, qu'il le fasse comme s'il transmettait les paroles de Dieu » (1 P 4, 10-11).

**184.** — [*Exhortatio*] Compte tenu de la réalité sociale et ecclésiale dans laquelle nous nous trouvons, nous exhortons les frères à réfléchir sur la signification de leur consécration religieuse, qui exige un renouvellement constant. Nous sommes des prêcheurs appelés à une conversation permanente avec Dieu et entre nous dans l'esprit de saint Dominique. Dans le moment historique où nous nous trouvons, il est nécessaire que notre consécration se traduise par une sagesse prophétique au service de la Sainte Prédication (pape François, *Lettre apostolique à toutes les personnes consacrées à l'occasion de l'Année de la vie consacrée*, 21 novembre 2014).

*Frères coopérateurs*

**185.** — [*Gratiarum actio*] Nous félicitons les membres de la commission théologique pour leur rapport sur la vocation des frères coopérateurs dans l'Ordre et dans l'Église préparé pour ce chapitre<sup>2</sup>.

**186.** — [*Commissio*] Nous demandons à la commission permanente pour les frères coopérateurs de publier un *vade-mecum* rassemblant les actes des chapitres généraux précédents et d'autres documents pertinents concernant les frères coopérateurs. Ce *vade-mecum* devrait être distribué aux provinces pour qu'elles puissent s'y référer facilement, et être disponible en ligne.

**187.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de renouveler la commission permanente des frères coopérateurs en veillant à la pleine représentation des régions de l'Ordre.

**188.** — [*Commissio*] Nous demandons à la commission permanente pour les frères coopérateurs de travailler en étroite collaboration avec les *socii* régionaux pour s'assurer que les dispositions du LCO, de la RFG et de la RSG relatives aux frères coopérateurs soient appliquées partout où elles ne l'ont pas été jusqu'à présent. Nous réaffirmons et confions également à la commission permanente des frères coopérateurs les responsabilités qui lui ont été confiées par le chapitre général de Bien Hòa (ACG 2019 Bien Hòa 194).

---

<sup>2</sup> *N. d. t.* — Ce rapport forme l'appendice III des présents Actes.

**189.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la fête de saint Martin de Porrès devienne un jour de célébration et de promotion de la vocation de frère coopérateur dans tout l'Ordre (ACG 2022 Tultenango 195).

*Vie fraternelle et gouvernement*

**190.** — [*Declaratio*] Le gouvernement dominicain authentique est enraciné dans la responsabilité et l'engagement partagés. Il appelle chaque membre à une participation mûre au bien commun, reconnaissant que la gouvernance dans l'Ordre n'est pas la tâche de quelques-uns mais le devoir partagé de tous. Cette structure, qui s'inspire de la sagesse de notre tradition, favorise la responsabilité, le dialogue et la coresponsabilité, afin que notre vie commune reflète véritablement l'Évangile que nous prêchons. Le chapitre conventuel est le lieu de cette responsabilité partagée.

**191.** — [*Exhortatio*] Il est particulièrement important que les couvents de formation donnent l'exemple d'un authentique gouvernement dominicain aux frères en formation initiale.

**192.** — [*Commissio*] Nous confions au maître de l'Ordre le rétablissement de la commission demandée par Bien Hòa, 100, pour qu'elle poursuive le travail qui lui a été confié et qu'elle élabore une liste de stratégies et de procédures pour faciliter la communication dans les communautés et entre les frères. L'objectif est d'aider les frères à continuer à croître en maturité, tant dans la dimension humaine que spirituelle de la vie dominicaine. Ces stratégies seront ensuite proposées aux promoteurs de la formation permanente dans les provinces afin qu'ils les mettent en œuvre de manière appropriée (ACG 2019 Bien Hòa 100).

**193.** — [*Commissio*] Nous demandons aux provinciaux de convoquer une rencontre annuelle des prieurs et des supérieurs pour favoriser les échanges fraternels et faciliter le bon gouvernement et la mise en œuvre des chapitres généraux et provinciaux.

## B. — LA FORMATION PERMANENTE

### *La communauté comme base*

**194.** — [*Declaratio*] Le frère dominicain est en permanence en formation (ACG 2022 Tultenango 214). Cette réalité nous appelle à une conversion continuelle du cœur et de l'esprit. La formation permanente est une responsabilité à la fois communautaire et individuelle. La vie de la communauté est le fondement de la formation permanente. C'est dans le partage quotidien de la prière, de la mission, de la vie fraternelle et du gouvernement que notre identité dominicaine s'approfondit et se renouvelle. La vie commune nous enracine, nous interpelle et soutient notre croissance dans le Seigneur.

**195.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les provinciaux à soutenir les supérieurs locaux, là où c'est nécessaire, en développant des normes objectives, des protocoles clairs et des chemins bien balisés vers les ressources pour aider les supérieurs à maintenir la santé de la communauté et à relever les défis.

**196.** — [*Commissio*] Le lecteur conventuel est le promoteur local de la formation permanente, en collaboration avec le prieur.

**197.** — [*Commissio*] Les provinciaux, les prieurs, les promoteurs de la formation permanente et les lecteurs conventuels doivent travailler ensemble pour assurer la responsabilité communautaire et l'accompagnement individuel, en particulier pour les jeunes prêtres et les frères qui traversent des crises au milieu de leur vie (ACG 2022 Tultenango 217).

### *Accompagnement, développement humain, formation humaine*

**198.** — [*Commendatio*] L'attention à la croissance en humanité des frères nécessite des besoins continus aux différentes étapes de notre vie. Les provinces sont encouragées à utiliser l'expertise des centres et des spécialistes extérieurs à l'Ordre pour favoriser la croissance humaine intégrale.

**199.** — [*Commissio*] Chaque province doit élaborer un plan de formation permanente, en définissant clairement les différentes étapes de la formation perma-

nente. Dans les provinces où de tels programmes existent déjà, leur partage avec d'autres provinces est fortement encouragé, afin de favoriser la collaboration et l'enrichissement mutuel (ACG 2022 Tultenango 217).

**200.** — [*Commissio*] Dans l'élaboration de ces programmes, une attention particulière doit être accordée à la formation humaine. Celle-ci est essentielle pour établir des limites personnelles saines et favoriser une culture de la protection. Lorsque les personnes exerçant un ministère développent leur conscience de soi, leur maturité émotionnelle et une compréhension intégrée de leur vocation, elles sont mieux équipées pour gérer leurs relations avec le respect et l'attention qui s'imposent.

**201.** — [*Exhortatio*] Nous constatons que les frères, en particulier dans les années qui suivent leur ordination et au milieu de leur vie, sont souvent confrontés à des défis personnels et professionnels importants. Il est vital que ces frères sachent qu'ils n'ont pas à affronter ces difficultés seuls. Ils ne devraient ni avoir peur ni avoir honte de chercher de l'aide, mais plutôt être encouragés à parler ouvertement et à recevoir un soutien au sein de nos structures fraternelles.

**202.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les formateurs et les supérieurs à apprécier le rôle de la famille d'origine d'un frère. Comprendre la famille dont provient un frère est un aspect important du discernement des vocations et de la formation permanente. Les antécédents familiaux d'un homme façonnent souvent ses schémas émotionnels, son style relationnel et sa capacité à vivre en communauté.

## C. — LA FORMATION INITIALE

### *La formation à la maturité humaine*

**203.** — [*Commissio*] La formation à la maturité humaine est fondamentale pour l'intégrité de notre vie religieuse et la santé de nos communautés. Nous demandons aux responsables de la formation initiale et permanente de fournir les éléments pédagogiques et psycho-affectifs et d'accompagner les processus qui favorisent le développement humain intégral des frères (ACG 2013 Trogir 134).

**204.** — [*Commissio*] La réalité familiale influence la maturité humaine et vocationnelle des candidats et des frères à toutes les étapes de la vie. La famille peut offrir un soutien précieux dans les moments difficiles. Nous demandons aux supérieurs et aux responsables de la formation de maintenir la communication avec les familles des candidats et des frères afin qu’elles comprennent nos engagements de vie et qu’elles établissent des relations saines qui contribuent à la maturité humaine et religieuse des frères.

*Une formation authentiquement dominicaine*

**205.** — [*Admonitio*] Nous rappelons que notre RFG et les récents chapitres généraux ont souligné l’obligation d’offrir à tous les frères en formation initiale une authentique formation dominicaine (ACG 2022 Tultenango 208 ; RFG 59-62).

**206.** — [*Commissio*] Nous demandons aux prieurs provinciaux et à tous les responsables de la formation initiale dans les provinces de continuer à mettre en œuvre l’ordination et les critères indiqués par le chapitre général de Tultenango (ACG 2022 Tultenango 208-209).

**207.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l’Ordre de poursuivre la mise en œuvre de ces critères et de déterminer quand une entité ne les remplit pas, afin de l’aider dans la recherche nécessaire de collaboration avec d’autres entités (ACG 2022 Tultenango 209).

**208.** — [*Commissio*] Nous apprécions les efforts de nombreuses entités pour offrir à leurs frères une formation authentiquement dominicaine dans l’application de la RFG à travers leur RFP. Cela a conduit à de bonnes pratiques de collaboration dans la formation. Nous chargeons les *socii* régionaux, en collaboration avec le *socius* pour la vie fraternelle et la formation, d’effectuer une évaluation dans un délai d’un an et d’identifier les tâches et les défis dans ce domaine, à présenter au conseil général de l’Ordre et aux conseils provinciaux.

*Les défis de la formation des jeunes aujourd’hui*

**209.** — [*Admonitio*] Les jeunes qui entrent dans nos processus de formation sont confrontés à de nouveaux défis tels que la diversité des origines culturelles, le

manque de formation religieuse ou chrétienne, le manque de références, le manque d'intégration humaine et émotionnelle ou les défis du monde numérique. Nous rappelons aux responsables de la formation et aux communautés de formation d'être attentifs à ce qui est dit dans RFG 83 : « Les formateurs doivent être bien informés des tendances et des pressions actuelles sur les jeunes et avoir une certaine sagesse dans la compréhension de leurs implications pour ceux qui entrent dans l'Ordre. »

**210.** — [*Commissio*] Nous demandons aux *socii* régionaux, avec le soutien du *socius* pour la vie fraternelle et la formation, d'organiser ou de poursuivre des programmes ou des projets de formation pour les formateurs dans chaque région et/ou aire culturelle. Ces programmes doivent être systématiques et réalisés en tenant compte de notre tradition et de nos valeurs (RFG 13-32).

**211.** — [*Commissio*] Nous demandons aux provinciaux de libérer les formateurs d'autres responsabilités importantes pour qu'ils se consacrent à la formation en tant que ministère principal (RFG 76).

#### *Approches de la formation*

**212.** — [*Commissio*] La prédication aux différents « interlocuteurs » exige que chaque frère soit formé, de façon systématique, à connaître, comprendre et dialoguer avec chacun de ces types d'interlocuteurs. Nous demandons aux provinciaux et aux responsables de la formation, sur la base de la planification apostolique provinciale, d'identifier et de préparer les frères à la prédication aux différents interlocuteurs par l'apprentissage de certaines compétences (langues et cultures) et le développement de talents de dialogue, en prévoyant des périodes d'expérience pastorale dirigée vers ces interlocuteurs (RFG 32).

**213.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les responsables de la formation à veiller à ce que les frères en formation initiale soient en contact avec les réalités sociales et culturelles de leur temps, en cherchant à maintenir l'ouverture et les compétences nécessaires pour prêcher à différents interlocuteurs.

**214.** — [*Commissio*] Nous demandons aux prieurs provinciaux et aux responsables de la formation de garder à l'esprit le caractère universel de notre Ordre

(RSG 31), afin que les frères en formation initiale soient informés du travail apostolique et des ressources académiques de notre Ordre dans les divers contextes et cultures. Nous rappelons que les frères doivent étudier au moins une des langues officielles de l'Ordre (ACG 2022 Tultenango 248) afin d'être ouverts à un service futur dans d'autres contextes culturels, en se rappelant toujours que notre *communio* dans le Christ nous invite à vivre dans des *communautés* ouvertes et en *communication* avec le monde entier.

### *Culture des vocations*

**215.** — [*Commissio*] L'avenir de l'Ordre dépend d'une promotion efficace des vocations. Nous chargeons les provinciaux, avec l'aide de leurs promoteurs des vocations, de planifier une promotion des vocations qui crée une « culture des vocations » (Jean-Paul II, XXX<sup>e</sup> Journée mondiale de prière pour les vocations, 1993 ; Œuvre pontificale pour les vocations ecclésiastiques, *Nouvelles vocations pour une nouvelle Europe*, 1997, 13 ; pape François, *Evangelii Gaudium*, 107) qui développe les éléments suivants :

*a.* — Promouvoir des communautés dominicaines porteuses de sens, qui vivent de manière visible et cohérente toutes les dimensions de notre vie (ACG 2016 Bologne 236 ; RFG 97).

*b.* — Renouveler et renforcer la vie et la vocation de chaque frère (ACG 2022 Biên Hòa 187).

*c.* — Impliquer chaque frère, chaque communauté et chaque institution dans la promotion des vocations (LCO 165, § II). Il est de la responsabilité de tous de s'assurer que la flamme de la vie et de la mission dominicaines, que nous avons reçue, est fidèlement transmise à la génération suivante.

*d.* — Nous efforcer de faire éclore et de former des animateurs de vocations compétents au sein de la Famille dominicaine.

*e.* — Promouvoir l'articulation de la pastorale des vocations avec les différents domaines apostoliques de chaque province.

*f.* — Promouvoir le travail avec les étudiants et jeunes professionnels. Il s'agit actuellement de l'étape de la vie où se prennent les décisions les plus importantes, et il est donc nécessaire d'expérimenter de nouvelles façons d'aborder cette réalité (RFG 96).

*g.* — Assurer la collaboration dans la pastorale des vocations avec la Famille dominicaine et avec d'autres entités de la même région (RFG 103 ; ACG 2016 Bologne 235 ; ACG 2019 Biên Hòa 182 ; ACG 2022 Tultenango 183).

*h.* — Renforcer notre visibilité et notre impact dans les médias numériques, en recherchant la clarté et l'unité dans la présence de chaque province sur internet. Il est important que les curies provinciales disposent d'un personnel spécialisé pour ce travail (ACG 2022 Tultenango 193.c).

*i.* — Le premier et le plus important moyen de créer une culture des vocations est de prier pour les vocations (Mt 9, 38 ; ACG 2022 Tultenango 189-190).

*Prière pour les vocations (ACG Tultenango 190)*

**216.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux prieurs d'assurer la récitation quotidienne, en commun, d'une prière pour les vocations. La prière préparée par la commission liturgique internationale de l'Ordre et publiée par le maître de l'Ordre le 23 octobre 2024 doit être adoptée si aucune autre prière n'est en usage.

## D. — LA VIE INTELLECTUELLE

*La prédication comme but de notre vie intellectuelle*

**217.** — [*Exhortatio*] Nous rappelons aux provinciaux et aux responsables de la promotion de la vie intellectuelle dans les provinces l'orientation de la vie intellectuelle dominicaine vers la prédication, comme l'affirme notre RSG (12) : « En plus de nourrir notre contemplation et de favoriser la vie des conseils évangéliques, notre étude est orientée vers la prédication de la Parole de Dieu et a ce but. » Nous les exhortons à veiller à ce que tous les frères reçoivent une formation adéquate pour la prédication, aussi bien en théologie qu'en pratique pastorale.

**218.** — [*Commissio*] Nous demandons aux provinciaux, aux régents des études et aux responsables de la formation intellectuelle des frères, tant dans les études institutionnelles que dans la formation permanente, de veiller à ce que cette formation les rende aptes à comprendre, à dialoguer et à apporter des contributions significatives aux quatre types d'interlocuteurs inclus dans la *missio ad gentes*, la mission auprès de ceux qui se sont éloignés de l'Église ou qui vivent en marge de celle-ci, la mission pour l'approfondissement de la foi des fidèles et la mission auprès des jeunes.

*Unité de vie dominicaine et tradition intellectuelle*

**219.** — [*Admonitio*] Nous rappelons que notre LCO, la RSG et les deux derniers chapitres généraux ont souligné l'importance de rendre accessible à tous les frères une formation intégrale vraiment dominicaine, y compris la dimension intellectuelle (ACG 2019 Biên Hòa 305 ; ACG 2022 Tultenango 240). Nous affirmons la nécessité de continuer à progresser dans la mise en œuvre de cet objectif. Dans ce contexte, nous souhaitons souligner spécifiquement les points suivants.

**220.** — [*Commissio*] Nous demandons aux provinciaux et à tous les responsables de l'animation de la vie intellectuelle dans les provinces de continuer à mettre en œuvre l'*ordinatio* ACG 2022 Tultenango 245, en vue d'assurer une formation intellectuelle dominicaine optimale.

**221.** — [*Commissio*] Nous renouvelons le mandat au maître de l'Ordre et au *socius* pour la vie intellectuelle de continuer à collaborer à la mise en œuvre de cet objectif et de continuer à assister les provinces à cette fin (ACG 2019 Biên Hòa 306 ; ACG 2022 Tultenango 245).

**222.** — [*Commissio*] Nous demandons aux régents des études de continuer à promouvoir la connaissance de la RSG chez les frères et sa mise en œuvre (y compris les ajouts faits conformément à ACG 2022 Tultenango 239), en soulignant particulièrement les caractéristiques de la « tradition intellectuelle dominicaine » et une « vision dominicaine de la théologie » (RSG 16-23), inséparables de notre vie communautaire et fraternelle dominicaine.

**223.** — [*Admonitio*] Nous rappelons que la formation et la culture de la tradition vivante dominicaine comprend un fondement biblique, philosophique et théologique approprié, ainsi que l'étude et l'approfondissement de la pensée de saint Thomas d'Aquin, notre « excellent maître et modèle » (LCO 82), qui nous apprend à penser. Elle comprend également l'étude de l'histoire de la théologie dans son ensemble et des contributions d'autres docteurs, frères et sœurs membres de l'Ordre (RSG 19, 21).

**224.** — [*Commissio*] Nous chargeons les provinciaux, les régents des études et les lecteurs conventuels de veiller à ce que les composantes dominicaines soient présentes dans la formation intellectuelle des frères, même lorsqu'ils entreprennent leurs études institutionnelles « en dehors de l'Ordre » (RSG 66-67), et dans la vie d'étude des communautés.

**225.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et le *socius* pour la vie intellectuelle, avec l'aide de la commission permanente pour la promotion des études, de mettre en œuvre les propositions du *Rapport sur les études philosophiques dans la formation initiale* (ACG 2022 Tultenango 234), en dialogue avec les coordinateurs régionaux des régents des études et les régents de chaque province, en particulier des propositions spécifiques pour chaque entité en vue d'enrichir cette formation.

**226.** — [*Commissio*] Nous chargeons les provinciaux, les régents des études et les responsables de la formation d'accompagner et d'aider nos frères dans leur formation initiale et permanente, en promouvant une formation intellectuelle ouverte et capable d'entrer dans un dialogue fructueux avec les divers courants de pensée, les différentes cultures, religions et disciplines (RSG 22).

#### *Félicitations*

**227.** — [*Gratiarum actio*] Nous remercions le frère Wojciech Giertych o. p. pour son service théologique dans l'Ordre et en tant que théologien de la Maison pontificale.

#### *Centres d'études*

**228.** — [*Commissio*] Nous demandons aux provinciaux, aux régents et aux responsables des centres d'études existant dans les provinces de contribuer au renforcement de ces centres (LCO 92 ; RSG 40), en particulier des centres d'études

théologiques, en tenant compte de l'importance prioritaire d'avoir un centre d'études institutionnelles (ACG 2022 Tultenango 241-242).

**229.** — [*Commissio*] Nous chargeons les provinciaux et les régents des études des provinces qui n'ont pas encore de centre d'études d'en créer un, dans les termes indiqués par LCO 91-92 (ACG 2022 Tultenango 300), avant le prochain chapitre général.

**230.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, le *socius* pour la vie intellectuelle, avec la collaboration de la commission permanente pour la promotion des études, et les provinciaux d'accompagner et d'aider les centres d'études théologiques afin qu'il y ait au moins un centre d'études théologiques de haut niveau académique dans chaque région de l'Ordre.

*Obstacles et défis à la vie intellectuelle*

**231.** — [*Exhortatio*] Le manque de frères familiarisés avec la tradition intellectuelle de l'Ordre et consacrés à l'enseignement et à la recherche constitue un défi dans diverses régions de l'Ordre. Nous exhortons les provinciaux et les régents des études à être conscients de la nécessité prioritaire de former des frères enseignants et d'accompagner ceux qui sont formés ou engagés dans ce travail.

**232.** — [*Ordinatio*] Nous renouvelons l'*ordinatio* des chapitres de Biên Hòa (ACG 2019 Biên Hòa 328) et de Tultenango (ACG 2022 Tultenango 229) sur la nécessité de planifier des études complémentaires en vue de la mission de l'Ordre et de notre service aux Églises locales : « Nous ordonnons aux provinciaux, assistés des régents des études, d'élaborer, dans chaque entité, un plan pour les études complémentaires de leurs frères. [Ce plan] doit être présenté au maître de l'Ordre et mis à jour dans les trois mois suivant chaque chapitre provincial. Il évaluera le nombre et la proportion spécifique de frères qui entreprendront des études complémentaires, ainsi que les disciplines auxquelles ils se consacreront. L'exécution de cette planification sera incluse dans le rapport annuel des régents des études et sera évaluée lors des visites canoniques des provinces. »

*Institutions académiques sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre*

*Université pontificale Saint-Thomas-d'Aquin (PUST, Angelicum)*

**233.** — [*Gratiarum actio*] Nous remercions le frère Thomas Joseph White o. p., recteur de la PUST et les frères et sœurs coresponsables de la gestion et de l'enseignement dans les différentes facultés et instituts, pour le renforcement de l'excellence académique, la création de nouveaux instituts et les efforts dans la recherche de fonds qui ont permis la rénovation du bâtiment, y compris la bibliothèque (ACG 2019 Biên Hòa 346), au cours de ce dernier triennat.

**234.** — [*Commissio*] Nous confions au recteur de la PUST et aux frères et sœurs coresponsables de la gestion et de l'enseignement dans les différentes facultés et instituts le soin de poursuivre ce processus de développement de l'Université et d'assurer, par le biais d'un fonds de dotation, sa durabilité économique dans l'avenir.

**235.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les prieurs provinciaux et les régents des études à envisager l'envoi de frères enseignants et étudiants à la PUST pour participer à cet effort commun selon les besoins de leurs provinces et de l'Ordre.

**236.** — [*Commissio*] Nous chargeons le recteur de la PUST de créer un programme consacré à la recherche sur le christianisme ancien en Afrique, en collaboration avec les centres d'études de l'Ordre en Afrique. Un tel programme pourrait dans le futur être transformé en institut.

*Convitto internazionale San Tommaso d'Aquino*

**237.** — [*Gratiarum actio*] Nous reconnaissons le travail précieux accompli par le frère Orlando Rueda Acevedo o. p., de la province de Colombie, récemment décédé, au service de l'Ordre, à la fois comme *socius* pour la vie apostolique et comme recteur du *Convitto internazionale San Tommaso d'Aquino* au cours de ces dernières années.

**238.** — [*Gratulatio*] Nous saluons les travaux de rénovation du bâtiment du *Convitto internazionale San Tommaso d'Aquino* afin de continuer à assurer l'accueil des étudiants à Rome.

**239.** — [*Declaratio*] Nous apprécions le renouvellement de l'accord formel entre l'Ordre, l'Université de Fribourg et la Conférence épiscopale suisse pour dix ans, conformément à la demande du dernier chapitre général (ACG 2022 Tultenango 264).

**240.** — [*Commissio*] Nous nous réjouissons de la création de l'Institut d'études dominicaines au sein de la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg. Nous confions à son directeur et à ses membres le soin de continuer à travailler à la mise en œuvre de sa mission, en rendant présente à l'Université la tradition intellectuelle et spirituelle dominicaine et l'activité des autres institutions académiques de l'Ordre (Statuts de l'Institut, 3).

**241.** — [*Gratiarum actio*] Nous remercions les frères enseignants de l'Université de Fribourg pour leur travail d'enseignement et de recherche et nous les encourageons à continuer à rendre présente la tradition intellectuelle dominicaine en dialogue avec d'autres disciplines.

**242.** — [*Commendatio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, avec le provincial de France, et en dialogue avec les communautés de l'Albertinum et du couvent de Saint-Hyacinthe, de conclure le processus d'unification des deux communautés avec les accords correspondants (ACG 2019 Biên Hòa 354 ; ACG 2022 Tultenango 268).

*École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF)*

**243.** — [*Gratiarum actio*] Nous remercions les membres de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF), et les provinces qui contribuent à son fonctionnement, pour les actions entreprises au service de l'excellence de l'enseignement et de la recherche, particulièrement en ces temps de guerre.

**244.** — [*Exhortatio*] Reconnaissant l'importance de la Parole de Dieu dans notre vie, nous exhortons les entités de l'Ordre à envoyer des étudiants compléter leur formation à l'EBAF et nous leur demandons de collaborer à la formation de frères pour contribuer à l'enseignement de la Bible, de l'archéologie et d'autres tâches liées à sa mission.

**245.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, les provinciaux, le directeur de l'EBAF et le *socius* pour la vie intellectuelle d'identifier, avant le prochain chapitre général, deux frères pour entreprendre des études bibliques et archéologiques en vue de collaborer à l'EBAF (ACG 2022 Tultenango 274).

*Commission léonine*

**246.** — [*Gratiarum actio*] Nous remercions les membres de la Commission léonine d'avoir envoyé au maître de l'Ordre le plan de travail éditorial pour les années à venir et nous les encourageons à poursuivre sa mise en œuvre (ACG 2022 Tultenango 283). De même, nous les encourageons à poursuivre la collaboration avec les entités de l'Ordre et les centres d'études institutionnelles (ACG 2022 Tultenango 282).

*Activités sous la supervision du maître de l'Ordre*

*OPTIC*

**247.** — [*Gratiarum actio*] Nous remercions le directeur d'OPTIC et son équipe pour l'envoi du rapport de leurs activités, en particulier en relation avec le thème de l'intelligence artificielle, et les encourageons à poursuivre leur travail en collaboration avec les universités et autres institutions dominicaines.

**248.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de renouveler la déclaration d'OPTIC comme activité sous la supervision du maître de l'Ordre pour trois ans (ACG 2019 Biên Hòa 372).

*Centre pour le dialogue avec les cultures et les religions en Asie*

**249.** — [*Gratiarum actio*] Nous remercions le directeur du Centre pour le dialogue des cultures et des religions en Asie et le doyen de la Faculté de théologie de l'UST (Université Saint-Thomas, Manille) pour les activités menées au cours de ces années. Nous les encourageons, en coordination avec le *socius* pour l'Asie-Pacifique et le coordinateur régional des régents des études, à développer des activités dans les différentes provinces de la région.

**250.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de renouveler la déclaration de l'activité de collaboration du Centre comme activité sous la supervision du maître de l'Ordre pour trois ans (ACG 2019 Biên Hòa 375).

*Institut pour le dialogue avec les cultures et les religions en Afrique*

**251.** — [*Declaratio*] Nous apprécions les démarches entreprises par l'Institut pour le dialogue avec les cultures et les religions en Afrique pour l'approbation des statuts dans le cadre de l'Université dominicaine d'Ibadan. Nous encourageons le directeur, en coordination avec le *socius* pour l'Afrique et le conseiller pour la vie intellectuelle de l'IAOP, à organiser des activités dans les différentes provinces de la région.

**252.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de renouveler la déclaration de l'activité de collaboration de l'Institut comme activité sous la supervision du maître de l'Ordre pour trois ans (ACG 2019 Biên Hòa 378).

*Faculté de Saint-Étienne à Salamanque*

**253.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de déclarer l'activité collaborative de la Faculté (ou futur institut, cf ACG 2022 Tultenango 296) de Saint-Étienne à Salamanque, dédiée à la recherche et à l'enseignement sur l'École de Salamanque et la théologie dominicaine et ouverte à la collaboration avec tout l'Ordre, comme une activité sous la supervision du maître de l'Ordre pour trois ans.

**254.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les provinciaux et les régents d'études à envisager l'envoi de frères pour étudier et enseigner dans la Faculté (ou le futur institut) de Saint-Étienne à Salamanque.

*DOMUNI Universitas*

**255.** — [*Commissio*] Nous accueillons favorablement la demande des provinciaux de France et de Toulouse de clarifier les relations entre DOMUNI Universitas et l'Ordre. Nous chargeons le maître de l'Ordre, les provinciaux de France et de Toulouse et les responsables de DOMUNI Universitas d'avancer dans cette clarification et sa mise en œuvre correspondante en définissant les rôles et les responsabilités des parties impliquées.

### *Réseau des universités de l'Ordre (RUOP)*

**256.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, les *socîi* pour la vie intellectuelle et pour la vie apostolique et les recteurs des universités et institutions académiques dominicaines de mettre en œuvre le réseau des universités et institutions académiques de l'Ordre (RUOP) à travers un programme visant à partager les bonnes pratiques, les formes de collaboration académique et les activités communes (ACG 2022 Tultenango 290). Ce programme devrait être présenté au conseil général dans les six prochains mois. Un rapport d'activités sera présenté au prochain chapitre général.

### *Réseau pour le dialogue avec les cultures et les religions dans l'Ordre*

**257.** — [*Commissio*] Nous demandons aux responsables des centres dominicains qui travaillent dans le domaine du dialogue avec les cultures et les religions (IDEO, Le Caire ; DOSTI, Istamboul ; Institut pour le dialogue avec les cultures et les religions en Asie, UST de Manille ; Institut pour le dialogue avec les cultures et les religions en Afrique, Université dominicaine d'Ibadan ; Institut pour les relations interreligieuses, PUST, Rome), en dialogue avec les *socîi* de la vie intellectuelle et de la vie apostolique, d'élaborer un plan d'activités pour les trois années à venir (ACG 2022 Tultenango 291).

### *Intelligence artificielle*

**258.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de former un groupe d'étude en lien avec OPTIC, mais sans s'y limiter, pour réfléchir aux défis et aux opportunités des technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle, sur nos vies consacrées, notre prédication et nos institutions, en prenant en considération le document du Vatican *Antiqua et Nova* (dicastère pour la Doctrine de la foi et dicastère pour la Culture et l'Éducation, *Antiqua et Nova. Note sur les rapports entre l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine*, 14 janvier 2025). Cette étude devrait prendre en compte l'impact de ces nouvelles technologies sur notre mission de prêcher la vérité, de fournir des conseils éthiques et de promouvoir la dignité de la personne humaine appelée à vivre la vie de la grâce.

## E. — COLLABORATION

**259.** — [*Gratulatio*] Nous célébrons les nombreuses collaborations en cours au sein de l'Ordre dans les domaines de la formation, de la vie intellectuelle et de la pastorale. Cela a enrichi et mis en synergie notre vie fraternelle, notre formation et notre ministère dans de nombreuses provinces (ACG 2019 Biên Hòa 330 ; ACG 2022 Tultenango 246).

**260.** — [*Declaratio*] Cependant, il faut reconnaître qu'au cours des soixante dernières années, le nombre de membres de l'Ordre a diminué de moitié, qu'il y a une pénurie de ressources financières et un manque de frères qualifiés pour des tâches spécifiques. Certaines missions importantes, certains centres d'étude et de formation déclineraient si nous ne parvenons pas à coopérer. Nous constatons toutefois la persistance de craintes qui entravent la collaboration :

*a.* — La peur de perdre des personnes : les frères en formation ont parfois de mauvaises expériences dans d'autres provinces ; la peur que si un frère va dans une autre institution de l'Ordre, il puisse être perdu pour toujours.

*b.* — Peur de saper notre témoignage : les jeunes attirent les jeunes ; si tous les jeunes d'une province sont formés en dehors de leur province, celle-ci perd une certaine visibilité auprès des jeunes ; peur d'une fuite des cerveaux ou d'une hémorragie des compétences vers une autre entité au sein de l'Ordre qui diminue la capacité d'une province à remplir sa mission.

**261.** — [*Commendatio*] En raison de l'importance de la collaboration, nous recommandons les pratiques suivantes :

*a.* — *Protocole d'entente* qui clarifie la description du poste et précise la durée du mandat, les mécanismes d'évaluation, de révision et de renouvellement.

*b.* — *Intérêt mutuel* : les deux parties à une collaboration doivent s'efforcer de reconnaître et de satisfaire les besoins et les préoccupations légitimes de l'autre.

*c.* — *Responsabilité partagée* : les deux parties d'une collaboration doivent être attentives aux besoins d'un frère affecté en dehors de sa province et convenir d'un

protocole de suivi pour ce frère. Une communication ouverte, des réunions et des visites régulières sont un moyen nécessaire pour établir la confiance et la compréhension, pour se mettre d'accord sur les attentes et pour favoriser un sens partagé de la responsabilité et de l'obligation de rendre compte.

**262.** — [*Commissio*] Nous demandons au maître de l'Ordre et à ses *socii* d'identifier les manques de spécialisation au sein de l'Ordre (y compris, par exemple, les canonistes, les collecteurs de fonds, certains domaines intellectuels) ; d'identifier et d'encourager les jeunes talents dans ces domaines, et de travailler avec les provinciaux pour encourager la planification à long terme et la durabilité de nos institutions (ACG 2022 Tultenango 229).

**263.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les divers centres d'études de l'Ordre et les autres entités à collaborer en particulier sur la question de la collecte de fonds et des bourses d'études. Collecter des fonds pour des bourses d'études pour les frères engagés dans des études complémentaires, c'est vivre notre mendicité et c'est une priorité urgente. Ces bourses permettent à nos frères d'accéder à une éducation d'élite. Cet investissement renforce la viabilité des institutions d'enseignement qui accueillent nos étudiants. En travaillant ensemble de cette manière, nous honorons notre tradition de responsabilité partagée et nous nous assurons que notre prédication reste ancrée dans les plus hauts niveaux d'excellence théologique et intellectuelle.

**264.** — [*Commissio*] Nous chargeons les *socii* régionaux de communiquer les défis des entités en croissance à l'Ordre dans son ensemble, afin que des obstacles tels que les ressources financières, les bâtiments inadéquats et le manque de formateurs n'entravent pas la croissance de l'Ordre dans leurs régions.

## F. — COLLECTE DE FONDS (*FUNDRAISING*)

**265.** — [*Declaratio*] Vivre notre mendicité aujourd'hui implique un engagement sérieux dans la recherche de fonds. Sans un soutien financier adéquat, notre capacité à être fidèles à la mission de prédication est grandement diminuée. Les contraintes financières limitent actuellement le nombre de vocations acceptées par l'Ordre dans

certaines régions. L'accès aux études supérieures est également limité par le manque de bourses. Il est urgent que les entités et les institutions de l'Ordre collaborent à la collecte de fonds.

**266.** — [*Exhortatio*] Une culture de la collecte de fonds peut nous aider à vivre nos vies consacrées de manière plus authentique, car elle nous demande de grandir dans l'humilité et exige de nous une ouverture à la responsabilité et au changement. Elle est étroitement liée à notre volonté d'amélioration.

**267.** — [*Commissio*] La clef d'une collecte de fonds efficace est la subsidiarité. Chaque entité et institution doit prendre la responsabilité d'encourager l'augmentation de son financement. Cependant, la Curie générale a un rôle à jouer pour soutenir ces efforts. Par conséquent, nous chargeons le maître de l'Ordre d'établir un bureau ou une équipe dédiée à la collecte de fonds au sein de la Curie générale :

*a.* — Soutenir les entités fragiles dans leurs efforts de collecte de fonds pour la formation.

*b.* — Assister et encourager les institutions et les projets sous la responsabilité directe du maître de l'Ordre dans leurs efforts de collecte de fonds.

*c.* — Aider les entités dans leurs efforts de collecte de fonds en mettant en réseau les parties intéressées, en diffusant du matériel promotionnel, en signalant les ressources et en facilitant la formation.

*d.* — Financer des bourses pour les études complémentaires des frères.

*e.* — Collaborer avec le promoteur de la communication, le *socius* pour la vie apostolique et les *socii* régionaux à l'élaboration de matériel et de pratiques promotionnelles de haute qualité.

*f.* — Soutenir d'autres œuvres de l'Ordre selon le jugement du maître de l'Ordre.

**268.** — [*Declaratio*] Une collecte de fonds efficace est étroitement liée à la promotion des vocations, car toutes deux exigent une articulation claire de la valeur de notre mode de vie et de l'importance de notre prédication.





# CHAPITRE VIII

## GOUVERNEMENT ET ÉCONOMIE

### A. — GOUVERNEMENT

#### *Un gouvernement véritablement dominicain et le bien commun*

**269.** — [*Declaratio*] Nous reconnaissons que le « gouvernement de la communauté à sa propre façon » (LCO 1, § VII) est le fondement de la spiritualité dominicaine et la base nécessaire à la prédication de l'Évangile. C'est un patrimoine, vécu depuis huit siècles, unique dans l'Église. L'Ordre des Prêcheurs, selon l'envoi de notre Seigneur « d'aller deux par deux » (Lc 10, 1), a fait un chemin commun depuis le premier chapitre convoqué par saint Dominique, et a donc beaucoup à offrir à une Église qui souhaite aujourd'hui vivre de manière synodale. Dans le contexte de la crise des abus divers dans l'Église et au-delà, notre Ordre a la responsabilité de promouvoir des formes de gouvernance saines, transparentes et équilibrées.

**270.** — [*Admonitio*] Nous rappelons à tous les frères au service du gouvernement qu'ils doivent se préoccuper avant tout du bien commun, du bien de chaque frère et de la mission apostolique de l'Ordre (LCO 299-300, 339). L'exercice d'une charge est un service et un don de soi pour la communauté et pour la prédication de l'Évangile. Il ne doit jamais être considéré comme une source de gain personnel.

**271.** — [*Exhortatio*] Nous constatons que les frères sont de moins en moins disposés à assumer des responsabilités en tant que supérieurs. Nous sommes conscients que cela est dû, entre autres, aux attentes croissantes (et souvent irréalistes) des frères envers leurs supérieurs, ainsi qu'aux exigences administratives croissantes dans de nombreuses régions du monde. Nous exhortons les frères à être prêts à servir dans l'exercice du gouvernement de notre Ordre.

**272.** — [*Gratiarum actio*] Nous remercions tous les supérieurs de l'Ordre : le maître de l'Ordre, les provinciaux et les supérieurs locaux, d'assumer ce service

généreux au bénéfice des frères et de la mission de l'Ordre. Nous remercions également les frères de la Curie générale de leur soutien au maître de l'Ordre dans l'accomplissement de sa mission.

**273.** — [*Commissio*] Nous sommes conscients de la valeur du gouvernement dominicain, de sa pertinence dans le contexte ecclésial et le monde d'aujourd'hui, et de la nécessité de former les frères à ce service. Nous chargeons les promoteurs provinciaux de la formation permanente d'organiser, avant la fin de l'année 2026, des rencontres pour les prieurs et les supérieurs sur la manière dominicaine de gouverner.

**274.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les prieurs provinciaux, lors de leurs réunions régionales, à analyser les raisons des départs des frères de l'Ordre de leur région après la profession solennelle, afin d'aider les provinces à élaborer des programmes de formation permanente.

*Accompagnement dans le gouvernement*

**275.** — [*Commissio*] Considérant qu'au cours des quinze dernières années, l'Ordre a connu, et continue de connaître, d'intenses processus de restructuration (suppression des vicariats généraux, érection de vicariats provinciaux, réduction des provinces en vicariats, fusion de provinces et création de nouvelles provinces), nous chargeons le maître de l'Ordre de procéder à une évaluation de ces processus, dont les résultats devront être présentés au chapitre général de l'année 2028. Cette évaluation devrait être basée au moins sur les questions suivantes :

— si, dans les entités nouvellement érigées, la vie, la mission, la gouvernance et la formation authentiquement dominicaines sont garanties ;

— si des mécanismes adéquats de collaboration entre le prier provincial et le vicaire provincial ont été établis dans chaque entité ;

— s'il existe des mécanismes efficaces de soutien de la province au vicariat provincial ;

— si une révision de l'affectation de certains vicariats à leurs provinces respectives est nécessaire.

Nous recommandons également que l'évaluation comprenne :

— une liste des entités qui, à court ou moyen terme, devraient faire l'objet d'un processus de restructuration (LCO 28-29) ;

— une proposition d'étapes ou de lignes directrices à respecter dans la mise en œuvre de ces processus à l'avenir.

*Provinces, vice-provinces et vicariats ne remplissant pas les conditions du LCO (ACG Biên Hòa 278-279 ; ACG Tultenango 380-381)*

**276.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que, si elles ne l'ont pas déjà fait, les provinces qui ne remplissent pas les exigences de LCO 253, § I, ou 257, 1°, évaluent leur situation et, dans un délai d'un an après la promulgation de ces lois, soumettent un rapport au maître de l'Ordre avec des propositions concrètes pour leur développement futur ou leur restructuration. Les provinces qui, dans les cinq années à venir, risquent d'être confrontées à un manquement similaire à ces exigences doivent suivre la même procédure.

**277.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que lorsqu'un vicariat provincial ne remplit pas les exigences de LCO 384, § I, le prier provincial, avec son conseil et après avoir consulté les frères du vicariat, évalue sa situation et produise un rapport avec des propositions concrètes pour son développement futur ou sa restructuration, à soumettre au prochain chapitre provincial. Les provinces ayant un vicariat provincial qui, dans les cinq années à venir, risque d'être confronté à un manquement similaire à ces exigences, doivent suivre la même procédure. Une déclaration claire fera partie des actes du chapitre provincial.

**278.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de réaliser une évaluation des mécanismes de solidarité entre les provinces de l'Ordre (solidarité dans le domaine des ressources matérielles et humaines) et de présenter ses conclusions au chapitre général de l'année 2028. Le but de cette évaluation est de vérifier si, dans les nouvelles entités et dans les autres entités fragiles de l'Ordre, la gouvernance, la vie et la mission authentiquement dominicaines, ainsi que la formation, sont effectivement garanties.

**279.** — [*Commendatio*] En ce qui concerne les retards dans la réalisation des visites canoniques, causés par la pandémie de COVID-19 et les restrictions de voyage, nous recommandons au maître de l'Ordre, comme il le jugera le plus approprié, de réaliser une deuxième série de visites canoniques par l'intermédiaire de ses *socii* ou de ses délégués (LCO 398, § II).

**280.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que, si cela n'a pas déjà été fait, la mission du promoteur provincial de Justice, Paix et Sauvegarde de la Création, auquel le chapitre provincial peut donner un autre titre, fasse partie des charges à pourvoir par le chapitre provincial. Le chapitre devra s'assurer que le frère nommé possède les compétences et la disponibilité requises pour cette charge et qu'il dispose des ressources nécessaires pour mener à bien son mandat (ACG 2022 Tultenango 102).

### *La Famille dominicaine*

#### *Reconnaissance de groupes comme faisant partie de la Famille dominicaine*

**281.** — [*Declaratio*] La Constitution fondamentale de l'Ordre dispose que la Famille dominicaine est composée de frères, de moniales, de sœurs, de membres d'instituts séculiers et des fraternités sacerdotales et laïques dominicaines (LCO 1, § IX). Outre ces branches de notre famille dominicaine, il existe d'autres associations liées à l'Ordre et partageant d'une certaine manière le charisme dominicain (LCO 152). Il s'agit, entre autres, des confréries confiées à l'Ordre (LCO, annexe 4) et des divers groupes composant le Mouvement international de la jeunesse dominicaine.

Les chapitres généraux précédents ont indiqué que de nouveaux groupes peuvent être reconnus comme appartenant à la Famille dominicaine. Cette reconnaissance peut être accordée non seulement par un chapitre général ou par le maître de l'Ordre, mais aussi par les chapitres provinciaux, par les prieurs provinciaux avec leurs conseils (ACG 1986 Ávila 89), et par les prieures générales des instituts de sœurs agrégés à l'Ordre (ACG 1998 Bologne 173).

De même, les chapitres généraux précédents ont indiqué des critères de base pour l'évaluation des nouveaux groupes avant qu'ils ne soient reconnus comme faisant partie de la Famille dominicaine (*cf* en particulier ACG 1998 Bologne 177). Nous

réaffirmons ces critères d'évaluation des nouveaux groupes et soulignons en particulier la nécessité d'un processus de discernement collégial, incluant les différentes branches de la famille à travers les structures établies dans les divers pays et régions (ACG 1998 Bologne 177, 7°).

Les groupes qui font partie de la Famille dominicaine ont leur propre autonomie, tout en restant en relation avec les autres branches de la Famille et en restant soumis à la vigilance de l'autorité ecclésiastique compétente (CIC 305). Conformément à LCO 153 et à CIC 304, § 1, la structure et le gouvernement de chaque groupe sont déterminés par ses propres statuts, de telle sorte que l'exercice de l'autorité favorise l'unité de notre charisme.

**282.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que, pour qu'un groupe soit reconnu comme faisant partie de la Famille dominicaine, ses statuts doivent contenir les éléments suivants :

*a.* — une déclaration claire de sa nature canonique, probablement en tant qu'association privée ou publique de fidèles ;

*b.* — dans le cas d'une association privée, une indication claire de l'autorité ecclésiastique, s'il y en a une, qui l'a reconnue, a révisé ou approuvé ses statuts, l'a formellement louée ou félicitée, ou lui a accordé la personnalité juridique (CIC 299, 322) ;

*c.* — s'il s'agit d'une association publique, l'indication claire de l'autorité ecclésiastique qui l'a érigée et qui a approuvé ses statuts, et à laquelle elle est soumise (CIC 312) ;

*d.* — dans le cas où les supérieurs des frères ou d'autres branches de la Famille dominicaine ont une responsabilité à l'égard du groupe, une indication claire de ce qu'implique cette responsabilité ;

*e.* — dans le cas d'un groupe de laïcs, l'acceptation explicite de la Constitution fondamentale du laïcat dominicain figurant aux numéros 1-7 de la Règle des fraternités laïques dominicaines (ACG 1986 Ávila 85.b, 87) ;

*f.* — un engagement dans la prière, l'étude, la communauté et la prédication dans la tradition dominicaine (ACG 1998 Bologne 176-177) ;

*g.* — une forme de gouvernance participative conforme à la tradition dominicaine (ACG 1998 Bologne 177, 3<sup>o</sup>) ;

*h.* — l'engagement à la communion fraternelle dans la Famille dominicaine.

**283.** — [*Petitio*] Nous demandons aux groupes déjà reconnus comme faisant partie de la Famille dominicaine de veiller à ce que leurs statuts soient conformes à ces exigences.

**284.** — [*Declaratio*] Nous déclarons que les groupes qui ne se conforment pas à ces exigences dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de ces lois ne peuvent plus être considérés comme faisant partie de la Famille dominicaine. En cas de besoin, l'autorité compétente pour reconnaître un groupe comme faisant partie de la Famille dominicaine peut déclarer qu'un groupe particulier n'est plus reconnu comme tel.

**285.** — [*Admonitio*] Nous rappelons aux supérieurs de l'Ordre qu'ils n'ont pas l'autorité de reconnaître ou d'ériger de nouvelles associations de fidèles au nom de l'Église, sauf dans les cas où cette faculté a été accordée par privilège apostolique (CIC 312). Un tel privilège existe pour les fraternités laïques et sacerdotales dominicaines (Règle des fraternités laïques, 20(a) ; Règle des fraternités sacerdotales, 16, § 1), et pour les branches des diverses confréries associées à l'Ordre (LCO, annexe 4), mais pas pour d'autres types d'associations.

*Admission d'anciens frères dans des fraternités laïques ou sacerdotales*

**286.** — [*Admonitio*] Bien qu'il reste possible pour un ancien frère de notre Ordre d'être admis dans une fraternité laïque ou sacerdotale dominicaine (ACG 1980 Walberberg 95 ; ACG 1986 Ávila 90), nous rappelons aux responsables que la situation canonique de l'ancien frère doit d'abord être clarifiée et, si nécessaire, régularisée. Il doit assumer pleinement son nouveau statut canonique et éviter toute situation susceptible d'entraîner une confusion ou un scandale.

*Nomination d'assistants religieux des fraternités laïques*

**287.** — [*Admonitio*] Nous rappelons que conformément à la Règle des fraternités laïques dominicaines, 21.c, l'assistant religieux d'une fraternité est nommé par le prieur provincial, après avoir entendu le promoteur provincial et le conseil de la fraternité. Bien que l'ordinaire local puisse être consulté et/ou informé de la nomination de l'assistant religieux, la nomination elle-même est réservée *ad validitatem* à l'autorité compétente de notre Ordre (CIC 124, § 1).

**288.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons les conseils provinciaux des fraternités laïques dominicaines qui ne l'ont pas encore fait à réviser leurs directoires provinciaux à la lumière de la Règle et des Déclarations générales promulguées par le maître de l'Ordre le 9 mars 2019. Il revient au maître de l'Ordre, après avoir entendu le prieur provincial en son conseil, d'approuver ces directoires (Déclarations générales 2019, 10, § I).

**289.** — [*Commendatio*] Nous recommandons que le renouvellement des conseils provinciaux des fraternités laïques prévoie que l'élection du président et des conseillers provinciaux nécessite la confirmation du prieur provincial.

**290.** — [*Commissio*] Nous chargeons les provinciaux, vice-provinciaux et vicaires provinciaux de dialoguer, dans leurs réunions régionales, avec la participation du maître de l'Ordre et/ou des *socii* régionaux, sur le gouvernement authentiquement dominicain, en identifiant les questions et les aspects concrets.

**291.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre d'inclure dans l'organisation et le développement du chapitre général de 2028 les questions de gouvernance de l'Ordre identifiées lors des réunions régionales.

**292.** — [*Exhortatio*] Nous exhortons le maître de l'Ordre à mener une enquête sur la gouvernance de l'Ordre et à en présenter les résultats au chapitre général de 2028. Le maître de l'Ordre devrait consulter les provinciaux lors des réunions régionales de 2026 sur la forme et les sujets spécifiques d'une telle enquête.

**293.** [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et la commission d'organisation du prochain chapitre général de 2028, en consultation avec les

provinciaux, d'étudier comment optimiser le calendrier et le travail du chapitre général, la manière dont le chapitre se déroule et les attentes de l'Ordre à cet égard.

## B. — ÉCONOMIE

**294.** — [*Admonitio*] Nous rappelons aux frères que l'esprit de pauvreté apostolique des débuts de l'Ordre doit aussi nous animer, selon les formes adaptées aux différents temps et régions. Cette pauvreté se manifeste et prend sens pour nous et pour le monde d'aujourd'hui dans une administration correcte, de la part de tous les frères, des biens temporels du couvent, de la province et de l'Ordre tout entier (LCO 30, 537, 576-577). L'acquisition de biens personnels, ou des pratiques similaires, est incompatible avec notre spiritualité et notre législation.

### *Transparence et solidarité*

**295.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre d'évaluer le modèle économique de la Curie générale, de revoir les critères de contribution au budget de la Curie générale (ACG 2007 Bogotá 261) et de rédiger un rapport à présenter au chapitre général de 2028.

**296.** — [*Ordinatio*] Nous mandatos le syndic de l'Ordre pour continuer à organiser des réunions régionales avec les syndics provinciaux (ACG 2019 Biên Hòa 243 ; ACG 2022 Tultenango 329).

**297.** — [*Admonitio*] En continuité avec les chapitres de Biên Hòa (« Culture de la transparence », ACG 2019 Biên Hòa 221-227) et de Tultenango (« Transparence et responsabilité », ACG 2022 Tultenango 311-313), nous insistons sur les mécanismes qui doivent garantir la transparence et l'intégrité de l'information économique et financière de nos entités.

**298.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux provinces et vice-provinces de l'Ordre de soumettre leurs comptes et rapports financiers à des audits externes conformément à la législation ecclésiastique, à nos Constitutions (LCO 550), au statut économique

approprié et au droit civil, le cas échéant. Le résultat de ces audits sera envoyé à la Curie générale en même temps que le rapport financier.

**299.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux provinces et vice-provinces de l'Ordre d'établir, dans le cadre de leurs statuts économiques, un protocole d'intervention en cas de délits et d'abus économiques (ACG 2022 Tultenango 377).

*Mauvaise gestion économique (ACG 2019 Biên Hòa 227 ; ACG 2022 Tultenango 377)*

**300.** — [*Ordinatio*] Toute œuvre apostolique propre à l'Ordre, même initiée par un seul frère, est une œuvre de l'Ordre. En tant que tels, les biens de cette œuvre apostolique sont considérés comme des biens ecclésiastiques car ils appartiennent à une personne juridique publique et sont donc soumis aux exigences du livre V du CIC, indépendamment de tout statut juridique civil distinct de l'œuvre. En cas de mauvaise gestion économique d'une telle œuvre, nous ordonnons que le prieur provincial avertisse par écrit le frère responsable, en lui indiquant un délai raisonnable dans lequel la mauvaise gestion doit être corrigée, qui ne peut être supérieur à un an. Si la mauvaise gestion n'est pas corrigée dans le délai imparti, le frère sera écarté de la gestion de l'œuvre, sans préjudice de l'application des sanctions pénales applicables pour les délits éventuellement commis (par exemple, CIC 1376).

**301.** — [*Commissio*] Nous chargeons les prieurs provinciaux d'organiser une journée de formation et de mise à jour pour les prieurs, les supérieurs et tous les frères et laïcs qui ont des fonctions liées à la gestion des biens temporels dans les six mois suivant l'approbation du protocole d'intervention. Nous chargeons également le syndic de l'Ordre d'offrir cette formation aux couvents et institutions sous la juridiction du maître de l'Ordre.

*Administration économique*

**302.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons qu'aucune subvention financière ne soit versée à une institution ou à un couvent sous la juridiction du maître de l'Ordre dont le rapport financier n'a pas été approuvé par le conseil général de l'Ordre neuf mois après la fin de l'année en cours (ACG 2019 Biên Hòa 226 ; ACG 2022 Tultenango 319).

**303.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons au syndic de l'Ordre d'établir sous forme comptable un fonds unique pour la solidarité dénommé : « Fonds de solidarité de l'Ordre », avec la somme des fonds existants : « Solidarité », « Saint Dominique » et « Formation initiale ».

**304.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons au conseil de *Spem Miram* de reformuler et de présenter à l'approbation du conseil générale, dans un délai d'un an, un statut unique de solidarité avec ses procédures, en tenant compte du modèle des statuts existants, en donnant la priorité à la formation initiale des provinces économiquement faibles, aux bourses d'études complémentaires et supplémentaires et aux projets pour la mission de l'Ordre.

**305.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la limite des dépenses que le maître de l'Ordre peut autoriser sans l'approbation de son conseil soit de 100 000 €.

**306.** — [*Commendatio*] Nous reconnaissons que plusieurs provinces de l'Ordre supportent une charge financière considérable liée au versement d'une compensation financière aux victimes d'abus sexuels, ainsi qu'aux frais juridiques qui y sont associés. Nous recommandons aux provinces de prévoir dans leur budget une provision pour couvrir l'indemnisation des victimes d'abus, ainsi que pour faire face à d'autres situations imprévues et difficiles.

**307.** — [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre d'examiner les situations particulières des provinces qui connaissent des problèmes financiers graves et vérifiables en raison de l'indemnisation des victimes d'abus ou d'autres situations imprévues, afin d'aider à trouver des solutions appropriées ; cela peut inclure une réduction de la contribution de cette province ou vice-province au budget annuel de la Curie générale.

#### *Rapports financiers et économiques*

**308.** — [*Declaratio*] Nous déclarons que le syndic de l'Ordre, le frère Juan Luis Mediavilla García o. p., conformément à LCO 569, a présenté au chapitre général le rapport sur l'administration économique de la Curie générale pour les années 2022,

2023 et 2024. Ce rapport comprend les rapports financiers des couvents et des institutions sous la juridiction du maître de l'Ordre.

**309.** — [*Declaratio*] Nous déclarons que le syndic de l'Ordre, le frère Juan Luis Mediavilla García o. p., a présenté au chapitre général l'état financier des différents fonds gérés par la Curie générale (fonds du maître, fonds *Spem Miram*, fonds des moniales, fonds de la Commission léonine et autres fonds mineurs).

*Contributions et subventions*

**310.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la contribution de chaque province et vice-province au budget annuel de la Curie générale soit déterminée selon les normes du chapitre général de Bogota (ACG 2007 Bogotá 261), y compris les déductions pour les frais médicaux et de santé, les frais de formation institutionnelle et les donations à d'autres entités de l'Ordre ne relevant pas de sa juridiction (à l'exclusion de la contribution annuelle au budget de la Curie générale).

**311.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la contribution des provinces et des vice-provinces au budget annuel de la Curie générale ne soit pas inférieure à 3 000 € et ne dépasse pas 10 % du budget de la Curie (ACG 2019 Biên Hòa 250 ; ACG 2022 Tultenango 325).

**312.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la contribution des couvents et autres institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre au budget annuel de la Curie générale soit de 6 % de leur revenu brut (ACG 2019 Biên Hòa 252 ; ACG 2022 Tultenango 327).

**313.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons au syndic de l'Ordre d'inscrire au budget de la Curie générale une subvention annuelle aux institutions suivantes, placées sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre :

*a.* — Université pontificale Saint-Thomas-d'Aquin (Angelicum) : 200 000 €, dont 150 000 € pour les frais de fonctionnement ordinaires et 50 000 € pour compléter les salaires de l'enseignement donné par les frères assignés *simpliciter* au couvent des Saint-Dominique-et-Saint-Sixte ;

*b.* — École biblique et archéologique française de Jérusalem : 70 000 € pour soutenir les activités de recherche des frères enseignant à l'École biblique ;

*c.* — Commission léonine : jusqu'à 180 000 € ;

*d.* — Institut historique : jusqu'à 150 000 €.

Autres :

*e.* — Siège de Justice et Paix à l'ONU : jusqu'à 180 000 €.

Chaque institution recevant une subvention de la Curie générale doit rendre compte de ses dépenses. Ce rapport sera mis à la disposition de tous les capitulaires lors du prochain chapitre général.

**314.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons au syndic de l'Ordre, jusqu'au prochain chapitre général, de ne pas inclure dans le budget annuel de la Curie les subventions allouées aux régions, puisqu'elles ont accumulé des ressources propres. Pour la région Afrique, nous lui ordonnons d'inclure 50 000 € pour la première année et 150 000 € pour chacune des deux années suivantes. En même temps, nous demandons au syndic de l'Ordre de présenter au maître de l'Ordre, avant la fin de l'année, un rapport qui aidera à clarifier définitivement l'origine et le but du fonds appelé « 24213 IAOP Fund ».

**315.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le coût du chapitre général soit réparti de manière égale et proportionnelle entre les provinces. Tous les frais administratifs seront payés par les provinces dans la même proportion que la contribution au budget de la Curie générale pour l'année 2025. Les frais de voyage sont répartis de manière égale entre tous les capitulaires, à l'exclusion de la province d'accueil. Chaque capitulaire doit payer le coût *per diem*.



# CHAPITRE IX

## LE LIVRE DES CONSTITUTIONS ET ORDINATIONS

### *Notæ prævia*

**316.** — Ad clariorem mutationum in LCO in capitulo factarum præsentationem, simili modo procedemus, prout iam in Actis capitulorum generalium præcedentium factum est<sup>3</sup>.

Servatur ordo numericus LCO. Ad omnem numerum signa propria indicant an textus prima, secunda vel tertia vice adprobatus fuerit :

- ★★★ constitutio confirmata (habet tria capitula)
- ★★ constitutio adprobata (habet duo capitula)
- ★ constitutio inchoata (habet unum capitulum)

(Nota : cum indicatione ☼ vel ☼☼ notatur si inchoatio vel adprobatio constitutionis “cum ordinatione” facta est.)

- ◆◆◆ ordinatio definitive inserta in LCO
- ◆◆ ordinatio secunda vice votata, abrogans ordinationem præviam
- ◆ ordinatio prima vice acceptata
- [A] textus abrogatus

Typis *italicis* textus novi imprimuntur.

Attamen cum pro bona interpretatione mutationum factarum necesse sit cognoscere textum præcedentem eiusque historiam, referentiæ ad capitula præcedentia dantur cum sequentibus siglis :

---

<sup>3</sup> Cf ACG Romæ [1983], n. 307 ; Abulæ [1986], n. 188 ; Oakland [1989], n. 208 ; Mexici [1992], n. 248 ; Calarogæ [1995], caput IX, pag. 90 ; Bononiæ [1998], n. 240 ; Providentiæ [2001], caput X, pag. 149 ; Cracoviæ [2004], n. 352 ; Bogotæ [2007], n. 288 ; denuo Romæ [2010], n. 262 ; Traugurii [2013], n. 211 ; denuo Bononiæ [2016], caput VII, p. 45 ; Biên Hòa [2019], nn. 379-384 ; Tultenango [2022], n. 337.

B	Bononiæ, 2016
BH	Biên Hòa, 2019
T	Tultenango, 2022

Hoc capitulum aliquot textus “*technice*” mutavit quin substantia legis mutaretur. Verbum abbreviatum “*Techn.*” signabit mutationes factas sive ad leges nostras CIC accomodandas, sive ad harmonizandos textus cum aliis numeris LCO, sive pro mera mutatione in redactione.

In legislatione nostra quæ dicuntur de conventibus valent etiam pro domibus nisi aliud expresse caveatur (cf LCO 260 § II).

In legislatione nostra ad mentem LCO 252-256 nomine “provinciae” proportionaliter comprehenditur et vice-provinciae.

**317.** — LCO 45 § I (T 338)

◆◆ 45. Ord. — § I. — Frater per aliquod tempus moraturus in territorio alterius provinciae, tempestive moneat respectivum priorem provincialem, salvo semper n. 137. *Ut vero commoratio licite ultra tres menses extendatur, licentia dicti prioris provincialis indiget.*

**318.** — LCO 107 (BH 113 ; T 371)

◆◆◆ 107. Ord. — § I. — Provincia vel vicariatus... [ut in textu]

§ II. — *Ut cultura mobilitatis et vitalitas ministeriorum provinciae sustineantur, prior provincialis cum suo consilio rationem pro successione in apostolatibus provinciae praearet, quam unoquoque quarto anno recognoscere tenetur.*

**319.** — LCO 165 § II (BH 390 ; T 341)

◆◆◆ 165. Ord. — § II. — *Qualibet provincia vocationum promotorem nominet quod, si fieri potest, eiusdem munus primum sit.*

§ III. — Meminerint tamen omnes... [ut in textu]

**320.** — LCO 199 § I (T 342)

★★ 199. Const. — § I. — Professio simplex facienda est sub hac formula :

“Ego frater N. N. facio professionem et promitto obœdientiam Deo et B. Mariæ et B. Dominico et tibi fratri N. N. magistro Ordinis ~~fratrum~~ Prædicatorum et successoribus tuis (vel : tibi fratri N.N. priori provinciali provinciæ... ; vel : delegato... ; vice fratris N. N. magistri Ordinis ~~fratrum~~ Prædicatorum et successorum eius), secundum regulam B. Augustini et institutiones fratrum Prædicatorum quod ero obœdiens tibi tuisque successoribus ad triennium (vel : ad annum).”

321. — LCO 253 § I

★ 253. Const. — § I. — Provincia constat ex tribus saltem conventibus quorum duo ad minus habeant octo vocales *assignatos ibique habitualiter degentes*. Insuper, omnes vocales provinciæ saltem sint quadraginta.

322. — LCO 297<sup>ter</sup>

◆ 297<sup>ter</sup>. Ord. — *Vocales non de facili a suffragio determinato abstineant, præsertim de admissione ad professionem, sed tantum ob iustam causam quæ iudicium impedit.*

323. — LCO 369 § I

◆ 369. Ord. — § I. — *Præses et consilarii ordinarie in loco celebrationis consilii corporaliter adsint. In casibus tamen exceptionalibus et urgentioribus, consilium per instrumenta telematica celebrari potest, dummodo inter participantem verum colloquium haberi possit et scrutinia fidelia, tuta et ordinarie secreta maneant, servato præscripto n. 455<sup>ter</sup> § IV, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>. Si nec celebratio telematica fieri potest, quando plures adesse non possunt, sufficit ut præter præsidem consilii adsint saltem duo consilarii.*

§ II. — Quando agitur de rebus ad studium... [ut in textu]

324. — LCO 375 (T 346)

◆◆ 375. Ord. — § I. — ~~Ad primum consilium~~ *Tempore primæ sessionis consilii provinciæ ~~quæ~~ elapso biennio post prioris provincialis confirmationem locum habebit, prior provincialis convocare tenetur ad consilium amplius, præter membra*

consilii *provinciae*, vicarios provinciales et priores conventuales *stricto sensu* ; ~~nisi aliud a capitulo provinciali determinatum fuerit quoad vicarios provinciales et priores in dissitis regionibus.~~ *statutum autem provinciae determinare potest an vicarii provinciales et priores a dissitis regionibus convocandi sint, necnon alios forte convocandos definire.*

§ II. — In hoc consilio *ampliori*, *quod voto gaudet tantum consultivo*, tractanda sunt omnia quae ad bonum provinciae utilia videbuntur, et in primis inspiciatur an ad praxim reductae sint ordinationes et exhortationes ultimi capituli provincialis et generalis.

**325.** — LCO 382 (BH 400 ; T 347)

◆◆◆ 382. Ord. — Prior provincialis habeat archivum secretum in quo servantur documenta secreta, de quorum merito successorem suum certiozem reddere tenetur. *Elapsis septuaginta annis* Post mortem fratrum de quibus in documentis agitur, ista comburantur, dummodo hoc fieri queat sine praedudicio erga eos qui adhuc vivunt, *attentis dispositionibus iuris civilis.*

**326.** — LCO 417 § IV (*cf* ACG 1998 Bologna 200 ; B 337 ; BH 435 ; T 368)

◆◆◆ 417. Ord. — § IV. — *In capitulo generali, praeter linguam Latinam, linguae de quibus in n. 438<sup>quater</sup> adhiberi possunt.*

**327.** — LCO 438<sup>quater</sup> (*cf* ACG 1998 Bologna 200 ; B 337 ; BH 435 ; T 368)

◆◆◆ 438<sup>quater</sup>. Ord. — *Documenta in lingua vulgari a Curia generalitia pro toto Ordine edita in linguas Anglicam, Gallicam et Hispanicam vertenda sunt.*

**328.** — LCO 443 § II (T 353)

★★ 443. Const. — § II. — Quando agitur de electione superiorum, ut quis eligi ~~vel postulari~~ possit, requiritur etiam :

1° ut sit presbyter ;

2° ut tres annos habeat a professione sollemni ;

3° ut ad audiendas confessiones actualiter probatus sit in Ordine.

**329.** — LCO 481 § III (T 360)

◆◆ 481. Ord. — § III. — *Si prior provincialis intra mensem a devolutionis notitia vicarium provincialem non instituerit, ius providendi ad magistrum Ordinis devolvitur.*

**330.** — LCO 571 (BH 224 ; T 317)

◆◆◆ 571. Ord. — Superiores conventuum et moderatores institutorum sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, eodem modo ut supra nn. 563 et 565 statuto, rationes accuratas a respectivo consilio adprobatas *atque a perito externo congruenter recognitas* mittant ad magistrum Ordinis.

**331.** — LCO 589 (BH 225 ; T 318)

◆◆◆ 589. Ord. — § I. — *Ea quæ dicta sunt pro ædificiis construendis valent mutatis mutandis pro restauratione et reparationibus notabilibus necnon pro aliis negotiis maioris momenti.*

§ II. — *Curia generalitia et singula instituta sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, quæ bona immobilia possident, in annua ratione præsumpta provisionem opportunam ad futura renovationis opera peragenda faciant.*

**332.** — LCO 601 (T 363)

◆◆ 601. Ord. — *Cum fratres permanenter apud instituta, opera vel alia huiusmodi quæ ad conventus vel provincias Ordinis non pertinent officium aliquod exercent vel laborem præstant, curet prior provincialis contractum inire in quo omnes condiciones accurate stabiliantur. Quando officium exercetur in territorio aliæ provinciæ, contractus insuper notificetur priori provinciali loci.*

#### *Interprétations authentiques*

**333.** — [*Declaratio*] Conformément au LCO 290, nous confirmons la déclaration faite par le chapitre général de Biên Hòa, 443, et approuvée par le chapitre général de Tultenango, 382, à savoir que les membres du conseil général, directement assignés sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, ont voix active et passive dans l'élection des délégués mentionnés au LCO 407, § I, 8°, au LCO 408, 6° et au

LCO 409, 6°. Cette interprétation a été approuvée par trois chapitres et a valeur de constitution.

**334.** — [*Declaratio*] Nous déclarons que l'expression « *ordinationes superiorum et eorumque vices gerentium* » du LCO 287, dans le contexte de l'article intitulé « *De legum Ordinis promulgatione, duratione, interpretatione et dispensatione* », se réfère aux ordinations des supérieurs à caractère général, liant les membres d'une communauté apte à recevoir une loi. Ces ordinations cessent lorsque le supérieur en question quitte ses fonctions, sans préjudice des LCO 284 et 288.

Conformément au canon 46, un acte administratif singulier d'un supérieur de l'Ordre reste en vigueur même après l'expiration de l'autorité de celui qui l'a posé, à moins que le droit n'en dispose expressément autrement, et en particulier sans préjudice du LCO 296 dans le cas d'un précepte formel.

*Publication en ligne du LCO (ACG 2007 Trogir 241 ; B 339 ; BH 434 ; T 364)*

**335.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les modifications apportées au LCO par le présent chapitre soient publiées sur le site internet de l'Ordre d'ici la fin de l'année civile 2025.

*Déclaration finale*

**336.** — [*Ordinatio*] Afin d'éviter toute ambiguïté, nous déclarons que les ordinations des chapitres généraux précédents qui n'ont pas été renouvelées lors de ce chapitre ni insérées dans le LCO ne sont plus en vigueur, soit parce qu'elles ont été accomplies, soit parce que nous les révoquons parce qu'elles ne sont plus nécessaires.

## LIEU DU PROCHAIN CHAPITRE GENERAL

**337.** — [*Declaratio*] Nous déclarons que le chapitre général suivant, qui sera un chapitre électif, sera célébré à Bogota, en Colombie, en juillet ou août 2028. La date exacte sera fixée ultérieurement.

## SUFFRAGES POUR LES VIVANTS

**338.** — [*Ordatio*] Pour le pape Léon XIV, pasteur suprême de l'Église et bienfaiteur de notre Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour le frère Gerard Francisco Timoner III, maître de l'Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour le frère Timothy Radcliffe, le frère Carlos A. Azpiroz Costa, et le frère Bruno Cadoré, anciens maîtres de l'Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour l'ensemble de l'ordre épiscopal, pour les *socii* du maître de l'Ordre, pour le procureur général de l'Ordre, pour nos bienfaiteurs et pour le bien de tout l'Ordre des Prêcheurs, chaque province célébrera une messe.

## SUFFRAGES POUR LES DEFUNTS

**339.** — [*Ordatio*] Pour l'âme du pape François, chaque province célébrera une messe.

Pour l'âme du pape Benoît XVI, chaque province célébrera une messe.

Pour l'âme du frère Damian Byrne, le dernier maître de l'Ordre décédé, chaque province célébrera une messe.

Pour les âmes des frères et sœurs de l'Ordre décédés depuis le dernier chapitre général, chaque province célébrera une messe.

Pour les âmes de tous ceux qui sont morts à la guerre ou qui ont été victimes de persécutions à cause de leur foi, chaque province célébrera une messe.

Lorsque ces suffrages prescrits pour les vivants ou les morts doivent être accomplis, ils doivent être annoncés publiquement et suffisamment à l'avance pour que les frères du couvent où les suffrages doivent être accomplis puissent participer à la messe célébrée à ces intentions.

## LECTURE DES ACTES

**340.** — [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux supérieurs de toutes les provinces, couvents et maisons de veiller à ce que chaque frère reçoive une copie — au moins électronique — de ces Actes, à ce qu'ils les lisent et les discutent dans leurs communautés respectives dans les six mois suivant leur promulgation, et à ce qu'ils veillent à ce qu'ils soient observés par tous.

## PRIERE

**341.** — [*Declaratio*] Lors du chapitre général de Cracovie, les capitulaires ont eu l'occasion de rencontrer personnellement des Ukrainiens qui témoignent des conséquences de la guerre dans leur pays. Ils ont prié avec eux et se sont ainsi sentis particulièrement proches d'eux.

Réunis en chapitre général, les frères expriment leur profonde proximité avec tous les enfants, les personnes âgées, les femmes et les hommes qui sont confrontés à la violence, aux conflits armés et à l'insécurité, que ce soit en Afrique, en Asie-Pacifique, en Europe ou en Amérique latine.

Conscients que la guerre en Ukraine a aussi des répercussions mondiales, les membres du chapitre invitent toute la Famille dominicaine à se joindre à la prière suivante :

Seigneur, nous te prions avec urgence pour la paix dans le monde.

Nous t'implorons tout particulièrement pour la paix en Ukraine.

Rien ne t'est impossible.

Aide-nous à mettre fin à cette guerre,

et surtout, touche les cœurs de ceux qui ont le pouvoir de l'arrêter.




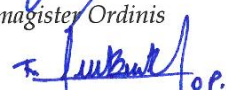
CAPITULUM GENERALE  
ORDINIS PRÆDICATORUM  
CRACOVIA 2025

Haec sunt acta capituli generalis provincialium in conventu SS. Trinitatis Cracoviæ (Polonia) a die XIX mensis Iulii ad diem VIII mensis Augusti a.D. MMXXV celebrati, quorum exemplaribus impressis ac sigillo curiæ generalitiæ munitis eadem fides adhiberi ac originali textui debet.


In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.

Datum in Cracovia, in conventu SS. Trinitatis, die VIII mensis Augusti a.D. MMXXV.

  
fr. Gerard Francisco Timoner OP  
magister Ordinis

  
fr. Franklin Buitrago Rojas, OP  
prior provincialis Provinciæ S Ludovici Bertrandi de Colombia

  
fr. Christopher Paul Fadok, OP  
prior provincialis Provinciæ SS Nominis Iesu in SFAS

  
fr. Damián Mačura, OP  
prior provincialis Provinciæ Slovachiæ

  
fr. Jakub Bluj, OP  
secretarius generalis

fr. Olivier Catel, OP  
actuarius

  
fr. Piotr Skibiński, OP  
actuarius

  
Br. Piotr Skibiński

# APPENDICE 1

## RELATIO DE STATU ORDINIS

*Le frère Gerard Francisco Timoner III,*

*maître de l'Ordre,*

*au chapitre général de Cracovie de 2025*

*Prot. 50/22/487 Krakow 2025*

*L'appel du Jubilé*

« Vous compterez sept semaines d'années (sabbats) [...] Cette année sera pour vous un jubilé [...], chacun retournera dans sa maison [...], vous ne sèmerez ni ne moissonnerez les germes de la récolte précédente, et vous ne vendangerez pas les raisins de la vigne qui n'a pas été taillée. Car c'est le jubilé, et il sera pour vous une chose sainte » (Lv 25, 8-12).

1. — L'Ordre célèbre le chapitre général à Cracovie pendant l'année jubilaire du Seigneur 2025.

Le livre du Lévitique nous dit que l'année sainte a deux objectifs importants : le retour dans la famille et l'entrée dans le sabbat. Ainsi, le Jubilé est tout d'abord une invitation à « revenir » au Seigneur (conversion et renouvellement) et, pour nous Dominicains, à « revenir » au charisme que Dominique a reçu, à renouveler notre engagement à prêcher l'Évangile comme Dominique l'a fait. La deuxième invitation est d'entrer dans le sabbat, de « se reposer en Dieu ». Paradoxalement, la prédication de l'Évangile est une tâche exigeante et interminable dont nous ne pouvons pas nous « reposer ». Quel est donc ce repos ? Jésus nous y invite : « Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau, et je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur

vous et mettez-vous à mon école, car je suis doux et humble de cœur, et vous serez rafraîchis » (Mt 11,28-29). Le « repos » jubilaire n'est pas une cessation d'activité, mais une expérience de proximité et d'union avec Dieu, qui partage avec nous son « joug » ou sa mission. C'est le repos dont parlait saint Augustin : notre cœur est agité jusqu'à ce qu'il se repose en Dieu.

*Commémoration du chapitre général de Madonna dell' Arco*

2. — En 2024, nous avons commémoré le cinquantième anniversaire du chapitre général de Madonna dell' Arco, le chapitre qui a confirmé la Constitution de l'Ordre après le deuxième concile du Vatican, que River Forest a entériné en 1968 et que Tallaght a approuvé en 1971. Le maître de l'Ordre de l'époque, Aniceto Fernández, notait tristement dans sa *Relatio* que l'Ordre avait perdu environ deux mille frères entre 1963 et 1974. C'est-à-dire qu'il y avait dix mille cent cinquante frères en 1963, et qu'au moment où il rédigeait son rapport, il y avait sept mille neuf cent cinquante-deux frères. Conscient des divisions et des incertitudes de l'Église après le concile Vatican II, le maître nouvellement élu, Vincent de Couesnongle, appelait l'Ordre à avoir du courage pour l'avenir !

3. — Les capitulaires ont écrit une lettre aux frères et sœurs de l'Ordre concernant les « problèmes actuels (*de problematibus hodiernis*) qui pourraient affecter la vie et le travail de l'Ordre ».

4. — Le monde décrit par les capitulaires il y a cinquante ans nous semble terriblement familier : « un monde marqué par les divisions et la guerre... ». En regardant l'Église d'alors, ils disaient : « L'Église doit avoir un visage évangélique. Mais nous savons combien la fragilité humaine pèse sur elle ! À cet égard, une question très importante se pose à nous : quel type d'Église voulons-nous ? Voulons-nous une Église puissante, riche et forte, qui ressemble aux puissances de ce monde ? Ou bien voulons-nous une Église servante où l'action de l'Esprit et les charismes avec lesquels il construit les fidèles chrétiens ne soient pas bloqués ou ternis par la dureté des institutions humaines ? » (ACG 1974, 253 II, 2).

5. — Mis face à ces défis, les capitulaires ont affirmé que l'Ordre contribuera à la construction de l'Église par le charisme reçu par Dominique : « Nous ne pouvons

être prophètes du Royaume que si notre prédication est à la fois vie et parole. La forme de vie évangélique choisie par Dominique *n'est pas un accessoire* de notre mission apostolique, au contraire, c'est un fondement indispensable, sans lequel notre message manquerait de toute crédibilité ; *notre forme de vie est en elle-même une prédication* » (*forma vita jam est in actu prædicatio*) (ACG 1974, 253 II, 3 ; c'est moi qui souligne). Je crois que cette affirmation devrait être le point de départ de la discussion sur les sujets récurrents de nos récents chapitres généraux : la vocation des frères coopérateurs, la structure conventuelle, la restructuration, la « formation dominicaine authentique », *etc.*

*La vie dominicaine, fondement indispensable de notre mission apostolique*

6. — La forme de vie évangélique choisie par Dominique est un fondement indispensable, *et non accessoire*, de notre mission apostolique. La vie dominicaine a plusieurs éléments ou aspects constitutifs : la consécration religieuse, la vie fraternelle commune, la vie intellectuelle, la vie apostolique, *etc.* Dans ce contexte, il semble étrange que nous ressentions parfois le besoin d'« équilibrer » ou d'« harmoniser » la vie et la mission, comme s'il pouvait y avoir une « mission dominicaine » qui ne soit pas enracinée et nourrie par la « vie dominicaine » avec tous ses éléments intégraux. Nous semblons considérer une partie comme si elle était un tout en soi. Ou comme s'il était possible de ne choisir qu'un aspect de la vie dominicaine et de mettre de côté les autres aspects — par exemple, nous entendons parfois certains frères dire : « La mission est importante, et pour le bien de la mission, nous pouvons nous passer des structures conventuelles » ; ou : « Je suis un prêtre de paroisse, je dois donc vivre dans le presbytère de la paroisse en dehors du couvent » ; ou : « J'aime prêcher et enseigner, mais je préférerais ne pas vivre en communauté » ; ou : « J'aime l'aspect monastique de la vie dominicaine, mais je ne veux pas sortir du couvent pour enseigner, prêcher ou servir les gens » ; *etc.* Lors d'une visite canonique, un frère âgé qui vivait depuis longtemps en dehors du couvent m'a dit : « Je veux mourir en dominicain. » Je lui ai répondu : « Je suis d'accord, mais je veux d'abord que tu vives comme un dominicain ! » Nous sommes des *frères précheurs*, nous ne sommes ni des moines, ni des clercs réguliers. Pourtant, lorsque nous « choisissons » un seul aspect de notre vie dominicaine sans les autres éléments constitutifs, nous semblons tendre vers l'une ou l'autre forme de vie religieuse.

7. — Au fil des années, nous avons trouvé difficile de définir la vie d'un frère coopérateur, alors qu'en fait, sa vie religieuse est la *même vie religieuse dominicaine* que nous devrions tous vivre, y compris ceux qui sont ordonnés parmi nous. Lorsque nous disons « je suis un prêtre *dominicain* », cela signifie que *le fait d'être « dominicain » qualifie* notre prêtrise, que nous ne sommes pas des clercs réguliers ou des prêtres diocésains, *etc.* Ainsi, au lieu de discuter sans fin de ce qu'est un frère coopérateur, ne devrions-nous pas plutôt discuter de ce que signifie la « prêtrise dominicaine » ? Peut-on vraiment dire que je vis authentiquement ma « prêtrise dominicaine » en dehors de la vie religieuse dominicaine que vivent nos frères coopérateurs, ou en dehors d'une communauté religieuse, ou sans les éléments de la vie religieuse dominicaine ? Que signifie pour un religieux dominicain d'être « *coopérateur* de l'ordre épiscopal » (*Presbyterorum Ordinis*, 2) ? Cela ne signifie pas que nous devrions relâcher la promotion des vocations à la fraternité des coopérateurs ; au contraire, nous devrions continuer à promouvoir intégralement les vocations à la vie religieuse dominicaine, où certains sont ordonnés et d'autres non.

8. — Jésus demanda à deux disciples qui le suivaient : « Que cherchez-vous ? » Ils répondirent : « Rabbi, où demeures-tu ? » (Ποῦ μένεις ; Jn 1, 38). Nous savons que les disciples ne demandaient pas « l'adresse » de Jésus, le lieu où il vivait. Les disciples étaient des chercheurs, et ils voulaient savoir non pas tant « où » que « comment » Jésus vivait, afin qu'ils pussent découvrir le sens de leur propre vie, et la vivre selon l'invitation de Jésus : « Venez et voyez. » Nous savons que le grec μένω signifie « demeurer, rester », ce qui, dans le Nouveau Testament, exprime un lien durable avec Jésus.

9. — Nous sommes dans l'Ordre parce que nous avons suivi le chemin de Dominique en répondant à l'appel de Jésus. Nous croyons que la vie dominicaine dans son intégralité, c'est-à-dire l'intégrité de tous ses éléments (vie commune, étude, prédication, conseils évangéliques, *etc.*), correspond à ce que nous cherchons. « Ce qui est important, c'est la vie dominicaine dans sa plénitude, et non les murs et les bâtiments », a déclaré une moniale dominicaine qui envisageait la fermeture imminente de son monastère et, par conséquent, son transfert dans un autre monastère.

10. — La « théologie de l'année jubilaire » telle qu'on l'a lue dans l'Ancien Testament est complétée par le mandat messianique de Jésus dans le Nouveau Testament. Dans l'Évangile de Luc (4, 16-21), l'inauguration du ministère public de Jésus s'accompagne de son retour chez lui à Nazareth, de sa pratique du « sabbat à la synagogue », de sa lecture des Écritures et de sa prédication : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par l'onction, pour porter la bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé proclamer aux captifs leur libération et aux aveugles le retour à la vue, libérer les opprimés pour proclamer une année de grâce du Seigneur.' — Aujourd'hui s'accomplit cette parole que vous venez d'entendre. »

11. — La vision d'Isaïe s'accomplit dans la messianité et la mission de Jésus. De même, « la mission est d'abord *ce que nous sommes* et, secondairement, *ce que nous faisons*. » Dominique a demandé au pape Honorius III d'apporter un changement modeste mais significatif à la bulle du 21 janvier 1217, à savoir de remplacer le mot original *prædicantes* (personnes qui prêchent) par le substantif *prædicatores*<sup>4</sup>. Ainsi, la vision de notre fondateur se réalise dans les prêcheurs qui ont formé son Ordre. Notre mission est ce que nous sommes (des prêcheurs), et non pas d'abord ce que nous faisons (la prédication). Nous sommes des prêcheurs même lorsque nous sommes âgés ou malades et ne pouvons plus parler, nous sommes des prêcheurs même lorsque nous sommes jeunes et réduits au silence par notre timidité, nous sommes des prêcheurs même lorsque nous ne sommes pas ordonnés, *etc.* Nous incarnons la prédication par notre vie même. C'est notre mission, notre être.

12. — L'instruction *La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église*, publiée il y a quelques années par le Saint-Siège, affirme : « La contribution que les hommes et les femmes consacrés peuvent apporter à la *mission évangélisatrice* de la communauté paroissiale provient *en premier lieu de leur 'être', c'est-à-dire du témoignage d'une suite radicale du Christ à travers la profession des conseils évangéliques*, et seulement en second lieu de leur 'faire', c'est-à-dire des œuvres réalisées en accord avec le charisme de chaque institut<sup>5</sup>. » Ainsi, pour nous dominicains, nous

---

<sup>4</sup> Vladimír KOUDELKA, *Dominic*, Simon Tugwell trad. (Londres, Darton, Longman & Todd, 1997), p. 9.

<sup>5</sup> Congrégation pour le Clergé, *La conversion pastorale de la communauté paroissiale en vue de la mission d'évangélisation de l'Église* (29 juin 2020), n° 84. C'est moi qui souligne.

accomplissons le *propositum* de l'Ordre, c'est-à-dire *la prédication pour le salut des âmes*, d'abord par notre fidélité à la vie dominicaine (*être*)<sup>6</sup> et ensuite par les différentes œuvres de la prédication (*faire*), car *l'être précède l'action* par nature (*esse est prius natura quam agere* ; *Sum. Theol.* III<sup>a</sup>, q. 34, a. 2, ad 1).

### *Vision et priorités pour réaliser le propositum Ordinis*

**13.** — Le *propositum Ordinis* (LCO 1 et 2), « la prédication pour le salut des âmes », reste inchangé, mais il est concrétisé de diverses manières dans la tradition vivante de l'Ordre à travers le temps et l'espace, à travers la marche de l'histoire et l'étendue de la géographie. La prédication de Dominique à l'aubergiste, la prédication de Thomas d'Aquin à l'Université de Paris, la prédication de Fra Angelico à Florence, la prédication de Catherine de Sienne en Italie, la prédication d'Antonio Montesinos à Hispaniola, la prédication de Martin de Porrès à Lima, *etc.* sont des réalisations concrètes du même *propositum*, mais elles ne sont pas exactement les mêmes en termes de forme et, parfois, de contenu. Toutes cependant visent la même finalité : la prédication pour le salut des âmes. Mais à quoi ressemble la « prédication pour le salut des âmes » à notre époque, dans les différentes provinces et communautés de l'Ordre ?

**14.** — « Sans vision, le peuple se perd ! » (Pr 29, 18). Nous faisons confiance à la providence de Dieu ; Il *pourvoit* (*providere*) à nos besoins. Mais nous sommes également appelés à participer à cette providence, c'est-à-dire à « *prévoir* » le besoin et à envisager la réponse la plus appropriée à ce besoin. En ce sens, envisager concrètement comment nous avons l'intention de réaliser le *propositum Ordinis*, en fonction de nos circonstances concrètes, c'est participer à la *providence* de Dieu.

**15.** — Nous avons certainement le « sens » d'une *vision* commune et des *priorités* de l'Ordre et de nos provinces, mais souvent, nous ne les articulons pas clairement pour que tous les frères sachent et sentent qu'ils travaillent vraiment ensemble à la réalisation de cette vision et de ces priorités. Ainsi, certains frères pensent que leur

---

<sup>6</sup> Cette reconnaissance par le Saint-Siège que le fait d'être religieux, de vivre la vie religieuse, est la première contribution des personnes consacrées à la mission évangélisatrice de l'Église résonne avec notre tradition d'appeler le couvent ou la communauté « *sacra predicatio* » (LCO 100, § I) et avec l'affirmation de Madonna dell' Arco : « *forma vite jam est in actu predicatio* » (ACG 1974, 253, II).

province ou certains couvents n'ont pas de « culture de planification à long terme », ou qu'ils sont simplement en « mode maintenance ». L'articulation d'une vision, par exemple « où nous voulons que la province soit dans dix ans », est importante parce qu'elle servira de point de référence pour prendre les décisions qui, cumulées, permettront de la réaliser. En l'absence d'une vision et de priorités clairement articulées dans nos projets communautaires, il nous manque les éléments fondamentaux qui donnent de la cohérence à notre tâche commune, nous ne comprenons pas où nous allons et nous n'avons pas les critères pour évaluer si nous progressons ou non.

**16.** — La vision et les priorités aideront une province dans la formation et les études complémentaires des frères qui réaliseront la vision et serviront les priorités de la province. Notre vision et nos priorités doivent guider nos décisions dans l'ouverture ou la fermeture d'une présence dominicaine. Parfois, nos décisions sont influencées par des occasions qui s'offrent à nous ; par exemple, un évêque est amical envers nous ou un bienfaiteur fait don d'une propriété à l'usage de l'Ordre, *etc.* Mais une telle décision nous aiderait-elle à concrétiser notre vision et nos priorités ou serait-elle simplement une distraction ? Il est certain qu'un critère important dans l'établissement des priorités d'une province est de discerner et de décider où le charisme de l'Ordre peut mieux servir les besoins de l'Église (*cf* LCO 106, § I).

Sans une vision et des priorités clairement articulées, nous pourrions tomber dans l'une ou l'autre de ces tendances :

— *SWOTing* : identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces, et y répondre sans aucune référence à notre identité et à notre mission<sup>7</sup>.

— *Suivre les tendances* : choisir des projets en fonction de ce qui est à la mode ou populaire.

— *Lobbying* : chaque frère plaide pour son projet favori.

---

<sup>7</sup> *N. d. t.* — Le néologisme *SWOTing* est construit à partir de l'acronyme anglais *SWOT*, pour : *strengths, weaknesses, opportunities, and threats*, forces, faiblesses, opportunités et menaces.

— *Routiner* : faire simplement plus de la même chose sans tenir compte de la nécessité d'un changement.

— *S'ancrer* : rester attaché aux programmes-phares d'un grand héritage passé.

— *Héroïser* : répondre aux besoins et aux demandes les plus importants sans tenir compte du charisme, des capacités ou des ressources.

— *Suivre les influenceurs* : faire tout ce que les bailleurs de fonds et les autorités veulent que l'organisme fasse<sup>8</sup>.

On *commence* par regarder la *fin*. « La fin est la dernière dans l'ordre de l'exécution, mais elle est la première dans l'ordre de l'intention » (*Sum. Theol.* I<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, q. 1, resp. 1). Une vision et des priorités concises mais complètes doivent fournir une orientation claire ou « feuille de route » qui constitue une base pour la suite, même en cas de changement de direction, et servir de base aux projets communautaires et les intégrer dans un « projet communautaire provincial » cohérent.

#### *La mission dominicaine in medio Ecclesiae*

**17.** — L'Ordre est au service de l'Église dont la mission est de « proclamer toujours et partout l'Évangile de Jésus-Christ ». Pourtant, nous nous demandons parfois si les dominicains devraient s'impliquer dans le ministère paroissial, ou s'occuper des sanctuaires et des lieux saints. Ne devrions-nous pas être des prédicateurs itinérants, allant là où l'Évangile doit encore être proclamé ? Ou devrions-nous être des professeurs stables dans les facultés et les universités ?

**18.** — Le frère Damian Byrne, quatre-vingt-quatrième maître de l'Ordre, a déclaré : « Je suis plus que jamais convaincu que les *quatre priorités de l'Ordre*, telles qu'elles ont été énoncées lors du chapitre général de Quezon City (1977) et répétées lors des chapitres suivants, ont une signification profonde et évolutive pour nous. [...] Enracinées dans notre héritage, elles reflètent toute la tradition de l'Ordre. Elles ne sont pas seulement une invention de Quezon City. » Il est vrai que les quatre priorités — *évangéliser la culture* par des recherches philosophiques et théologiques ; *catéchiser* un

---

<sup>8</sup> Christina KENG, *A Presentation on Pastoral Planning*, 2023.

monde déchristianisé et un christianisme sécularisé ; *Justice et Paix* pour la libération intégrale de l'humanité ; utiliser les *nouveaux moyens de communication sociale* pour la prédication de la parole de Dieu — restent valables jusqu'à aujourd'hui. Après quelques années, le chapitre général d'Avila (1986) a identifié *cinq frontières de l'évangélisation*, à savoir les frontières *entre la vie et la mort* (défi de Justice et Paix), *entre l'humanité et l'inhumanité* (défi des marginaux), *l'expérience chrétienne* (défi des grandes religions mondiales), *l'expérience religieuse* (défi des idéologies séculières) et *l'Église* (défi des chrétiens non catholiques et des sectes), frontières où les prédicateurs doivent apporter la lumière de l'Évangile. Le chapitre général de Rome a identifié les mandats missionnaires. Le frère Bruno Cadoré a appelé l'Ordre à « renforcer le dialogue entre nous sur et à partir de la mission de prédication. Cet effort touche trois domaines principaux : les *Forums missionnaires* qui permettront aux frères travaillant dans le même domaine apostolique de dialoguer entre eux et de réfléchir sur les dimensions pastorales et théologiques de leur mission ; le *Processus de Salamanque* qui tente de promouvoir le dialogue théologique et interdisciplinaire concernant les situations pastorales dans des contextes particulièrement vulnérables ; et l'exploitation de la *créativité apostolique* dans le 'nouveau continent' d'*internet* et le monde des nouveaux réseaux sociaux » (ACG Trogir 2013). Tous ces éléments restent valables et importants pour l'Ordre jusqu'à aujourd'hui. *Mais après avoir examiné les contextes, les questions et les stratégies de la mission complexe d'évangélisation, j'invite l'Ordre à concentrer son attention sur les « publics », les personnes auxquelles nous adressons l'Évangile, dans le cadre de la mission de l'Église d'une « nouvelle évangélisation » (ou évangélisation renouvelée).* En essayant de comprendre plus profondément les « publics » de notre prédication, nous devrions garder à l'esprit l'exemple de saint Dominique qui s'est « converti » après une nuit de dialogue avec l'aubergiste — cette expérience l'a progressivement conduit à abandonner une carrière ecclésiastique prometteuse en tant que chanoine de la cathédrale d'Osma, et à choisir de se faire appeler « frère Dominique » (*Libellus*, 21). L'évangélisation apporte la grâce de la conversion, tant pour l'évangélisé que pour l'évangélisateur. « L'Église est évangélisatrice, mais elle commence par être elle-même évangélisée » (*Evangelii Nuntiandi*, 15).

19. — Nous servons l'Église par notre charisme de frères prêcheurs. Depuis *Evangelii Nuntiandi* (EN, 1975), *Redemptoris Missio* (RM, 1990), *Ubicumque et Semper* (US, 2010), jusqu'à *Evangelii Gaudium* (EG, 2013), le magistère de l'Église a identifié des domaines pour une nouvelle évangélisation, qui, je crois, devraient être systématiquement et intentionnellement adoptés par l'Ordre en tant qu'objectifs ou priorités dans la réalisation du *propositum Ordinis*.

20. — Je demande au chapitre général de discuter et de proposer des stratégies concrètes sur la manière de mettre en œuvre le *propositum Ordinis* dans les domaines suivants :

I. — *Missio ad gentes* — à ceux qui n'ont pas encore connu Jésus (*Ac 17, 23*)

II. — *Mission d'approfondissement de la foi des croyants* (*Lc 1, 1-4*)

III. — *Mission auprès de ceux qui se sont éloignés de l'Église ou de ceux qui sont en marge de l'Église* (*Lc 24, 13-32*)

IV. — *La mission auprès des jeunes* (*Jn 6, 5-15*)

21. — *Missio ad gentes*, la mission de saint Paul auprès des personnes qui n'ont pas encore connu Jésus : « J'ai même découvert un autel portant l'inscription 'À un Dieu inconnu'. Ce que donc vous adorez sans le savoir, je vous l'annonce » (*Ac 17,23*).

Aujourd'hui, le lieu de la mission n'est plus seulement celui qui est loin de chez nous, il est aussi proche de chez nous ! Parfois, quand nous sortons du couvent, nous rencontrons « beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne connaissent pas la joie de l'amitié avec Jésus ». La mission *ad gentes* n'est pas seulement une mission dans certaines parties du monde, mais dans toutes les parties du monde !

22. — Nous apprécions les frères qui se trouvent dans des lieux de mission *ad gentes*, où l'Église est en train de s'implanter. Mais l'Ordre doit aussi s'efforcer d'atteindre les *chercheurs*, ceux qui n'ont pas encore entendu le Christ et cru en lui. Certains domaines dans lesquels nos frères travaillent déjà sont la présence et le ministère dans les universités, la prédication sur le continent numérique, *etc.* Bien qu'écrite il y a trente-cinq ans, *Redemptoris Missio* de Jean-Paul II vaut la peine d'être revisitée pour déterminer ce que nous pouvons faire concrètement à notre époque :

« Il existe de nombreuses autres formes d'‘aréopage’ dans le monde moderne vers lesquelles l'activité missionnaire de l'Église devrait être orientée ; par exemple, l'engagement pour la paix, le développement et la libération des peuples ; les droits des individus et des peuples, en particulier ceux des minorités ; la promotion des femmes et des enfants ; la sauvegarde du monde créé. Ce sont là aussi des domaines qui ont besoin d'être éclairés par la lumière de l'Évangile.

« Nous devons également mentionner l'immense ‘aréopage’ de la culture, de la recherche scientifique et des relations internationales, qui favorise le dialogue et ouvre de nouvelles possibilités. Nous ferions bien d'être attentifs à ces domaines modernes d'activité et de nous y impliquer. Les gens sentent qu'ils voyagent en quelque sorte ensemble sur la mer de la vie et qu'ils sont appelés à une unité et à une solidarité toujours plus grandes. Les solutions aux problèmes urgents doivent être étudiées, discutées et élaborées avec la participation de tous. C'est pourquoi les organisations et les rencontres internationales prennent de plus en plus d'importance dans de nombreux secteurs de la vie humaine, de la culture à la politique, de l'économie à la recherche. Les chrétiens qui vivent et travaillent dans cette sphère internationale doivent toujours se rappeler leur devoir de témoigner de l'Évangile » (RM, 37).

**23.** — *Evangelii Gaudium* nous rappelle qu'à notre époque, « l'annonce du message évangélique aux différentes cultures implique aussi son annonce aux milieux professionnels, scientifiques et académiques. Cela signifie une rencontre entre la foi, la raison et les sciences en vue de développer de nouvelles approches et de nouveaux arguments sur la question de la crédibilité, une apologétique créative qui encouragerait une plus grande ouverture de tous à l'Évangile » (EN, 132).

**24.** — La *missio ad gentes* implique également la rencontre avec des personnes d'autres religions. Le *dialogue* interreligieux et la *proclamation*, bien que distincts, sont tous deux des aspects intégraux et valables de l'évangélisation de l'Église : « Le vrai dialogue interreligieux de la part du chrétien suppose le désir de faire connaître, reconnaître et aimer Jésus-Christ ; l'annonce de Jésus-Christ doit se faire dans l'esprit évangélique du dialogue<sup>9</sup>. »

---

<sup>9</sup> Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, *Dialogue et proclamation*, 19 mai 1991, n° 77.

25. — Les enquêtes sur la démographie religieuse varient fortement d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre du monde. Un chercheur a affirmé : « On assiste à un renouveau religieux palpable de la génération Z. Les croyants de la tranche d'âge des 18-24 ans sont de plus en plus nombreux à pratiquer la religion. Les croyants de la tranche d'âge 18-24 ans sont les plus susceptibles de croire en un Dieu, de croire que leur Dieu est le seul Dieu, et de penser que Dieu façonne leurs valeurs morales. » Une autre recherche affirme : « Environ un tiers des membres de la génération Z (34 %) et des *millennials* (35 %) s'identifient comme non affiliés à une religion, contre 25 % des membres de la génération X, 19 % des *baby-boomers* et 15 % de la génération silencieuse. » Bien sûr, les enquêtes ne sont que des outils et il peut y avoir des marges d'erreur. Mais il serait intéressant que les capitulaires fassent part au chapitre de ce qu'ils savent de la démographie religieuse sur le territoire de leur province. Certes, nous ne devons pas nous préoccuper des chiffres, mais prêcher pour le salut des âmes signifie aussi que nous devons utiliser tous les outils dont nous disposons pour nous aider à remplir notre mission.

26. — *Quels sont la vision et les objectifs concrets que l'Ordre doit articuler et qui serviront de guide à nos frères dans la prédication de l'Évangile ad gentes ? Quels seront les critères que le chapitre général de 2028 pourra utiliser pour déterminer si nous progressons ou non dans cette mission, afin que des ajustements appropriés puissent être faits pour que nous puissions devenir plus efficaces dans notre prédication ad gentes ?*

On dit que « tout ce qui compte ne peut pas être compté ». Encore faut-il que nous ayons des repères ou des critères objectifs qui nous permettent de dire : « par la grâce de Dieu, nous progressons dans notre mission *ad gentes* » ? Ou bien, « nous n'arrivons pas à atteindre cet objectif et nous devons donc repenser notre méthodologie, notre approche », *etc.* Nous devons garder à l'esprit « que la racine de toute évangélisation n'est pas un plan humain d'expansion, mais plutôt le désir de partager le don inestimable que Dieu a voulu nous faire, en nous rendant participants de sa propre vie<sup>10</sup> ».

---

<sup>10</sup> BENOIT XVI, lettre apostolique *Ubicumque et Semper* (ce document n'est pas divisé en paragraphes numérotés).

27. — *Mission d'approfondissement de la foi des croyants*, la « mission » de Luc écrivant l'Évangile pour un certain « Théophile », un « ami de Dieu » qui est le type de tout croyant qui s'ouvre à Dieu et désire connaître l'Évangile : « *J'ai décidé d'écrire pour toi, Théophile, un récit ordonné, afin que tu saches combien est fondé l'enseignement que tu as reçu* » (Lc 1, 1-4).

28. — L'une des questions que je rencontre lors des visites est : « Le ministère paroissial est-il un apostolat dominicain à part entière ? » Il est vrai que le ministère paroissial nous attache à un certain lieu et nous rend moins agiles et itinérants. Cependant, *prendre soin d'une communauté stable, accompagner ses membres dans leur cheminement de vie et de foi est aussi une forme d'« itinérance »*. Le ministère paroissial est plus qu'un simple ministère sacramentel. Il s'agit d'accompagner les personnes dans l'approfondissement de leur vie de foi.

Une paroisse dominicaine doit être une paroisse dans laquelle *la communion des frères est le berger de la communion de la paroisse*. Je suis heureux de constater que dans un bon nombre de paroisses que j'ai visitées, j'ai vu comment les frères réalisent les « piliers de la vie dominicaine » au sein de la paroisse, c'est-à-dire le *sens de la communauté* parmi les paroissiens, la *vie d'étude* (les frères offrent des conférences, des études bibliques, etc., aux paroissiens), la *prière* (c'est-à-dire que les frères prient *avec* la communauté et ne se contentent pas de célébrer l'eucharistie pour eux), et enfin *l'apostolat* en tant qu'il forment nos paroissiens à n'être pas simplement des destinataires passifs, mais des *agents de l'évangélisation* : « disciples-missionnaires » ou « évangélistes contemplatifs », etc.

Puisque la « famille est une église domestique » et puisque les parents devraient être « les premiers prédicateurs de la foi à leurs enfants » (LG, 11), nous devons accorder une attention particulière à la formation de ces « premiers prédicateurs ». Nous savons qu'une grave rupture dans la transmission de la foi à la génération suivante se produit lorsque les parents négligent d'amener leurs enfants à l'église.

Ce que nous disons d'une paroisse peut être dit des autres institutions « stables » sous la responsabilité des frères : écoles, universités, aumôneries, etc. La mission intellectuelle de l'Ordre est importante pour engager « les intellectuels qui

ressentent le besoin de connaître Jésus-Christ sous une lumière différente de celle qu'ils ont reçue dans leur enfance, et pour beaucoup d'autres » (EN 52 ; US). Nous savons, bien sûr, que la mission d'approfondir la foi des croyants devrait toujours être ouverte à la mission *ad gentes*, c'est-à-dire que les paroisses doivent atteindre les « non-affiliés », les « chercheurs » ; que les écoles doivent être attentives et accueillantes aux non-croyants, *etc.*

**29.** — *Mission de rencontre et d'accompagnement de ceux qui s'éloignent de l'Église, de ceux qui sont sur la même « route » que les deux disciples s'éloignant de Jérusalem, la communauté de foi, en direction d'Emmaüs.* Leurs « yeux étaient empêchés de reconnaître Jésus qui marchait avec eux », mais plus tard, ils ont reconnu Jésus dans les Écritures et la fraction du Pain (Lc 24, 13-32).

**30.** — La sécularisation a beaucoup à voir avec les personnes qui se sont progressivement éloignées de la pratique de la foi. Ils ont perdu le sens de la présence de Jésus dans la Parole et le sacrement. Comment pouvons-nous les interpeller et les inviter à revoir Jésus ? Comment pouvons-nous marcher avec eux, parler avec eux, nous asseoir à table avec eux comme Dominique l'a fait avec l'aubergiste ? Sommes-nous prêts à nous « convertir » dans notre dialogue avec eux comme Dominique s'est « converti » lorsqu'il a quitté une carrière ecclésiastique prometteuse à Osma après cette rencontre ?

**31.** — Les deux disciples qui s'éloignaient de Jérusalem ont été choqués par la crucifixion : « Comment le Messie peut-il mourir pour nous ? » À notre époque, nous ne pouvons pas nier que de nombreuses personnes quittent l'Église parce qu'elles ont été scandalisées par nous, par les différents abus (sexuels, spirituels, psychologiques) commis par leurs frères et pères spirituels.

**32.** — Que faisons-nous en tant qu'Ordre pour inviter ces personnes à revenir dans la communauté de foi ? Que pourrions-nous faire de plus pour que notre prédication (*verbis et exempli*) les aide à reconnaître Jésus dans sa Parole salvatrice et dans la fraction du Pain ? Que devrions-nous faire pour que les blessures qui ont aidé Thomas à reconnaître le Seigneur ressuscité — « mon Seigneur et mon Dieu » — puissent guérir les blessures de la confiance brisée et des relations rompues ?

**33.** — En tant que pèlerins marchant avec le Seigneur, nous nous rendons compte que nous avons des compagnons de pèlerinage : nos frères et sœurs dans d'autres églises chrétiennes. Favoriser le dialogue œcuménique est une manière concrète d'écouter la prière de Jésus pour que « tous soient un » (Jn 17, 21). L'unité des chrétiens est cruciale pour la crédibilité du message chrétien « afin que le monde croie » en Jésus (Jn 17, 23). Les Écritures hébraïques, que Jésus a expliquées aux disciples sur la route d'Emmaüs, sont essentielles pour comprendre le Messie. Bien que les juifs ne puissent accepter Jésus comme Messie, nous continuons à lire ensemble les Écritures hébraïques et nous nous aidons mutuellement à approfondir notre compréhension de la parole de Dieu (EG, 249).

**34.** — *Une mission spéciale auprès des jeunes, qui se trouvent dans les situations de foi susmentionnées.* Beaucoup de jeunes, même dans les lieux imprégnés de « culture chrétienne », ne quittent pas l'Église : ils n'y sont même pas « entrés » pour la première fois parce que leurs parents ont décidé de ne pas les amener à l'Église !

**35.** — Beaucoup de jeunes d'aujourd'hui se posent probablement la même question que le jeune homme qui demanda à Jésus : « Maître, que dois-je faire de bon pour obtenir la vie éternelle ? » (Mt 19, 16). Nous devrions les accueillir et les engager dans leur recherche de ce qui est vrai et bon. Je crois que *nos frères dans les écoles, les aumôneries universitaires ou dans d'autres formes de ministère auprès des jeunes dans les paroisses et les sanctuaires partagent une mission semblable à celle de l'apôtre André.* Dans la merveilleuse histoire de la multiplication des pains et des poissons (Jn 6, 5-15), Jésus a nourri des milliers de personnes, grâce au garçon qui a généreusement offert son pain et son poisson au Seigneur, et à André qui a sagement perçu que le garçon avait quelque chose à offrir. Il n'y aurait pas eu de miracle sans le garçon, et sans André, l'offrande du garçon n'aurait peut-être pas atteint Jésus. Le garçon n'avait pas seulement faim de nourriture, il avait faim de faire quelque chose de bon pour les autres ! Nous avons besoin d'« André » pour accompagner les jeunes désireux de partager leurs dons et leurs talents avec l'Église ! Nous devons donner aux jeunes l'occasion de ressentir la joie que nous éprouvons lorsque nous servons le peuple de Dieu.

36. — En cette année jubilaire, un membre de notre Famille dominicaine, le bienheureux Pier Giorgio Frassati, doit être canonisé. Ce jeune homme, surnommé « l'homme des huit Béatitudes », offre un portrait des plus attrayants de la vie dominicaine. Par sa piété et son énergie, il nous indique « les hauteurs » (*verso l'alto*). Par son intercession, puissent tous les dominicains respirer avec inspiration et s'engager à prêcher aux jeunes, avec eux et par eux, qui demeurent l'avenir de la société et l'espérance de l'Église.

Résumé

37. — Pour résumer, voici une infographie qui nous aiderait à visualiser notre charisme et notre mission, à comprendre la vision et les priorités de notre Ordre aujourd'hui, et à trouver notre place dans la réalisation du *propositum Ordinis* au sein de l'Église d'aujourd'hui.

PROPOSITUM ORDINIS, HIC ET NUNC

This is carried out in harmony with the Church's mission of "new evangelization" that is addressed to *four publics*, the **persons** to whom our preaching is addressed:

IN MEDIO ECCLESIAE

The Church is "missionary by her very nature, since it is from the mission of the Son and the mission of the Holy Spirit that she draws her origin, in accordance with the decree of God the Father" — AG 2

**CHRISTIAN FAITHFUL.** The mission of St. Luke: "I have decided to write an ordered account for you, Theophilus, so that you may learn how well founded the teaching is that you have received"

Luke 1:1-4

**AD GENITES - PERSONS IN THE DIFFERENT "AREOPAGI" IN OUR WORLD.**

The mission of St. Paul: "I even discovered an altar inscribed, 'To an Unknown God.' What therefore you unknowingly worship, I proclaim to you"

Acts 17:23

SACRA PRÆDICATIO

Dominican Life in its *integrity* – Religious Consecration (Evangelical Counsels and Religious Observances), Common Fraternal Life and Formation, Intellectual Life, and Apostolic Life (cf. LCO 100 § I, ACG 1974, 253 II)

**PEOPLE WHO WALKED AWAY FROM THE CHURCH.**

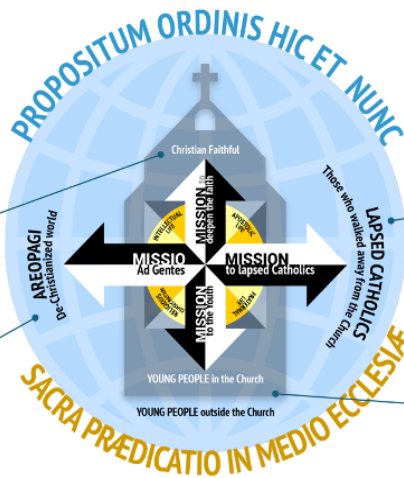
The mission to accompany those who are on the road to Emmaus (*lapsed, disillusioned Catholics et al.*): persons whose "eyes were prevented from recognizing Jesus who was walking with them", but later, recognized Jesus in the Scriptures and Breaking of Bread.

Luke 24:13-32

**YOUNG PEOPLE WHO ARE FOUND IN THE OTHER "PUBLICS"**

The mission of Andrew who accompanied a boy to share his food with Jesus, which resulted to the miracle of feeding thousands

John 6: 5-15



Les frères

Il y a 5 145 frères profès, selon les statistiques de 2024. Parmi eux, 42 sont évêques, 3 995 prêtres, 138 diacres en vue du sacerdoce, 13 diacres permanents, 218 frères coopérateurs, 163 clercs en formation ayant fait profession solennelle, 556 clercs

en formation ayant fait profession simple et 20 frères coopérateurs en formation ayant fait profession simple. Nous avons 170 novices clercs et 1 novice coopérateur.

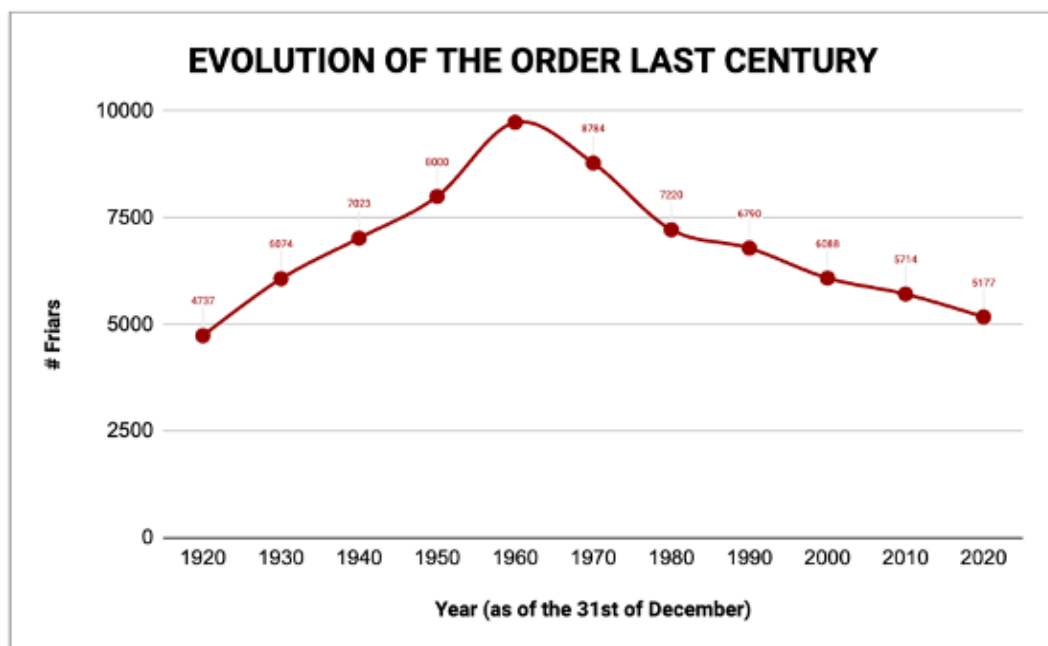
	2022	2023	2024
<i>Évêques</i>	41	41	42
<i>Prêtres</i>	4 052	4 032	3 995
<i>Diacres en vue du sacerdoce</i>	137	103	138
<i>Diacres permanents</i>	18	15	13
<i>Frères coopérateurs</i>	230	222	218
<i>Clercs en formation profès solennels</i>	174	204	163
<i>Clercs en formation profès simples</i>	545	542	556
<i>Frères coopérateurs en formation profès simples</i>	15	16	20
<i>Total des profès</i>	5 212	5 175	5 145
<i>Novices clercs</i>	165	172	170
<i>Novices coopérateurs</i>	5	1	1

En cette même année 2024, 111 frères sont décédés, 25 prêtres ont quitté l'Ordre (dispense et incardination), 5 frères profès solennels ont obtenu la dispense et 44 frères profès simples ont quitté l'Ordre. Il y a 45 frères en exclaustation et 87 sont signalés comme illégitimement absents.

**39.** — En ce qui concerne les assignations, 76 % des frères vivent dans 251 couvents, tandis que 24 % vivent dans 263 maisons. Par tranches d'âge, 11,3 % ont 30 ans et moins, 18,4 % ont entre 31 et 40 ans, 19,3 % ont entre 41 et 50 ans, 16,9 % ont entre 51 et 60 ans, 12,9 % ont entre 61 et 70 ans et 21,2 % ont 71 ans et plus.

Les frères sont présents dans 35 provinces et 6 vice-provinces. Parmi ces provinces, 3 sont en Afrique, 5 en Asie-Pacifique, 17 en Europe et au Canada, 6 en

Amérique latine et aux Caraïbes et 4 aux États-Unis d'Amérique. Sur les six vice-provinces, deux se trouvent en Afrique, deux en Asie-Pacifique et deux en Amérique latine et aux Caraïbes. Dix provinces ont 15 vicariats provinciaux présents en Afrique (3), en Asie-Pacifique (2), en Europe et au Canada (7) et en Amérique latine (3).



### *LA CURIE GENERALE*

40. — La Curie générale est une communauté qui *sert* la mission de l'Ordre et *dirige* en accompagnant la Famille dominicaine dans le service et l'accomplissement de cette même mission. La mission unique de l'Ordre, au sein de l'Église, est clairement discernable depuis le moment fondateur où Dominique envoya les frères *étudier, prêcher et établir des communautés*<sup>11</sup>. Ainsi, le cœur du service collectif (*diakonia*) de la Curie générale est la promotion de cette *triple mission*, même si certains membres, selon le titre de leurs fonctions respectives, sont chargés d'une mission spécifique.

<sup>11</sup> JOURDAIN DE SAXE, *Libellus*, 51. Voyez aussi fr. Bruno Cadore o. p., *Relatio* 2019, n° 25.

41. — L'édition 2024 du *Liber Constitutionum et Ordinationum* a été publiée et est disponible en ligne. Elle contient toutes les modifications apportées jusqu'au chapitre général de Tultenango célébré en 2022. Nous sommes reconnaissants à la province d'Hispanie et à la province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis pour les traductions espagnoles et anglaises mises à jour. Nous espérons que la traduction française mise à jour, préparée par la province de France, sera bientôt publiée. Nous sommes très reconnaissants au frère Benjamin Earl, procureur général, qui a veillé à la mise à jour du LCO.

*Le procureur général*

42. — L'Ordre jouit d'une très bonne réputation en ce qui concerne la présentation de documents bien préparés aux différents dicastères du Saint-Siège, grâce à l'actuel procureur général. Il conduit les affaires avec le Saint-Siège en particulier en « procurant des actes administratifs » aux différents dicastères, à l'exception du dicastère pour la Culture et l'Éducation et du dicastère pour les Causes des saints, qui appartiennent au champ de travail du *socius* pour la vie intellectuelle et du postulateur général, respectivement. Le procureur général est le « canoniste maison » de la Curie générale et conseille rapidement et avec compétence les prieurs provinciaux, les prieures des monastères et les présidentes fédérales des moniales de l'Ordre.

*Les visites canoniques*

43. — Les visites canoniques sont des moments de rencontres fraternelles et une expérience de Dieu qui « nous visite tous » (Lc 1, 68). En raison des restrictions de voyage dues à la pandémie, je n'ai pas encore achevé la visite de l'ensemble de l'Ordre cette année 2025 (les visites se poursuivent même en août et en décembre !). Nos visites canoniques des « communautés et des membres » (CIC 628, § 1) comportent deux moments importants de dialogue, à savoir avec la communauté et avec les frères individuels. Nous avons réfléchi sur les « lumières » et les « ombres », et discuté de la manière d'amplifier les lumières et de diminuer les ombres au niveau du couvent et de la province. Nous avons également réfléchi au présent et à l'avenir souhaité ou à la vision de la province. Les réponses que nous avons recueillies font

partie de la lettre de visite. Ainsi, la lettre de visite inclut les voix des visités et des visiteurs. Dans un sens significatif, la visite a pour but *a)* d'encourager la réflexion, l'auto-évaluation et l'amélioration continue en accord avec le charisme dominicain ; *b)* d'identifier les domaines de croissance et de développement, et *c)* de renforcer la transparence et la coresponsabilité entre les frères dans la vie de notre gouvernement communautaire. Lorsque cela est nécessaire, des ordres sont donnés avec des limites de temps qui permettent un accompagnement plus étroit par la Curie générale par le *socius* régional. Chaque *socius* régional rend compte à la Curie générale, lors d'une de ses réunions plénières, de la conformité et de l'avancement des mesures concrètes à mettre en œuvre par la province pour son développement ultérieur. Cela permet d'assurer l'accompagnement de la province pendant la période entre les visites.

Le deuxième cycle de visites se concentrera sur la manière dont la province a accompli les tâches identifiées lors de la dernière visite, et sur la manière dont elle a progressé vers l'état futur souhaité, formulé lors de la dernière visite. En d'autres termes, le cycle de visite est un cycle d'auto-évaluation et de renouvellement des objectifs (re-vision) en fonction de la réalisation spécifique de la province du *propositum Ordinis*.

*Le « leadership-serviteur »*

**44.** — Saint Dominique a légué à l'Ordre une forme de gouvernement communautaire (LCO 1, § VI). Si les frères devaient embrasser le mode de vie apostolique, alors ils devraient eux aussi adapter le mode apostolique de prise de décision pour l'Ordre tout entier, « nous avons décidé, l'Esprit Saint et nous... » (Ac 15, 28).

Malheureusement, dans certaines parties de l'Ordre aujourd'hui, une forme de patronage ou clientélisme est à l'œuvre, ce qui renforce les structures de pouvoir malsaines et marginalise ceux qui ne font pas partie d'un réseau subtil de patronage et de clientélisme. Certains frères ont remarqué que ce système affecte négativement les affectations, la nomination des supérieurs, l'admission à la profession et la présentation à l'ordination, ainsi que les élections. Il est clair que ce « système patron-client » subvertit notre gouvernement communautaire.

45. — Nous nous rappelons que nous devons adopter une forme de *leadership* que l'on appelle depuis quelques années le « *leadership*-serviteur ». Aussi paradoxal que cela puisse paraître, en tant que chrétiens, nous embrassons la fonction de serviteur en réponse à un appel, non pas à diriger, mais à suivre Jésus qui est venu pour servir et non pas pour être servi (Mt 20, 28 ; Jn 13, 1-17). « *Leadership*-serviteur » semble être un oxymore, une contradiction dans les termes. Un *leader*-serviteur *sert la mission* et dirige en *servant ceux qui sont en mission* avec lui<sup>12</sup>. La passion pour la mission nous permet de diriger même dans des circonstances difficiles parce que nous sommes devenus les serviteurs d'une mission donnée par Dieu. Dans ce sens, le service consiste à faire la volonté de Dieu : « non pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'envoie ». Lorsque nous nous considérons comme des *leaders*-serviteurs qui *servent la mission* et dirigent en *servant ceux qui sont en mission* avec nous, nous réalisons que nous avons besoin d'une équipe, d'une communauté qui partage notre vision et notre mission. Jésus a formé et entraîné ses disciples avant de les envoyer prêcher le Royaume. C'est pourquoi les candidats potentiels à ce poste ne menacent pas un *leader*-serviteur, car la mission demeure, même si quelqu'un d'autre occupe le poste.

En fait, plus nous avons de successeurs potentiels, mieux la mission est servie. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous sommes assurés que la mission se poursuit. Même lorsque nous n'occupons plus le poste, nous ne nous sentons pas « inutiles » ou « sans emploi » parce que nous continuons à servir la mission au-delà de notre mandat.

#### VIE FRATERNELLE ET FORMATION

46. — L'institution du *socius* pour la vie fraternelle et la formation (LCO 425, § II) a été confirmée par le chapitre général de Tultenango. Depuis que ce *socius* « transversal » a été ajouté au conseil général, la Curie générale a accordé une plus grande attention aux questions relatives à la formation, tant initiale que permanente.

#### *Frères coopérateurs*

---

<sup>12</sup> Gene WILKES, *Jesus on Leadership*, Carol Stream (Illinois), Tyndale, 1998, p. 18.

47. — Je suis heureux de recevoir le rapport de la commission théologique sur la vocation du frère coopérateur dans l'Ordre et dans l'Église qui a été constituée conformément à ACG 2019 Biên Hòa 199. Je crois que le travail de la commission est significatif et utile, non seulement pour nos frères coopérateurs mais pour tous les frères et membres de la famille dominicaine. Le frère Vivian Boland, président de la commission, présentera le rapport aux capitulaires. Nous le remercions, ainsi que les membres de la commission, de nous donner les fruits de leur réflexion théologique.

*Promotion et culture des vocations*

48. — « *Comment pourraient-ils entendre si personne ne leur prêche ?* » (Rm, 10, 14). Il est vrai que toute vocation est un mystère. C'est Dieu qui *appelle et envoie* des ouvriers à la moisson. Mais ceux que Dieu appelle ont besoin de « mieux entendre » l'appel de Dieu. Le prophète Samuel avait besoin du prêtre Éli pour savoir et comprendre qui l'appelait. Le *socius* pour la vie fraternelle et la formation a organisé une rencontre de tous les promoteurs de vocations du 17 au 22 juin 2024 à Rome. Ils ont partagé leurs réflexions, leurs stratégies et leurs bonnes pratiques en matière de promotion des vocations. Afin d'approfondir la collaboration entre les promoteurs de vocations, des réunions régionales ont été organisées en Afrique et en Amérique latine. Les autres régions organiseront de telles rencontres avec l'aide des *socii* régionaux.

49. — L'une des tâches importantes de chaque frère, et pas seulement du promoteur des vocations, est d'inviter et d'accompagner ceux que Dieu appelle à devenir dominicains afin qu'ils puissent connaître et comprendre plus profondément la « voix » de Dieu. Cela présuppose, bien sûr, que nous soyons nous-mêmes familiers avec cette voix, une « familiarité » qui est nourrie par la vie dominicaine que nous vivons. Nous invitons les gens à rejoindre les frères (en particulier) et la Famille dominicaine (en général) parce que nous voulons partager avec eux la joie de prêcher l'Évangile, nous voulons partager avec eux le trésor de la vie dominicaine.

50. — Les derniers chapitres généraux ont demandé que la promotion de nouvelles vocations soit une de nos priorités et que les ressources personnelles et matérielles nécessaires soient allouées à ce travail. Puisque le Seigneur lui-même nous dit de « demander au maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson »

(Mt 9, 38), l'un de nos devoirs importants dans la promotion des vocations est de prier. En application d'ACG 2022 Tultenango 189, le *socius* pour la vie fraternelle et la formation et la commission liturgique de l'Ordre ont préparé une prière pour les vocations dans les langues officielles de l'Ordre.

**51.** — Je demande aux provinces de considérer sérieusement la meilleure façon de promouvoir une « culture de la promotion des vocations » parmi les frères. Dans l'esprit d'un « partage des meilleures pratiques », je recommande la prise en considération du programme proposé par le conseil de formation de la province d'Hispanie.

#### *Formation des formateurs*

**52.** — Pour assurer une authentique formation dominicaine à nos frères en formation initiale, il est nécessaire d'avoir des formateurs correctement formés (ACG Tultenango 208). Des cours régionaux de formation pour les formateurs sont régulièrement offerts en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine. La rencontre régulière des formateurs des provinces anglophones des deux côtés de l'Atlantique, interrompue pendant les années du COVID, va reprendre, selon certains provinciaux. L'Europe prévoit une réunion des formateurs. Les formateurs des provinces francophones d'Europe se réunissent régulièrement. En octobre 2024, CIDALC et CODALC ont lancé l'École dominicaine des formateurs pour la famille dominicaine qui offre un programme de trois ans pour les formateurs par le biais de réunions en ligne et de cours en personne. Actuellement, deux cent vingt-huit formateurs sont inscrits à cette école.

#### Ratio formationis particularis (RFP)

**53.** — Toutes les provinces ont soumis leur RFP, révisée selon *la Ratio formationis generalis* (2016). Seules quelques provinces doivent encore intégrer les observations du conseil générale. Nous sommes confiants dans le fait que toutes les provinces auront une RFP approuvée d'ici juillet 2025.

#### VIE INTELLECTUELLE ET ETUDES

**54.** — Le travail du *socius* pour la vie intellectuelle au cours des trois dernières années s’est concentré, comme au cours des trois années précédentes, sur la mise en œuvre des décisions du dernier chapitre général, celui de Tultenango. En même temps, le travail ordinaire lié aux documents provenant des institutions académiques dominicaines à soumettre au dicastère pour la Culture et l’Éducation a été abondant et particulièrement centré sur le renouvellement des statuts de tous les instituts affiliés selon la nouvelle *Instruction sur l’affiliation*. Ce processus est toujours en cours dans plusieurs instituts (tant dominicains qu’affiliés à des facultés ecclésiastiques dominicaines).

*Base de données et rapports des régents des études*

**55.** — Nous mettons continuellement à jour la base de données sur le site [studium.op.org](http://studium.op.org) concernant les institutions et les frères travaillant dans le domaine des études et de la vie intellectuelle, conformément à la demande du chapitre général de Biên Hòa (ACG 2019, 322). Ces dernières années, elle a été intégrée à d’autres domaines de la base de données de l’Ordre, de sorte que le profil de chaque province, y compris le domaine de l’étude et de la vie intellectuelle, est désormais accessible à tous les prieurs provinciaux, régents des études et secrétaires provinciaux. Ce travail est réalisé en collaboration avec le *socius* pour la vie apostolique et son équipe. Les rapports annuels des régents des études, dont le questionnaire a été mis à jour (ACG 2022 Tultenango 227-228) ainsi que le plan provincial des études complémentaires (ACG 2022, 229 ; ACG 2019, 328) sont inclus dans cette base de données, et les informations peuvent être mises à jour en ligne par les régents des études. Pour l’instant, il est également possible d’envoyer les informations par le biais d’un questionnaire au secrétariat à la vie intellectuelle, qui télécharge les données. Plusieurs réunions régionales en ligne ont été organisées avec les régents des études sur cette question ainsi que sur d’autres sujets, et nous espérons les poursuivre à l’avenir sur une base régulière.

*Ratio studiorum particularis (RSP)*

**56.** — Toutes les provinces ont soumis leur (RSP), révisée selon la *Ratio studiorum generalis* (2017). Seules quelques provinces doivent encore intégrer les

observations du conseil général. Nous sommes confiants dans le fait que toutes les provinces auront un RSP approuvé d'ici juillet 2025. Comme l'a demandé l'ACG 2022 Tultenango 224, nous continuons à promouvoir l'étude commune de la RSG dans les communautés de formation et dans les provinces en général.

### *Études philosophiques dans la formation initiale*

**57.** — Conformément à ACG 2022 Tultenango 233-234, une commission a été nommée par le maître de l'Ordre pour l'évaluation des programmes d'études philosophiques en formation initiale dans chaque province et il a été demandé aux régents de soumettre les informations correspondantes. Cela a pris beaucoup de temps et, dans plusieurs cas, des informations supplémentaires ont dû être demandées, mais toutes les réponses ont été reçues. Le comité a produit un rapport avec des critères généraux et une brève proposition initiale pour chaque province. Il s'agit d'un travail en cours pour répondre à la demande du chapitre général.

### *Addenda à la Ratio studiorum generalis*

**58.** — En accord avec la *commissio* ACG 2022 Tultenango, 239 sur la commission permanente pour la promotion des études, quelques ajouts ont été introduits dans le texte de la RSG. Ils concernent l'apprentissage des langues classiques, « la formation à la doctrine sociale de l'Église, les questions relatives à Justice et Paix, les Droits de l'homme (y compris le droit à la vie) et la sauvegarde de la Création, la contribution de l'École dominicaine de Salamanque et la méthodologie du Processus de Salamanque », ainsi que le fondement théologique de la mission et la place du droit canonique parmi les domaines de compétence de la tradition intellectuelle dominicaine (RSG 14 ; 9<sup>bis</sup> ; 21 ; 21<sup>bis</sup> et 22).

### *Accès à la formation intellectuelle dominicaine : collaboration et centres d'études (ACG 2022, 300)*

**59.** — Conformément à l'appel du dernier chapitre général à fournir une formation dominicaine à tous les frères (ACG 2022 Tultenango 240), le maître de l'Ordre et le *socius* pour la vie intellectuelle ont discuté avec les provinciaux et leurs conseils, « les entités incapables de fournir à leurs étudiants une formation intellectuelle

dominicaine telle que le décrivent le LCO et la RSG dans les trois ans suivant la publication de ces Actes doivent envoyer leurs frères en formation ailleurs pour obtenir une formation intellectuelle dominicaine complète et authentique » (ACG 2022 Tultenango 245). Dans certains cas, une collaboration avec d'autres provinces est en cours ou sur le point d'être mise en œuvre.

**60.** — Dans d'autres provinces, la solution consiste à fournir des cours dominicains supplémentaires aux frères étudiants qui étudient dans des centres d'études non dominicains (RSG 54 et 67). Un point important sur lequel nous nous sommes concentrés est la mise en œuvre d'ACG 2022 Tultenango 300 : « Bien que toutes les provinces n'aient pas les moyens d'avoir leur propre centre d'études institutionnelles [...], chaque province [peut] avoir au moins un centre d'études » (tel que défini par LCO 91-92 et RSG 40 et 54) « dans lequel la tradition intellectuelle dominicaine sera maintenue, développée et transmise à la prochaine génération » (ACG 2004 Kraków 187). Fondamentalement, ce centre d'études doit avoir un minimum de trois frères professeurs qui enseigneront les aspects importants de la tradition spirituelle et intellectuelle dominicaine dans ses diverses expressions, en les partageant avec les étudiants en formation initiale, la Famille dominicaine et d'autres.

#### *Études complémentaires*

**61.** — Le dernier chapitre général a renouvelé l'*ordinatio* du précédent concernant la planification provinciale des études complémentaires (ACG 2019 Biên Hòa 328 ; ACG 2022 Tultenango 229). Bien que nous soyons heureux que certaines provinces respectent cette ordination, quelques autres n'ont pas encore respecté cette *ordinatio* d'un chapitre général.

#### *Bourses d'études*

**62.** — Un aspect important de la mise en œuvre d'un programme d'études complémentaires est la constitution de bourses d'études. Dans la continuité du chapitre général de Biên Hòa (ACG 2019, 332), les bourses pour les frères de toutes les régions de l'Ordre, avec une certaine « priorité spéciale aux frères des régions d'Afrique, d'Amérique latine et Caraïbes, et d'Asie-Pacifique » ont continué à être une priorité. Ces dernières années, *Spem Miram Internationalis* et de généreux donateurs ont

accordé de nombreuses bourses pour des programmes spécifiques à la PUST Angelicum. Nous sommes reconnaissants aux frères, en particulier au recteur de la PUST, qui, grâce à leur expertise et à leurs efforts assidus, ont collecté des fonds pour les bourses. Nous sommes également reconnaissants aux bienfaiteurs qui croient qu'une formation solide et saine des prédicateurs et des enseignants est un service important pour l'Église et la société. Diverses bourses sont disponibles auprès des provinces et institutions dominicaines, notamment la DSPT (Oakland, Californie), la PFIC (Washington, D. C.), l'IDEO (Le Caire), l'EBAF (Jérusalem), l'Albertinum (Fribourg) et la PUST Angelicum (Rome). Consultez le site *web* <https://studium.op.org/news-agenda-scholarships/scholarships/> pour plus d'informations. Nous leur sommes profondément reconnaissants et nous serions heureux d'avoir d'autres programmes de bourses de ce type, applicables à d'autres centres d'études de l'Ordre. Grâce à ces bourses, un bon nombre de frères de différentes régions de l'Ordre poursuivent actuellement des études complémentaires dans des centres d'études.

*Institutions académiques sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre.*

Pour avoir une vue d'ensemble, il convient de lire ce qui suit en conjonction avec les rapports spécifiques présentés par les frères responsables.

*PUST (Angelicum)*

**63.** — Conformément à ACG 2022 Tultenango 258, de nouvelles étapes ont été franchies ces dernières années dans la mise en œuvre du processus de renouvellement et de renforcement de l'Université, grâce à l'incorporation de nouveaux professeurs, à l'établissement de programmes de recherche et de bourses, et à l'Institut des relations interreligieuses de la Faculté de théologie. En collaboration avec le recteur et son équipe, le conseil d'administration (*consiglio di amministrazione*), composé de frères, de sœurs et de laïcs de diverses régions, joue un rôle crucial dans l'amélioration de la position de la PUST en tant qu'université dominicaine internationale de premier plan au service de l'Ordre et de l'Église tout entière. Un renouvellement et un

renforcement, tels que décrits dans l'ACG 2022 Tultenango 256, sont en cours au sein de la Faculté de droit canonique.

**64.** — Un bon nombre de frères de diverses régions de l'Ordre poursuivent des études complémentaires à la PUST, ce qui donne à nos frères une riche expérience de la vie intellectuelle de l'Ordre et de son internationalité. Cela crée un défi en ce qui concerne l'hébergement au couvent ; la collaboration continue du *convitto San Tommaso* est extrêmement utile (ACG 2022, 262-263). La PUST apporte un soutien académique précieux, en particulier aux étudiants dominicains qui suivent des études complémentaires, afin de contribuer à la mise en œuvre d'ACG 2019 329.

**65.** — Sous la direction compétente du recteur actuel, le frère Thomas Joseph White, le développement continu de la PUST, tant en termes d'excellence académique que d'infrastructure, a été soutenu par une campagne de collecte de fonds qui, espérons-le, conduira à l'autosuffisance à long terme. Le plan global de développement de l'infrastructure comprend la bibliothèque (ACG 2019, 346) et le *convitto San Tommaso*.

#### *École biblique de Jerusalem (EBAF)*

**66.** — Les objectifs fixés pour l'EBAF (ACG 2022, 273 et 275) ont commencé à être mis en œuvre et des progrès devraient maintenant être accomplis en vue de leur pleine réalisation. L'organigramme de l'EBAF a été clarifié, assurant une meilleure intégration de ses différents domaines, en particulier des sections bibliques et archéologiques. L'harmonisation des statuts de l'EBAF et du couvent de Saint-Étienne a été réalisée, et le plan stratégique ainsi qu'un plan de retraite pour les frères travaillant à l'EBAF ont été approuvés. Un plan de renouvellement et de renforcement du personnel enseignant reste un défi. Dans les provinces francophones, un frère a été identifié qui pourrait étudier l'archéologie et éventuellement rejoindre l'EBAF (ACG 2022, 274). Cependant, cette *commissio* pour les provinces francophones et anglophones devrait être renouvelée. En résumé, si l'EBAF continue à compter sur un corps de professeurs et de chercheurs hautement qualifiés, il est important d'en intégrer de nouveaux dans les années à venir. Les conflits qui touchent cette région ont affecté le nombre d'étudiants, et la situation financière de l'EBAF doit être abordée,

probablement en incluant une augmentation temporaire du soutien financier de l'Ordre pendant ces temps incertains.

*Faculté de théologie de Fribourg en Suisse*

**67.** — Conformément à la recommandation d'ACG 2022 Tultenango 264, nous avons renouvelé l'accord formel de l'Ordre avec l'Université de Fribourg et la Conférence épiscopale suisse. L'accord a été signé le jour de la Toussaint de l'Ordre par l'évêque Charles Morerod au nom de la Conférence épiscopale, par le recteur de l'Université, le professeur Astrid Épiney, et par le maître de l'Ordre.

**68.** — L'Institut d'études dominicaines a commencé à organiser quelques colloques. Nous espérons que ces activités continueront à se développer en promouvant et enseignant la richesse de la tradition spirituelle et théologique dominicaine d'une manière interdisciplinaire dans le contexte des deux langues de l'Université. Au cours des trois dernières années, trois frères ont rejoint la faculté en tant que professeurs ordinaires. Dans les années à venir, deux frères prendront leur retraite et nous espérons que des frères qualifiés se porteront candidats à leurs chaires et à d'autres postes de professeurs vacants. L'Université est confrontée à des défis financiers et il pourrait y avoir une réduction du nombre de chaires dans l'ensemble de l'Université. Cependant, nous pensons que la présence théologique dominicaine dans une université publique et bilingue reste très importante. D'ailleurs, nous attendons environ cinq provinciaux dans le prochain chapitre général qui parlent français, même s'ils ne viennent pas de pays francophones, parce qu'ils ont étudié à Fribourg.

**69.** — Comme recommandé dans ACG 2022, 268, le processus pour avoir une présence dominicaine unifiée à Fribourg a avancé, grâce aux frères de l'Albertinum et de Saint-Hyacinthe qui ont préparé des plans architecturaux concrets pour leurs couvents respectifs en tant qu'emplacement possible pour le nouveau couvent. Nous espérons que la mission et les priorités de la « communauté unifiée » seront ratifiées par les deux communautés avant le prochain chapitre général. À la lumière de leurs priorités communes clairement énoncées, les frères choisiront l'emplacement adéquat pour la communauté unifiée. Après cette étape, le provincial de France et son conseil

seront consultés avant l'étape finale de l'union des deux couvents par le maître de l'Ordre, conformément au LCO. La phase de mise en œuvre (le transfert de la bibliothèque, *etc.*), qui peut prendre du temps, suivra ensuite.

#### *Commission léonine*

**70.** — En exécution de la *commissio* ACG 2022, 283, la Commission léonine a soumis au maître de l'Ordre « un plan du travail d'édition prévu pour les neuf prochaines années ». Les informations concernant sa mise en œuvre se trouvent dans le rapport du président de la Commission. Lors de la visite canonique de mars 2023, les membres de la Commission ont présenté au maître de l'Ordre leur travail des dernières années. La Commission continue à partager son expérience et son expertise avec les entités de l'Ordre et les institutions académiques, transmettant la valeur de sa recherche sur les textes de saint Thomas, favorisant une approche historique (ACG 2019, 361 et 362). Une clarification a été apportée concernant l'ancien fonds de la Commission et la nature et le montant de la subvention reçue par la Commission de la part de l'Ordre.

#### *Institut historique de l'Ordre des Prêcheurs (IHOP)*

**71.** — L'Institut continue à remplir sa mission de recherche sur l'histoire de l'Ordre, à présenter les résultats de ses recherches dans des publications scientifiques, des conférences et des colloques, à collaborer avec les chercheurs dominicains et autres qui étudient l'histoire de l'Ordre, et à promouvoir la formation de jeunes historiens dominicains.

**72.** — En septembre 2023, un séminaire pour les étudiants dominicains en histoire, consacré en particulier à l'histoire des missions dominicaines, s'est tenu au couvent de Saint-Thomas d'Avila, en Espagne. Douze jeunes frères de France, d'Allemagne, d'Italie, de Birmanie, de Pologne, des États-Unis, du Vietnam et des Philippines, à différents niveaux d'études, du baccalauréat au doctorat, ont participé au séminaire. L'Institut, en collaboration avec les Sœurs dominicaines d'Europe, a organisé un cours de formation sur « l'histoire, la tradition et la spiritualité de l'Ordre dominicain » pour les novices et les jeunes professes en novembre 2023 à Rome. La bibliothèque de l'Institut sera transférée de la PUST à Sainte-Sabine.

73. — Bien qu'elles manquent de personnel, les Archives de l'Ordre fournissent des services à de nombreux chercheurs dans le monde entier. L'archiviste répond à environ trois cent cinquante demandes par an et reçoit environ soixante-dix chercheurs qui viennent en personne à Sainte-Sabine. Comme le souligne l'archiviste, l'histoire de l'Ordre reste intéressante pour de nombreux historiens. L'archiviste collabore également étroitement avec l'Institut historique de l'Ordre.

*Activités sous la supervision du maître de l'Ordre*

74. — Selon ACG 2022, 285-286, les activités suivantes ont été déclarées comme « activités sous la supervision du maître de l'Ordre : DOMUNI Universitas, OPTIC, le Centre pour le dialogue avec les cultures et les religions en Asie (UST Manille) et l'Institut pour le dialogue avec les cultures et les religions en Afrique (Université dominicaine, Ibadan). Ces activités de collaboration continuent à mettre en œuvre les objectifs établis pour chacune d'entre elles par le maître de l'Ordre. Ce processus de mise en œuvre et de développement se poursuivra au cours de la deuxième période triennale (cf ACG 2019, 366).

75. — DOMUNI Universitas continue d'offrir des programmes universitaires en ligne. Sa direction a été renouvelée. Il est prévu qu'avant le prochain chapitre général, en dialogue avec ses autorités académiques et avec les provinciaux de France et de Toulouse, un accord soit conclu sur la mise à jour de certains aspects institutionnels (en relation avec les fondations civiles de Suisse et de Belgique), et sur la collaboration pour rendre le service de DOMUNI plus accessible aux différentes régions de l'Ordre.

76. — Quelques défis et objectifs

a. — *Études institutionnelles* : continuer à promouvoir la collaboration dans les régions et dans l'Ordre, en aidant les provinces à donner à tous les frères une formation dominicaine intégrale, y compris intellectuelle. Prolonger le travail du comité d'évaluation des études philosophiques (ACG 2022, 233-234) dans la formation initiale jusqu'au prochain chapitre général.

b. — *Études complémentaires* : continuer à promouvoir la préparation des frères de toutes les régions à assumer de futures tâches d'enseignement et de recherche dans les centres d'études des provinces et des institutions relevant du maître de l'Ordre. Cette dimension de coresponsabilité des provinces et des régions est une clef pour l'avenir des études et de la vie intellectuelle au service de la mission intellectuelle de l'Ordre. Inclure les critères de planification des études complémentaires dans la RSG, au moins sous forme d'annexe.

c. — *Centres d'études* : proposer, avec l'aide de la commission permanente pour la promotion des études, une mise à jour et une harmonisation des normes concernant les différents centres d'études dominicains dans le LCO, la RSG et les derniers chapitres généraux. Dans ce contexte doivent être inclus ACG 2022, 300 concernant la présence d'au moins un centre d'études dans chaque province, et quelques critères spécifiques pour les nouvelles universités dominicaines. Renforcer la capacité de dialogue et l'impact culturel des centres d'études.

d. — *Institutions académiques sous l'autorité du maître de l'Ordre* : avancer dans le processus de renouvellement et de renforcement en termes de qualité académique, de recherche et de collaboration internationale. Aller de l'avant vers la durabilité de la PUST à long terme. Renforcer la présence dominicaine à Fribourg par l'interaction entre les chaires et l'Institut d'études dominicaines dans une perspective interdisciplinaire. Développer la collaboration entre les institutions sous l'autorité du maître de l'Ordre et les présences académiques dominicaines dans les différentes régions.

e. — *Bourses, durabilité et solidarité* : développer de nouveaux programmes de bourses par la collecte de fonds. Trouver des moyens de partager les ressources des bourses d'études en solidarité avec d'autres institutions académiques de l'Ordre par le biais d'initiatives académiques communes, dans le cadre d'un réseau au service de la mission de l'Ordre.

f. — *Réunions régionales des régents des études* : mettre en œuvre ces réunions sur une base régulière en tant qu'instrument utile pour promouvoir la collaboration dans les régions et l'animation des études dans les provinces.

g. — *Réseaux* : progresser dans la mise en œuvre des objectifs de collaboration à travers le réseau des universités et des institutions académiques dominicaines, et du réseau pour le dialogue avec les cultures et les religions.

b. — *Saint-Étienne de Salamanque* : avancer dans la mise en œuvre d'ACG 2022, 296 avec l'incorporation de la faculté à la PUST en tant qu'institut d'enseignement et de recherche centré sur la théologie dominicaine et l'École de Salamanque avec une projection internationale. Cela devrait inclure une collaboration avec le CIDALC et d'autres institutions académiques dominicaines.

i. — *Programme d'engagement académique de la Délégation de l'Ordre aux Nations-Unies (AEP) et groupe de travail du Processus de Salamanque (SPWG)* : fusionner les deux initiatives, de sorte que le SPWG assume l'animation de l'AEP.

j. — *Bibliothèques dominicaines* : poursuivre la mise en œuvre d'ACG 2022, 305 concernant les propositions de la commission des bibliothécaires pour les provinces et les centres d'études de l'Ordre.

## VIE APOSTOLIQUE

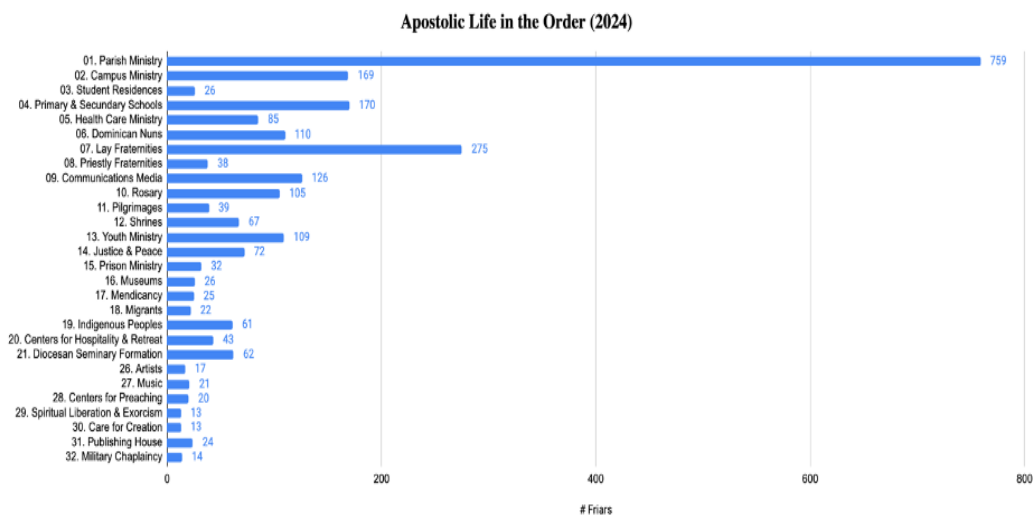
Le *socius* pour la vie apostolique et les promoteurs généraux constituent le secrétariat pour la vie apostolique et collaborent étroitement à travers des réunions régulières.

### *Outils numériques*

77. — Après quelques années de construction minutieuse, nous avons mis en place des outils numériques pour faciliter la tâche permanente de construction des réseaux de frères. Ces instruments en ligne continuent à faciliter la communication et la collaboration à travers les forums apostoliques en fournissant des canaux familiers pour connecter les frères qui travaillent dans les mêmes zones de mission ou dans des zones similaires (ACG 2013, 109). Reconnaisant le rôle crucial de l'utilisateur par rapport à l'outil, la Curie générale espère que les entités de l'Ordre continueront à embrasser de plus en plus un esprit de créativité collaborative alors que nous nous

efforçons de combler le fossé numérique et de faciliter ainsi une plus grande connexion entre les frères et, en fin de compte, la Famille dominicaine.

**78.** — Grâce à la collaboration efficace des secrétaires provinciaux et des régents des études, la base de données des frères est tenue à jour, fournissant ainsi des informations précieuses pour renforcer les forums de vie apostolique existants ou en développer de nouveaux. Grâce à cette base de données, nous savons que plus de sept cents frères sont engagés dans la pastorale paroissiale, plus de deux cents frères accompagnent des fraternités laïques, plus de cent frères sont engagés dans chacun des apostolats suivants : pastorale des campus ou aumôneries universitaires, écoles, moyens de communication, promotion du Rosaire, pastorale des jeunes et accompagnement des moniales. Ces chiffres montrent notre collaboration avec l'Église locale et la Famille dominicaine, ainsi que notre effort conscient pour orienter notre prédication vers les jeunes, en particulier dans le contexte des institutions universitaires.



*Forums pour la vie apostolique*

**79.** — En ce qui concerne le renforcement des réseaux de frères à travers les forums de vie apostolique, les *socii* régionaux ont contribué de manière significative à l'organisation de diverses rencontres internationales au niveau régional et mondial. Aux États-Unis, les frères travaillant dans l'aumônerie universitaire se sont réunis pour la première fois du 28 au 31 mai 2024 à Long Island, New York, avec la participation de deux provinciaux. De même, les promoteurs provinciaux ont tenu leur premier rassemblement américain à Washington, D. C., les 3 et 4 juin 2024. Des efforts similaires sont en cours dans les régions d'Europe, d'Asie-Pacifique et d'Afrique, en particulier pour les frères engagés dans des institutions éducatives et dans la promotion du Rosaire. Les promoteurs de Justice et Paix continuent de se réunir dans différentes régions. Ces assemblées se concentrent sur l'amélioration de la communication et de la collaboration, y compris des réunions plus fréquentes aux niveaux provincial et régional, le partage des ressources et des meilleures pratiques, *etc.*

**80.** — Suite aux *commissiones* de Tultenango (ACG 2022, 290 et 292), le statut du Réseau dominicain d'universités, de facultés et de centres d'études (RUOP) a été approuvé et les objectifs de collaboration qu'il prévoit sont actuellement mis en œuvre. De même, les institutions existantes des frères sont reliées entre elles par le Réseau des écoles de prédication et le Réseau pour le dialogue avec les cultures et les religions.

**81.** — Le dernier chapitre général a constaté l'importance cruciale d'un avocat canonique dans la structure et le fonctionnement de la province (ACG 2022, 249). Pour soutenir ce ministère très important, le premier rassemblement de tous les canonistes dominicains de l'Ordre aura lieu du 22 au 25 avril 2025 à l'Université Saint-Thomas à Manille, aux Philippines. L'assemblée a pour but, entre autres, d'examiner les besoins actuels de l'Ordre dans le domaine du droit canonique, de faciliter une meilleure coordination entre les entités et la Curie générale, et d'explorer les possibilités de collaboration, en particulier entre les deux institutions de l'Ordre qui proposent des diplômes en droit canonique, à savoir la PUST (Angelicum) à Rome et la Faculté de droit canonique de l'UST de Manille.

**82.** — Au cours de l'année jubilaire, trois assemblées internationales des Forums apostoliques se tiendront, en coordination avec les promoteurs généraux et

les *socii* régionaux concernés. Les 14 et 15 mai 2025, les promoteurs du Rosaire tiendront leur réunion internationale à Rome. À l'ordre du jour de cette rencontre figure la révision de la dernière version du *Manuel de la Confraternité du Rosaire*. Du 22 au 25 juin 2025, la troisième assemblée internationale des Fraternités sacerdotales dominicaines se tiendra à Rome. Outre l'occasion de partager les meilleures pratiques entre les entités de l'Ordre, d'explorer les possibilités de collaboration et de promouvoir la fraternité entre les prêtres des fraternités, le rassemblement vise à élire un représentant international à la réunion annuelle de la commission internationale de la Famille dominicaine à la Curie générale. Enfin, du 28 juillet au 2 août 2025, la Curie générale collabore avec la communauté des frères de Santa Maria sopra Minerva pour accueillir le jubilé de la Jeunesse dominicaine à Rome. Au cours de cette période, des conférences et des bourses seront organisées avec des groupes de jeunes sous la direction de frères provenant de différentes entités de l'Ordre. La canonisation d'un membre de la famille dominicaine, Pier Giorgio Frassati, en sera le point d'orgue.

### *Mission en Amazonie*

**83.** — En accord avec le chapitre général de Biên Hòa (ACG 2019, 151), le chapitre général de Tultenango a recommandé au conseil général de mandater le *socius* pour la vie apostolique et le *socius* pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour aider à promouvoir la mission de l'Ordre en Amazonie (ACG 2022, 142). En novembre 2022, les deux *socii* se sont rendus à Quillabamba, au Pérou, pour une réunion préparatoire qui a débouché sur la première réunion de la Famille dominicaine d'Amérique latine et des Caraïbes dans le vicariat apostolique de Puerto Maldonado, du 3 au 8 juillet 2023.

**84.** — En harmonie avec le plan pastoral du vicariat apostolique, les participants ont discuté et cherché des moyens pour que la famille dominicaine puisse participer selon les cinq domaines thématiques de *kerygma* (annonce), *koinonia* (communion), *diakonia* (service), liturgie (célébration), et la durabilité de la mission confiée par l'Église à l'Ordre. L'un des fruits de cette assemblée est la décision de centrer le mois dominicain pour la paix en 2023 sur la mission dominicaine en

Amazonie. Actuellement, le comité de pilotage, sous la direction de la province de Saint-Jean-Baptiste au Pérou, coordonne tous les efforts pour faire avancer la mission.

### *Collaboration*

**85.** — Reconnaissant que les derniers chapitres généraux ont souligné l'importance de la collaboration (*cf* ACG 2019, 81), le chapitre de Tultenango a recommandé de promouvoir les échanges fructueux qui ont lieu dans l'Ordre, par une évaluation des activités de collaboration et l'identification des critères qui la favorisent et des aspects qui l'entravent (*cf* ACG 2022, 168). C'est ainsi que la Curie générale a commencé à recueillir des informations auprès de toutes les entités où se déroulent ces échanges mutuels par le biais d'activités de collaboration. Nous remercions tous ceux qui ont répondu à nos demandes et nous espérons que ces évaluations nous aideront à améliorer la façon dont nous travaillons ensemble en tant qu'ordre international.

**86.** — Pour favoriser la collaboration entre les provinces, il est essentiel de disposer d'une plateforme où les provinces peuvent partager leurs besoins en « ressources humaines » (frères) dans des apostolats spécifiques, ce qui permet aux autres provinces de répondre. Le *socius* pour la vie apostolique a lancé une telle liste, qui se trouve sur le site *web* de l'Ordre et dont l'accès est réservé aux frères.

### *Justice, paix et protection de la Création*

**87.** — Le mois dominicain de la paix offre à la famille dominicaine l'occasion d'être solidaire de nos frères et sœurs de l'Ordre qui se trouvent dans des situations à la fois difficiles et stimulantes. Depuis le dernier chapitre général, les pays concernés sont la Birmanie (2022), l'Amazonie, en particulier le territoire de Puerto Maldonado (2023), et Haïti (2024).

**88.** — Le nonce apostolique, qui est également l'observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations-Unies à Genève, collabore avec les Dominicains pour la justice et la paix aux Nations-Unies dans le cadre de diverses initiatives qui font progresser les enseignements sociaux catholiques. Notre délégation soutient également activement divers projets de justice et de paix dans le monde. En 2024, le Saint-Siège a reconnu le manuel *Climate Change and Human Rights Education for Youth*

<https://www.vaticannews.va/en/church/news/2024-09/philippines-dominicans-climate-rights-handbook.html>) comme une contribution importante à la compréhension des enseignements sociaux de l'Église.

**89.** — Nous avons des frères et des sœurs qui continuent à souffrir des conséquences des conflits dans le monde : Ukraine, Russie, Haïti, Venezuela, Birmanie, Congo et d'autres pays que je ne peux pas mentionner pour protéger nos frères et sœurs qui continuent à servir le peuple de Dieu en toute discrétion. Souvent, ils sont confrontés à deux choix : soit dénoncer l'injustice et risquer l'expulsion immédiate du pays, soit servir le peuple en « silence », en espérant que les gens comprendront plus profondément que notre dignité en tant qu'enfants de Dieu est le fondement d'une vision morale de la société.

**90.** — Au cours des visites, j'ai découvert d'importantes contributions de nos frères à la justice et à la paix. J'apprécie les projets remarquables de nos frères *MOSAİKO* en Angola (<https://mosaiko.op.org/en/10624-2/>) et *Songhai* (<https://songhai.org/en/>) au Bénin. J'ai été ravi de voir qu'à Blackfriars à Oxford l'Institut Aquinas se trouve juste à côté de l'Institut Las Casas ! C'est l'un des excellents exemples où la réflexion théologique et le travail pour la justice et la paix vont de pair.

**91.** — En 2024, nous avons célébré le sept cent cinquantième anniversaire de la mort de saint Thomas d'Aquin, le Docteur angélique. Bien que l'Aquinate n'ait pas explicitement écrit sur les droits de l'homme tels que nous les comprenons aujourd'hui, il a écrit sur divers aspects fondamentaux de la dignité humaine et de la justice. Il a enseigné que la dignité humaine est fondée sur l'enseignement chrétien selon lequel les êtres humains sont créés à l'image de Dieu (*imago Dei*). Ce principe souligne la valeur intrinsèque de chaque personne, principe-clef du concept d'universalité des droits de l'homme. Il pensait qu'il existe une loi naturelle découvrable par la raison qui est universelle et qui s'applique donc à tous les êtres humains, quel que soit leur milieu culturel ou religieux. L'année dernière, nous avons également célébré le cinq centième anniversaire du début de la carrière d'enseignant de Francisco de Vitoria à Salamanque. De Vitoria a appliqué les principes thomistes et a enseigné que les peuples indigènes des Amériques avaient des droits sur leurs terres et à se gouverner par eux-mêmes. Il

s'opposait à l'idée qu'ils pouvaient être soumis simplement parce qu'ils n'étaient pas chrétiens ou qu'ils étaient perçus comme « non civilisés ». En dialoguant avec ses confrères missionnaires dans les Amériques, de Vitoria a jeté les bases des concepts modernes du droit international en affirmant qu'il existe des lois régissant la conduite des nations fondées sur le droit naturel. Il a proposé l'idée d'une communauté de nations liées par des principes juridiques communs. C'est pourquoi il est reconnu comme le « père du droit international ». Les Nations-Unies honorent sa contribution en baptisant une grande salle de l'O. N. U. à Genève « salle de Vitoria ».

#### *Promotion du Rosaire*

**92.** — Le promoteur général du Rosaire participe aux différents apostolats du Rosaire des provinces de l'Ordre. Il organise également des événements internationaux comme la participation de la Famille dominicaine à la Journée mondiale du Rosaire le 7 octobre 2024, en réponse à l'appel du pape François pour une journée de prière mariale en préparation du Jubilé de l'Espérance 2025. Le promoteur général prépare un *Manuel de la Confraternité du Rosaire* qui constituera une base solide pour toute forme d'apostolat du Rosaire dans l'Ordre. Diverses consultations ont été menées et l'on espère qu'il sera prêt à être présenté à l'Ordre en octobre 2025.

#### *Sainte-Marie-Majeure*

**93.** — Le couvent de Sainte-Marie-Majeure est un collège de pénitenciers. Les frères, dont le ministère principal est de garder ouverte la « porte de la miséricorde », accomplissent un service important de l'Ordre pour l'Église. Nous avons un nombre complet de pénitenciers, mais nous aurons besoin de nouveaux frères pour remplacer nos pénitenciers âgés qui ont fidèlement accompagné d'innombrables personnes dans le sacrement de la réconciliation et leur ont ouvert la porte de la miséricorde de Dieu. Leur prédication, adressée directement et personnellement, est une forme importante de prédication. À ce jour, nous avons des frères qui peuvent confesser en italien, espagnol, français, anglais, polonais, néerlandais, slovaque, hindi, mandarin et indonésien.

#### *Convitto internazionale San Tommaso d'Aquino*

**94.** — Cette résidence pour prêtres et pour étudiants non clercs, religieux masculins et laïcs masculins qui font leur deuxième ou troisième cycle à l'Angelicum ou dans un institut ou une université pontificale à Rome, a connu de nombreuses améliorations, grâce aux frères dévoués qui travaillent au *convitto*, sous la direction de son recteur, le frère Orlando Rueda. En raison du manque d'espace au couvent des Saints-Dominique-et-Sixte (Angelicum) et dans d'autres couvents dominicains à Rome, le *convitto* a accueilli des frères qui étudient à Rome.

#### *Médias*

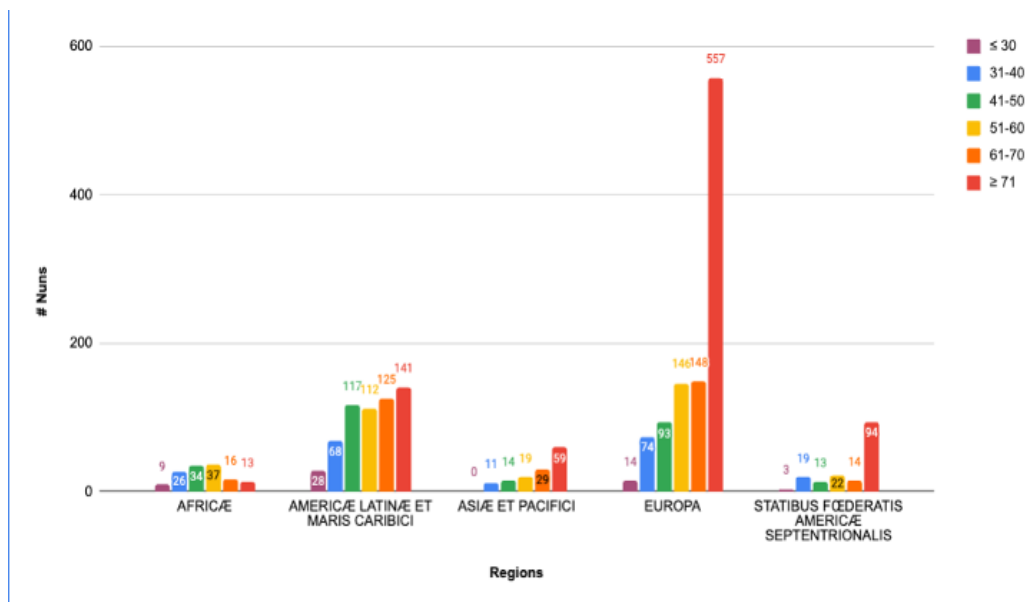
**95.** — En janvier 2023, le promoteur général pour les communications sociales a mené une enquête auprès des promoteurs provinciaux pour la communication. L'enquête a montré que les provinces et les vicariats de l'Ordre ont un total de 49 pages Facebook avec environ 400 000 *followers*, 19 pages Instagram avec plus de 86 000 *followers*, 25 chaînes YouTube avec 300 000 abonnés, et 13 chaînes Twitter avec 50 000 *followers*. L'enquête a également montré que ces entités disposent de 17 bulletins d'information, 14 magazines, 10 stations de radio, 4 journaux, 2 chaînes de *podcasts* et une chaîne de télévision. Cela montre que différentes plateformes sont disponibles pour la prédication et la promotion des vocations.

**96.** — Le promoteur général des médias s'efforce de maintenir la visibilité de l'Ordre dans les réseaux de médias sociaux. Néanmoins, une part importante de la présence en ligne diversifiée de l'Ordre est soutenue globalement par des frères et des sœurs qui gèrent des *podcasts* et d'autres initiatives en ligne. Les frères de France prêchent de manière très créative sur le continent numérique. Il convient de noter que leurs divers projets créatifs sont gérés par des équipes. De plus, ils invitent les personnes qui s'inscrivent à leurs projets en ligne à des réunions en personne dans les couvents et les monastères de moniales.

#### *Membres de la Famille dominicaine*

##### *Moniales dominicaines*

97. — Il y a 2 030 moniales dominicaines en janvier 2025 (il y en avait 2 055 en 2024, 2 512 en 2021) vivant dans 180 monastères dans 46 pays. Il existe actuellement 16 fédérations de moniales et 2 associations.



Le tableau montre qu'à l'exception de l'Afrique, le groupe d'âge le plus important de moniales dans toutes les régions a plus de 70 ans. Cela signifie que même avec 52 novices et 49 postulantes en 2024, nous assisterons à une certaine diminution du nombre de moniales et, par conséquent, à une nouvelle restructuration des monastères.

98. — Après la fondation d'un nouveau monastère à Ilorin, nous avons deux nouvelles fondations à Fort Portal, en Ouganda, et au Guatemala. Ce sont des signes d'espoir pour la vie contemplative dominicaine dans l'Ordre.

99. — *Spem Miram Nuns Internationalis*, établi par le frère Bruno Cadoré, fonctionne bien et aide le maître de l'Ordre à donner une assistance financière aux monastères en accord avec la Constitution des moniales. La Curie générale aidera la commission internationale des moniales à préparer un atelier pour les prieures, semblable à l'atelier pour les nouveaux provinciaux.

*Laïcs dominicains et Mouvement de la jeunesse*

**100.** — Les fraternités laïques dominicaines se sont développées dans différentes parties du monde. Les jeunes adultes des États-Unis, du Canada, de France et d'autres pays s'intéressent de plus en plus au charisme dominicain vécu par les laïcs, et de nouvelles fraternités commencent à émerger dans des contextes sociaux et culturels très divers. En décembre 2024, l'Ordre compte 2 307 fraternités et le laïcat dominicain dans le monde s'élève à 137 571 membres. Ces chiffres montrent que la majorité de la « prédication dominicaine » est aujourd'hui une « prédication laïque ». Je suis heureux de constater qu'au cours de mes visites, j'ai rencontré des membres des fraternités qui assument le ministère de catéchiste conformément à l'*Antiquum Ministerium* de 2021. Je crois que ce ministère laïc est l'une des formes importantes de la prédication laïque dans l'Église d'aujourd'hui.

**101.** — Le « *curriculum* commun » pour la formation des laïcs dominicains n'est pas encore achevé. La province du Saint-Nom-de-Jésus aux États-Unis a fondé l'Institut Catherine-de-Sienne (CSI) qui émet à la disposition des laïcs catholiques des ressources sur l'évangélisation et la formation apostolique et développe de nouvelles ressources selon les besoins. Je crois que nos frères doivent faire quelque chose de semblable pour les laïcs dominicains.

**102.** — En décembre 2024, le Mouvement international de la jeunesse dominicaine comptait 1 940 membres répartis en 122 groupes dans 30 pays. Ces jeunes sont accompagnés par des frères et des sœurs qui servent de promoteurs de la jeunesse.

#### *Fraternités sacerdotales dominicaines*

**103.** — Depuis le dernier chapitre général de Tultenango en 2022, les fraternités sacerdotales dominicaines sont passées de 419 à 481 membres. Aujourd'hui, il y a 37 frères promoteurs et collaborateurs dans 29 entités de l'Ordre, 31 fraternités érigées canoniquement et 11 groupes en voie d'être érigés canoniquement. Les fraternités de l'Ordre continuent à rassembler régulièrement leurs membres avec des rites occasionnels d'admission ou de profession des prêtres.

*Sœurs dominicaines internationales (Dominican Sisters International)*

**104.** — La Confédération internationale des sœurs dominicaines (*Dominican Sisters International*, DSIC) est une structure de collaboration entre les sœurs apostoliques dominicaines du monde entier. Elle a été officiellement reconnue par la congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique en février 2019. Elle a son siège à Sainte-Sabine, à Rome. La DSIC compte actuellement environ 17 822 sœurs représentant 144 congrégations dans 109 pays. Les généralats de ces congrégations sont présents dans toutes les régions : 6 en Afrique, 22 en Asie-Pacifique, 80 en Europe, 19 en Amérique latine et aux Caraïbes, et 20 en Amérique du Nord.

*Postulation générale*

**105.** — Le postulateur général, sur la base des normes établies par l'Église (*Normes pour les postulants*, 11 octobre 2021) et de nos Constitutions (LCO 434), est chargé de la préparation des causes dominicaines dans leurs différentes phases, de la phase diocésaine à la phase romaine, jusqu'à la béatification et la canonisation. Pour accomplir cette tâche, le postulateur a des collaborateurs dans la Curie générale et dans les différents pays où il y a des causes actives.

**106.** — Actuellement, l'Ordre compte 389 bienheureux et saints officiellement reconnus. Parmi eux, 74 sont des saints et 315 sont des bienheureux. Le postulateur général travaille actuellement sur 90 causes. Certaines de ces causes sont accessibles sur le site <https://ordo-praedicatorum.notion.site>. Le site *web* ne comprend pas les causes qui sont actuellement dans leur première phase d'investigation.

**107.** — Le postulateur général n'a pas de budget pour la promotion des causes actives et compte sur la générosité des bienfaiteurs et de l'*actor* pour chaque cause. En règle générale, l'*actor* assume la responsabilité morale et financière de la cause. Le droit ecclésiastique confie la gestion des reliques au postulateur général. Pour éviter la simonie, la superstition et d'autres abus possibles, l'Ordre a adopté un *Règlement spécial sur les reliques*, signé par le maître de l'Ordre le 30 novembre 2022.

*Conclusion*

**108.** — Les rapports des membres de la Curie générale, des commissions et des institutions placées sous l'autorité du maître de l'Ordre font, dans une large mesure, partie intégrante de la présente *Relatio*. Je suis reconnaissant aux membres de la Curie générale, aux frères de Sainte-Sabine, aux membres des différents conseils et commissions qui rendent d'importants services à l'Ordre.

À Rome, au couvent de Sainte-Sabine, le 8 mars 2025

Fr. Gerard Francisco Timoner III o. p.,  
*maître de l'Ordre*

## APPENDICE 2

### LA VOCATION DU FRÈRE COOPÉRATEUR DANS L'ORDRE ET DANS L'ÉGLISE

*Rapport de la commission théologique pour le chapitre général de Cracovie, 2025*

#### I. — CONTEXTE DU RAPPORT

En promulguant les Actes de Bièn Hòa (2019), le maître de l'Ordre a noté qu'« il semble nécessaire d'approfondir la réflexion théologique sur *le frère coopérateur et le frère ordonné* ». En tant que communion de frères ordonnés et frères coopérateurs, « qu'est-ce que notre Ordre pourrait offrir à l'Église », a-t-il demandé, « qui est une communion ordonnée et dont les prêtres sont appelés à être 'unis entre eux dans une intime fraternité sacramentelle' ? » Observant qu'il existe un profond désir de fraternité parmi les prêtres, tant diocésains que religieux, le frère Gérard a rappelé que saint Dominique voulait être appelé « frère Dominique », « un titre théologique, à cause de ce qu'il prêche, indiquant le Royaume de Dieu à venir où chacun est un 'frère' et une 'sœur', car il n'y a qu'un seul Père qui est aux cieux ». L'une des recommandations du chapitre au maître de l'Ordre était qu'il nomme « des frères dûment qualifiés » pour entreprendre « une recherche théologique sur la vocation du frère coopérateur » (ACG 2019, 199), ajoutant que cette recherche devrait « aider à approfondir notre compréhension de la spécificité de la vocation du frère coopérateur dans l'Ordre et dans l'Église ». Le maître de l'Ordre a dûment nommé une telle commission, et voici son rapport.

### *1.1. — Termes de référence du présent rapport*

Contrairement aux tâches assignées aux commissions précédentes<sup>13</sup>, cette fois la demande du chapitre général nous a explicitement orientés vers l'Église, et non pas uniquement vers l'Ordre, en demandant que la recherche théologique prenne également en compte la vocation du frère dans l'Église. Il n'était pas nécessaire de répéter l'excellent travail accompli par les commissions précédentes ; il semblait toutefois essentiel de proposer un nouveau point de départ pour la recherche et la réflexion. Si nous pensons que l'Ordre offre à l'Église une aide pour comprendre et vivre sa communion ordonnée, il n'est pas étonnant de penser que l'Église offre à l'Ordre une aide pour répondre à cette même question.

Un nouveau point de départ a donc consisté à examiner comment l'Église, en tant que communion ordonnée de multiples vocations, dons et ministères, s'est exprimée récemment sur cette diversité. C'est la nouveauté de notre approche par rapport aux rapports précédents : nous nous sommes d'abord tournés vers l'Église pour y discerner l'ordre qui y règne et en tirer des enseignements sur ce qui se passe dans l'ensemble de l'Église. Cela nous a permis d'apprécier à nouveau la grande variété de vocations au sein de la Famille dominicaine. L'idée que chaque chrétien est un disciple missionnaire semblait être un bon point de départ. Le chrétien non ordonné, ou laïc, est lui aussi un disciple missionnaire, appelé à vivre la plénitude de la vocation chrétienne d'une manière appropriée. L'Ordre, et plus largement la Famille dominicaine, reflète la communion ordonnée de l'Église, puisque nous avons des prêtres, des frères coopérateurs, des moniales cloîtrées, des laïcs dominicains, la fraternité sacerdotale, des sœurs apostoliques, des membres d'instituts séculiers, des diacres... Chacun est appelé à vivre son « discipulat » missionnaire d'une manière appropriée, donnant à ce discipulat une spécification supplémentaire à partir de sa profession dans l'Ordre des Prêcheurs.

---

<sup>13</sup> Dans une annexe à ce rapport, nous énumérons les considérations plus substantielles sur la fraternité coopératrice que l'on trouve dans les Actes des chapitres généraux depuis 1968, et nous notons d'autres développements importants dans la réflexion de l'Ordre sur la vocation des frères au cours de la même période.

Ainsi, plutôt que de se pencher d'abord sur nous-mêmes, sur notre propre histoire et sur ce que nous considérons comme notre mission, la commission théologique a décidé de regarder d'abord l'Église, ses besoins actuels en matière d'évangélisation, de ministère de la Parole et de prédication ; d'examiner ce qu'elle considère comme la contribution des différents groupes de fidèles à ces tâches ; et de voir comment nous pourrions nous retrouver, que nous soyons des frères ordonnés ou non ordonnés, dans le contexte de la mission que l'Église a reçue du Christ. Le rapport du synode d'octobre 2023 affirmait qu'il est préférable de dire : « la mission [du Christ] a une Église », plutôt que : « l'Église a une mission ». De même, il est plus juste de dire : « la mission du Christ dans l'Église a un Ordre des Prêcheurs au service de la prédication de la Parole pour le salut des âmes ».

Le mandat donné à notre commission était donc le suivant : 1) examiner comment l'Église a parlé, ces derniers temps, de l'évangélisation, du ministère de la Parole, de la prédication de l'Évangile et des besoins et défis particuliers qu'ils rencontrent aujourd'hui ; 2) examiner comment l'Église a parlé de la contribution des différentes parties de l'Église pour répondre à ces besoins et à ces défis, les prêtres, les religieux, et en particulier les laïcs ; 3) examiner l'enseignement récent de l'Église concernant le sacerdoce ordonné et le ministère de la Parole ; 4) examiner le développement des « ministères baptismaux<sup>14</sup> » dans l'Église et leur signification pour les membres de l'Ordre ; 5) préparer un texte qui nous aidera à approfondir notre compréhension de la manière dont les Dominicains peuvent participer à la mission de l'Église aujourd'hui, que nous appelions cette mission contemporaine « nouvelle évangélisation » ou « discipulat missionnaire » ; 6) suggérer comment les résultats de ces recherches pourraient éclairer notre présentation des deux vocations que nous trouvons parmi les frères, celle du frère ordonné et celle du frère coopérateur.

---

<sup>14</sup> L'expression « ministères baptismaux » a remplacé celle de « ministères laïcs » pour désigner les ministères dans lesquels les membres de l'Église peuvent être institués soit de manière transitoire, dans le cas des hommes se préparant à l'ordination sacerdotale, soit de manière permanente, dans le cas des laïcs, hommes et femmes. Cette expression suppose que les catholiques ainsi institués sont des membres pleinement initiés de l'Église, c'est-à-dire qu'ils ont reçu les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie.

Au vu du mandat proposé, il semblait évident que la commission devait inclure non seulement des frères, mais aussi des membres d'autres branches de la Famille dominicaine dotés de compétences théologiques appropriées. Il semblait également raisonnable de penser en premier lieu aux théologiens travaillant dans les domaines de l'ecclésiologie, des ministères, de la vie religieuse et de la théologie sacramentelle. La commission nommée par le maître de l'Ordre le 2 juin 2021 était donc composée des frères Anthony Akinwale (province du Nigéria, prêtre), Vivian Boland (province d'Irlande, président, prêtre), Franklin Buitrago Rojas (province de Colombie, prêtre), Andrew Hofer (province de Saint-Joseph aux États-Unis, prêtre), Felicísimo Martínez (province du Rosaire, prêtre), Francis Nguyen Van Nhut (province du Vietnam, prêtre) et Joseph Trout (province de Saint-Albert aux États-Unis, coopérateur), ainsi que la sœur Hedvig Deák (Hongrie, congrégation de Sainte-Marguerite-de-Hongrie, sœur apostolique) et M. Erik Borgman (Hollande, laïc dominicain). La personne chargée de la liaison de la commission avec le conseil général était le *socius* pour la vie fraternelle et la formation (d'abord Mark Padrez, puis Juan Manuel Hernández).

## 1.2. — *Méthodologie*

Le cahier des charges invitait la commission à aborder sous un angle nouveau des questions qui avaient été longuement étudiées au cours de nombreuses années. Plutôt que d'examiner d'abord notre propre histoire et notre législation, la commission s'est sentie chargée de porter son regard d'abord à l'extérieur de l'Ordre, pour considérer l'Église dans son ensemble, avec ses préoccupations particulières à ce moment de son histoire. Nous avons pris comme point de départ la vision de l'Église présentée dans *Lumen Gentium*, où la vie religieuse est considérée comme un don de Dieu à l'Église pour renforcer son service de la mission du Christ. Que pense et dit l'Église aujourd'hui à propos de l'appel universel à la sainteté, du discipulat missionnaire enraciné dans le baptême, du sacerdoce commun et ordonné, ainsi que des ministères baptismaux et ordonnés ? En explorant ces thèmes, nous espérions voir plus clairement l'importance de la vocation du frère pour l'Église et donc pour l'Ordre.

Les ajouts importants de notre première série de réunions étaient que les besoins de l'Église varient d'une région à l'autre et qu'il faut en tenir compte ; qu'il

existe une diversité de réalités sociales et culturelles pertinentes ; que la vie consacrée est un autre état à côté des chrétiens laïcs et ordonnés ; et qu'il y a aussi des diacres permanents dans la Famille dominicaine dont le ministère particulier en relation avec notre charisme n'a jamais été considéré de manière spécifique.

Lors de sa première réunion, en ligne, en juillet 2021, la commission est convenue de travailler dans un premier temps en quatre sous-groupes sur ce que l'Église dit au sujet de 1) l'évangélisation, le ministère de la Parole, la prédication : leurs besoins et défis actuels ; 2) la contribution des différentes sections de l'Église pour répondre à ces besoins et à ces défis ; 3) le sacerdoce ordonné et le ministère de la Parole ; 4) les ministères baptismaux et leur signification pour l'Ordre.

Chaque groupe devait identifier les points les plus importants à considérer en relation avec chacun de ces sujets ainsi que les ressources qui pourraient nous aider à approfondir nos recherches. Un dossier sur chaque point a été constitué, en s'appuyant principalement sur les documents de l'Église et de l'Ordre, en particulier les enseignements de Vatican II et des derniers papes, ainsi que sur les travaux de théologiens spécialisés dans ces domaines.

Ce dossier a ensuite été soumis à une série de « distillations ». Lors d'une réunion en ligne, tenue en novembre 2021, nous en avons extrait trente-trois points liés à ces quatre domaines principaux qui semblaient être les plus importants pour notre tâche. Nous espérons pouvoir présenter ces points lors d'une réunion en présentiel, au cours de laquelle nous pourrions également recevoir l'aide de personnes expertes en droit canonique, en théologie pastorale et en ecclésiologie.

Cela a finalement été possible en novembre 2022, lorsque nous avons tenu une réunion en présentiel à Sainte-Sabine, à laquelle participait également le frère Ignatius Perkins, président de la commission permanente pour la vocation de frère coopérateur. Nous remercions les experts qui ont contribué à notre travail en prenant la parole lors de cette réunion : Benjamin Earl o. p., procureur général ; Donna Orsuto, directrice du Centre des laïcs, Rome ; Paul Bednarczyk c. s. c., supérieur général de la congrégation « mixte » de la Sainte-Croix ; et Dario Vitali, professeur d'ecclésiologie à

l'Université grégorienne (ensuite nommé par le pape François coordinateur des experts théologiens qui participeront au synode d'octobre 2023).

Le travail de distillation des principaux points de notre réflexion a été grandement facilité par les contributions reçues lors de la réunion de novembre 2022 et par la conversation partagée lors d'une autre réunion en ligne en juin 2023.

En novembre 2023, nous avons pu réaliser une ambition que nous nourrissions depuis le début, à savoir organiser une réunion conjointe des deux commissions nommées après le chapitre général de 2019 : la commission théologique et la commission permanente. Il a été convenu que cette réunion devrait recevoir des contributions de frères et d'autres personnes vivant et travaillant dans les différentes branches de la Famille dominicaine, que la question des diacres permanents dominicains devrait également être examinée et que nous devrions, si possible, avoir une contribution de l'une des moniales dominicaines au sujet de leur vocation particulière. Nous avons donc reçu les contributions de Benoît-Dominique de La Soujeole sur le diaconat et la place des diacres dans l'Ordre ; de Cristóbal Torres (promoteur général du laïcat dominicain), du frère Michael McAward s. m. (frère marianiste et membre du conseil général de cette congrégation) sur la vocation du « frère religieux » dans l'Église ; de Juan Manuel Hernández (*socius* pour la vie fraternelle et la formation) sur sa responsabilité envers les frères coopérateurs ; de sœur Breda Carroll, prieure du monastère dominicain de Drogheda (Irlande) ; et du maître de l'Ordre, qui nous a fait part de son expérience en lien avec notre tâche.

Notre rapport a été encore davantage affiné à la lumière des présentations et des conversations lors de la réunion de novembre 2023. D'autres réunions en ligne ont eu lieu en mai 2024 et en décembre 2024, au cours desquelles la version finale de ce rapport a été approuvée.

## II. — LE RAPPORT

### 2.1. — *Les Dominicains : prêcheurs, disciples, missionnaires*

1. — Les Dominicains servent l'Église en prêchant la Parole de Dieu. C'est plus qu'un charisme particulier, c'est une activité qui est au cœur de l'Évangile et de la vie de l'Église. Prêcher ne signifie pas simplement prononcer des homélies liturgiques, car cela inclut la prédication à la ville et pas seulement aux assemblées déjà réunies. Il s'agit d'annoncer la Parole sous les nombreuses formes qu'elle peut prendre : célébration de la foi, exemple de vie, service de la charité, témoignage, écoute, partage, promotion humaine, engagement pour la justice, ainsi que, bien sûr, la prédication liturgique. Le LCO en parle comme du ministère de la Parole, exercé sous toutes les différentes modalités dans lesquelles il se manifeste dans l'Église : kérygme et première évangélisation, catéchèse et formation chrétienne, mystagogie et formation continue de la foi, chemin de la beauté. Il peut sembler que le terme « évangélisation » soit aujourd'hui mieux adapté pour désigner tout cela, mais nous pensons qu'il est important de préserver et, si nécessaire, de renouveler le terme de « prédication ». La mission de l'Église requiert toujours la prédication de la Parole et tout ce que l'Ordre des Prêcheurs fait découle de son appel à répondre à ce besoin.

2. — Les premiers dominicains prêchaient à partir d'une vie évangélique partagée, de sorte que la construction de la communauté et la vie de communion étaient toujours essentielles à leur manière de prêcher. Notre manière particulière de servir la Parole de Dieu requiert une vie commune vécue en fraternité, la Parole reçue par la contemplation et l'étude, la Parole célébrée dans la liturgie et la prière, la Parole proclamée par l'enseignement et le témoignage. Dans une lettre adressée à l'Ordre en 2021, le pape François a fait l'éloge de saint Dominique pour sa vie passée à « proclamer l'Évangile par la parole et l'exemple afin d'édifier l'Église dans l'unité fraternelle et le discipulat missionnaire ». Le pape a également rappelé que, dès le début, l'Ordre des Prêcheurs avait embrassé tous les états de vie de l'Église, permettant au charisme de la prédication de déborder sur toutes les branches de la Famille dominicaine. Comme l'Église elle-même est une communion ordonnée, la Famille dominicaine est une communion ordonnée. Notre fraternité signifiera toujours vivre

dans l'unité avec la diversité des personnalités, des dons, des expériences et des responsabilités qui sont les nôtres.

3. — Les frères et sœurs de l'Ordre partagent la tâche de la prédication selon la diversité de leurs états et de leurs dons. Elle est toujours entreprise au sein d'une culture particulière, dans des conditions particulières de temps et d'espace. À tout moment, il y a des différences selon les lieux, mais aussi des différences temporelles ou historiques, car les priorités, les préférences et les possibilités changent d'une génération à l'autre. Le mouvement mendiant est apparu en réponse à une telle série de changements culturels qui avaient des aspects sociaux, intellectuels, économiques et politiques. L'histoire du frère coopérateur dans l'Ordre témoigne justement de ces réalités, car cette vocation particulière a été, et reste, comprise et vécue de différentes manières, dans diverses régions de l'Ordre, à différentes époques.

4. — L'Ordre a vu le jour à un moment où l'Église opérait un changement radical dans l'organisation de sa mission de prédication. Le concile du Latran de 1215 appela les évêques à trouver des hommes [*sic*] aptes à poursuivre le travail de prédication lorsque les évêques eux-mêmes ne pouvaient ou ne voulaient pas s'engager pleinement dans cette tâche. Dans les années qui suivirent, le pape Honorius III recommanda fréquemment les Prêcheurs aux évêques de l'Église, et il en vint bientôt à les désigner non seulement comme un ordre de prêcheurs, mais aussi comme un ordre de confesseurs, avec la tâche connexe de célébrer le sacrement de pénitence et de réconciliation, autre préoccupation pastorale du concile de Latran de 1215. Ce lien avec l'autorité des évêques et la célébration des sacrements explique pourquoi l'Ordre est clérical dès le départ. Pour beaucoup de frères, la grâce baptismale, complétée par la confirmation et concrétisée par la profession religieuse, requérait également l'ordination presbytérale pour que les Prêcheurs puissent remplir la mission qui leur est confiée par l'Église.

5. — Comme Dominique, les Dominicains cherchaient à vivre *in medio Ecclesia*, c'est-à-dire à se mettre, par la prédication, au service de l'ensemble de la communauté des croyants. Ce devait être leur voie vers la sainteté. Tous les frères ne sont pas devenus des « prédicateurs en chaire », ni même tous les frères ordonnés, mais tous

ont coopéré à la mission commune. Certains l'ont fait par le biais de ministères internes à la communauté — domestiques et liturgiques, administratifs et de formation — tandis que d'autres ont assumé des ministères externes — pastoraux, éducatifs, missionnaires. Tout comme il y a une variété de dons et de ministères parmi les frères ordonnés de l'Ordre, et parmi les moniales, les sœurs et les laïcs, il semble raisonnable de trouver une variété également parmi les frères coopérateurs ; certains seront des frères tournés principalement vers la vie de la communauté, d'autres impliqués dans l'éducation, d'autres poursuivant des activités professionnelles, d'autres encore prêchant de manière plus explicite.

6. — Saint Dominique avait déjà perçu la nécessité de l'engagement des femmes dans le travail de la « sainte prédication ». Les communautés de Prouilhe et de Saint-Sixte, par exemple, étaient des communautés de moniales soutenues par des équipes de frères, les moniales soutenant à leur tour les frères par leurs prières et leur amitié. Ainsi, la communauté de Prouilhe s'appelait dès le début « la Sainte Prédication de Sainte-Marie-de-Prouilhe ».

## 2.2. — *Le « charisme institutionnel » de Dominique*

7. — L'expression « charisme institutionnel » vient du frère Guy Bedouelle dans son récit des débuts de l'Ordre, et elle est heureuse car elle contribue à nous mettre en garde contre toute opposition dualiste entre les ministères prophétique et sacerdotal, laïc et clérical, féminin et masculin, baptismal et ordonné<sup>15</sup>. Le type de communauté établi par saint Dominique, une communion ordonnée de frères, ordonnés et laïcs, ainsi que de moniales, a été un facteur de crédibilité pour sa prédication, car elle réalisait déjà en partie la communion de l'Église elle-même.

8. — La profession dans l'Ordre des Prêcheurs reconnaît publiquement et officialise le don et l'obligation d'être impliqué dans son ministère de prédication. Thomas d'Aquin dit que cela est déjà vrai pour tout chrétien pleinement initié : la confirmation l'habilite à témoigner par ses paroles de sa foi dans le Christ et à le faire

---

<sup>15</sup> Cette phrase vise à souligner que la force du projet de Dominique résidait dans la combinaison de l'inspiration charismatique et de la collaboration institutionnelle, une force qu'il n'aurait pas possédée s'il s'était appuyé uniquement sur l'une ou l'autre.

publiquement et, pour ainsi dire, officiellement<sup>16</sup>. Notre profession donne à cette responsabilité chrétienne une spécificité particulière, en nous intégrant dans une communauté pour laquelle la prédication de la Parole est son être et sa finalité.

**9.** — Pour nous, la prédication est liée à la louange et à la bénédiction, et elle est entreprise en premier lieu pour glorifier Dieu, en confessant la grâce de Dieu dans les merveilles qu'Il a accomplies dans la création et dans l'histoire. Les premiers dominicains témoignent d'un sens marqué de la joie à proclamer l'Évangile et à chercher à le vivre ensemble, ce à quoi toute l'Église a été rappelée, chaque chrétien ayant une place dans la transmission de la joie de l'Évangile (*Evangelii Gaudium*). Nous nous adressons à saint Dominique en tant que « prêcheur de la grâce », ce qui caractérise également le contenu et le style de notre prédication. Pour citer à nouveau le pape François, la famille de saint Dominique a cherché à atteindre toutes les périphéries de notre monde avec la lumière de l'Évangile et l'amour miséricordieux du Christ.

**10.** — Toute forme d'évangélisation inclut, tôt ou tard, la proclamation explicite de l'Évangile et c'est un objectif prioritaire pour les membres de l'Ordre des Prêcheurs. Les multiples façons de servir la Parole facilitent la vocation de prédication de tous les frères et sœurs de l'Ordre. Cependant, tout au long de notre histoire, la plupart des frères ont été ordonnés prêtres en vue de la célébration des sacrements qui sont directement liés aux fruits de la prédication, en particulier la réconciliation et l'Eucharistie.

**11.** — Saint Dominique a refusé à plusieurs reprises de devenir évêque. Il semble que ce ne soit pas seulement par humilité, mais parce qu'il ne voulait pas prêcher l'Évangile avec la seule autorité hiérarchique. Il voulait le prêcher avec la force de sa propre expérience de foi et le témoignage d'une vie évangélique. La pauvreté évangélique est un critère essentiel de la prédication dominicaine, comme Humbert de

---

<sup>16</sup> *Sum. Theol.*, III<sup>a</sup>, q. 72, a. 5, ad 2, *potestas publice fidei Christi verbis profitendi, quasi ex officio*.

Romans le montre clairement dans ses préoccupations concernant l'accession d'Albert le Grand à l'épiscopat<sup>17</sup>.

12. — Une lettre du dicastère pour la Doctrine de la foi datant de 2016 semble avoir renforcé la distinction entre les dons hiérarchiques et charismatiques dans l'Église<sup>18</sup>. Le pape François fait souvent appel à cette distinction lorsqu'il prend des décisions concernant de nouveaux mouvements, par exemple. Cependant, plutôt que de commencer par les distinctions entre nous, il est préférable de considérer d'abord notre terrain commun, la communion et la mission de l'Ordre qui sont partagées par tous les frères et sœurs, et ensuite d'envisager des distinctions en fonction des dons particuliers que l'on trouve parmi nous. Le frère dominicain ordonné, par exemple, est avant tout un frère dominicain et n'est donc pas seulement un prêtre. Nous comprenons donc notre statut de prêtre ministériel dans le cadre de la communion et de la mission de l'Ordre, qui sert la communion et la mission de l'Église<sup>19</sup>. L'identité des frères coopérateurs est définie par rapport à leur profession de religieux consacrés qui les place dans la dimension charismatique de la vie de l'Église telle que *Iuvenescit Ecclesia* la comprend.

### 2.3. — *Nous sommes des prêcheurs*

13. — Pour certains historiens de l'Ordre, c'est la bulle papale du 21 janvier 1217 qui a finalement confirmé ce que saint Dominique souhaitait : un ordre qui s'appellerait, et serait en réalité, un ordre de prêcheurs. C'est dans cette bulle que les frères sont désignés pour la première fois comme « prêcheurs » et non plus seulement comme des frères qui prêchent. Il s'agit donc de quelque chose que nous *sommes* et pas seulement de quelque chose que nous *faisons*. Nous savons également que le terme *predicatio* désignait à l'origine l'ensemble du projet de vie commune et d'obéissance

---

<sup>17</sup> La lettre de Humbert à Albert se trouve dans RODOLPHE DE NIMÈGUE, *Legenda Alberti Magni* (H. C. Scheeben éd., Cologne, 1928, pp. 154-156). Une traduction anglaise est donnée par Simon Tugwell o. p. dans *Albert & Thomas : Selected Writings* ("The Classics of Western Spirituality", Paulist Press, 1988, pp. 16-18).

<sup>18</sup> Lettre du dicastère pour la Doctrine de la foi, *Iuvenescit Ecclesia. Sur la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques dans la vie et la mission de l'Église* (2016) : alors que le hiérarchique confirme le charismatique, le charismatique fait bouger le hiérarchique. On ne peut espérer que l'Ordre soit plus clair sur cette distinction et ces relations que l'Église elle-même ne l'est !

<sup>19</sup> Notons que Vatican II a laissé en suspens la question du prêtre qui est aussi un religieux.

dominicaine : la prière et l'étude, la vie communautaire et la prédication. Le ministère de la prédication dominicaine devait être un ministère communautaire et chaque maison était une « maison de prédication ». Tous les frères ne prêchaient pas individuellement, pas même tous les frères ordonnés. En fait, les premières générations étaient très strictes quand il s'agissait de déterminer quels frères avaient reçu « la grâce de la prédication ». Cela a posé des problèmes par la suite et l'expression « grâce de la prédication » a été supprimée des Constitutions. Mais le fait que la prédication dominicaine soit une mission communautaire, et que la « prédication » soit en premier lieu la communauté dominicaine elle-même, signifie que tous les membres de la communauté accomplissent cette mission. Dominique a confié le ministère de la prédication à la communauté afin de garantir la continuité et la permanence de ce ministère, et de soutenir et d'accréditer la prédication par le témoignage de la vie évangélique de la communauté. Aujourd'hui, on répète à juste titre que la prédication n'est pas quelque chose que nous faisons, mais quelque chose que nous sommes : « nous sommes une prédication ».

14. — Une préoccupation majeure de l'Église à partir du Moyen Âge a été l'autorisation de prêcher : qui a l'autorité de prêcher l'Évangile ? Le quatrième concile du Latran (1215) a changé les choses de manière significative : « Les évêques désigneront des hommes aptes à remplir avec profit ce devoir de la prédication sacrée, des hommes puissants en paroles et en actes, qui visiteront avec soin les peuples qui leur sont confiés, à la place des évêques, puisque ceux-ci n'en sont pas capables, et qui les édifieront par la parole et par l'exemple » (canon 10).

Nous voyons dans cette décision que la mission de l'Église exigeait un développement important dans l'organisation du ministère de la Parole. À l'époque du concile Vatican II, il était clair et incontesté que la première tâche de tous les prêtres, en tant que collaborateurs des évêques, était de prêcher l'Évangile de Dieu à tous les peuples<sup>20</sup>. La mission de l'Église pourrait-elle nécessiter d'autres développements significatifs aujourd'hui ou à l'avenir ? C'est indubitable. Dieu fait sans cesse naître de nouvelles choses dans son Église, écrivait Honorius III à saint Dominique.

---

<sup>20</sup> VATICAN II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum Ordinis*, n° 4.

**15.** — À la même époque, Humbert de Romans supplie Albert le Grand de ne pas accepter un évêché : comment prêcher à partir d'une base de pauvreté si l'on accepte une telle position de pouvoir ? Cette base est un fondement nécessaire pour prêcher comme saint Dominique voulait le faire. Il avait dispersé ses frères dans diverses parties de l'Europe pour étudier, prêcher et fonder des couvents. La crédibilité de la prédication dominicaine reposait donc sur deux choses : d'une part la pauvreté et la simplicité d'une vie évangélique partagée, d'autre part l'étude, la contemplation et l'étude. La pauvreté des ordres mendiants n'était pas une fin en soi. Elle était essentielle pour donner de la crédibilité à leur prédication, à l'imitation du style de vie du Christ et des apôtres qu'il envoyait prêcher. L'étude était l'autre fondement essentiel de leur prédication. Nos traditions d'étude sont bien maintenues, mais qu'en est-il de notre pauvreté/mendicité aujourd'hui ? Qu'en est-il de la joie et de la fécondité qui, nous dit-on, ont suivi la prédication de Dominique et de ses premiers frères ? Qu'en est-il de la dimension contemplative qui fait toujours partie de notre approche de l'étude ? Qu'en est-il de la sainteté de vie qui donne de l'autorité à ceux qui témoignent de la Parole ?

**16.** — Les dangers liés à cette mission ont été mis en évidence par le plaidoyer d'Humbert auprès d'Albert : comment prêcher efficacement l'Évangile à partir d'une position de pouvoir ? L'Église regarde les religieux consacrés non seulement comme des exemples de vie fraternelle vécue en communion, mais aussi comme des hommes et des femmes prêts à proclamer l'Évangile aux marginaux, à vivre et à travailler avec ceux qui, de diverses manières, se trouvent à la périphérie de la société et de l'Église. Souvent, ce sont les frères coopérateurs qui ont le mieux servi cet aspect de la mission de l'Ordre, travaillant avec des personnes en marge, des personnes qui, pour une raison ou une autre, échappent au centre de l'attention, ne se préoccupant pas du pouvoir institutionnel, mais cherchant à être plus proches de ceux qui n'ont aucun pouvoir.

**17.** — Dès le début, l'Ordre s'est défini comme clérical et les motifs sont très clairs dans les origines de l'Ordre. Outre le lien avec la célébration des sacrements et le lien avec l'autorité épiscopale, la prédication doctrinale n'était autorisée qu'à ceux qui étaient ordonnés. Il s'agissait de prêcher les mystères centraux de la foi chrétienne, à savoir la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, la Résurrection, l'action du Saint-

Esprit. Les personnes non ordonnées étaient autorisées à prononcer des exhortations morales, à prêcher sur les vertus et à dénoncer les vices. Aujourd'hui, il n'est interdit à aucun baptisé d'annoncer les mystères du *Credo* chrétien, et nous avons tous connu des prédicateurs laïcs convaincants et efficaces.

**18.** — Nous vivons à une époque où les changements sont toujours plus rapides. Après s'être habitué à Internet, le monde est maintenant confronté aux défis et aux possibilités de l'intelligence artificielle. Ces développements sont au moins comparables à l'invention de l'imprimerie et offrent des possibilités de communication qui sont clairement pertinentes pour le travail de prédication. Il y a un grand besoin d'hommes et de femmes qualifiés et formés à l'utilisation de ces technologies et prêts à coopérer avec leurs frères et sœurs qui sont formés à d'autres aspects du ministère de la Parole. Dans un monde spécialisé, l'Ordre a besoin de personnes ayant des connaissances et une expertise spécialisées, non seulement dans le domaine de la théologie, mais aussi dans les nombreux domaines propres au travail de prédication aujourd'hui. Les premiers chapitres de l'Ordre ont insisté sur le fait que les hommes souhaitant devenir frères coopérateurs devaient posséder certaines compétences et expertises qui contribueraient à la mission de l'Ordre et fourniraient ce que cette mission exige. Les frères continuent d'apporter à l'Ordre les dons qu'ils ont reçus pour les mettre au service de la mission de la prédication. Au fur et à mesure que la spécialisation s'accroît, le besoin de collaboration et de coresponsabilité se fait également sentir. Il est important que l'expérience de tous les frères et sœurs soit partagée au sein de la Famille dominicaine et que la responsabilité de prêcher de quelque manière que ce soit soit prise au sérieux par chacun d'entre nous.

**19.** — D'abord et avant tout, nous sommes des prédicateurs efficaces uniquement si nous sommes aussi des contemplatifs de la Parole, des serviteurs amoureux de la Parole en la recevant, en la célébrant, en la vivant et en la proclamant. Quels que soient les développements technologiques qui marqueront nos vies à l'avenir, c'est la Parole vivifiante qui est notre sujet, une Parole que nous souhaitons partager avec tous les hommes, en les aidant à se joindre à nous, quels que soient leur vocation ou leur état de vie, pour la contempler et partager avec d'autres les fruits de cette contemplation.

#### 2.4. — *Le frère coopérateur*

**20.** — Après tout ce qui a été dit, sommes-nous plus près d'entrevoir la « figure » du frère coopérateur dominicain ? Nous savons qu'il s'agit d'un état de vie particulier présent dans l'Ordre depuis le début et à travers les siècles, nécessaire, comme le dit le chapitre général de Quezon City, pour que la plénitude de l'identité de l'Ordre puisse se manifester : « là où l'on voit des frères prêtres et des frères coopérateurs présents et travaillant ensemble, l'Ordre est réellement et pleinement présent<sup>21</sup> ».

**21.** — En tant que frères profès, les frères sont aussi des prêcheurs : le service de la Parole est leur être et leur vie. Du sacerdoce commun de tous ceux qui sont pleinement initiés dans l'Église (LCO 1, § VI), spécifié par leur profession dans l'Ordre des Prêcheurs, jaillit la coresponsabilité des frères pour la vie et la mission de l'Église dans la prédication de l'Ordre. La profession dans la vie consacrée et, en particulier, la profession dans l'Ordre des Prêcheurs constitue l'identité spécifique de la vocation des frères.

**22.** — Saint Thomas d'Aquin a écrit que la vie religieuse orne l'Église, ajoutant à sa beauté. Son but premier n'est pas d'accomplir des tâches particulières, mais simplement de glorifier Dieu et de sanctifier ceux qui y sont appelés, ce qui est manifestement bon en soi<sup>22</sup>. La vie consacrée elle-même annonce l'espérance en la Résurrection. Bien vécue, elle révèle la beauté du Christ au monde et attire les personnes dans la vie divine. Cela est un aspect essentiel, mais pas le seul, de la vocation du frère. Si notre vie commune cesse d'ornier le Corps du Christ et de louer sa bonté, nous sommes « des gongs bruyants et des cymbales retentissantes ». Ces dernières années, l'enseignement magistériel et théologique a fortement insisté sur le fait que la « voie de la beauté » est aujourd'hui une modalité essentielle du ministère de la Parole. C'est aussi la raison pour laquelle la dimension contemplative est toujours valorisée dans la vie consacrée.

---

<sup>21</sup> ACG Quezon City 1977, 62, 2-3. Voir aussi ACG Tultenango 2022, 78.

<sup>22</sup> *Sum. Theol.*, II<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, q. 183, a. 2 ; q. 183, a. 3 ; q. 184, a. 1 ; q. 186, a. 1.

**23.** — La prédication des frères coopérateurs peut être un stimulant prophétique salutaire dans l'Ordre. Ce type de prédication dépend entièrement de la qualité de la vie spirituelle et évangélique du frère. Il faut penser d'abord à la spiritualité du frère plutôt qu'à son travail. Cette « prédication sans ordination », dans les multiples façons dont elle est accomplie par les frères, est une contribution importante de la vocation des frères au reste de l'Ordre. Rappeler le fondement charismatique de leur prédication devrait aider à éviter la tentation de « cléricaiser » les frères et de déformer leur vocation. En même temps, les récents chapitres généraux nous ont rappelé la nécessité de renouveler notre appréciation du sacerdoce dominicain, en repensant sa signification, par exemple en retrouvant le sens de la paternité spirituelle<sup>23</sup>.

**24.** — L'aspect charismatique de la vie de l'Église est prophétique, ce qui signifie parfois « perturbateur », remettant en question un arrangement institutionnel qui peut trop facilement devenir complaisant. Liant le charismatique au prophétique, la vie religieuse est une voix de la périphérie. L'Église demande aux religieux d'être avec les plus pauvres et de les représenter, appelant l'Église à revivre à partir du pouvoir créatif de l'amour qui peut parfois sembler chaotique avant d'être reconnu comme créatif. La vocation du frère est inquiétante parce qu'elle nous appelle à apprécier le non-instrumental, le non-fonctionnel, la réalité humaine simplement pour elle-même, dans sa beauté et sa nécessité. La vie religieuse sert de « miroir et de mémoire » à l'Église, lui reflétant et lui rappelant ce qu'elle est appelée à être. La vocation du frère est la vocation à la vie religieuse, qui est une manière particulière de manifester la beauté du Christ et d'attirer les personnes au Christ. La responsabilisation des laïcs dans l'Église signifie que des jeunes hommes et femmes seront désormais attirés par notre vie non pas pour faire certaines choses, qu'ils pourraient tout aussi bien faire en dehors de l'Ordre, mais pour assumer la mission de prédication spécifiquement en tant que religieux consacrés. Sans une compréhension de la vie religieuse comme quelque chose de désirable en soi, parler des manières dont un frère peut accomplir des ministères internes ou externes ne contribuera pas à promouvoir

---

<sup>23</sup> ACG Biên Hòa 2019, 91c et 268, et lettre de promulgation du maître de l'Ordre ; ACG Tultenango 2022, 82.

sa vocation. Tout revient à la volonté de révéler le Christ au monde par la « sainte prédication ».

**25.** — La vocation mendiante était également prophétique en ce qu'elle obligeait ceux qui la vivaient à être dehors, dans le monde et à s'engager dans le monde. Il ne s'agissait pas seulement de rechercher un soutien économique, mais d'identifier la présence de l'Esprit dans le monde. Yves Congar o. p., dans *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, a souligné que l'Église doit être à l'écoute du monde, que le monde peut aussi, pourrions-nous dire, servir de « miroir et de mémoire » à l'Église. Nous pouvons le comprendre comme le type de critique prophétique qui, sous la providence de Dieu, nous appelle à aller de l'avant. Souvent, ce sont les frères coopérateurs qui ont été les plus proches des gens et les plus conscients de leurs situations et de leurs circonstances concrètes. Le frère coopérateur est souvent à la périphérie, peut-être même à l'avant-garde, de l'Église qui s'engage dans le monde.

**26.** — Promouvoir les vocations pour la fraternité coopératrice est un défi urgent<sup>24</sup>. Il y a des opinions divergentes dans l'Ordre sur l'avenir de la vocation de frère coopérateur, et il est clair qu'elle ne peut pas être promue et soutenue là où il n'y a pas la conviction nécessaire à son sujet. Si l'on veut promouvoir efficacement les vocations, l'Ordre doit retrouver la conviction de la vocation du frère. Dans quelle mesure sommes-nous convaincus de la vérité de cette affirmation : *l'Ordre répond plus efficacement aux besoins de la prédication de l'Évangile aujourd'hui lorsqu'il est composé également de frères coopérateurs ?* Là où elle est acceptée, tout devrait être fait pour soutenir la formation et l'engagement des frères dans la vie des communautés et pour partager les expériences de ces lieux avec l'Ordre dans son ensemble. Là où les traditions sociales et culturelles militent contre la promotion de la vocation du frère, un effort supplémentaire doit être fait pour comprendre, expliquer et promouvoir cette vocation. Les provinces doivent analyser leur propre engagement envers notre mission et les moyens qu'elles utilisent pour inciter les jeunes hommes à y participer. Nous croyons que le témoignage de chaque frère sur sa vocation et sur la manière dont il vit

---

<sup>24</sup> ACG Tultenango 2022, 28 et 196.

sa vie est le moyen le plus puissant de présenter ce mode de vie et de promouvoir cette vocation.

**27.** — Nous avons donc des frères coopérateurs, afin que l'Évangile puisse être prêché par nous de toutes les manières possibles. Tous les membres de la famille sont essentiels. L'Ordre peut offrir aux hommes une manière de vivre leur vie chrétienne qui n'est ni celle du sacerdoce ministériel, ni celle de la vie conjugale, ni celle de la vie laïque célibataire. Dans le discernement des vocations à la fraternité, ainsi que pour la formation des frères, l'inclination pour la mission de l'Église et le sens de la coresponsabilité envers cette mission doivent constituer un critère fondamental.

**28.** — Penser aux frères nous oblige à réfléchir à notre motivation pour promouvoir d'éventuelles vocations à l'Ordre. Pourquoi le faisons-nous ? Est-ce pour maintenir les effectifs ? S'agit-il de maintenir une réserve de prêtres pour l'Église ? Nous faut-il construire une nouvelle histoire autour de nous, et pas seulement autour des frères, si nous voulons nous libérer des catégories trop longtemps établies et si nous voulons trouver une énergie et un enthousiasme nouveaux pour répondre aux nouveaux besoins missionnaires ? Peut-être faut-il un changement plus radical, une nouvelle vision plutôt que la recherche de nouvelles méthodes pour les vieilles outres ? Le processus de « synodalité » a coïncidé avec la période de travail de notre commission. Nous ne voyons pas encore quelles implications ce processus pourrait avoir pour les religieux consacrés et pour les frères en particulier, si ce n'est que tous les membres de l'Église sont appelés à embrasser la « voie synodale ». Cela signifie tout d'abord qu'il faut s'assurer que tous les frères et sœurs dominicains apprécient la forme « synodale » d'autonomie que saint Dominique a donnée à l'Ordre et qu'ils soient tous capables de participer aussi pleinement que possible au fonctionnement de cette forme d'autonomie.

**29.** — Il est important de respecter le mystère et la grâce de la vocation dans la vie de chaque personne. La vocation est un appel du Seigneur à un mode de vie particulier. Il est essentiel que les aspirants à l'Ordre s'insèrent d'abord dans la vie de l'Église, en reconnaissant la dignité du baptême de tous les chrétiens, en appréciant l'appel universel à la sainteté ainsi que l'appel particulier pour chaque personne. Il se

peut que la promotion de la vocation laïque dans l'Église ait diminué l'estime pour la vie religieuse, alors que le besoin de prêtres reste évident. Cependant, le frère coopérateur témoigne de la grâce d'une vie consacrée, de l'Évangile vécu radicalement dans une vie entièrement donnée à Dieu, dans la pauvreté et la simplicité, à partir d'un désir d'assumer le coût de la vie de disciple. Il est donc essentiel qu'un frère qui se croit appelé à être un frère coopérateur reçoive le soutien de ses frères et sœurs pour poursuivre cet appel et le vivre. De jeunes frères disent avoir été découragés par leurs frères clercs de poursuivre la vocation qu'ils croient être la leur. Un frère qui s'est adressé à notre commission a dit que la vocation de frère n'est pas aujourd'hui pour les timorés ; ceux qui y sont appelés ont besoin de discipline, d'intégrité, de transparence et de maturité. Il pourrait être utile de réfléchir au fait que la vocation du frère est similaire à celle de la moniale dominicaine en ce qu'elle concerne simplement la vie religieuse et qu'elle n'est pas en premier lieu fonctionnelle pour une activité particulière. Sans Dieu, le mode de vie du frère, comme celui de la moniale, est inutile, mais avec Dieu, il mérite tout (sœur Breda Carroll o. p.).

**30.** — On parle souvent de la vocation du frère coopérateur comme ayant une fonction représentative ou « quasi-sacramentelle », et on est tenté de trouver sa raison d'être entièrement dans une telle fonction représentative : elle nous rappelle la fraternité ou la pauvreté, la simplicité ou la disponibilité... Ce faisant, l'Ordre cherche à exprimer son appréciation des frères : leur présence nous rappelle que nous ne sommes pas seulement des prêtres ; elle nous rappelle des aspects importants de notre spiritualité. Mais nous nous apprécions les uns les autres en premier lieu pour ce que nous sommes en nous-mêmes et pour ce que chacun d'entre nous apporte à l'Ordre, et pas seulement pour ce qu'il représente pour nous. En fait, la contribution structurelle ou institutionnelle la plus importante que les frères coopérateurs apportent vient simplement du fait qu'ils vivent bien leur vie religieuse consacrée. En cela, ils ne sont pas seulement des représentants mais des témoins. Le maître de l'Ordre le dit très bien lorsqu'il affirme qu'« un seul frère dans une communauté suffit à nous ramener à notre fraternité ». Mais il faut d'abord apprécier le frère pour lui-même afin de voir la valeur profonde de l'affirmation du maître de l'Ordre.

**31.** — Beaucoup de temps a été consacré à la discussion de la meilleure désignation pour les frères, en particulier lors du chapitre général de Bien Hòa (2019). Nombreux sont ceux qui, au sein de l'Ordre, n'aiment pas le terme « coopérateur », et il peut être difficile de l'expliquer à des personnes extérieures. Il y a des difficultés pratiques parce que c'est un titre maladroit et peu utile pour la communication au sein de l'Église en général, étant donné qu'aucun autre ordre religieux ou congrégation n'utilise ce terme. Les efforts pour trouver une meilleure désignation pour le frère et sa vocation se sont avérés infructueux. Ils sont appelés, comme tous les membres de l'Ordre, frères (*frater*) ou sœurs (*soror*) pour les membres féminins de l'Ordre. Tous ont la même dignité<sup>25</sup>. À certains moments, il sera nécessaire de parler de la vocation ou du statut spécifique d'un frère ou d'une sœur au sein de l'Ordre : moniale, sœur apostolique, laïc dominicain, frère prêtre, frère coopérateur. Mais lorsqu'il n'est pas nécessaire de faire de distinction, il suffit de parler des frères et des sœurs de saint Dominique. Actuellement, l'expression « frère coopérateur » est encore utilisée dans les documents officiels, mais les provinces sont libres de se servir d'une autre terminologie si le contexte de leur région ou les besoins de la communication externe le recommandent ou y aident<sup>26</sup>.

**32.** — Si le nom de frère coopérateur est maintenu, le terme « coopérateur » doit être compris dans le sens d'une coresponsabilité dans la mission évangélisatrice de l'Église que l'Ordre est appelé à servir (LCO 219, § II). Même s'il est maladroit à certains égards, il a un fondement théologique solide dans l'Ordre, où un titre distinctif sera toujours nécessaire. En 2009, le pape Benoît XVI a parlé de la coresponsabilité de tous les membres de l'Église : ils ne sont pas seulement des collaborateurs du clergé, a-t-il dit, ils sont coresponsables de la vie et de la mission de l'Église. Mais il a également dit qu'à cet égard l'Église a encore un long chemin à parcourir<sup>27</sup>. Pareillement, les frères coopérateurs ne sont pas définis simplement ou même

---

<sup>25</sup> Noter en particulier le texte des ACG de Quezon City, 1977, mentionné dans l'annexe ci-dessous.

<sup>26</sup> ACG Bien Hòa 2019, 192.

<sup>27</sup> BENOÎT XVI, Discours d'ouverture du Congrès ecclésial du diocèse de Rome sur le thème « Appartenance ecclésiale et coresponsabilité pastorale », 26 mai 2009 (disponible en plusieurs langues sur le site web du Saint-Siège à l'adresse [https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/speeches/2009/may/documents/hf\\_ben-xvi\\_spe\\_20090526\\_convegno-diocesi-rm.html](https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/speeches/2009/may/documents/hf_ben-xvi_spe_20090526_convegno-diocesi-rm.html)).

principalement comme coopérant avec les prêtres. Ils sont plutôt coresponsables de la mission évangélisatrice de l'Église telle qu'elle est entreprise dans l'Ordre des Prêcheurs et conformément à leur vocation particulière au sein de l'Ordre (LCO 100, § II)<sup>28</sup>. Le premier emploi du terme « coopération » dans le LCO se rapporte en fait aux frères ordonnés qui, en raison de leur ordination, sont coopérateurs de l'ordre épiscopal et assument une responsabilité prophétique dans la prédication de l'Évangile (LCO 1, § V). Les frères non ordonnés coopèrent à cette même mission sur la base du sacerdoce commun, qu'ils exercent de manière particulière en tant que frères dominicains (LCO 1, § VI). Nous sommes donc tous coopérateurs dans la mission du Christ poursuivie par l'Église, et nous y contribuons de manières multiples et variées. Plus encore, nous sommes appelés non seulement à coopérer, mais aussi à être coresponsables de la vie et de la mission de l'Église.

#### 2.5. — *Autres ministères, baptismaux et diaconaux*

**33.** — Les ministères baptismaux ne sont pas des « ordres mineurs ». Autrefois appelés « ministères laïcs », et depuis 2021 ouverts aussi aux femmes, ils sont issus du baptême. Lorsque des frères coopérateurs sont institués dans l'un de ces ministères, c'est en vertu de leur qualité de baptisés et non d'une orientation vers le sacerdoce ministériel. Comme le diaconat, ces ministères peuvent être reçus pour un temps ou de façon permanente. Mais il y a toujours un risque de cléricisation de ces ministères, comme il y a aussi un risque de cléricisation des religieux en général, par exemple en supposant que si des personnes consacrées sont présentes, c'est à elles qu'il faut demander d'assumer les fonctions liturgiques.

**34.** — Il appartient à chaque province de décider si tous les frères en formation sont institués dans les ministères baptismaux de lecteur et d'acolyte. Il n'est pas nécessaire que les frères coopérateurs soient ainsi institués, bien que rien ne s'y oppose. Il convient néanmoins de rester vigilant face au danger, déjà évoqué, de la

---

<sup>28</sup> Le texte du LCO 100, § II auquel il est fait référence a été abrogé par le chapitre général de Tultenango (ACG Tultenango, 339). Le chapitre général précédent avait déjà supprimé la référence spécifique aux frères coopérateurs (ACG Biên Hòa 2019, 388). Comme indiqué à la fin de l'annexe de ce rapport, ce texte avait servi à structurer le rapport préparé par la commission Madonna dell' Arco pour le chapitre général de Quezon City (ACG Quezon City 1977, 62).

cléricalisation des ministères, car, à l'heure actuelle, le terme « ministère » tend de plus en plus à désigner un service de la communauté ecclésiale qui est interne, liturgique et quasi clérical. Le terme « apostolat », en revanche, désigne un service rendu à la communauté ecclésiale et au monde qui est externe, pastoral et engagé dans la vie des hommes et des femmes, au-delà des limites le bâtiment de l'église.

**35.** — Cependant, tout ministère dans l'Église comprend un rayonnement apostolique. Le ministère de lecteur ne se limite pas à la lecture lors de la messe, mais englobe un service plus large de proclamation et d'enseignement de la Parole, constituant un véritable apostolat pour l'Église et pour le monde, centré sur la Parole de Dieu. Le ministère d'acolyte, quant à lui, est davantage tourné vers les services liturgiques, mais il inclut aussi une mission plus étendue, comme la préparation des fidèles à recevoir la Sainte Communion, le port de l'eucharistie aux malades, et d'autres tâches similaires. Les exigences restent identiques à celles de tout autre ministère : mener une vie spirituelle en accord avec la mission confiée, recevoir une formation adéquate et être officiellement mandaté par l'Église pour cette mission.

**36.** — Maintenant que le *catéchiste* est reconnu comme un ministère spécifique, et pas seulement comme une tâche liée à celle du lecteur, il se peut que certains de nos frères soient formés et institués comme catéchistes, ministère que beaucoup d'entre eux exercent déjà. Le ministère de catéchiste semble être celui qui offre le plus de potentiel pour les dominicains, car il touche directement à la formation des personnes dans la foi. Nous relevons ce que le Maître de l'Ordre dit dans sa *Relatio* au chapitre général de Tultenango, « avec l'institution du ministère de catéchiste [...] il semble opportun d'encourager les laïcs dominicains, spécialement ceux qui ont le charisme d'enseigner, à être institués catéchistes<sup>29</sup> ».

**37.** — Il est opportun mais non nécessaire que les frères coopérateurs soient institués dans l'un ou l'autre des ministères baptismaux. Ils sont déjà apostoliques par leur profession dominicaine, même s'ils ne sont pas institués formellement dans l'un de ces ministères. Leur vocation est, avant tout, de témoigner par leur spiritualité de la vie religieuse elle-même, du don de soi à Dieu et au Christ en tant que Verbe de Dieu.

---

<sup>29</sup> ACG Tultenango 2022, *Relatio*, 57.

Comme frères profès de l'Ordre, ils sont prêcheurs à leur manière, même s'ils n'ont pas été formellement institués dans un ministère.

**38.** — Alors que se poursuit dans l'Église le débat sur le rôle du diacre, le ministère diaconal permanent est cohérent avec notre mission bien qu'il constitue, en fait, un troisième type de frère — ni prêtre, ni frère coopérateur. Les conditions requises pour le ministère diaconal dominicain sont les mêmes que pour les autres frères, à savoir vivre pleinement la vie fraternelle dominicaine<sup>30</sup>. Le diacre est ordonné au service de la charité du Christ qui prend sa source dans la Parole (c'est pourquoi le diacre prêche) et dans la Coupe (c'est pourquoi le diacre est typiquement le ministre du calice). Cela vise toujours le bien commun de la communauté qu'il sert. Le témoignage sacramentel de la charité de la part du diacre se distingue du témoignage charismatique de la charité dans la vie de Martin de Porrès, par exemple, qui n'était ni prêtre ni diacre et dont le service de la charité s'enracinait simplement dans sa sainteté personnelle. La distinction entre le hiérarchique ou sacramentel et le charismatique peut ainsi être clarifiée : l'un appartient à l'ordre de la signification, l'autre à l'ordre de la sainteté personnelle.

#### *2.6. — Questions récurrentes*

**39.** — Un certain nombre de questions particulières continuent à se poser chaque fois que l'on considère la vocation des frères. L'une d'elles est l'usage que nous faisons du terme « coopérateur » : pouvons-nous trouver une meilleure manière de nommer cette vocation ? Ce qui a été décidé à Biên Hòa semble être la meilleure solution possible à l'heure actuelle : voir les n<sup>os</sup> 31-32 ci-dessus. Il est important de rappeler pourquoi les frères eux-mêmes ne sont pas satisfaits de cette appellation : elle semble impliquer qu'ils sont de simples coopérateurs dans les ministères des prêtres et n'exercent aucun ministère de manière indépendante, voire qu'ils sont secondaires par rapport à la mission de l'Ordre. La résistance à changer la désignation et à appeler tous les frères simplement « frères » peut provenir de la crainte que cela entraîne des conséquences pour le statut clérical de l'Ordre et ne rende encore plus floue la question examinée au n<sup>o</sup> 40 ci-dessous. En même temps, il faut noter que les chapitres généraux

---

<sup>30</sup> ACG Quezon City 1977, 63.

récents ont supprimé toute référence à la distinction entre frères clercs et frères coopérateurs, sauf lorsqu'il est nécessaire de se référer explicitement à l'un ou l'autre.

40. — Un autre problème est *la question de la voix passive* dans l'élection des supérieurs, qui a fait l'objet de développements significatifs dans l'Église ces dernières années : un rescrit du 18 mai 2022 concernant les supérieurs non ordonnés dans les instituts cléricaux, et la Constitution apostolique sur la Curie romaine du 19 mars 2022, *Prædicate Evangelium*, concernant le lien entre l'ordination et la juridiction, lien qui s'est renforcé après Vatican II.

Le *rescrit du 18 mai 2022* permet à un supérieur général et à son conseil de nommer un non-clerc comme supérieur local. Si un non-clerc devait être élu supérieur majeur ou nommé vicaire, cela nécessiterait l'autorisation du dicastère pour la Vie consacrée (autorisation déjà accordée dans le cas de la congrégation de la Sainte-Croix). Il ne s'agit pas d'un changement de la loi sous-jacente, mais d'un changement de la procédure de l'Église pour faire des exceptions dans certaines circonstances. Elle n'envisage pas non plus que les supérieurs locaux soient élus par leurs communautés et le langage utilisé ne correspond donc pas tout à fait à celui du LCO. Alors que les exigences du LCO pour l'élection d'un supérieur restent en vigueur, le chapitre général de Tultenango a modifié le LCO 443, § II, afin de clarifier que ces exigences ne s'appliquent pas aux postulations ; la postulation est elle-même un moyen de demander une dispense des exigences<sup>31</sup>. Comme toujours, il doit y avoir une juste cause pour une postulation, et il est également important de veiller à ne pas définir le frère coopérateur en termes cléricaux.

La *Constitution apostolique du 19 mars 2022* est revenue à la situation antérieure à Vatican II, quand l'ordination et la juridiction étaient plus éloignées l'une de l'autre. Mais le type de pouvoir impliqué, dans la présidence d'un dicastère par exemple, est toujours vicarial alors que nos supérieurs exercent une autorité propre et non vicariale. Mais les préoccupations de *Prædicate Evangelium* sont plus généralement pertinentes pour la participation de frères non ordonnés à notre gouvernement, comme définitifs, conseillers, *etc.* Notre dernier chapitre général a encouragé les provinces à

---

<sup>31</sup> ACG Tultenango 2022, 353.

inviter un frère coopérateur à assister au chapitre provincial lorsqu'il n'y a pas de frère parmi les membres élus du chapitre<sup>32</sup>. De même, les divers conseils de l'Ordre sont renforcés par la présence de frères coopérateurs, un arrangement qui manifeste la plénitude de l'Ordre et maintient la vocation des frères dans l'esprit des frères en général.

Il est intéressant qu'en s'adressant à notre commission, le frère Michael McAward s. m. nous ait informés que sa congrégation, depuis sa fondation une congrégation « mixte » de membres ordonnés et non ordonnés, a choisi d'être désignée, comme la nôtre, comme un institut religieux clérical parce que cela lui donnait une plus grande autonomie. En même temps, elle a toujours bénéficié de dérogations particulières en raison de ses origines uniques.

**41.** — Un troisième problème récurrent est la question de *la prédication au cours de la messe* ou d'autres célébrations liturgiques : cela doit-il toujours être limité à celui qui préside, à un autre prêtre ou à un diacre, de sorte que cela n'est jamais possible pour les frères étudiants ou les frères coopérateurs, pour les sœurs et les laïcs en général ? Tout en rappelant les liens entre prédication et sacerdoce ministériel qui sont soulignés dans le LCO 1, § IV à VI (voir aussi LCO 57), et en rappelant aussi le sens plus général donné au terme « prédication » dans la législation récente de l'Ordre, nous faisons deux suggestions. La première est d'être conscient de la possibilité offerte par CIC 766 : « Les laïcs peuvent être admis à prêcher dans une église ou un oratoire si le besoin le requiert en certaines circonstances ou si l'utilité le suggère dans des cas particuliers, selon les dispositions de la conférence des Évêques et restant sauf le canon 767, § 1 ». (Le canon 767 § 1 dit que l'homélie elle-même est réservée à un presbytre ou à un diacre.) Notre deuxième suggestion est de considérer les nombreuses autres façons dont la prédication peut être entreprise : dans des cadres paraliturgiques ou dévotionnels, pendant les neuvaines et les moments de retraite, en particulier pendant les « temps forts » de l'année, ainsi que les nombreuses possibilités offertes par Internet et les médias modernes, possibilités déjà mises en œuvre de nombreuses manières par les frères et les sœurs de l'Ordre.

---

<sup>32</sup> ACG Tultenango 2022, 174.

42. — On peut se demander pourquoi la question de l'autorité pour prêcher l'homélie est soulevée. D'innombrables occasions de proclamer le Christ sont offertes aux personnes non-ordonnées dans l'Église. Nous sommes-nous laissé distraire par l'importance accordée à ce moment particulier de la prédication ? Comme si nous étions l'ordre des homélistes et non l'Ordre des Prêcheurs ? Plus nous parlons de frères et d'autres personnes qui donnent des homélies, moins nous prêtons attention à d'autres besoins et d'autres opportunités. Il se peut aussi que nous surévaluions l'homélie. Sans aller jusqu'à dire que nous devrions abandonner cette question, nous devons nous demander si elle n'est pas venue nous distraire de notre mission.

### *Conclusion*

Il existe une vocation dominicaine unique, vécue de différentes manières par les hommes et les femmes qui appartiennent aux différentes branches de la Famille dominicaine. Nous pouvons facilement identifier certaines de ses caractéristiques principales, toutes centrées d'une certaine manière sur le service aimant de la Parole de Dieu. Nous recevons la Parole dans la prédication et la prière, dans l'étude et la contemplation. Nous célébrons la Parole dans la liturgie ainsi qu'à travers les arts, la musique, la littérature, *etc.* Nous vivons la Parole dans la vie commune que nous partageons. Et nous cherchons à prêcher la Parole par l'enseignement et les œuvres de miséricorde, en répondant, comme l'a dit le pape François dans son discours au chapitre général de 2016, au cri de la chair du Christ, au cri des pauvres.

Notre but n'a pas été de donner une définition de la vocation de frère, mais de souligner sa bienfaisance, dont la vie de tant de frères a témoigné et continue de témoigner. Traduire cette vocation en mots s'avère difficile pour de nombreuses raisons sociales, culturelles et théologiques. C'est également difficile, car il existe différentes façons de vivre la vocation du frère dans diverses parties du monde et dans les différentes provinces de l'Ordre. Bien que nous n'ayons pas trouvé de « définition » du frère coopérateur, nous pensons que ce n'est pas une difficulté : les frères sont là et nous savons ce qu'ils signifient pour nos communautés lorsqu'ils sont présents. Nous avons cherché à être motivés non pas par l'anxiété et la peur de la disparition des frères, mais plutôt par le désir d'apprécier à nouveau le bien qu'ils représentent

pour l'Ordre et pour l'Église. Un des constats auxquels nous sommes arrivés a été de voir plus clairement que le travail pour comprendre la vocation du frère correspond au travail pour comprendre la vie religieuse elle-même dans l'Église d'aujourd'hui. C'est pourquoi la préoccupation de l'Ordre à l'égard des frères ne concerne pas seulement cette vocation particulière, mais la totalité de la vocation dominicaine dans son ensemble. Nous pouvons appliquer ici le mot de saint Paul : « Si un seul membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance ; si un membre est à l'honneur, tous partagent sa joie » (1 Co 12, 26).

En même temps, si nous voulons présenter la vision d'un mode de vie attrayant à une nouvelle génération, il est urgent que nous trouvions à la fois la conviction et le mode pour exprimer la vocation du frère. Comment le faire d'une manière qui ne soit pas exclusive ou négative et qui saisisse quelque chose de la spécificité de cette manière de vivre la vocation dominicaine : c'est le défi que les chapitres et les commissions de l'Ordre affrontent déjà depuis de nombreuses années. Mais il semble clair que le principal défi est de trouver une conviction à ce sujet : là où elle est trouvée, les mots nécessaires viendront d'eux-mêmes.

Ce que nous avons présenté ici peut être décrit comme un cliché de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement dans la vie de l'Église et de l'Ordre. L'annexe qui suit révèle comment la dynamique de la mission des frères au sein de l'Ordre a évolué au cours des dernières décennies. Nous espérons bien sûr que notre travail jettera un peu de lumière sur l'effort pour comprendre et promouvoir la vocation des frères, au moment où nous nous tournons vers l'avenir. Nous ne pouvons terminer sans exprimer notre admiration et notre gratitude pour les frères de l'Ordre, vivants et décédés, qui nous ont inspirés dans leur façon de vivre notre vocation commune, dans la fraternité et l'humilité, dans la prière et le service mutuel. Comme le maître de l'Ordre l'a dit lors de sa rencontre avec notre commission : « Il suffit d'un frère dans une communauté pour nous ramener à notre fraternité. »

## ANNEXE

Ici, nous relevons ici les déclarations les plus substantielles concernant les frères coopérateurs dans les Actes des chapitres généraux depuis 1968, en tenant compte des rapports des commissions antérieures chargées d'examiner les aspects de la vocation des frères et de quelques événements importants concernant la place des frères dans la vie et la mission de l'Ordre. Outre les déclarations, commissions et rapports plus longs, une série de modifications a été apportée au LCO au cours de ces années, reflétant les préoccupations de l'Ordre concernant l'intégration des frères dans la vie, le ministère et le gouvernement de l'Ordre. Ces modifications traitent de questions telles que l'extension de la voix passive, la suppression de la référence à la distinction entre clerc et coopérateur lorsqu'elle n'est pas nécessaire, et le renforcement de la formation des frères.

*1968, River Forest.* — A promulgué le LCO révisé sous lequel se sont tenus tous les chapitres généraux ultérieurs.

*1974, Madonna dell' Arco.* — Ce chapitre demanda au maître de l'Ordre de créer une commission sur la nature et le rôle actuel des frères afin d'éclairer et de renforcer leur vie dominicaine (n° 207), et de considérer la question de leur voix passive (n° 222). Cette *commission Madonna dell' Arco* présenta son rapport en 1977, à temps pour le chapitre de Quezon City et le bon traitement des frères dans les Actes de ce chapitre (une réflexion sur le LCO 100, § II) s'appuie fortement sur le rapport de la commission.

*1977, Quezon City.* — Ce chapitre anticipe substantiellement ce que les chapitres suivants et les rapports de la commission ont dit sur les frères coopérateurs. Ses textes sur les frères (n° 62) et sur la Famille dominicaine (n° 65) restent valables comme de belles déclarations sur l'égalité et la dignité de tous les membres de la Famille dominicaine. Il exprime avec force la conviction que la perte des frères signifierait la perte de quelque chose d'essentiel à la vie de l'Ordre. Il affirme que le statut clérical de l'Ordre ne signifie pas que les membres non-clerics, frères, moniales, laïcs, sont moins dominicains que ses prêtres. La diversité n'est pas fondée sur une quelconque inégalité, mais sur le fait que la mission de l'Ordre doit être servie par divers ministères qui se complètent mutuellement. Un changement significatif est apporté au LCO 219, § II : les frères sont « coopérateurs dans la mission de l'Ordre » alors qu'auparavant il était dit qu'ils étaient « coopérateurs des frères prêtres ».

1983, Rome. — Ce chapitre (n° 126) chargea le maître de l'Ordre de mettre en place une commission pour clarifier davantage le statut des frères coopérateurs, une commission qui devrait inclure des frères coopérateurs.

1986, Avila. — Ce chapitre (n° 168) chargea le maître de l'Ordre d'étudier le statut des frères, notamment quant à la possibilité d'assumer la charge de supérieur.

1989, Oakland. — Dans son rapport au chapitre, le maître de l'Ordre nota qu'Avila n'avait pas donné suite à Rome n° 126, mais a demandé au maître de continuer à étudier la possibilité d'élire des frères comme supérieurs. Il note que c'est une préoccupation partagée par d'autres congrégations et en même temps que le nombre de frères diminue alors que la variété parmi les frères augmente (frères clercs qui ne désirent pas l'ordination, frères qui restent diacres ou deviennent catéchistes, frères qui servent dans des rôles traditionnels), ce qui demande de l'attention et de la flexibilité dans la formation. Le chapitre lui-même inclut une déclaration générale sur les frères dans ses Actes (chapitre III, 1.4).

1984-1992. — Edward van Merrienboer a été le premier frère coopérateur à être membre du conseil général de l'Ordre. En tant que *socius* pour la vie apostolique, il est chargé en particulier d'explorer les possibilités de nouvelles fondations, notamment en Asie, et d'aider les vice-provinces émergentes (à l'époque, le Nigéria, l'Inde et l'Amérique centrale). L'approche de Damian Byrne était double : encourager la mise en œuvre des actes de Quezon City et encourager les frères à s'intégrer davantage dans leurs communautés locales et leurs ministères en fonction de leurs capacités et de leur formation.

1992, Mexico. — Il inclut (« Vie commune », 1.4) une belle présentation de la place des frères, disant que le travail sur le LCO qui a été fait depuis Madonna dell' Arco et Quezon City a clarifié leur vocation : par profession ils participent à l'apostolat de l'Ordre, enrichissent notre vie commune, et tout dans notre législation les concerne eux aussi, sauf là où une distinction entre clerc et coopérateur est nécessaire.

Ce chapitre réitéra la demande au maître de l'Ordre (n° 44) d'être attentif aux signes de changement en ce qui concerne leur statut et leur voix passive, de maintenir le contact avec d'autres personnes intéressées par cette question, et d'examiner avec bienveillance toute demande de dispense d'un frère coopérateur (élu supérieur, vraisemblablement) et de la transmettre au Saint-Siège.

1995, Calerniega. — dans son rapport, nos 120-121, le maître de l'Ordre a parlé des pétitions adressées au Saint-Siège par les ordres mendiants concernant les frères supérieurs ; il

a exprimé son appréciation des frères et indiqué la nécessité d'avoir une vision de leur manière de participer à la mission de l'Ordre.

Dans ses Actes, ce chapitre parle (n° 100.3) du besoin de pluralité dans la formation, en particulier dans la formation des frères coopérateurs.

*1998, Bologne.* — Les Actes de ce chapitre consacrent un chapitre entier (chapitre IV, nos 135-145) à la participation des frères coopérateurs comme prêcheurs dans la vie et le ministère de l'Ordre, et à leur formation. Trois provinces avaient été invitées par le maître de l'Ordre à préparer des documents sur les frères coopérateurs en vue de ce chapitre. Les frères nous rappellent que nous sommes tous des frères religieux ; ils atteignent les gens dans des circonstances où les frères prêtres ne le peuvent pas ; ils nous aident à voir que notre appartenance les uns aux autres est fondée sur notre profession solennelle. Quant à ce qu'ils font, il y a différents « modèles » (encore une référence au LCO 100, § II), l'éventail de leurs activités apostoliques est beaucoup plus large qu'il ne l'était dans un passé récent, et la question de l'abandon du terme « coopérateur » est soulevée. Les provinces doivent se préparer à accueillir des frères coopérateurs en mettant en place un programme d'études pour eux : études philosophiques et théologiques, formation professionnelle et technique, selon les capacités de chacun et les besoins de la province.

*2001, Providence.* — Ce chapitre s'appuyait sur ce qui a été dit des frères à Bologne. Il demanda (n° 289) qu'une commission d'experts, avec des frères coopérateurs, soit créée pour préparer un texte avec des propositions de changements possibles dans le LCO. Cela était nécessaire parce que l'ecclésiologie de Vatican II, centrée sur la communion, la participation et l'égalité dans la diversité des ministères, obligeait l'Ordre à étudier plus profondément son caractère clérical. Il devait développer un profil du « frère prêcheur » et sa méthodologie devait inclure un questionnaire adressé à tous les frères de l'Ordre. Ce chapitre encouragea le maître de l'Ordre (n° 290) à continuer à demander des dispenses lorsque des frères sont postulés comme supérieurs. Il parla également (n° 292) des différents types de diacres permanents dans l'Ordre (frères clercs choisissant de ne pas être ordonnés prêtres, frères clercs qui pour diverses raisons ne sont pas ordonnés prêtres, coopérateurs ordonnés diacres mais restant frères coopérateurs [*cf* congrégation pour les Religieux, 15 mai 1979]), mais dit que cela n'est pas suffisamment répandu pour nécessiter des changements dans notre législation.

Dans son rapport au chapitre, le maître de l'Ordre proposa une belle réflexion sur le fait de « devenir frère », exprimant la crainte qu'avec la diminution du nombre de frères, l'Ordre devienne plus clérical (peut-être veut-il dire « cléricaliste »). L'appel à revaloriser la

vocation de coopérateur lancé à Bologne en 1998 nous aidera à renouveler notre compréhension du fait que nous sommes tous frères et à construire des communautés qui soient de « saintes prédications ».

La *commission de Providence* présenta son rapport en 2003, à temps pour Cracovie 2004. Ses considérations étaient d'ordre historique, juridique et théologique. Elle résuma les changements intervenus dans l'Ordre depuis River Forest, rappela l'enseignement de Vatican II sur la vie religieuse et nota les contributions des chapitres généraux précédents, en particulier ceux de Quezon City (1977), d'Oakland (1989) et de Bologne (1998). Le rapport présenta également une analyse des réponses au questionnaire envoyé à tous les frères de l'Ordre (taux de réponse 31 %, 1 893 frères sur 6 210 ont répondu). Les réponses portaient sur la promotion des vocations, le nom de « coopérateur » (encore préféré par une majorité de répondants), les ministères des frères, leur formation, les rôles de *leadership*, la source de l'identité dominicaine (profession, prédication, communauté, sacerdoce ministériel). Les défis identifiés concernaient le caractère clérical de l'Ordre, la juridiction et la voix passive, le sacerdoce commun et ministériel, le mystère de la vocation du frère coopérateur. Parmi les propositions pratiques faites au Chapitre général, on recommanda de publier une étude sur les frères coopérateurs dans notre histoire afin de l'utiliser dans les programmes de formation.

2004, *Cracovie*. — À la suite du rapport de la commission de Providence, ce chapitre, tout en appréciant le travail de la commission précapitulaire (n° 259), demanda au maître de l'Ordre : 1) de nommer une autre commission (n° 257) pour étudier l'histoire et la signification précise de notre statut d'ordre clérical ; et 2) de promouvoir une recherche théologique pour arriver à une compréhension plus profonde du rôle du frère coopérateur (n° 258).

Cette *commission de Cracovie* consulta de nombreux frères experts en histoire, en droit canonique et en théologie, puis présenta son rapport en 2007. Une fois de plus, elle résuma les aspects historiques, juridiques et théologiques des questions qui lui avaient été posées et présenta quatorze recommandations au chapitre général.

2007, *Bogota*. — Ce chapitre affirma ce qui avait été dit à Bologne (1998) et à Cracovie (2004) : nous sommes tous coresponsables, tous coopérateurs dans l'unique mission. Au n° 212, il encourage les provinciaux et les formateurs à tenir compte de LCO 217-220 et à veiller à ce que la RFP et la RSP reflètent le caractère singulier de la vocation et du ministère du frère dans la même identité qu'il partage avec les frères prêtres. Une fois de plus, il a dit que les promoteurs de vocations doivent promouvoir la vocation des frères (n° 213), si possible avec l'aide d'un frère.

2010, Rome. — Répéta ce qui avait été dit à Bogota n° 212, en se référant à nouveau à LCO 217-220 et à Cracovie n° 248-259. Il demanda un congrès des frères (n° 218) afin de revoir et de renouveler la vocation et le ministère du frère coopérateur dominicain pour notre temps. Dans son rapport à ce chapitre, le maître de l'Ordre nota que les récents chapitres généraux avaient beaucoup réfléchi sur la vocation des frères coopérateurs, qu'il y avait eu des commissions successives et que certaines provinces avaient répondu par des efforts renouvelés pour promouvoir et cultiver les vocations à la fraternité.

À la suite de ce chapitre, le maître décida qu'avant d'organiser un congrès, il était nécessaire d'entreprendre une étude sérieuse de la vie et de la mission du frère coopérateur dans l'ensemble de l'Ordre. En 2011, il établit une *commission de frères coopérateurs* pour superviser cette étude qui impliqua des réunions régionales de tous les frères de l'Ordre ainsi qu'un retour d'information sur une série de questions clés concernant la vocation, la formation et les ministères des frères, en respectant la diversité historique et culturelle des situations dans lesquelles les frères vivent et travaillent. Le travail de cette commission fut encouragé par un rassemblement de frères coopérateurs à Lima en 2012 pour célébrer le cinquantième anniversaire de la canonisation de saint Martin de Porrès. *L'étude des frères coopérateurs* fut finalisée en septembre 2013, juste après le chapitre général de Trogir. Elle a été traduite dans les langues officielles de l'Ordre et diffusée dans toutes les provinces. Elle comprend de nombreuses propositions concernant la promotion de la vocation du frère, sa formation, sa participation à la vie de l'Ordre et son ministère.

2013, Trogir. — Les développements récents, y compris l'étude sur les frères coopérateurs, nous aident à reconnaître les frères coopérateurs comme des prêcheurs à part entière (n° 150) ; tous, en particulier les promoteurs des vocations et les formateurs, doivent valoriser, accueillir et promouvoir cette vocation (n° 151) ; en vue du jubilé de 2016, le maître de l'Ordre encouragera la rédaction de l'histoire des frères coopérateurs dans l'Ordre afin que cette vocation et les différentes manières de la vivre soient mieux connues et appréciées (n° 152) ; les provinciaux et les formateurs tiendront compte de la riche législation de l'Ordre relative à la formation des frères coopérateurs (LCO 217-220 ; Bologne, Cracovie, Bogota).

2016, Bologne. — Ce chapitre a proposé un modèle de frère coopérateur fondé sur trois domaines dans lesquels les frères sont engagés : 1) la contemplation, 2) la prédication et l'étude, et 3) le service (n° 129). Un *comité de coordination pour la mise en œuvre de l'étude des frères coopérateurs dominicains* devait être créé et chargé (n° 230) de préparer un texte sur l'identité et la mission du coopérateur qui pourrait être inclus dans le LCO. Il l'a fait lors de la préparation

du chapitre général de 2019. Ce comité comprenait quelques frères ordonnés, dont l'un était le nouvellement institué *socius* pour la vie fraternelle et la formation (n<sup>os</sup> 306-308). L'institution de ce *socius* est en partie due à des réflexions antérieures sur la vocation du frère coopérateur : une proposition avait émergé selon laquelle il devrait y avoir un promoteur général ou même un *socius* pour les frères, et on fit le lien avec la vie fraternelle, voyant la contribution du frère à notre vie et à notre mission, notamment en rapport avec notre fraternité.

*Livre d'Augustine Thompson.* — En réponse à Trogir n<sup>o</sup> 152, le maître de l'Ordre demanda à Augustine Thompson o. p. d'écrire une histoire des frères de l'Ordre. Ce travail a été publié en 2017 sous le titre *Dominican Brothers : Conversi, Lay, and Cooperator Brothers* (New Priory Press). Une traduction espagnole a été publiée en 2020 (*Hermanos dominicos : Conversos, legos y frailes cooperadores*, publiée par l'Universidad de Santo Tomas, Colombie) et une traduction française en 2023 (*Frères en saint Dominique : Frères convers, frères coopérateurs*, aux Éditions du Cerf, Paris).

2019, *Biên Hòa.* — Le texte proposé par le comité de coordination à la demande de Bologne n<sup>o</sup> 230 a été substantiellement inclus dans les Actes de ce chapitre (n<sup>os</sup> 189-193), mais le chapitre décida de ne pas l'ajouter au LCO. D'autres demandes de la commission furent acceptées, y compris la proposition d'une *commission permanente* pour la vocation de frère coopérateur. Après Biên Hòa, le maître de l'Ordre créa cette commission permanente dont les tâches avaient déjà été décrites aux n<sup>os</sup> 194 et 197 de ses Actes. En réponse au n<sup>o</sup> 199 du même chapitre général, il nomma une *commission théologique* pour entreprendre les recherches demandées par le chapitre.

2022, *Tultenango.* — Dans son rapport, le maître de l'Ordre fit le point sur le travail des deux commissions nommées après Biên Hòa (n<sup>os</sup> 27-28). Tultenango était préoccupé par la nécessité de présenter une compréhension plus positive du rôle sacerdotal de nos frères ordonnés (n<sup>o</sup> 82), soulignant que la réflexion sur le frère doit être associée à une réflexion sur le sacerdoce (*ibid.*, aussi n<sup>o</sup> 78). D'autres préoccupations étaient familières — publications sur la vocation du frère (n<sup>o</sup> 196), avoir un frère au chapitre provincial (n<sup>o</sup> 174) et s'assurer que les frères reçoivent une formation dominicaine authentique (n<sup>o</sup> 207). Le développement le plus radical fut la suppression intégrale du LCO 100, § II (Tultenango 339). Biên Hòa avait proposé de réécrire ce paragraphe pour supprimer la référence spécifique aux frères coopérateurs (Biên Hòa 388) ; en revanche, Tultenango l'a entièrement éliminé.

Cette annexe arrive ainsi à une fin inattendue, puisque c'est sur la base de LCO 100, § II, que la commission de 1976-1977 avait élaboré sa très belle présentation du rôle du frère

coopérateur dans la vie et le ministère de l'Ordre. Le courant de développement lancé par Quezon City conduit donc à cette étrange conclusion : la suppression du LCO du texte qui est à sa source ! C'est ainsi que l'Esprit agit parmi nous, discrètement mais indubitablement : lorsque rien ne semble se passer, les choses bougent en dessous d'une manière qui, nous en sommes convaincus, sert à nous renforcer dans la vie et le ministère qui sont les nôtres en tant que frères prêcheurs dominicains.

### *Bibliographie sélective*

CAVANAUGH, James Pierce, *Unified in Profession : A Congarian Account of Ordained and Non-Ordained Modes of Relation Within the Friars Preachers* [projet de thèse, Aquinas Institute, St. Louis, Missouri, 2021].

COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, 2018.

DICASTERE POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Ivenscit Ecclesia. Sur la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église*, 2016.

DICASTERE POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACREE ET LES SOCIETES DE VIE APOSTOLIQUE, *Identité et mission du religieux frère dans l'Église*, 2015.

DICASTERE POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACREE ET LES SOCIETES DE VIE APOSTOLIQUE, *À vin nouveau outres neuves*, 2017.

Pape FRANÇOIS, *Discours du pape François aux participants au chapitre général des Dominicains*, 4 août 2016.

Pape FRANÇOIS, *Prædicator Gratia. Lettre du pape François au maître de l'Ordre à l'occasion du VIII<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Dominique*, 2021.

THOMPSON, Augustine, *Frères en saint Dominique. Frères convers, frères coopérateurs*, Éditions du Cerf, 2023.



## APPENDICE III

« LA MULTITUDE DES CROYANTS AVAIT UN SEUL CŒUR ET UNE SEULE ÂME » (Ac 4, 32)

### QUELQUES NOTES POUR LA RÉFLEXION SUR UN GOUVERNEMENT DOMINICAIN AUTHENTIQUE

Chers frères,

réunis en chapitre général, nous avons pu expérimenter la richesse de l'Ordre, qui est présent en de multiples pays. Le thème général sur lequel nous avons travaillé est celui de la mission. Néanmoins, la question de la crise des abus nous a aussi occupés et vous trouverez, dans les Actes, quelques points. Cette problématique rejoignant aussi, par bien des aspects, celle du gouvernement et de l'obéissance, nous aurions pu l'insérer dans une série d'articles. Nous avons préféré nous adresser à vous par une lettre sur un sujet qui nous concerne tous. Le fil conducteur, comme souvent inapparent, est le lien entre le commandement de l'amour mutuel (*cf* Jn 13, 34) et l'obéissance. Nous pensons que cette dernière peut en être une expression, au moins dans ce que saint Benoît nomme l'obéissance mutuelle<sup>33</sup>. Le Christ, en lavant les pieds de ses disciples, nous en a montré l'exemple. Pour reprendre l'image de la barque chère à Catherine de Sienne, l'obéissance nous permet d'avancer tous ensemble<sup>34</sup>.

Nous gardons à l'esprit les échecs du passé, qu'ils soient dus à une autorité faible ou injuste, à un manque de soutien des prieurs, ou à des frères qui se sentent exploités. Ils ont laissé des blessures qui rendent aujourd'hui plus difficile la confiance et l'obéissance. Pourtant, nous demeurons convaincus que la fidélité à notre tradition de gouvernement communautaire, unie à une culture d'obéissance authentique,

---

<sup>33</sup> *Regula*, ch. 71.

<sup>34</sup> CATHERINE DE SIENNE, *Dialogue*, J. Hurtaud, o. p. trad., ch. V (158).

constitue la meilleure protection contre les abus et la voie la plus sûre de notre sanctification. Par cette lettre, nous voudrions vous partager quelques préoccupations et idées afin de vous affermir dans ce que vous avez reçu (*cf* 1 Co 15, 1). Cela pourrait-il faire l'objet de réflexions personnelles et communautaires ? Nous l'espérons, intimement persuadés que notre mode de gouvernement, dans lequel nous sommes tous impliqués, est fondamental pour annoncer l'Évangile et remplir la mission qui est la nôtre. C'est une bonne nouvelle qu'il nous appartient de vivre.

### *Un gouvernement communautaire*

Nos Constitutions rappellent que « le gouvernement communautaire est particulièrement apte à promouvoir l'Ordre et à le renouveler régulièrement » (LCO 1, § VII). Derrière cet héritage légué par saint Dominique, il y a la conviction que nous sommes tous « égaux dans le lien de la charité et de la profession » (LCO 4, § 1). Chacun de nous est responsable du bien commun de l'Ordre et est invité à y participer et à s'exprimer. L'Ordre suit et promeut la règle selon laquelle « *quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet* ».

Dès les origines, nous avons cherché l'unanimité bien au-delà de la majorité simple dont les sociétés civiles se contentent. Il est certain que plus un accord est large, mieux les décisions seront acceptées plus rapidement elles seront exécutées (*cf* LCO 6). Mais il y a une autre raison bien plus profonde que le maître de l'Ordre nous rappelait il y a quelques années<sup>35</sup> : rechercher et trouver un consensus est la marque de l'Esprit Saint qui construit la communion fraternelle de nos communautés. En définitive, nous devons toujours nous rappeler que le gouvernement et l'obéissance aux décisions sont avant tout au service de la charité qui construit l'Église, le Corps du Christ (*cf* 1 Co 12, 4-31). Il y a là un trésor qui nous est confié pour que nous puissions en témoigner dans l'Église.

### *L'obéissance*

S'il nous apparaît utile de parler d'obéissance dans cette lettre, c'est qu'elle est interrogée comme jamais. Est-il encore possible (et souhaitable) d'obéir aujourd'hui ?

---

<sup>35</sup> Lettre du 13 mai 2021.

L'obéissance n'a jamais été facile et ne le sera jamais. Cela prend une acuité plus forte aujourd'hui non seulement en raison de la crise des abus mais aussi de la prégnance de l'individualisme, du subjectivisme ou de la crainte de se donner soi-même y compris dans les projets communautaires. Il est alors nécessaire de revenir aux fondements même de notre vœu, à savoir ce que dit le Christ, homme mûr et parfaitement libre : « Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé » (Jn 6, 38). L'annonce du Royaume, la mission et le sacrifice de Jésus s'inscrivent dans ce mouvement né de la communion trinitaire. Le Christ, monté au Ciel, nous invite à entrer dans cette dynamique d'une parole écoutée et mise en pratique. Mais parce que, nous ayant fait connaître tout ce qu'il avait entendu du Père, il a fait de nous ses amis (*cf* Jn 15, 15), l'obéissance chrétienne et religieuse est éclairée d'un jour nouveau : l'amitié avec le Seigneur en est l'âme. C'est la raison pour laquelle nous y avons vu un chemin de vie le jour où nous avons prononcé le seul vœu qui, en quelque sorte, inclut les autres<sup>36</sup>.

Saint Grégoire écrivait que l'obéissance renferme toutes les autres vertus, en particulier les vertus théologales, les imprimant et les conservant dans notre âme<sup>37</sup>. Vertu, l'obéissance a à voir avec le bonheur ! Elle rend bons à la fois les actes et ceux qui les accomplissent<sup>38</sup>. Elle permet le bon fonctionnement de la société que nous formons. Par elle, nous privilégions notre mission commune à nos désirs personnels, nous évitant de devenir l'otage de notre subjectivité aux dépens des requêtes légitimes du bien commun et de nos propres progrès spirituels. Si l'exercice de l'obéissance implique notre intelligence et notre volonté, il faut sans cesse se rappeler que c'est de cette dernière que procède l'obéissance. Notre volonté propre doit faire sienne ce que la volonté du supérieur (ou du chapitre) exprime. Cela ne va pas sans combats ni difficultés. Il faut de la force d'âme, un apprentissage constant, tant notre intelligence est mise au défi de s'ouvrir à une nouvelle saisie du bien commun ! Heureusement, nombreux sont les frères, d'hier et d'aujourd'hui, qui sont témoins du don de leur vie par cette obéissance. Tous nous renvoient au portrait du Fils de Dieu lui-même, dont

---

<sup>36</sup> THOMAS D'AQUIN, *De perfectione Vitae spiritualis*, ch. 11.

<sup>37</sup> SAINT GRÉGOIRE, *Lib. 59 moral.*

<sup>38</sup> THOMAS D'AQUIN, *Sum. Theol.*, I<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, q. 55, a. 3.

l'épître aux Hébreux nous rappelle qu'il « apprit l'obéissance par la souffrance » (He 5, 8). C'est ainsi que, dans la foi, nous pouvons dès lors affirmer que cette voie est, pour chacun de nous, un chemin de vie et de sanctification.

Le jour de notre profession, le livre de nos Constitutions se trouve entre nous et le supérieur. Cela exprime que nous obéissons par la médiation d'une règle, dans le cadre d'un droit qui s'applique à tous. Dans cet acte, gravé dans notre mémoire à tous, nous voyons illustrée la recherche de la pratique de la vertu d'obéissance, qui marquera toute notre vie de prêcheurs. Cette obéissance se manifestera par la mise en œuvre de la demande faite par le supérieur ou « précepte<sup>39</sup> », instrument au service du bien de tous confié au supérieur. Le précepte est lui-même normé par nos lois qui reposent sur les intuitions de saint Dominique et sur l'expérience accumulée par ses fils au fil des siècles. Tant les excès — l'obéissance déraisonnable<sup>40</sup> — que les défauts — le vice de la désobéissance — dénaturent la vertu.

L'exercice adulte et sain de la vertu d'obéissance est un chemin de liberté et chacun de nous peut se souvenir des moments joyeux de nos premiers pas dans l'Ordre, où nous étions prêts à tout donner. Nombreux sont nos frères qui témoignent de cette capacité et liberté entretenues au profit de la mission : ils affermissent ceux qui traversent des périodes plus difficiles (*cf* Is 35, 3-4) et nous stimulent tous.

*Ceux qui reçoivent un mandat (gouvernement, officiers...)*

Certains, parmi nous, reçoivent à un moment donné et pour un temps limité, une charge de gouvernement. La crise des abus a montré le danger d'une autorité non normée que dénonce l'Écriture (*cf* Ez 34, 1-7 ; Jr 23, 1-32...). Cette situation doit nous conduire à nous interroger sur la manière, toujours perfectible, dont nous exerçons nous-même l'autorité. Être élu ou institué à une charge constitue un domaine particulier de l'obéissance pour celui qui a été choisi. Recevoir, accepter, une charge implique nombre de renoncements immédiats : quitter des ministères, changer de cadre, voire déménager, et mettre en œuvre des décisions qui ne viennent pas

---

<sup>39</sup> THOMAS D'AQUIN, *Sum. Theol.*, I<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 104, a. 2, ad 3.

<sup>40</sup> THOMAS D'AQUIN, *Sum. Theol.*, I<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 104, a. 5, ad 3.

forcément de nous. Cela fait partie de ce que nous avons choisi librement d'assumer en faisant profession. C'est pourquoi il convient de veiller à ce que les refus soient sérieusement motivés et objectivement exposés à l'autorité qui a désigné ou à celle qui doit confirmer quand c'est le cas. On n'est pas « libre » (au sens moderne) d'accepter ou de refuser une charge : elle nous est confiée et, sauf raison majeure à apprécier avec le supérieur, il faut l'accepter.

L'exercice de la charge comporte aussi quelques difficultés plus « contemporaines ». Par exemple, sous couvert de combattre l'autocratie, le monde actuel tend à dénaturer l'autorité en lui accolant facilement des soupçons d'arbitraire. Soyons clairs : l'existence de dérives autoritaires et de situations d'emprise ne doit pas conduire à l'inverse, à savoir l'absence d'autorité par peur, par faiblesse, par lâcheté ou par manque d'unanimité. Un supérieur doit, et cela requiert du courage, décider. La juste réponse, dans le contexte actuel, est le rappel pour tout supérieur de l'importance de la prudence dans le gouvernement, de la nécessité de la consultation ainsi que du bon fonctionnement institutionnel des différents conseils prévus par notre droit. Il va de soi que les supérieurs doivent en outre écouter réellement le religieux à qui l'on demande quelque chose. Ce dernier cherchera de son côté à éclairer le jugement du supérieur sans manipulation.

Un dernier point mérite notre attention. Il arrive que l'on réduise le service de l'autorité à l'organisation de la vie commune. La responsabilité d'un supérieur, si elle comprend cette dimension, est avant tout d'ordonner les frères au bien commun et de faire que celui-ci se diffuse en chacun. C'est pourquoi LCO 298 précise que l'autorité est religieuse, et pas seulement de nature juridique, car elle concerne tant le for interne (non sacramental : l'exercice des vœux) que le for externe. Cela est éclairé par les paroles fortes d'Ézéchiël : « Si tu n'avertis pas le méchant, si tu ne lui dis pas d'abandonner sa conduite mauvaise afin qu'il vive, lui, le méchant, mourra de son péché, mais à toi, je demanderai compte de son sang. Au contraire, si tu avertis le méchant, et qu'il ne se détourne pas de sa méchanceté et de sa conduite mauvaise, lui mourra de son péché, mais toi, tu auras sauvé ta vie. Si le juste se détourne de sa justice et fait le mal, je le ferai trébucher : il mourra. Parce que tu ne l'auras pas averti, il mourra de son péché, et l'on ne se souviendra plus de la justice qu'il avait pratiquée ;

mais à toi je demanderai compte de son sang. Au contraire, si tu avertis le juste de ne pas pécher, et qu'en effet il ne pèche pas, c'est certain, il vivra parce qu'il aura été averti, et toi, tu auras sauvé ta vie<sup>41</sup>. »

Le Christ nous demande, de prendre soin les uns des autres (*cf* Mt 18, 15) et d'exercer la charge de gouvernement à son image et non comme des mercenaires (*cf* Jn 10, 12). L'exercice de l'autorité demande au supérieur d'oser, lorsque cela est nécessaire, reprendre les frères, non pas d'abord selon un mode judiciaire, mais bien plutôt en relation au bien commun (LCO 54-55).

*Nous tous qui avons professé l'obéissance*

Commençons par un constat : Il est certain que les décisions d'un supérieur ou d'un chapitre, auxquelles le supérieur obéit en les mettant en œuvre, n'expriment pas purement et simplement la volonté de Dieu. Cependant, même en cas de désaccord de jugement sur le bien-fondé des décisions et en dépit de ses imperfections, le supérieur doit être suivi dès lors qu'il a respecté les instances prévues par le LCO et qu'il ne demande aucun péché<sup>42</sup>.

Parmi les difficultés plus contemporaines, nous relevons celle de la tentation de la contractualisation de la vie religieuse (comme un contrat de travail) voire de la judiciarisation des rapports avec le supérieur. Nous voulons rappeler à chacun à quel point cela n'est pas conforme à notre état de religieux. La profession que nous avons émise, don de notre vie (même dans le cadre soigneusement défini par le droit, à commencer par nos Constitutions) nous engage en effet bien au-delà d'un simple contrat. L'obéissance ne se limite pas aux demandes qui consonnent avec nos désirs ou à notre propre perception du bien commun. Il arrive par ailleurs de plus en plus

---

<sup>41</sup> Ez 3, 18-21.

<sup>42</sup> CIC 618 : « Les supérieurs exerceront dans un esprit de service le pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu par le ministère de l'Église. Que, par conséquent, dociles à la volonté de Dieu dans l'exercice de leur charge, ils gouvernent leurs sujets comme des enfants de Dieu et, pour promouvoir leur obéissance volontaire dans le respect de la personne humaine, ils les écoutent volontiers et favorisent ainsi leur coopération au bien de l'institut et de l'Église, restant sauve cependant leur autorité de décider et d'ordonner ce qu'il y a à faire. »

que le supérieur reçoive, comme objection à ce qu'il demande (le cas le plus classique est celui de l'assignation), les conseils d'un accompagnateur spirituel ou même de psychologues. Il est juste et prudent pour le supérieur de tenir compte de ces avis, de consulter largement. Il devrait être clair pour chacun que ces avis extérieurs ne peuvent pas ordinairement s'imposer ni devenir des moyens de se soustraire à ce qui est demandé.

La vie religieuse exige des points réguliers avec son supérieur, la disponibilité à ses demandes et celles du chapitre. Malheureusement, la société moderne, en exaltant le primat du sujet, met le bien particulier au premier plan, au détriment du bien commun. Transformant alors l'obéissance, vertu de la volonté, en « vertu » de sa propre intelligence, de son propre jugement, chacun est tenté de s'accorder à soi-même des dispenses, à privilégier ce qu'il souhaite. Une telle conception sous-estime la dimension communautaire de l'être humain : n'est-ce pas par la vie d'échange avec nos semblables que nous progressons en humanité ? Il sera donc normal que le supérieur intervienne et rappelle à temps et à contretemps les exigences de la vie commune. Pour autant, ce rappel « juridique » n'est pas suffisant : les entorses à la vie communautaire blessent à la fois le bien commun et les liens de charité qui nous unissent. C'est donc au plan des vertus théologales que la charité rend parfaites qu'il faut situer le défi de l'obéissance. On touche ici l'importance capitale de la vie commune : être l'école de la charité, ou selon l'Évangile, une école de « vie en abondance » (*cf* Jn 10, 10). Une communauté de consacrés est toujours une cellule du corps ecclésial tout entier dont la vie est communion, c'est-à-dire l'union des personnes dans l'amour de charité.

#### *La notion centrale et récapitulative : le bien commun*

La notion de bien commun exprime tout ce qui concourt à la perfection humaine d'un groupe et de ses membres. Cela vaut dans notre vie dominicaine où le *propositum Ordinis* s'exprime dans l'Ordre tout entier et dans ses déclinaisons provinciales et conventuelles. Tous, supérieurs comme subordonnés, nous manifestons, quotidiennement, notre obéissance, en contribuant généreusement à tous les éléments de la vie commune, même ceux qui nous conviennent moins.

Cela s'applique à toute société, y compris celle que nous formons. Pour nous, il ne faut pas perdre de vue que, par le baptême, nous avons chacun reçu Dieu comme le plus grand Bien. Il est notre Bien commun et celui de toute l'Église. Souvenons-nous que dans la vie chrétienne, et spécialement dans la vie consacrée, tout ce qui est reçu et tout ce qui est accompli a sa source, son fondement constant et sa perfection finale dans la charité qui n'est autre que Dieu lui-même (*cf* 1 Jn 4, 8). La vertu d'obéissance en est transformée : on obéit au supérieur non parce qu'on est d'accord avec lui, non seulement parce que Dieu le demande, mais parce qu'on aime Dieu. On est là au fondement de toutes nos relations avec Dieu et entre nous.

Nous voulons le redire : l'obéissance ne saurait se réduire au seul respect des règles. Nous n'obéissons pas uniquement parce qu'un supérieur commande, comme si l'autorité constituait une fin en soi. Nous n'obéissons pas davantage seulement lorsque nous consentons par adéquation avec ce que nous pensons, comme si la vérité se mesurait au consensus ou à la convenance personnelle. Nous avons promis l'obéissance au jour de notre profession parce que nous voulions alors donner notre vie à Dieu. Nous sommes convaincus que cette obéissance n'est donc pas la simple exécution d'une obligation juridique, mais la traduction concrète, qu'elle soit joyeuse ou parfois douloureuse, de ce don. Les années passant, nous courons il est vrai le risque de perdre la mémoire de la source de ce don. Si nous avons choisi de promettre obéissance, n'est-ce pas en effet d'abord parce que nous avons le désir de répondre à l'amour de Dieu qui nous a aimés le premier (*cf* 1 Jn 4, 19) ? Lorsque l'amour est notre principe, l'obéissance n'est jamais servile. Elle devient « l'obéissance de la foi » (Rm 1, 5), la liberté joyeuse de ceux qui ont trouvé en Christ leur véritable demeure. Alors tombent les chaînes de « l'homme ancien » (Ep 4, 22) et s'ouvre devant nous l'immense horizon de « l'appel d'en haut de Dieu dans le Christ Jésus » (Ph 3, 14). Nous sommes libérés pour devenir les hommes que nous avons été créés pour être, des frères qui « ne vivent plus pour eux-mêmes mais pour Celui qui est mort et ressuscité » (2 Co 5, 15).

L'obéissance mutuelle, aux côtés de la prudence, nous protège des déformations qui abîment notre vie commune. Toutes deux nous fortifient contre la peur des responsabilités et nous arrachent à la facilité complaisante qui recherche le

confort plutôt que le Royaume. Elles sont des piliers de notre bien commun, entendu non comme un idéal vague ou une simple harmonie fonctionnelle, mais comme amitié même avec Dieu (Jn 15, 15), une amitié dans laquelle nous avons été introduits et que, comme prêcheurs, nous sommes envoyés partager. Bien comprise et bien vécue, la véritable obéissance exprime la fidélité persévérante de ceux qui « courent pour saisir » (Ph 3, 12) et ne renoncent pas à la mission qui leur a été confiée. D'une certaine manière, n'est-ce pas ce qui ressort de la dispersion des frères par Dominique en 1217 ?

Nous sommes alternativement appelés à gouverner et à être gouvernés et toujours à vivre de l'obéissance mutuelle ; la trame même de notre vie devient proclamation de notre amitié avec le Seigneur et participe ainsi de la mission confiée à l'Ordre. Quand bien même elle comporte une mort à soi-même, la véritable obéissance manifeste la victoire de l'amour sur la peur, de la mission sur le confort. Elle devient témoignage vivant de la puissance de la Résurrection, qui apporte vie nouvelle, espérance nouvelle, et la joie du Royaume.

Chers frères, au moment de conclure cette lettre nous voulons vous assurer chacun de notre grande proximité fraternelle. À l'image de ce chapitre général, magnifique moment de communion, nous ne voulons d'ailleurs pas, à travers cette lettre, manifester autre chose que cette communion. D'ailleurs, si les supérieurs dans l'Ordre ont à servir la communion des frères confiés à leur sollicitude, il nous revient à tous de veiller sur cette communion, pour le bien de l'Ordre et de sa mission. Nous finissons ces lignes, désirant et priant que le Seigneur veille sur notre Ordre en sa communion. Qu'il soutienne ceux d'entre nous qui peinent sur la route de leur vie dominicaine et nous donne à tous un esprit de charité véritable et efficace pour nous tenir à leurs côtés. Enfin, qu'il nous garde ardents dans le désir de le suivre, inlassablement. C'est ce à quoi nous exhorte l'épître aux Hébreux : « Avançons-nous vers Dieu avec un cœur sincère et dans la plénitude de la foi, le cœur purifié de ce qui souille notre conscience, le corps lavé par une eau pure. Continuons sans fléchir d'affirmer notre espérance, car il est fidèle, celui qui a promis. Soyons attentifs les uns aux autres pour nous stimuler à vivre dans l'amour et à bien agir. Ne délaissions pas

nos assemblées, comme certains en ont pris l'habitude, mais encourageons-nous, d'autant plus que vous voyez s'approcher le Jour du Seigneur<sup>43</sup>. »

---

<sup>43</sup> He 10, 22-25.